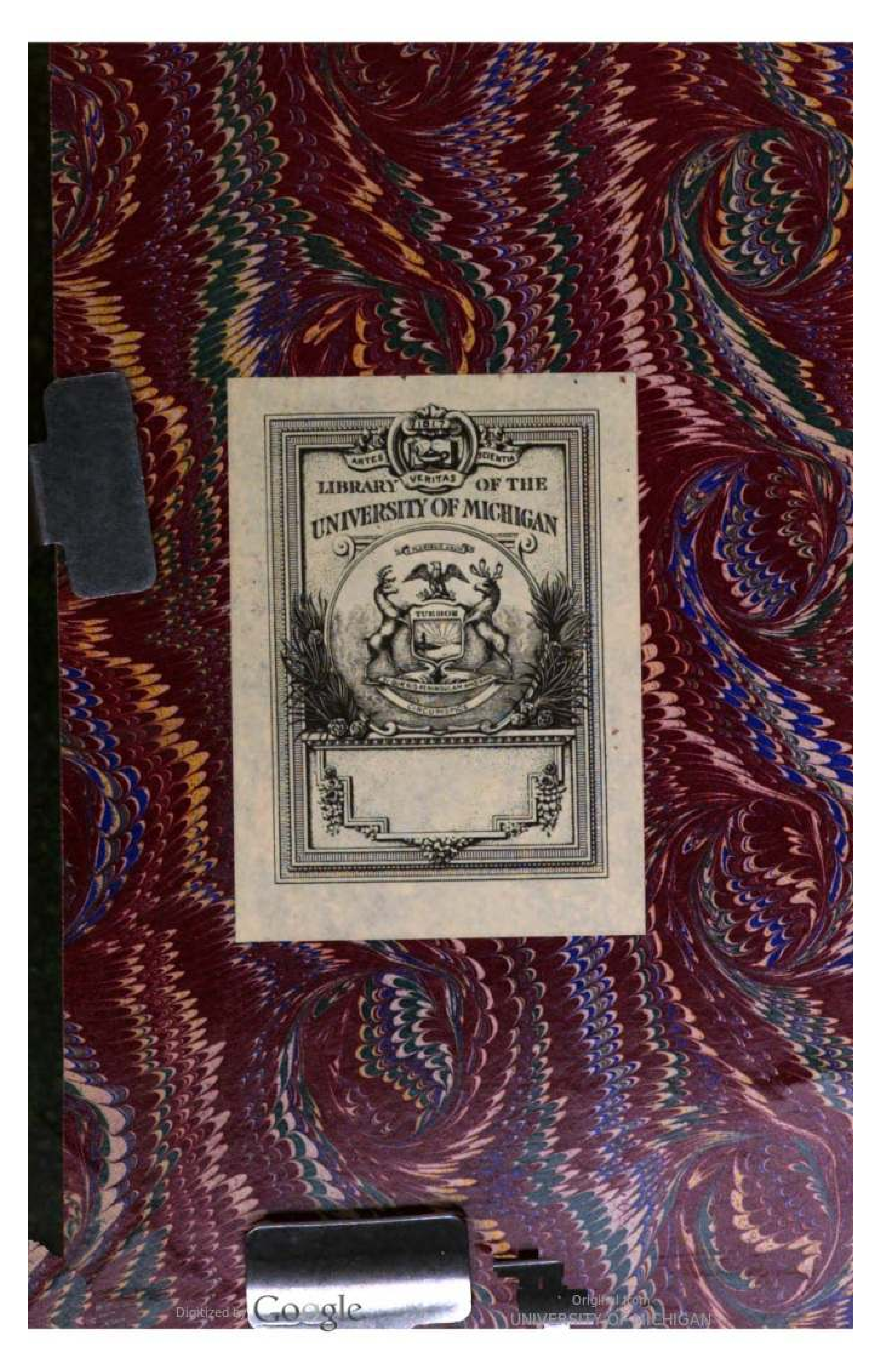
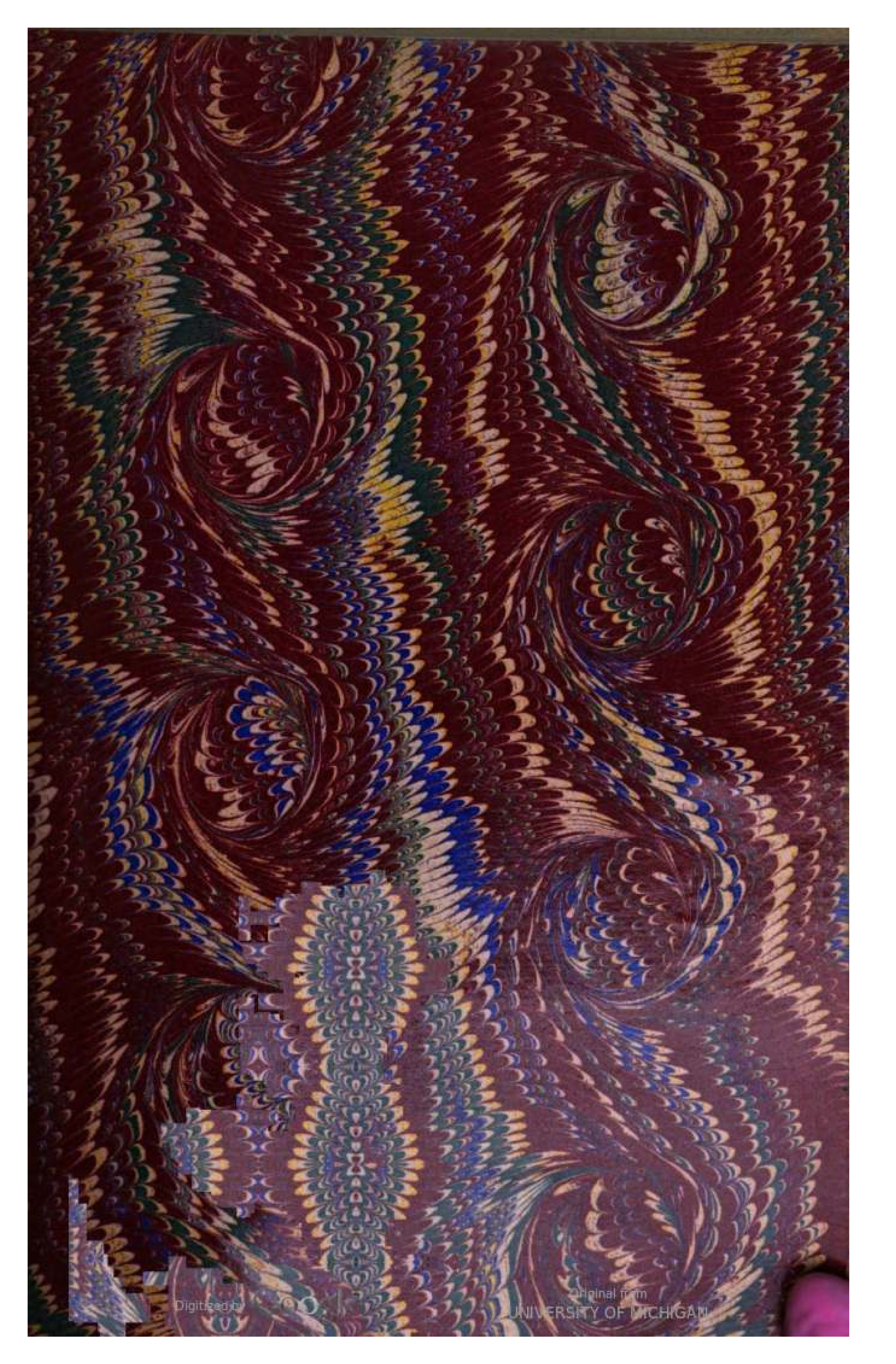

ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR



MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE



TIRAGE A PETIT NOMBRE

Plus 100 exemplaires sur papier fort de Hollande
et 25 sur papier Whatman.

MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE

ÉDITION POUR LA PREMIÈRE FOIS COMPLÈTE ET ENTIÈREMENT CONFORME AUX MANUSCRITS ORIGINAUX

Publiée avec de nombreux documents inédits et un commentaire historique, biographique et bibliographique

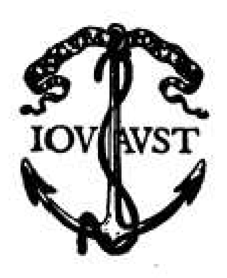
PAR

MM. G. BRUNET, A. CHAMPOLLION, E. HALPHEN
PAUL LACROIX, CHARLES READ
ET TAMIZEY DE LARROQUE

TOME SIXIÈME

JOURNAL DE HENRI IV

1593-1594



PARIS
LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES
338, rue Saint-Honoré, 338
PAUL DAFFIS, LIBRAIRE, RUE GUÉNÉGAUD, 7

—

M DCCC LXXIX

MEMOIRES

DE

P. D.

Année 1593

May.

Le samedi premier de may 1593, les Ministres, reprenans les débordemens du Roy et du peuple, remirent la Cène, qui se devoit faire le lendemain, à une autre fois, disans que, veu les grands débordemens et pecchés tant du peuple que de ceux qui lui commandoient, lesquels continuoient et se renforçoient tous les jours, elle ne se feroit point, pource que Dieu estoit par trop courroucé.

Bruit faux, ce jour, à Paris, que le Roy avoit assisté à la procession.

Ce jour *mesme*, Rose prescha M. de Lion, à son nez, en la Chapelle de Bourbon, avec tous ceux de la Conférence. De quoi estans fort scandalizés, M. de Lion leur dit « qu'il estoit permis à un fol de parler de tout le monde ».

Le dimanche 2e may, le Curé de Saint-André-des-Ars fist son sermon entier de la Conférence, qui dura deux heures entières, depuis huict heures du matin jusques à dix; aprouva les placcards, encores que Senault, son

grand gouvernant et bon paroissien, eust dit que c'estoient les Politiques qui les avoient faits; dit que la Conférence ne valoit rien; que ceux d'ici, qui avoient esté nommés pour en estre, l'avoient esté premièrement par le Béarnois, du parti duquel ils estoient; que les autres estoient tous Hérétiques: nomma M. Demeri, entre autres, et Revol, qui n'estoit simplement Catholique, mais bigot; que la fin de ladite Conférence seroit une sédition à Paris, par laquelle on ouvriroit la porte à l'Hérétique; qu'il faloit prier Dieu pour M. le duc de Maienne, qui avoit rompu une fois le coup aux Semonneux, qu'il le rompist encores à ceux-ci; et que c'estoient les mesmes trames, encores que le bon prince, possible, ne le pensast pas; que les plus gros de Paris avoient jà serré et enlevé les bleds en leurs greniers; qu'on ne pouvoit plus avoir de pain, à fin de faire crier au peuple la Paix, et que c'estoit un artifice pour introduire l'Hérétique dans la ville. Au reste, qu'il sçavoit bien ce qu'on diroit de lui, ce qu'on en avoit dit et tout ce qu'on en disoit: c'est qu'il ne faloit croire le Curé de Saint-André, pource qu'on lui avoit donné, comme aux autres, des dalles et des doublons: ce qui estoit faux, ni que jamais on lui en eust présenté, dont il estoit bien marri, car, si on lui en eust offert, il les eust pris. Au reste, qu'encores qu'il fust François, toutesfois qu'il aimoit mieux avoir un estranger Catholique pour Roy que non pas un François qui fust Hérétique: ce qu'il leur avoit dit assez souvent et le répétoit encores tout haut, afin qu'ils ne l'oubliassent pas, et qu'ils l'allassent dire hardiment partout, s'ils vouloient. Et tinst plusieurs autres propos scandaleux et injurieux contre le Roy, lequel il apela Tigre et Fils de putain, exhortant le peuple à ne le recevoir jamais, quelque profession de religion qu'il fist, pource que ce n'estoit que pipperie et hipocrisie, et

qu'un relaps comme lui n'estoit bon qu'à brusler.

Commolet, au contraire, ce jour mesme, en termes exprès, condamna en son sermon les placcards, comme meschans et séditieux; loua la Conférence, dit qu'il faloit prier Dieu pour ceux qui s'emploioient à un si bon ouvrage. De Moraines, dans l'église Saint-Germain, en dit autant, et qu'il faloit prier Dieu pour la conversion de l'Hérétique. Les Curés Saint-Eustace, Saint-Supplice et Saint-Gervais, preschèrent de mesme ce jour, louans la Conférence, et condamnans les placcards comme séditieux. Entre autres choses, le Curé Saint-Eustace dit qu'il n'y avoit que les meschans qui craignoient que l'yssue de la Conférence ne nous amenast une paix, par la conversion de l'Hérétique : qui estoit toutefois ce que nous devions souhaitter, et prier à Dieu; mais qu'il avoit grande peur que nous n'aurions ne l'un ne l'autre, pource que nous estions trop meschans, et que nous nous rendions indignes d'un si grand bien par la continuation de nos vices et blasphêmes.

Les autres prédicateurs de Paris, pour la pluspart, preschèrent comme celui de Saint-André, blasmans la Conférence et disans qu'il ne faloit point du Roy pour tout, ni Catholique ni Huguenot, l'appelant Loup, Relaps et Excommunié.

Le lundi 3e may, on entretinst le Roy quelque temps des sermons faits, le jour de devant, à Paris, et des divers advis des prédicateurs sur sa conversion. A quoi il sembloit prendre quelque plaisir, pource qu'il y presta l'oreille assez long temps. Et, se levant, dit à quelcun de la Religion, qui estoit prés de lui : « Si je voulois bien « tromper nos gens, j'attendrois à me résouldre à quand « nos maistres seroient d'accord. Seriez-vous point de « cet advis ? Je croi qu'ils en auroient pour long temps. »

Ce jour, s'esleva un bruit de la mort du Béarnois, à Paris, qui estoit très-véritable, et qui en trompa du commencement beaucoup : car, pource qu'à Paris on n'apeloit le Roy que *le Béarnois*, la plupart croioient que le Roy estoit mort, jusques à ce qu'on eust asseurance d'un brave soldat du parti du Roy, surnommé *le Béarnois*, qui estoit mort et avoit esté tué. Ce qui fist tourner la nouvelle en risée.

Ce jour, M. de Lion, estant malade, fust saingné et n'alla point à la Conférence; mais les autres ne laissèrent d'y aller, et mesme M. de Belin.

Ce jour, les Wallons voulurent forcer la porte Sainct-Denis, à faute d'estre paiés. Et y fust blessé Du Conroy, capitaine.

Ce jour mesme, fut fait commandement, à Sainct-Denis, à ceux de la Religion, de se retirer, avec défense de ne prescher à dix lieues à l'entour. De quoi le Roy adverti, et plainte lui en estant faite par ceux de la Religion, respondit qu'il ne sçavoit que c'estoit. Bien avoit-il dit qu'il ne vouloit qu'en son absence on y preschast, et que lesdits de la Religion eussent à se contenir modestement sans scandale en leurs maisons; autrement, qu'on les mist dehors. Autre chose n'avoit-il entendu. Cependant ce bruit, venu à Paris, resjouit beaucoup de gens, comme estant un bon commencement pour la paix.

Le mardi 4e may, la treufve fust criée pour dix jours, pour aller à quatre lieues de Paris sans passeport. Ce que le Prévost des Marchans avoit tousjours empesché, pource qu'il disoit (et non sans raison) qu'il ne demeureroit personne dans la ville; et que ce seroit une occasion aux garnisons estrangères, jointes avec beaucoup de canailles qui estoient dedans, de faire quelque entreprise. Toutefois, à la fin, le cri des pauvres prisonniers de Paris

prévalut, qui avoient envie d'aller aux champs voir leurs maisons, bien que ruinées. Tellement que dès le matin on vid ceux de la rue de Brilboucher se botter, faire provision de pastés et bouteilles, pour prendre tousjours ce bon temps, en attendant mieux. Cependant la Conférence cessa pour ce jour, et personne n'y alla; et parla M. de Belin, deux heures, avec dom Alexandre, colonnel des Néapolitains. Ce qui fist entrer tout plain de gens en discours.

Le jeudi 6e may, M. de Belin, estant sorti de Paris pour aller à la Conférence, retourna tout court, aiant eu advis de la venue du duc de Maienne en ceste ville, où il arriva par la porte Sainct-Denis, avec Messieurs les ducs de Guise et d'Aumale, en brave conche et compagnie de bien mille chevaux, entre lesquels y en avoit de six à sept cens de combat. Et, à voir leur mine, n'avoient point contenance de gens qui eussent envie de se rendre et recongnoistre le Roy : car ils portoient eux-mêmes la garbe de rois, au moins de gens qui eussent eu bien envie de l'estre.

Ce jour, sortirent plus de six ou sept mil personnes de Paris pour aller aux Vertus. M. de Vicq fit tenir ouvertes toutes les portes de Sainct-Denis, et voulut qu'on receust indiféremment toutes personnes venantes de Paris, mesmes les hommes sans passeport, en laissant leurs espées à la porte.

Le samedi 8e may, M. de Vicq alla à Nostre-Dame-des-Vertus faire ses dévotions, où un grand peuple de Paris le vid : auquel il fist dire que le Roy s'en alloit estre Catholique, et qu'on eust à prier Dieu, aux processions, pour lui et pour sa conversion; permist aux femmes d'entrer à Sainct-Denis sans passeport, mais non aux hommes.

* Ce jour, on me montra des lettres que Viginaire escrivoit, de Nevers, à l'Abbé Sainte-Geneviève, par lesquelles il lui mandoit qu'il eust aimé mieux manger des chardons à Paris, que des artichaux où il estoit. *

Le dimanche 9ᵉ may, M. de la Chastre, Gouverneur d'Orléans, arriva à Paris. Les champs estoient noirs de peuple allant à Sainct-Denis et à Nostre-Dame-des-Vertus faire ses dévotions. De quoi la pluspart des prédicateurs de Paris crièrent et se formalisèrent fort, disans qu'on n'avoit garde d'y voir les bons Catholiques; et qu'ils aimoient mieux demeurer ici à jeusner, que non pas de faire grande chère avec des excommuniés. Ce qu'aiant ouï prescher le duc de Maienne, demanda, le soir, à Nicolas, ce qui lui en sembloit? A quoi Nicolas respondit que, pour son regard, il estoit bon Catholique et de la saincte Union, mais qu'il ne croioit pas que les viandes des excommuniés (comme ils preschoient) peussent préjudicier au salut de son ame.

Ce jour de dimanche 9ᵉ du mois, le Roy, estant à Mantes, se trouva au presche que fist le ministre Damours, lequel, sur le bruit général et la résolution qu'on disoit estre prise par Sa Majesté de se faire Catholique, le menassa fort du jugement de Dieu s'il le faisoit; parla à lui sur ce subject d'une grande véhémence et hardiesse : si que Messieurs le Cardinal de Bourbon et Do, l'un après l'autre, estans venus trouver le Roy, sur les propos qu'ils avoient entendus que ledit ministre avoit tenus, trop insolens et hardis, le prièrent d'en faire justice et ne le pas endurer. Mais Sa Majesté, baissant la teste sans leur respondre autre chose, leur dit à tous deux, et à l'un comme à l'autre : « Que voulez-vous? Il m'a dit « mes vérités. »

Le mécredi 12ᵉ may, la feste des saintes Barricades

fust solemnisée et chommée à Paris avec plus de cérémonies que jamais : tous les Princes et seingneurs se trouvèrent à la procession, en laquelle furent portés les corps saints. Boucher fit le sermon dans Nostre-Dame, où il exalta ceste journée et dit que c'estoit la plus sainte et heureuse qui fust jamais au monde; prescha que dans la ville de Rheims s'estoient trouvés six Charles, protecteurs de la Foy; que nous estions *embourbés* il y avoit longtemps, et qu'il estoit temps de se *desbourber;* que ce n'estoit à tels *boueux* que la Couronne de France apartenoit, mais à un de ces Charles le Preux : comme s'il eust voulu désigner le duc de Maienne, qui estoit vis-à-vis de lui, accompagné des autres Princes et seingneurs, qui tous s'en moquèrent. Puis, parlant du Roy, dit que les Hérétiques et Politiques n'en vouloient point d'autre que le Béarnois, et taschoient de persuader aux Estats de le recevoir en se faisant Catholique. « Mais comment, « Messieurs, dist-il, voudriez-vous bien faire espouser « la Couronne de France à un gibet? Car celui qu'on « vous demande est un meschant relaps, Hérétique, ex« communié, qui n'est bon qu'à jetter dans un tumbe« reau pour le mener au gibet. » Ce que j'ai ouī de mes aureilles. Et, au sortir de là, j'entendis un gentilhomme de bonne façon, qui dit à un autre : « Par le vrai Dieu, voilà un maistre fol! » parlant dudit Boucher. Et m'estant enquis qu'il estoit, on me dit que c'estoit un des principaux députés de Bourgongne et des plus grands Catholiques, qu'on nommoit le baron de Talmet.

Le jeudi 13e may, le duc de Feria proposa au Conseil de faire l'Infante d'Hespagne Roine de France; allégua les grands mérites, puissance, force et secours que le Roy son maistre avoit, depuis trente ans, emploiés pour maintenir et conserver la Religion en France. Auquel

Rose va respondre, tout en colère (mais fort à propos, ce disoit-on, pour un fol), que le Roy d'Hespagne n'avoit rien fait, en tout cela, qu'il ne deust faire, voire et bien davantage pour la Religion; qu'il en attendoit son loier là-haut aux Cieux. Mais, quant à la terre, que les loix fondamentales de ce Roiaume énervoient sa proposition, pource que par icelles on ne pouvoit avoir un roi Hespagnol.

Ce jour, la Conférence continua; et la continuation de la surséance fut publiée pour huict jours, à quatre lieues de Paris. De quoi les prédicateurs crient plus que devant, et le peuple s'en resjouist.

Le samedi 15e may, on vid force bleds à la Halle et à la Grève, à Paris, mais fort chers, à cause qu'il n'y avoit point de taux. Le froment à neuf escus, et le seigle à vingt francs.

Le dimanche 16e may, le Curé Saint-André-des-Ars, criant, à son ordinaire, contre la paix qu'il estoit bruit qu'on vouloit faire, dit qu'il ne faloit jamais recevoir le Béarnois, quelque abjuration qu'il fist, pource que ce ne seroit qu'hipocrisie; et qu'il sçavoit, d'un qui l'avoit veu, qu'il n'y avoit que huict jours qu'il estoit allé au presche, le tabourin sonnant, accompagné de sa garde de Suisses.

Ce jour, arriva de Mantes à Paris le fils de M. Masurier, Conseiller à la Cour, qui asseura que le Roy estoit Catholique, et qu'il avoit assisté à la procession : ce qui estoit faux.

Le lundi 17e, les Lansquenets, arrivés à Paris, furent logés pour la pluspart à l'Université et dans les Colléges, avec les veaux et les vaches, qu'on apeloit les Escoliers de l'Université.

Ce jour, ung pauvre crocheteux, estant au bout du pont Saint-Michel à Paris, chantoit tout haut : *Da pacem*,

Domine, etc. De quoi un prestre, qui passoit par là, offensé, commença à le tanser et injurier, l'apelant Politique. Mais ce pauvre homme, criant encores plus haut, lui dit : « De quoi te formalizes-tu, maistre Jan? Elle ne « sera pas pour toi, ni pour le Curé Saint-Jacques : ce « n'est que pour les gens de bien. Quand il seroit là, je « lui dirois qu'il n'en jouira jamais, non plus que toi, ni « tous ceux qui te ressemblent. »

Le mardi 18e may, ung savetier de Paris fut pris prisonnier et mené à M. de Maienne, pour avoir maudit et donné à tous les diables, en homme de son mestier, tous ceux qui empeschoient la paix et avoient envie de faire la guerre; et ce, pour un commandement qu'on avoit fait à ceux du parti contraire de vider la ville, sur peine de la hart. Ce qu'on disoit que le duc de Maienne avoit fait publier, à neuf heures du soir, contre les formes ordinaires, à cause de la querelle de M. l'Amiral et du chevalier Breton. Et avoit-on dit au duc de Maienne que ce pauvre savetier l'avoit maudit : ce qu'il nioit, et dit audit de Maienne, qu'il avoit simplement donné la guerre au diable, pource qu'elle le faisoit mourir de faim. Sur quoi, ledit duc l'avoit renvoyé chez lui, le menassant du fouet, si lui eschappoit plus tels propos. Dont quelques Seize qui estoient là murmuroient, et prièrent M. de Maienne leur bailler entre leurs mains, pour le faire boire. Auxquels ledit de Maienne respondit que, pour un savetier, leur parti n'en seroit guères plus foible ni plus fort.

Le mécredi 19e, M. l'Amiral et le chevalier Breton, se voulans battre, en furent empeschés par le duc de Maienne, qui leur en fist faire défenses par les Estats.

Le dimanche 23e may, le Curé de Saint-André-des-Ars cria, en sa chaire, après le Roy : *Au loup!* Dit que

les prières des Rogations avoient esté premièrement instituées contre la rage des loups qui dévoroient les hommes; qu'à plus forte raison on les devoit faire aujourd'hui contre la rage de ce furieux loup de Béarnois, qui vouloit entrer dans la bergerie; et qu'il y avoit eu un bon loup qui avoit dit, en ceste ville, que ce grand loup s'estoit défulé quand il avoit veu passer la procession. « Meschant qu'il est (dist-il), je sçai, au contraire, qu'il « chantoit des psalmes pendant qu'elle passoit. On vous « dit qu'il sera Catholique et qu'il ira à la messe : eh ! « mes amis, les chiens y vont bien ! Et si vous dirai da« vantage que, s'il y va une fois, la Religion est perdue : « il n'y aura plus de messes, ni de processions, ni de « sermons. Et cela est aussi vrai comme Dieu est au « saint Sacrement de l'autel, que je vay recevoir.

« On me dira là-dessus que je n'appète point la con« version de l'Hérétique, mais sa mort. Au contraire, je « la souhaitte et désire, et n'empesche point qu'il soit « receu pour pénitent en l'Eglise; mais pour Roy, je « l'empesche et plus de cent mil avec moi. Badaux que « vous estes, qui ne congnoissez pas que ce viel loup « fait le regnard seulement pour entrer et manger les « poules ! Car d'estre jamais autre qu'Hérétique, il n'est « et ne le sera : mesmes, dimanche dernier et jeudi en« cores, il fut au presche, et le sçai de ceux qui l'y ont « veu. Mais quoi ! nos bons Politiques, qui contrefont « tant ici avec nous les bons Catholiques, aiment ce « *Ventre-saint-gris :* c'est un luron qui leur plaist, « pource que ce sont pourceaux à qui ce loup promet « de remplir la panse, qui est tout ce qu'ils cherchent. « De moi, mes amis, je ne puis croire que nos Princes « entendent jamais à aucun accord, et ne puis croire ce « qu'on en dit : car c'est chose horrible à penser seule-

« ment, qu'on veuille avoir paix avec un diable, un loup, un Hérétique, un vieil relaps, un excommunié, un vilain et un bastard comme lui. Que s'il estoit question de faire la paix, il y a cinq ans que nous souffrons : pourquoi a-t-on tant attendu ? Que ne l'a-t-on faite plus tost, sans nous faire tant languir ? Ha ! pauvre peuple, pensez-y ! Ne l'endurons point, mes amis ! Plustost mourir ! Prenons les armes : ce sont armes de Dieu, encores qu'elles soient matérielles ; car c'est contre les ennemis de Dieu. Un bon Ligueur (et je vous déclare que je le suis, et que j'y marcherai le premier) vaincra tousjours trois et quatre Politiques. Ils ne sont point gens pour nous, més que nous nous voulions bien entendre ; mais il se faut aider. Qui frappe le premier, ce dist-on, a l'avantage. Je sçai bien qu'il y en a ici qui diront, au sortir, que je suis un séditieux, et qu'il me faut jetter, dans un sac, en l'eau. Pleust à Dieu que je le fusse, pour la gloire de mon Dieu ! On a bien dit qu'on me feroit quelque jour rostir en la broche, avec encores un plus homme de bien que moi ; et que nous ne preschions que le jeusne, mais que nous aimions bien les lardons. Patience ! Au reste, mes amis, je sçai qu'il y en a beaucoup, et mesme de ceste paroisse, qui sont allés à Sainct-Denis et ailleurs, aux villes de l'obéissance (qu'ils apellent), ne valent rien ; et que tant ceux qui les disent que ceux qui y assistent sont tous meschans et excommuniés. » Desquelles paroles plusieurs assistants, et des plus grands Catholiques, furent fort scandalizés, entre lesquels j'estois, qui pris plaisir, au sortir, de faire le présent extrait de ce vénérable sermon.

M. de Saint-Eustace, ce jour, présent le duc de Maienne, appela Meschans ceux qui disoient qu'il ne



faloit recevoir l'Hérétique se convertissant. Commolet prescha entre les deux. Le père Besnard, comme celui de Saint-Eustace; le Curé de Saint Supplice, de mesme; celui de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, Saint-Jaques, Saint-Cosme, la Magdeleine, Saint-Benoist, et toute la kyrielle, enfilèrent une suitte de toutes sortes d'injures des plus exquises du mestier contre le Béarnois, tendans à fin de non le recevoir, quelque Catholique qu'il fust.

Ce jour, le duc de Maienne, courant la bague aux Tuilleries, tumba de dessus son cheval si lourdement, qu'on fist incontinent du bruit, comme s'il eust esté mort; mais, estant relevé, dit tout haut ces mots : « Ce n'est « rien; je ne suis pas encore mort, Dieu merci! afin que « personne ne s'en réjouisse davantage, ni ne s'en fas- « che. » Voulant dire qu'il sçavoit que de sa mort beaucoup en seroient bien aises, et d'autres faschés.

Le mardi 25e, le duc de Maienne fist fermer les portes à Paris, à cause de la querelle de Villars et du chevalier Breton.

Ce jour, un bon nombre d'ecclésiastiques, unis avec les Seize, allèrent trouver le duc de Maienne, pour empescher la paix, qu'il estoit bruit qu'on vouloit faire. Contre lesquels les Politiques, s'estans assemblés le lendemain, allèrent, jusques au nombre de quarante, prier le duc de Maine pour la paix; et estoit le commissaire Normand, qui portoit la parole. Ils en revinrent aussi sages les uns que les autres, l'intention dudit duc estant cachée aux plus habiles.

Ce jour, le duc d'Aumale dit, à Paris, à un gentilhomme qui estoit au Roy et parloit librement en présence du duc de Maienne, qu'il y avoit une Bastille à Paris pour ceux qui ne parloient comme il faloit. Auquel le gentilhomme respondit qu'il ne la craignoit

point, et qu'il avoit bon maistre; et qu'il estoit à un plus grand que lui, qui sçauroit bien avoir raison du tort qu'on lui feroit. Sur quoi, le duc de Maienne fist le hola; et, retirant son cousin d'Aumale, qui menassoit le gentilhomme, fist sortir et évader l'autre.

Le jeudi 27e may, jour de l'Ascension, [Boucher, qui preschoit à Saint-André, où estoit Madame de Nemoux, dist que c'estoient tous pendars que ceux qui demandoient le Béarnois pour Roy, en se faisant Catholique : car c'estoit un pendu, condamné sans appel, qu'ils prenoient à un gibet, et un malheureux hipocrite qui ruineroit la Religion, pour laquelle il n'eust sceu pis venir de dire qu'il allast à la messe : car il n'y avoit point de bon Catholique, qui le désirast. Au surplus, que les Politiques avoient joué, le jour de devant, d'un plat de leur mestier, quand ils s'estoient assemblés pour demander la paix; que tous les larrons, les paillards, les bougres, les incestueux, les hérétiques, faussaires, athéistes, et tous les désespérés et meschans garnemens de Paris, estoient de ceste compagnie, et qu'on n'y en remarqueroit point d'autres; et qu'il faloit s'assembler, pour aller par devers Monseingneur le supplier de vouloir purger la ville de ces pestes et ordures; ou, autrement, que tout estoit perdu.

Ce jour, non obstant les crieries de Boucher et l'opposition des ecclésiastiques et des Seize, les Politiques, s'estant assemblés jusques à cent ou six-vingts, allèrent trouver le Prévost des Marchans et le menèrent avec eux chez M. de Belin, demandans à parler au duc de Maienne. Celui qui portoit la parole estoit un nommé Desmoulins, avocat. M. de Belin leur fist assez bon receuil, horsmis qu'il leur dit que M. de Maienne ne trouvoit guères bonnes ces grandes assemblées; et qu'il

eust trouvé meilleur qu'ils eussent signé leur requeste et baillé par escrit ce qu'ils demandoient, lui présentans en la plus petite compagnie qu'ils pourroient. Auquel ils répondirent qu'ils estoient prests de ce faire, pourveu qu'on leur permist de s'assembler; et qu'ils s'asseuroient, cela estant fait, de la faire signer à plus de dix mil. A quoi M. de Belin dit que c'estoit beaucoup; que de lui il y apporteroit ce qu'il pourroit, comme aussi feroit M. de Maienne, de ce qu'il en avoit peu connoistre. Mais qu'une paix ne se faisoit pas ainsi et que l'affaire méritoit bien qu'on y pensast. Quant à leur nécessité, qu'il ne l'ignoroit point; mais que M. du Maine en avoit d'autres à contenter aussi bien comme eux. Et comme ils poursuivoient pour la paix, qu'il y en avoit qui faisoient poursuitte, au contraire, pour la guerre, qui estoient gens que le duc de Maienne ne pouvoit pas esconduire comme l'on pensoit; et qu'il estoit comme nécessité de les contenter, pour n'avoir pas peu servi à ceste cause (entendant des Seize). A quoi quelcun de la compagnie respondit qu'ils ne sçavoient à quoi telles gens avoient servi, si ce n'estoit à tout ruiner et gaster; que tant s'en faloit qu'on fust tenu à eux et que M. de Maienne se deust mettre en peine de contenter telles gens; qu'il n'y avoit homme qui les congneust mieux, ni à quoi tous leurs desseins tendoient. Aussi, leur en avoit-il donné la récompense qu'ils méritoient. « Et « vous-mesmes, Monsieur, lui dirent-ils, vous sçavez ce « qu'ils vous ont voulu faire! » Auxquels il respondit, en riant, que cela estoit passé, et qu'il faloit tout oublier. Au reste, qu'il verroit M. de Maienne, et feroit pour eux ce qu'il pourroit; qu'il alloit partir pour trouver ceux de la Conférence, et les prier ne trouver estrange s'il leur avoit point fait de response. Là dessus, ils lui dirent qu'ils n'es-

toient délibérés de s'en départir, et de leur juste requeste, qu'ils n'en vissent une fin; et que la grande nécessité qu'ils avoient les rendoit importuns : car ils n'en pouvoient plus. Lors le Prévost des Marchans leur dit qu'il pensoit que la treufve leur seroit accordée à dix ou douze lieues de Paris. Auquel ils respondirent qu'ils n'en vouloient point, et qu'il la faloit générale. A quoi M. de Belin dit qu'elle vaudroit mieux voirement; qu'il l'avoit desjà dit à M. du Maine, et qu'il lui diroit encores. Et ainsi se départist ceste assemblée.

Le vendredi 28e may, ceux de la Cour du Parlement, assemblés depuis trois heures après disner jusques à six, sur les prétentions du duc de Feria pour l'Infante d'Hespagne et abolition de la Loi Salique, font, par M. Hotoman, Advocat du Roy, entendre au duc de Maienne, qui lors estoit au Bailliage du Palais, la résolution de la Cour, en trois mots, qui estoient qu'*ils ne pouvoient ni ne devoient*. M. Molé, Procureur général, entre les autres, parla fort vertueusement, et dit au duc de Maienne que sa vie et ses moiens estoient à son service : qu'il en disposeroit comme il lui plairoit; mais qu'il estoit vrai François, estoit né François, et mourroit François; et devant que d'estre jamais autre, il y perdroit et la vie et les biens.

Ce jour, le duc de Maienne, adverti que les colonnels Marchant et Passart avoient tenu quelques propos de se barricader, comme si par là ils l'eussent voulu menasser, les manda, et leur dit qu'il avoit entendu qu'ils parloient de barricades, mais qu'il en vouloit estre. A quoi, les autres eurent recours aux négatives, rejettans tout sur les Seize, et lui jurans qu'ils n'y avoient jamais pensé. De quoi ledit duc se contenta, et cependant leur dit fort bien que les premiers qu'il sçauroit avoir tenu tel langage,

fussent des Seize ou autres, il les feroit pendre incontinent, sans autre forme ne figure de procès.

Le samedi 29e may, le docteur Mandoze, depuis neuf heures du matin jusques à onze, déclama en latin, aux Estats, contre la Loy Salique, le duc de Maienne y assistant : sans la présence duquel on disoit qu'il eust esté interrompu ; car chacun secouoit la teste, en se moquant. Ceux de la Cour et des Comptes ne s'y voulurent trouver.

Le dimanche 30e may, le Curé de Saint-André déclama contre la paix ; dit que les Politiques ressembloient aux grenouilles qui font *coac, coac,* et grenouillent tousjours *paix, paix, paix;* apela Badaux ceux qui estoient allés aux champs à Sainct-Denis et à Nostre-Dame-des-Vertus ; et les femmes, de sotes Caillettes, qui alloient exprès pour voir ce grand nez de Béarnois. Cria contre ceux qui deschiffroient les sermons des prédicateurs ; qu'il sçavoit bien qu'on timpanizeroit le sien et qu'on diroit qu'il estoit un criart ; mais qu'il ne s'en donnoit peine, que le mestier des prédicateurs estoit de crier : et pourtant, qu'on l'apeleroit criart tant qu'on voudroit, mais qu'il ne lairroit de crier, voire encores plus fort qu'il n'avoit fait. Au sortir de son sermon et de sa messe, une de ses paroissiennes, nommée Mademoiselle Guibert, voiant passer son plat accoustumé qu'on lui portoit, pour son disner, de chez Madame de Nemoux, commença à dire tout haut : « Je ne m'estonne pas si nostre Curé veult tousjours crier « et en conter ! Si on m'en envoioit autant, je babillerois « bien. »

Ce jour, Lucain, qui preschoit à la Chapelle de Bourbon devant les députés, apela le Roy *mirloret,* et le répéta par plusieurs fois. Au sortir, le baron Du Bord, qui estoit des députés, dit audit Lucain, que ce n'estoit pas bien parlé à lui, et que le nom de *mirloret* lui convenoit

mieux, et à Rose aussi, que non pas au Roy de Navarre.

Ce jour mesme, le curé de Saint-Supplice dit qu'il faloit prier Dieu pour la paix et pour la réconciliation et réunion des uns avec les autres : autrement, que nous ne pourrions recevoir le Saint-Esprit; nous menassa des Turqs, au cas que nous ne nous voulussions amander.

Le lundi dernier may, à la sollicitation des curés de Paris et de la Sorbonne, qui remonstroient qu'à la bonne feste les églises seroient vides si on recevoit la treufve et si on la recrioit pour dix jours, comme il avoit esté advisé et arresté, ladite treufve fut recriée jusques au vendredi seulement, dans lequel temps fut enjoint aux habitans de revenir à la ville.

Ce jour, les ecclésiastiques unis avec les Seize allèrent trouver le duc de Maienne, auquel ils parlèrent hautement, protestèrent contre la paix, et lui demandèrent un Roy : lequel les renvoia, pour s'en desfaire, *comme les autres,* aux Estats, et les amusa de paroles.

Ce jour mesme, le duc de Maienne manda un nommé le commissaire Normand, et lui dit qu'il avoit entendu qu'il se mesloit de faire des menées contre lui, et lui demanda qui il estoit. Auquel ledit Normand ramantust les services qu'il lui avoit faits, et lui en donna de si bonnes enseingnes que ledit de Maienne confessa qu'il estoit vrai, et qu'il ne pourroit jamais croire que ce qu'on lui en avoit rapporté fust véritable; qu'il le tenoit pour un mensonge, mais qu'on lui avoit dit et asseuré. Sur quoi ledit Normand lui respondit qu'il le prioit de croire que lui ni ses compagnons, qu'on appeloit Politiques, ne feroient jamais menées que pour son service et ne tiendroient autre parti que le sien; qu'il sçavoit que c'estoit quelque Seize (et n'y en pouvoit avoir d'autre) qui lui avoit fait un tel rapport, dont il avoit menti, et le supplioit très-humble-

ment, s'il jugeoit ses services dignes de quelque récompense, de lui vouloir faire ce bien de lui nommer : ce que M. de Maienne fist enfin par importunité, et lui dit que c'estoit Moniot, procureur, un des Seize, qui lui avoit rapporté pour certain qu'il faisoit des menées contre lui ; mais qu'il se contentast qu'il n'en croiioit rien et le tenoit pour une pure calomnie. A quoi ledit Normand insista fort, le priant qu'il lui fust permis d'en faire informer et qu'il ne lui déniast point la justice, et qu'il congnoistroit lequel lui estoit le meilleur serviteur des deux : ce qu'enfin ledit de Maienne lui avoit accordé. Le Normand aiant fait informer contre Moniot, ledit Moniot s'enfuit et se retira au bois de Vincennes.

Ce jour mesme, un nommé le petit Briou, apotiquaire, demeurant au bout du pont Saint-Michel, à Paris, qu'on apeloit communément *le Singe*, pource qu'il en avoit tousjours un en sa boutique, s'estant battu contre un Ligueur et un Seize, nommé Guillaume Bichon, imprimeur de la sainte Union, encores qu'il eust esté autrefois de sa confrairie et des plus mauvais, aiant porté le deuil de la mort du feu Roy, toutefois s'estant déligué, comme beaucoup d'autres, par une trop vive appréhension de la faim et de la corde, fut déféré au duc de Maienne pour avoir parlé à l'avantage du Roy et pour la paix, et mesdit de Son Altesse et de la sainteté du Légat, duquel il s'estoit moqué, et dont la querelle estoit survenue entre Bichon et lui. De quoi le duc de Maienne, offensé, en vouloit faire faire punition, disant qu'il n'avoit la teste rompue d'autres affaires que des querelles de tels coquins ; mais qu'il s'estoit résolu d'en faire faire si bonne justice que les autres y prendroient exemple, et qu'il commenceroit à cestui-ci pour faire peur aux autres. Mais Madame de Nemoux parla pour lui, et remonstra à M. de Maienne,

son fils, l'ignorance et le peu d'esprit qui estoit en cest homme, et qu'elle lui prioit de lui pardonner comme à un fol qu'il estoit. « C'est pourquoi, Madame, respondit « M. de Maienne, il est besoin le chastier, pour lui ap- « prendre d'estre sage : car ces fols-là, pour qui vous par- « lez, nous brouillent plus que vous ne pensez, et ont « assez d'esprit pour mesdire de vous et de moi. » Toutefois enfin il lui octroia sa requeste, et furent les informations estourdies par lesquelles ledit Briou, entre autres accusations, estoit chargé d'avoir dit qu'il eust voulu tenir les deux couillons de M. le Légat, qu'il en eust donné un à son singe et l'autre à son chat.

Sur la fin de ce mois, Boucher, curé de Saint-Benoist, bailla sa chaire de Saint-Benoist à un avveugle nommé Normandin, Docteur, de la faction des Seize et des plus séditieux, dont, disoient les paroissiens, qu'on leur avoit changé leur cheval borgne en un avveugle.

Le dernier de ce mois, une cochée de prédicateurs, passans par dessus le pont Notre-Dame, entre lesquels estoit Boucher à la fenestre du coche, furent moqués et hués du peuple.

Ce jour mesme, Guarinus, preschant à Sainte-Geneviève-des-Ardans, dit que la maison de Bourbon estoit la maison d'Achab, laquelle il faloit exterminer, jusques aux chiens qui pissoient contre les murailles.

En ce mois de may, pendant le séjour du Roy à Mantes, les ministres, advertis que le Roy se résolvoit d'estre Catholique et retourner à la messe, quelques protestations qu'il leur eust faites du contraire, l'allèrent trouver pour lui en faire remonstrances et en entendre sa volonté, afin de mettre ordre à leurs affaires : car le bruit couroit *pour certain* partout qu'il l'avoit juré et signé : auxquels le Roy, sans autrement les vouloir escouter, leur parla en

ces termes : « Vous sçavez ce que je vous ai tousjours « dit; mais, quand je le ferois, vous n'avez point occasion, « pour cela, d'en prendre alarme, ni vous en fascher. Au « contraire, j'entre dans la maison, non pour y demeurer, « mais pour la nettoier. Je vous le promets ainsi, et, « pour vostre particulier, je ne vous ferai point pire trai- « tement que j'ai tousjours fait jusques à aujourd'hui. « Priez Dieu pour moi, et je vous aimerai. »

En ce mois de may, le 6ᵉ dudit mois, mourust à Paris M. Chaillou, Secrétaire du Roy, honneste homme et craignant Dieu. Et le lendemain, mourust, en la rue Pouppée, à Paris, le général Lotier, aagé de quatre-vingts ans, qui avoit vescu plus qu'il ne pensoit, aiant eu autrefois beaucoup de biens et de moiens, et toutefois réduit, depuis trois ans, à vivre des ausmonnes des gens de bien, dans un lit qui n'estoit à lui, et lequel il n'avoit vaillant quand il mourust.

Ce mois de may fust tempérément chaud et humide; sur la fin, propre pour les biens de la terre. Y eust tonnairres grands et fréquens à Paris; et le lundi, dernier du mois, la pluie très grosse, sans lascher, y continua depuis la pointe du jour jusques à la nuict. La maison du commissaire Pepin fust vidée par la peste.

JUIN.

Le samedi 5ᵉ juin, veille de la Pentecoste 1593, les députés s'assemblèrent à la Roquette, où M. de Lion, tout malade qu'il estoit, se fist porter. Bruits grands à Paris de paix, ou pour le moins d'une treufve.

Ce jour, le doien Séguier traicta en son logis, à Paris, Madame la Mareschale de Rets. Le disner lui cousta trente escus et demi, dont il fust calomnié par les Seize,

desquels il se plaignit au duc de Maienne, qu'on disoit avoir des aureilles si rebatues de telles plaintes qu'il ne s'en faisoit que mocquer.

Ce jour, il fist si froid, et le lendemain pareillement, qu'il sembloit que l'hiver fust de retour.

Le dimanche 6e juin, jour de la Pentecoste, Boucher prescha à Saint-André, où se trouvèrent le duc de Maienne et Madame de Nemoux, sa mère; et là, en leur présence, déclama fort et ferme contre la paix et la treufve qu'il estoit bruit partout qu'on alloit faire; dit que nostre Cour estoit la Cour du roy Pétaud, où tout le monde estoit maistre; qu'il estoit de nécessité d'avoir un Roy, voire un Roy qui fust de bon or et d'or ducat; qu'il faloit changer d'officiers et de justice, et de tous estats; que ceux de la Conférence méritoient bien d'estre piqués, et qu'il y avoit bien de la ladrerie en leur fait, laquelle ne se guériroit que par la pointe; que nous ne ressemblions pas à cet agneau qui, regardant par la fente, voioit le loup qui lui prioit de lui ouvrir et qu'il lui donneroit la tette; mais que ceux de Paris estoient des sots et des bestes, qui enduroient bien des Politiques les braver à leur nez, jusques à avoir dit tout haut, le jour d'hier, qu'il ne faloit point de treufve, mais une bonne paix générale. Puis, accommodant l'Évangile de ce jour, qui estoit du Saint-Esprit, aux esprits des Estats, de nos gouverneurs et de ceux de la Conférence, dit qu'il n'y avoit plus d'esprit entre nous; que ceux qui nous gouvernoient avoient assez de chair, mais peu d'esprit; attaquant le duc de Maienne en sa présence, lequel se retourna de ce sermon fort malcontant et édifié, et dit que Boucher et les autres prédicateurs tenoient un langage qui ne lui plaisoit guères, et qu'ils se fussent bien passés de dire beaucoup de choses qu'ils disoient. Mais que le



meilleur estoit qu'on ne lairroit pour eux de faire ce qu'il faloit faire, et qu'on ne leur en demanderoit pas leur advis, et que, pour son particulier, il leur monstreroit (ce que possible ils craingnoient le plus) qu'il n'avoit jamais esté traistre à sa patrie. Il dit ces propos de colère, comme estant piqué des paroles qu'avoit tenues Boucher en sa chaire.

Ce jour, Feu-Ardant, Cordelier, qui preschoit à Saint-Jean, après avoir vomi un million d'injures contre le Roy, dit qu'un coup de tonnerre ou fouldre l'emporteroit un de ces jours, ou bien qu'il crèveroit. « Aussi bien, « mes amis (dist-il), il a desja le bas du ventre tout pourri « de ce que vous sçavez. »

Ce jour, Moraines, curé de Saint-Merri, prescha la paix dans l'église Saint-Germain de l'Auxerrois, et qu'il faloit recevoir et embrasser l'Hérétique revenant à l'Eglise et se convertissant. Le Curé dudit Saint-Germain prescha tout le contraire, et dit qu'il estoit bien adverti qu'on n'auroit ni paix ni treufve, et que M. le Légat lui avoit dit. Respondit aux marguilliers de sa paroisse, qui le prioient pour avoir Moraines pour les prescher, qu'ils avoient beau faire, qu'il n'y consentiroit jamais, et qu'ils ne le feroient pas Politique comme lui.

Genebrard, ce jour par dessus les autres, prescha séditieusement, deschirant le Roy, en sa chaire, des plus vilaines injures et calomnies qui se puissent excogiter. Le Curé de Saint-Supplice, au contraire, prononça malédiction contre tous ceux qui empeschent l'œuvre de la paix par la conversion de l'Hérétique, et les apella Ministres de Sathan.

Le lundi 7e de ce mois, bruit par tout Paris qu'on alloit avoir la treufve. Madame de Nemoux le dit tout haut.

Ce jour, M. de La Chastre dit à Boucher que bien leur prenoit à tous d'avoir un doux Gouverneur, pource qu'autrement on leur eust appris à prescher l'Evangile sans se mesler des affaires d'Estat, où ils n'entendoient rien.

Le mardi 8e juin, Zamet donna à souper à Messieurs de Maienne et de Guise, et autres seingneurs et dames de leur compagnie. Il y avoit deux tables : à la première estoient les dames, avec le comte de Brienne et le duc de Maienne, lequel il falut rapporter, tant il avoit beu; à la seconde estoit le duc de Guise, avec force capitaines, seingneurs et gentilshommes. Le souper cousta deux cents escus, de marché fait avec le Grand Guillaume, qui les traictoit.

Ce jour, le Roy eust deux advis, l'un sur l'autre, d'une entreprise faite à Paris pour le tuer. Le conseil en avoit esté tenu sur le Curé [de] Saint-Jacques, et en mist-on deux en besongne, qui devoient partir de Paris, le jeudi de la Pentecoste, pour essaier à faire le coup. L'un estoit ung manant de Paris, homme de mestier, ainsi qu'on disoit, pauvre de biens et d'esprit, mais audacieux, et de ces Catholiques zélés qu'on apeloit; l'autre, huguenot, qui se tenoit aux champs, gaingné par l'amour d'une fille de Paris qu'on lui devoit donner avec force escus, au cas qu'il fist ledit coup.

Ce jour mesme, les Seize, unis avec le Clergé, présentèrent requeste aux Estats à ce qu'on eust à procéder à l'eslection d'un Roy; et, au cas qu'on ne le trouvast bon, qu'on n'eust à procéder à treufve ni à conférence que le Saint-Père n'en fust adverti et qu'on n'en eust response. A faute de ce, protestoient contre ceux qui passeroient outre, comme déserteurs de la Religion et traistres à leur patrie. Ils furent renvoiés sans response, et fust jugée

leur requeste si impertinente qu'il fut dit tout haut qu'il les faloit envoier à la cuisine.

Le mécredi 9e juin, s'esleva, le matin, un bruit de guerre à Paris que tout estoit rompu, qu'on n'auroit treufve ni paix. Tout le Palais ne cornoit que la guerre. Après disner, tout au contraire, les nouvelles n'estoient que de la paix, la Conférence continuée jusques au 18e, avec cessation d'armes et treufve à quatre lieues à l'entour de Paris.

Boucher, là dessus, va trouver le duc de Maienne pour lui demander un Roy et le supplier de trouver bon que ce soit le duc de Guise, et qu'il est chargé, de la part des ecclésiastiques, de lui porter ceste parole. Auquel le duc de Maienne fait response que si un autre que lui eust fait ceste requeste, qu'il eust bien sceu ce qu'il eust eu à faire; au demeurant, qu'il ne se charge plus de telles requestes; que lui et ses compagnons se meslent de prescher leur Évangile, sans s'entremettre des affaires d'Estat, où ils n'entendent rien; que les Estats sont ici pour y donner ordre, lesquels ne feront rien que bien à point.

Ce jour mesme, les Seize s'assemblèrent, l'après disnée, en une maison, près le jeu de paume Becquet, d'où ils sortirent sur les sept heures du soir. Un Jacobin, qui en estoit, fust chevalé et suivi par un honneste homme jusques dans le logis du duc de Maienne et jusques en sa chambre, où ledit Jacobin entra, lequel M. de Maienne aiant avisé, donna aussitost congé à la compagnie, et fist sortir tout le monde pour parler audit Jacobin, ce qui fist entrer en cervelle beaucoup de gens.

Le jeudi 10e de ce mois, bruit à Paris de la ville de Dreux, investie par le Roy.

Le vendredi 11e, on alla à la Conférence, à La Vilette,

d'où Chomberg, revenu, apporta certaines nouvelles de la brieufve conversion du Roy.

Ce jour, maistre René Benoist, curé de Saint-Eustace, receut lettres du Roy par lesquelles il le prioit pour son instruccion, et de prendre avec lui deux autres qui eussent les esprits doux et affectionnés au soulagement de ses pauvres subjets.

Benoist, aiant reçu ces lettres, alla trouver le duc de Maienne, qui lui dit qu'il estoit fort aise de ceste conversion, et que, pour son particulier, il ne vouloit point de mal au Roy de Navarre; le renvoia à M. le Légat, auquel ledit Légat respondit en ces mots : *Discretionem tuam laudo; sed, in re tanta, sine auctoritate Summi Pontificis nihil tentandum esse censeo.*

Le 13e du présent mois de juin, qui estoit le dimanche de la Trinité, le Curé de Saint-André dit le matin, en son sermon, que le bruit estoit partout de la paix, et que les Politiques la crioient tout haut, mais qu'il croioit que nos princes estoient trop gens de bien pour la faire jamais avec un Hérétique et relaps excommunié comme estoit le Béarnois, et que cela préjudicieroit à leur honneur et à leur promesse. Toutefois, quand cela adviendroit, comme ils estoient hommes et se pouvoient changer, qu'il y avoit encores de bons frères à Paris qui l'empescheroient et batailleroient à l'encontre, et y mourroient tous les bons Catholiques plustost que de l'endurer; et quant à lui et ses compagnons, qu'on les traisneroit plus tost à la rivière et les jetteroit-l'on dans un saq en l'eau (comme les en menassoient les Politiques) que de jamais y consentir, et que si on en venoit là, qu'il y auroit bien du sang respandu, et que messieurs les Politiques ne s'en resjouissent point davantage : car on ne les auroit pas, ainsi qu'ils cuidoient, sans beste vendre. Puis,

parlant du Roy, dit que c'estoit une grande honte d'avoir accordé à ce loup, qui faisoit du renard, une Conférence par laquelle il se vantoit tout haut de plus gaingner qu'il n'eust sceu faire avec toutes ses armes et armées.

Boucher, * parlant de lui * en son sermon d'après disner, dit qu'il se devoit faire Catholique le 15e juillet, et qu'il avoit accordé avec le Saint-Esprit de ne le point recevoir jusques à ce jour, et qu'il avoit pris de Dieu un passeport jusques en ce temps-là.

Chavagnac, curé de Saint-Supplice, prescha, au contraire, qu'il faloit embrasser l'Hérétique se convertissant, et qu'il faloit aller au devant de lui pour le recevoir; que ceux qui demandoient la paix demandoient chose bonne et sainte, et que ceux qui l'empeschoient et preschoient le contraire estoient meschans et vrais enfans du diable. Mais tout ce qu'il craingnoit estoit qu'on ne l'eust point, à cause des impiétés et blasphêmes qui régnoient.

Ce jour, la treufve fust arrestée au Conseil du duc de Maienne, qui se tinst au logis de M. de Lion, où il fust toute l'après disnée. Dont le Légat incontinent adverti, et le bruit espandu par la ville, par l'advis et conseil des Seize et des ecclésiastiques, qui crioient que la treufve estoit les fauxbourgs de la paix, ledit Légat s'en alla à Saint-Martin-des-Champs, où il s'y renferma, avec force gardes, comme dans une citadelle, redoutant la fureur du peuple, à cause de l'empeschement qu'il se délibéroit de donner à la treufve. De fait, les bouchers, qui sont forts et en nombre en ces quartiers-là, disoient tout haut que saint Martin ne le sauveroit pas, et que s'il cuidoit empescher la treufve, qu'ils sçavoient bien comme il faloit mettre la main au sang et escorcher les veaux comme lui.

Le lundi 14e juing, le Légat alla, dès le matin, aux

Estats s'opposer à la treufve. Les ecclésiastiques pareillement, après disner, demandèrent acte, les uns et les autres, de leur opposition, afin que s'il en advenoit inconvénient à la Religion, qu'ils eussent à qui s'adresser, et qu'on ne leur en peust rien imputer à l'advenir. Boucher, qui preschoit aux prières à Saint-André, dit qu'il empeschoit, et cinquante mil hommes avec lui, que ce meschant Hérétique relaps fust Roy, auquel on vouloit donner entrée par la treufve. D'estre Catholique, qu'il ne l'empeschoit point : au contraire, qu'il désiroit qu'il le fust bon ; mais que, pour cela, qu'on le fist Roy de France, qu'il l'empeschoit tout hault ; l'apela « vilain, voleur, « sacrilége, noir, pendart, larron, vérolé, putier, viola- « teur de vierges et nonnains » ; bref, emploia toute la réthorique des trippières du Petit Pont à dénigrer du Roy. Et sur ce mot de l'Évangile : *Dic nobis quod signum facis,* demanda quels miracles pourroit faire le Béarnois, afin de faire croire le peuple en lui ; que ses miracles ne seroient qu'à reculons, comme ceux de tous les hérétiques, dont il allégua deux ou trois exemples : que de morts en faire de vivants, comme avoit fait Nostre Seingneur, qu'il n'en feroit jamais ; mais de vivans en faire des morts, qu'il feroit bien cestui-là, et qu'il en faisoit assez tous les jours ; qu'il n'y avoit espèce de cruauté qu'il ne pratiquast ; qu'il avoit renouvelé le crucifiement des Juifs à l'endroit des prestres ; qu'il en avoit fait crucifier, rouer et tenailler, et que c'estoit le plus cruel vilain que la terre eust jamais porté. De lui, qu'il sçavoit bien que tout ce qu'il disoit lui seroit rapporté : « Mais, va, « dit-il, meschant Politique, va, va lui dire ! Il me con- « noist bien : il sçait assez que ce que j'en fais n'est que « pour me mettre en ses bonnes graces. »

Ce jour, Madame du Maine alla voir, après disner, le

petit Videville, auquel elle dit que non obstant les remuemens et oppositions du Légat et des Seize, que monsieur son mari lui avoit dit qu'il ne se coucheroit point qu'il n'eust fait signer la treufve au Légat. Mais il en advinst toutefois autrement, car non seulement il l'empescha, mais aussi déclara excommuniés tous ceux qui la procureroient et trouveroient bonne.

Le mardi 15ᵉ de ce mois, on n'alla point à la Conférence, mais on s'assembla chez M. de Maienne, sur l'opposition du Légat, où beaucoup furent d'avis, non obstant son opposition, de passer outre à la publication de la treufve; et fut dit en plain Conseil que la plus grande faute qu'on eust jamais faite, ç'avoit esté de le recevoir et l'apeler, attendu que c'estoit un estranger qui n'avoit que voir aux affaires de France. Toutefois, il n'en passa pas par là, car, pour la révérence du Pape son maistre, il fust finalement conclud au contraire.

Ce jour, Aubert, Advocat du Roy en la Cour des Aydes à Paris, accompagné de quatre-vingts ou cent, alla à l'Hostel de ville trouver M. le Prévost des Marchans, et le prier de les vouloir mener parler au duc de Maienne, auquel ils vouloient demander l'exécution et publication de la treufve qui leur avoit esté accordée. Un moine, nommé Leo, de la faction des Seize, se trouva là, qui commencea à crier après eux, les blasmer et reprendre leurs assemblées, soustenu par tout plain qui l'assistoient, qui estoient de la menée du Légat et des Seize. Mais il fust vivement rembarré, car ils lui respondirent que leurs assemblées ne se faisoient point de nuit, comme celles des Seize; qu'ils ne s'assembloient point en cachette, mais en plain jour, pource qu'ils n'avoient rien à proposer que de bon et saint, et tendant au repos du public et soulagement du pauvre peuple; que ce n'estoient à lui

à qui ils parloient, ni auquel ils deussent rendre compte de leurs actions, lesquelles ils justifieroient tousjours en plain midi, en présence de tout le monde. Et falut que le moine et ses gens se retirassent.

Ce jour, M. d'Aumale dit au duc de Maienne qu'il s'estonnoit comme il enduroit les prédicateurs prescher ce qu'ils preschoient, et les Seize parler comme ils faisoient : car il ne leur oïoit tenir autre langage que de sédition, et d'en estendre trois ou quatre mil morts sur le pavé. « Et « qu'y pourriez-vous faire ? dit le duc de Maienne. — « Qui, moi ? respondit D'Aumale; je les mènerois à la « guerre, puisqu'ils ont tant envie d'en manger ; mais je « les y mettrois à la pointe et à la bouche du canon. — « Cela ne se fait pas ainsi, dit le duc de Maienne ; M. le « Légat ne sera pas de vostre opinion. »

Ce jour mesme, l'après disnée, Le Vaier, référendaire en la Chancelerie de Paris, accompagné de deux à trois cens bourgeois, alla chez le duc de Maienne lui demander la treufve ou la paix. Et pource que ledit duc de Maienne se trouvoit mal et avoit la goutte au bras, il fist sa requeste au nom de toute la Compagnie, pour laquelle il portoit la parole, à MM. de Lion et duc D'Elbœuf, qui leur firent fort bon visage, dirent que leur requeste estoit raisonnable, et qu'ils la feroient entendre à M. de Maienne. Quand ils entrèrent, Senault estoit à une fenestre, qui escrivoit : sur lequel ceux de ceste Compagnie aiant jetté la veue, un d'entre eux (comme il s'en trouve tousjours quelcun de plus insolent que les autres) lui va crier : « Nous sommes tous Politiques ! Escri-nous hardiment « sur ton papier. » De quoi Senault, offensé, courut incontinent au duc de Maienne lui en demander réparation, disant que c'estoient tous séditieux et meschans Politiques, qui mesme s'avouoient tout haut pour tels. Auquel le duc

de Maienne, fasché d'ailleurs et se trouvant mal, lui respondit que tous ces meschans Politiques-là qu'il apeloit lui diroient à son nez, quand il vouldroit, qu'ils valoient mieux que lui, et que s'il avoit des querelles particulières contre eux, qu'ils les allast démesler sans lui en rompre davantage la teste.

Ceste après disnée, sur le soir, arrivèrent procurations d'Orléans pour demander la treufve, lesquelles estonnèrent fort les contredisans.

Le mécredi 16e, le Légat, allant, après disner, sur le duc de Maienne, ne fut point salué par le peuple, qui lui tourna le cul quand il vinst à donner sa bénédiction. Quatre ou cinq Ligueux seulement furent veus oster leurs bonnets ou leurs chapeaux. Le duc de Feria ne fust salué de personne du monde : encores la plus part, le voiant passer, tiroient la langue et se moquoient de lui. A quoi M. de Lion prist garde, et, s'en estonnant, le dit au Conseil.

Le jeudi 17e, jour de la Feste Dieu, la fille du feu Le Prebstre, qui avoit esté pendu à Paris durant le siége, à la journée du Pain, voiant son mari qui dormoit sur une table, s'estant saisie de son espée, lui en donna deux ou trois coups, et entre autres un grand sur la souris du bras, s'efforçant de le tuer. Son mari estoit un gantier tenant sa boutique au Palais, avec lequel, ne l'aimant point, faisoit fort mauvais mesnage, et estoit mariée avec lui depuis un bien peu de temps.

Ce jour, les ducs de Feria et de Maienne, assistans à la procession Saint-Eustace, furent repris publiquement par le Curé, pource qu'ils babilloient et parloient trop haut.

Ce jour, Boucher, parlant de son sermon de la dernière assemblée des Politiques, qui estoient allés deman-

der paix ou treufve au duc de Maienne, dit que c'estoit une grande honte qu'on ne faisoit pendre tout cela ; que ce n'estoient, aussi bien, que des coquins ramassés, plus couards que poulles et qui n'avoient point de cœur, et que si on eust voulu faire fuir et donner la chasse à tous ces coquins-là, que vingt-cinq hommes eussent mis en route trois ou quatre cens qu'ils estoient. Dit après que les bouchers de ceste ville lui en vouloient et avoient dit qu'il le faloit tuer, pource qu'ils ne vendoient pas leur chair assez à leur gré, et que, pour faire leur proufit, ils estoient tous Politiques.

Le vendredi 18e juin, les Estats assemblés se séparèrent, avec moindre opinion que jamais de rien qui vaille ; résolurent qu'on feroit défenses aux Politiques de plus s'assembler, pource que cela ne tendoit qu'à sédition. Le cri, estant fait après disner, rafraîchit les Seize, et mescontenta les Politiques, contre lesquels Boucher prescha après disner ; dit qu'on n'oïoit autres qu'eux faire des levées de boucliers, comme si quaresme-prenant eust esté mort ; que c'estoient assemblées de diables et vrais sabaths que les leurs, et qu'il ne fust ainsi qu'ils s'amassoient pour un meschant et un parjure ; dit que c'estoit un blasphême de dire que le Béarnois se feroit Catholique, lui fait son procès, l'instruit lui-mesmes sans autres contredits ni salvations, puis en prononce l'arrest en sa chaire, par lequel il le déclare indigne d'estre jamais Roy. Après cela, tire de son sein et lit tout haut un livre imprimé au commencement de ces troubles, contenant les protestations et sermens de l'Union, où, entre autres articles, on proteste ne faire jamais paix ni treufve aucune avec l'Hérétique, nommément avec le Roy de Navarre. Il y en avoit là tout plain des Seize attiltrés, qui en avoient dans leurs seins et les monstroient à ceux qu'ils tenoient pour Politiques,

et leur disoient : « Voiez ! il ne dit que la vérité. Lizez : vous « trouverez qu'il y est tout ainsi comme il nous le dit de « mot à mot ! » comme cherchans occasion de querelle. Mais les autres, advisés, ne respondirent mot. Dupont, sergent, et Lochon, procureur, tous deux des Seize, m'en monstrèrent un, estans tous deux auprès de moi, à Saint-André, audit sermon.

Au sortir de ceste prédication, une troupe de Seize, passans par devant le logis de La Rue, qui estoit malade, l'apelèrent « chien de Politique, Béarniste, traistre et meschant ».

Ce jour, M. de La Chastre fist le serment, à la Cour, de Mareschal de France.

Le samedi 19e juin, Boucher, en son sermon, déclama contre ceux du Conseil qui avoient dit que tous ces sermens qu'il avoit leus en sa chaire le jour de devant, et sur lesquels il avoit tant insisté pour empescher la treufve, n'estoient qu'idées de prédicateurs.

Le jour mesme, le quatrain suivant, fort Politique, couroit au Palais de main en main :

Le Légat s'oppose à la treufve,
La treufve s'oppose au Légat.
S'il estoit pendu en la Greufve,
Ce seroit un beau point d'Estat.

Ce jour, arrivèrent nouvelles à Paris que le Roy avoit esté battu devant Dreux, et que La Guesle et Maintenon y avoient esté tués.

Ce jour mesme, le lieutenant civil La Bruière fust mandé à la Cour, sur la plainte des informations qu'il avoit fait faire contre ceux qui s'estoient assemblés pour demander la treufve ou la paix. Là le président le Maistre

prenant la parole, parla vertueusement, *comme de coustume*, et dit que c'estoit une grande honte et chose insupportable de dire qu'on informe, pour des paroles, contre des gens de bien, dans une ville de Paris; et qu'en une cité libre, comme doit estre celle-ci, les voix n'y soient point libres, mesmement pour chose qui notoirement concernoit le soulagement du peuple et le repos publiq. Et encores plus estrange de dire qu'on souffre que telles informations se facent par gens qui ont les mains encores toutes plaines de sang (entendant de Basin, commissaire, qui avoit assisté à la mort du président Brisson); et que c'estoit contre voleurs et meurtriers, perturbateurs du repos publiq, qu'il falloit informer, non contre les gens de bien, qui au lieu des armes présentoient les larmes et la nécessité du pauvre peuple, auquel ils procuroient un soulagement; qu'il estoit d'avis que défenses fussent faites à la Bruière de passer oultre, et, si y retournoit, d'en faire bonne et prompte justice.

Le doien Séguier opina quasi de mesmes, * et d'animosité contre la Bruière : ce qui fust plus interprété à la querelle de sa maison qu'au bien publiq; * Monthelon ne dit mot; le président de Hacqueville voulust comme soustenir et excuser le fait de la Bruière. En quoi on disoit qu'il s'estoit monstré aussi caillette que de coustume, et fut suivi de quelques-uns, qui, estans timides, opinoient entre les deux. Mais finablement les voix des gens de bien le gaingnèrent, et furent faites défenses à la Bruière de passer oultre auxdites informations, sur peine d'en respondre en son propre et privé nom. Et si fust baffoué de tout plain de Messieurs, qui lui dirent pouilles.

Ce jour, il fist, à Paris, une grande pluie et un impétueux tonnerre, qui en fist tumber tout plain de malades de la contagion.

Le dimanche 20e de ce mois, le Curé de Saint-André-des-Ars cria contre la treufve; dit que c'estoient les fauxbourgs de la paix, mais qu'on garderoit bien ces fauxbourgs-là; et que M. le Légat leur avoit à tous promis d'y perdre la vie plustost que l'endurer, et qu'ils y mourroient tous avec lui; qu'on disoit qu'il les faloit jetter, dans un sac, en l'eau, mais qu'on ne les y jetteroit pas ainsi sans se revencher.

Ce jour, Normandin l'avveugle prescha comme celui de Saint-André, c'est-à-dire séditieusement et contre la paix. Le jour de devant, il estoit allé demander au duc de Guise quel évangile il vouloit qu'il preschast. Auquel ledit seingneur, instruit par un de ses gentilshommes, lui avoit respondu qu'il preschast l'évangile de l'Avveugle.

Incestre, curé de Saint-Gervais, prescha la paix, ledit jour, dans son église Saint-Gervais : ce qui rendit estonnés beaucoup de gens d'une si soudaine métamorphose; dit qu'il faloit prier Dieu pour la conversion de l'Hérétique; estant converti, qu'il le faloit recevoir. « Je le vous « dis, dist-il tout haut, et le répéta par plusieurs fois. Je « sçai bien qu'on dira et qu'on a desjà dit que j'en suis; « j'en suis voirement, et vous dis encores que tous ceux « qui l'empeschent sont meschans, qui vous preschent « le contraire et qui s'y opposent; et ceux qui, pour ce « regard, mettent empeschement à une paix et treufve, « ne sont point enfans de Dieu : je le vous dis. J'ay le « rolle et le dénombrement de ceux de la Ligue, de-« laquelle je suis, pour la manutention de la Religion, « mais non pour autre chose. Et si, ne suis point allé à « Saint-Denis, comme les autres qu'on y a refusés, qui « y estoient allés pour s'insinuer en grace. »

Genebrard, au contraire, emploiant toute la rhétorique du Petit-Pont contre les demandeurs de paix et de treufve,

vomist plus d'injures, ce jour, contre le Roy, que ne feroit une harangère assise sur son bacquet, lorsqu'on l'a mise en colère.

Rose, Ceuilli, Feu-Ardant, Guarinus, Lucain et les autres preschèrent de mesme. Celui de Saint-Supplice, Saint-Eustace et Saint-Marri, comme l'Incestre, lequel les Seize commencèrent, de ce jour, à apeler *le nouveau adjoint.*

Ce jour, les Estats assemblés résolurent la question du duc de Feria, pour l'Infante ; dirent qu'ils n'avoient point de procuration pour renverser la loy fondamentale du Roiaume. Quant à Ernest, que c'estoit un estranger, et qu'ils n'avoient non plus de procuration pour parler de l'élection d'un Roy estranger. Bien, s'ils vouloient parler du mariage d'un Prince françois avec l'Infante, qu'on y aviseroit. Sur quoi assignation fust donnée au duc de Feria pour le lendemain matin ; lequel, au sortir de là, fust sifflé par un tas de populasse amassée, et lui fust jettée une pierre. Dequoi on alla aussitost faire plainte au duc de Maienne, qui respondit que, si on lui pouvoit représenter les siffleurs et les jetteux de la pierre, qu'il les feroit pendre et estrangler sur-le-champ, à l'entrée des Estats et devant les portes du Louvre.

Le lundi 21[e] de ce mois, le duc de Feria fist sa proposition, l'après-disnée, aux Estats, qui fut sommairement que le Roy d'Hespagne, son maistre, nommeroit, dans deux mois, un Prince Catholique françois pour estre Roy, y compris ceux de la maison de Lorraine, auquel il donneroit l'Infante sa fille en mariage, et qu'ils seroient Rois solidairement. Ce furent ses mots. Un des députés dit tout haut « qu'on vouloit faire d'un manteau de Religion une cappe à l'Hespagnole ».

Ceste proposition, divulguée à Paris, fist incontinent

courir le bruit partout que nous avions un Roy; les uns disoient que c'estoit M. de Nemoux; les autres, que c'estoit M. de Guise.

On envoia au Curé Saint-André un billet contenant ces mots : *Tout se porte bien, Dieu merci. On a fait aujourd'hui élection d'une Roine; on la fera demain d'un Roy, et mécredi on chantera le Te Deum.* On disoit qu'il y faloit adjouster le Valet, pour faire l'Impériale, afin de chanter le *Te Deum* entier, et qu'il le faloit remettre au jeudi.

Boucher, à la fin de son sermon, exhorta le peuple à jusner et communier, pource qu'on estoit prest de faire un Roy. « Il n'est, dit-il, encores fait ni arresté, comme « on en fait courir ici le bruit; mais on est après, pour « frapper le grand coup. J'espère que, dans huict ou « quinze jours au plus, vous en aurez bonne nou- « velle. »

Guarinus, auquel on avoit rapporté que le duc de Maienne ne trouvoit bonne la proposition du duc de Feria, le prescha à Saint-Marri, et dit « qu'une quenouille eust esté plus propre à ce gros pourceau qu'une espée ».

Cependant, le conseiller Du Vair, avec autres députés de la Cour de Parlement, formèrent opposition aux Estats, au nom de la Cour, à ce qu'on n'eust à procéder à l'élection d'autre Roy que de la maison de Bourbon; demandèrent acte de leur opposition au greffier et la firent enregistrer.

Ce jour, M. de Rosne fut receu, à la Cour, Mareschal de France.

Le mardi 22e de ce mois, le baron de Talmet, un des députés de Bourgongne, obtinst à grande difficulté la continuation de la treufve pour six jours seulement : laquelle,



en sa faveur, le duc de Maienne fist publier à Paris jusques au dimanche.

M. Demeri monstra, ce jour, dans Saint-Denis, à un mien ami, la Treufve générale pour six mois, signée du Roy et sellée.

Maspairraut, à Paris, commença à parler librement pour la treufve, dont il fut mis par les Seize sur le rolle des Politiques.

Ce jour, le duc de Maienne vinst loger à l'hostel de Nœsle, mal content des bruits de Paris, qui donnoient la Couronne à son frère, ou à son neveu, sans autrement parler de lui, non plus que d'un o en chiffre. Dit qu'il eust voulu qu'il n'y eust eu autre Roiauté qui lui eust empesché la teste, et que tous ces beaux Rois-là ne se pourroient faire, qu'il n'en fust le premier refusant. Toutefois, qu'il pensoit bien qu'ils le seroient trestous, autant les uns que les autres. Lesquelles paroles dites, ce jour, furent raportées aux prédicateurs et aux Seize, qui en firent fort mal leur proufit.

Le mécredi 23e juin, veuille de la Saint-Jean, fut solennizée la petite Feste Dieu, qui venoit au lendemain. Ce qui ne se remarque, à ce qu'on dit, avoir jamais esté fait.

Ce jour, les prédicateurs exhortèrent le peuple de prier Dieu pour la délivrance de la ville de Dreux, fort pressée.

Le Roy escrivit, ce jour, à Paris, pour la seconde fois, à Messieurs Benoist et Moraines, à ce qu'ils eussent à le venir trouver pour son instruccion.

Ce jour, Rosni Borderel, un des Seize, demeurant près Sainte-Croix, dit à une nommée Madame Mallet, qui se plaignoit de ce qu'on leur changeoit si souvent de prédicateurs en leur paroisse, et qu'on leur avoit baillé Lucain

au lieu de Feu-Ardant, que M. Feu-Ardant estoit empesché à une bonne affaire, aussi bonne ou meilleure que celle de prescher. « Comment (lui dit ceste femme) meil- « leure ne pourroit-elle estre, si ce n'est pour quelque « petit cousteau de jacobin pour le Béarnois ? Et, ma foi « (va-elle dire, voiant que l'autre rioit), je gagerois que « c'est ceste bonne affaire-là où il est empesché. — Pos- « sible pour lui (respondit Borderel) ; possible pour un « autre. » Et lui, s'acoutant à l'aureille, lui dit : « Que ce gros pourceau se garde hardiment qu'on ne lui en donne dans le ventre ! — Il lui faudroit (dist-elle) l'y fourer bien « avant, car il a les trippes bien grosses. — Aussi fera- « l'on (lui respondit l'autre). Son masque est levé : nous « congnoissons bien, à ceste heure, qu'il ne vault « rien. »

Ce jour, à Paris, devant le Palais, fust fait un grand feu, où on mist au dessus le pourtraict en carton du Roy, et de la Roine d'Angleterre. Au dessus de celui du Roy y avoit escrit : LE BÉARNOIS ; et au dessus de l'autre : JEZABEL ; et au dessous, des vers françois diffamatoires contre l'un et l'autre. Toutefois, à cause du vent, ces deux pourtraits ne peurent estre brûlés, ains tumbèrent à costé du feu, et furent ramassés par quelques gens qui estoient là : dont ce sot peuple, amassé autour pour regarder ce beau mistère, voiant qu'ils s'estoient sauvés du feu et qu'on les avoit emportés, commença à crier et à tumultuer, et dire que c'estoit un très-mauvais signe que cestui-là, et que, quelque chose qu'on dit, le Béarnois avec sa sœur Jezabel nous feroient bien encores du mal.

Le vendredi 25e de ce mois, M. Vetus fut envoié, par le duc de Maienne, à la Cour de Parlement, qui s'estoit assemblée pour demander la treufve, leur dire que dans

deux jours ils les rendroit contens, et qu'il les prioit de surseoir leur assemblée. Ce qu'ils firent.

Le samedi 26e de ce mois, Du Pont, sergent de la bande des Seize, attaqua le colonnel d'Aubrai, et lui dit que dix des leurs en battroient tousjours vingt des siens. Auquel ledit d'Aubrai respondit, fort à propos, que ce n'estoit contre eux qu'on se vouloit battre, et que c'estoit affaire à Jan Roseau à se battre contre eux.

Ce jour, bruits, à Paris, de sédition; rumeurs d'Hespagnols, la nuit; assemblée de capitaines. Aucuns disoient que nous aurions la treufve, autres non : chacun empesché pour descouvrir le personnage que joue le duc de Maienne, auquel personne ne cognoist rien.

Le dimanche 27e de ce mois, le Curé de Saint-Germain-de-l'Auxerrois osta sa chaire à Moraines, curé de Saint-Marri, disant qu'il preschoit en Politique, pource qu'il parloit pour la paix et avoit dit qu'il faloit recevoir l'Hérétique se convertissant; prescha, ce jour, deux fois, * le matin et l'après disner, * séditieusement, comme de coustume, contre la paix et contre le Roy ; dit qu'il avoit, * ce jour, * pris expressément la chaire pour prescher, et l'avoit ostée à Moraines, à cause de l'évangile du jour, qui estoit de la Brebis perdue : sachant que c'estoit un évangile de Politiques, et que l'autre n'eust failli à l'allégorizer politiquement.

Le Curé de Saint-André prescha, ce jour, le meurtre et le sang ; cria contre ceux qui avoient le glaive matériel, qui ne faisoient aucune justice des Politiques; que s'il eust eu la force de mesme le courage, qu'il en eust bien tué, et qu'on devoit pendre et jetter à vau-l'eau tous ces demandeurs de paix et de treufve. Prescha Madame la présidente Séguier, là présente, disant qu'il y avoit des dames et damoiselles à Paris, et mesmes de sa paroisse,

qui faisoient bien les grandes dévotes et catholiques, qui avoient leurs enfans à Saint-Denis et à Tours, qui n'estoient point honteuses, quand on leur en parloit, de dire que leurs enfans suivoient voirement le parti de cest Hérétique, mais que pour cela ils ne laissoient d'estre bons Catholiques. « Malheureuses qu'elles sont ! (dist-il) « elles en ont menti, et eux et tous, maudits et excommu- « niés qu'ils sont. » Voilà un échantillon du traicté qu'il fist, ce jour, sur l'évangile de la Brebis perdue, « qu'il ne faloit, dist-il, entendre du Béarnois : car il n'estoit brebis, mais loup enragé, sur lequel il faloit que tout le monde courût pour l'assommer ».

Chavagnac, curé de Saint-Supplice, dit, au contraire, que le Roy estoit ceste Brebis perdue ; prescha qu'on la devoit aller chercher ; allégua force auctorités, tant des Conciles anciens que modernes, du vieil et nouveau Testament, des papes Urbain IVe et Paul IVe, la Samaritaine, l'Enfant prodigue, et plusieurs autres exemples : entre lesquels il y en eust un, qu'on trouva fort à propos, de l'évesque saint Remi, qui quitta son évesché pour aller instruire le roy Clovis, paien, à la conversion duquel y eust trois mil paiens baptizés. Dit que ceux qui ne demandoient la conversion de l'Hérétique et lui refusoient l'instruccion estoient meschans, et pires que les pharisiens ; qu'on avoit presché que ce n'estoit qu'hipocrisie, mais que c'estoit usurper sur Dieu, qui s'estoit réservé la connaissance du cœur. Et sur ce qu'ils alléguoient qu'il les tromperoit, qu'il ne les tromperoit pas, mais soi-mesmes ; et pourtant, qu'on ne lui pouvoit dénier ce qu'il demandoit : mais bien davantage, que nous devions tous aller au devant, et l'embrasser, comme avoit fait le bon père l'Enfant prodigue.

Le lundi 28e juin, fust donné, en la Cour de Parlement



de Paris, toutes les Chambres assemblées, un arrest notable contre ceux qui entreprendroient d'esbranler les lois fondamentales du Roiaume, et surtout la Loy Salique. Lequel arrest fut imprimé, et l'apelle-l'on encores aujourd'hui l'*arrest du président Le Maistre*, pource qu'il en fust un des principaux conseillers et promoteurs; et qui triomfa, ce jour, d'opiner pour la liberté Françoise, contre la tirannie Hespagnole qu'on vouloit introduire. En quoi il fust bravement secondé de M. Du Vair, Conseiller, et suivi, en son opinion, de tous les autres : en sorte que les Ligueux qui estoient là, estonnés de la résolution de leurs compagnons, ne firent que tournoier autour du pot, et, contre ce qu'ils avoient proposé, revinrent *ad idem*. Entre lesquels les principaux estoient le président de Nulli, de Bordeaux, Beaufort, de Haire, Maschaut, et le président de Hacqueville, qu'on disoit avoir fait le caillette, comme de coustume, pour sauver sa belle bourse faite à la Gamine.

M. le procureur général Molé se monstra fort vertueux en cest acte, aiant dressé peu après une petite harangue latine fort bien faite, qu'il devoit prononcer aux Estats, pour la manutention de la Loy Salique, contre les propositions du duc de Feria; laquelle toutefois il ne fist point * (je l'ay, et mérite d'estre icy insérée): * elle estoit telle, extraite de l'original de sa main, que me presta.

Ce jour, y eust assemblée d'Estats : au Louvre, placcards attachés contre le Légat, et d'autres contre les Politiques. Le duc de Feria, aiant peur, renforça ses gardes; la Cour fut menassée par les Seize, à laquelle un Colonnel de Paris manda qu'elle n'eust point de peur, et que lui seul leur fourniroit deux mil hommes armés, qu'il tenoit tout prests pour leur service. Grande rumeur à Paris et bruit de sédition.

Ce jour mesme, fust tué, de fortune, par ung Sicilien qui entroit en garde à l'Hostel de Nevers, logis du duc de Maienne, un gentilhomme françois, nommé Tourni, nepveu du Cardinal Pelvé. Il estoit environ huict heures du soir, et me promenois lors, avec M. de Gland et d'autres, sur le quay des Augustins, qui me le menèrent voir. Il n'estoit encores mort : mais il expira, demi quart d'heure après, et estoit dans une salle basse dudit Nœsle, estendu sur un lit, près lequel estoit Madame de Montpensier, toute desconfortée, avec plusieurs autres dames et gentilshommes : entre lesquels y en eust un qui dit à ladite dame qu'il sembloit, ainsi qu'estoit le coup, que le soldat l'eust miré. A quoi elle respondit que non, et que c'estoit un vrai coup de hazard et de malheur; toutefois, que celui qui l'avoit fait ne lairroit d'en estre pendu. « Oui ; mais, Madame, dirent d'autres qui estoient là, « on pendra un coquin, et on tuera un brave gentilhomme « françois. Il n'y auroit pas tant de perte à tous les Hes« pagnols qui sont ici, quand ils seroient au fin fond de « la rivière, qu'il y en a à ce pauvre gentilhomme. » Et là dessus furent ouies des voix de peuple confuses, qui les donnoient au diable, et crioient que, tant qu'ils seroient ici, nous n'aurions autre chose.

Entre neuf et dix heures du soir, fust pendu le Sicilien, à une pierre, sur le Pont Neuf, avec grande resjouissance du peuple ; et disoit-on que les Hespagnols avoient desjà pris possession du Pont Neuf, sans que personne les eust empeschés. Le pauvre patient estoit assisté du confesseur des Néapolitains, lequel, voiant ce pauvre homme fort effraié et peu résolu à la mort, le consoloit en son langage ; et, l'y voulant faire aller gaiement, lui répétoit souvent ces mots : *Allegramente, allegramente!*

Le mardi 29e juin, jour Saint Pierre, la Cour alla, dès

le matin, trouver le duc de Maienne, pour lui faire entendre ce qui y avoit esté arresté le jour de devant. Le président Le Maistre porta la parole; auquel le duc de Maienne fist une response courte et, en apparence, plaine de mescontentement. On le vit changer de couleur, et laissa tumber son chapeau deux ou trois fois.

Ce jour, le Curé de Saint-Jacques prescha qu'il y avoit vingt-deux meschans Politiques en la Cour de Parlement, qui esmouvoient le peuple à sédition, desquels il se faloit desfaire[1], et qu'il les nommeroit au premier jour.

Ung greffier de Chastelet dit tout haut, ce jour, en plaine rue de Paris, que le duc de Maienne devoit avoir vingt-quatre sacs tout prests, pour jetter le président Le Maistre dans l'eau, avec vingt-trois autres de ses compagnons qu'on cognoissoit bien.

Le mécredi dernier juin, la Cour rassemblée fut interrompue par M. de Belin, que le duc de Maienne y envoia, pour les prier d'avoir patience, et vouloir surseoir leurs délibérations d'un jour ou deux seulement. Sur quoi la Cour députa M. le président Le Maistre, avec Messieurs Fleuri et Damours, vers le duc de Maienne, qui leur dit, tout en colère, qu'il faloit qu'ils changeassent leur arrest, d'amitié, comme il les en prioit bien fort, ou qu'il y emploieroit la force, à son grand regret; et que la Cour lui avoit fait un affront dont elle se fust bien passée. Le président Le Maistre respondit que quant à la force et voie de fait, la Cour le tenoit pour prince si sage et si advisé, qu'il n'en viendroit jamais là; et quand il le feroit, que Dieu seroit tousjours pour la justice, laquelle ils avoient simplement suivie en leur arrest, sans avoir jamais pensé à l'offenser. Alors M. de Lion, prenant la parole, lui dit, en grande colère, « qu'à la vérité la Cour avoit fait un



vilain affront à M. de Maienne, et qu'elle ne le devoit faire ». Auquel le président Le Maistre respondit que la Cour n'estoit point affronteuse ; qu'elle l'avoit bien pris et enduré de M. de Maienne, pour le respect qu'elle lui devoit et portoit; mais, pour son regard, que la Cour ne lui en devoit point : au contraire, lui à elle ; et que tant s'en faloit que la Cour eust usé, en cela, d'affront : que ce qu'elle avoit fait, elle avoit fait bien et justement. Lors M. de Lion dit qu'il ne se faloit tant arrester sur des mots, et qu'affront estoit un mot italien. « Nous ne sommes, respondit M. Le Maistre, ni Hespagnols ni Italiens. »

M. Damours triompha aussi de parler.

Le commencement de ce mois de juin fust fort froid, et la fin chaude et humide : ce qui renouvela à Paris les maladies, mesmes les contagieuses.

En ce mois de juin, le dimanche 13e dudit mois, qui estoit le jour de la Trinité, furent faits tonnerres, tempestes et esclairs effraiables, et tumba une merveilleuse graisle, si grosse, qu'il y en avoit telle qui pezoit dix et douze livres, laquelle fist l'aoust en plusieurs endroits de la France, et rumpist toutes les verrières, thuiles et ardoises des maisons ; tua hommes, femmes, enfans et bestail, en tout plain de lieux : mesmes à Thuri, où on tient qu'au sortir de l'église il y eust bien soixante personnes de tuées ; et y eust peu de villes en France qui ne s'en sentissent, principalement à Tours, Meaux, Crespi, Abbevile, Pontoise, Amiens et Senlis, où on crioit miséricorde, comme si c'eust esté le bout du Jugement et la fin du monde, tant la tempeste estoit horrible et effroiable ; mais surtout à Soissons, où elle rompist et briza le clocher de la grande église, abbatist cheminées, cassa les verrières, ardoises et thuiles de toutes les maisons de la

ville, et la mist en pouldre; emporta toutes les couvertures : si que le millier de thuile, qui n'avoit accoustumé d'y valoir que cent sols, il coustoit le lendemain dix escus. Paris fust la ville où elle se fist moins ouïr et sentir.

Les curieux ont remarqué que ce fust le jour auquel le Roy fist sa résolution de retourner à la messe.

En ce mesme mois de juin, à sçavoir le vendredi 11e, jour Saint Barnabé, M. de Lion, estant à la Conférence, dit à M. de Bourges, qu'il avoit une plainte à lui faire, et à tous les ecclésiastiques de son parti, contre un nommé Chauveau, qui se disoit ecclésiastique et preschoit publiquement l'Hérésie, détractant, en plaine chaire, du Pape et de son auctorité. Que pour les ministres qui estoient parmi eux, il s'en remettoit à leur conscience; mais de tolérer que cela se fist sous le surpelis, c'estoit chose si fort honteuse et scandaleuze, qu'ils ne s'en pouvoient taire.

Ce Chauveau, jadis curé de Saint-Gervais, à Paris, preschoit, en ce temps, à Senlis; et combien qu'il chantast la messe, preschoit néantmoins publiquement* et hautement* que le Pape estoit l'Antéchrist : au surplus, homme de bonne vie, au tesmoignage de tout le peuple; grand ausmonier, jusques à se despouiller pour revestir les pauvres, et jusner souvent pour leur donner de quoi manger; protestant, au surplus, qu'il n'estoit ni Huguenot ni Ligueur, mais vrai Catholique et fils de l'Eglise, laquelle il faloit nettoier, estant remplie de beaucoup d'abus, idolatreries et superstitions, contre lesquelles sa profession l'obligeoit de crier, voire au danger et péril de sa vie, laquelle il exposeroit tousjours pour l'honneur de Dieu et le salut des brebis de Jésus Christ, qui lui avoient esté baillées en sa garde.

M. le Cardinal de Bourbon, estant à Tours, où il pres-

choit fort librement, l'apela un jour Hérétique, et lui dit que tout le monde le disoit. « C'est (lui respondit Chau« veau, fort hardiment et sans s'estonner) comme on dit « de vous, Monseigneur, que vous avez des pension« naires d'Espagne. » Dont ledit Cardinal, se sentant offensé, commanda aux marguilliers de l'église Saint-Saturnin de Tours, où il preschoit tous les dimanches avec grande affluence du peuple, de l'empescher de prescher; et pour cest effect, que le dimanche venu, aussitost que le service seroit fait, qu'ils fermassent les portes de leur église, afin qu'y venant il fust contraint s'en retourner. Ce qu'aians exécuté et le peuple s'y estant assemblé comme de coustume, trouvant les portes de l'église fermées, ne laissa de s'y arrester et attendre leur Curé, lequel, estant venu et se doutant bien de la farce, leur dit: « Mes amis, vous estes venus ici pour ouïr la pa« role de Dieu : c'est bien fait; mais on ne désire pas « que vous l'oïez de moi. Puisque je suis tenu de vous « la prescher, je vous la prescherai aussi bien ailleurs « qu'ici. Suivez-moy. » Et aiant mené le peuple à une petite église nommée Saint-Julian, qui n'estoit pas à plus de cent pas de là, estant monté en la chaire, qu'il trouva vide, y fist son sermon, et prescha plus librement qu'il n'avoit encores fait : disant, entre autres choses, que là où il s'agissoit de prescher la parole de Dieu, qu'il n'avoit esgard ni à rouge ni à vert. De quoi M. le Cardinal averti, se piqua fort, et le fit menasser. Mais M. le Premier Président, qui aimoit Chauveau et estoit marri de le voir si avant aux mauvaises graces de ce Prince, se mesla d'en faire la paix; et l'aiant mené lui-mesme par la main audit Cardinal, le pria de lui pardonner; et l'aiant voulu, d'entrée, faire mettre à genoux pour demander pardon à M. le Cardinal, ne le voulut jamais faire : di-

sant tout haut à M. le Premier Président, qu'il ne devoit cestui-là qu'à Dieu et à son Roy. Et pour satisfaction, dit seulement au Cardinal, qu'il n'avoit jamais pensé de l'offenser par les paroles qu'il avoit dites, lesquelles il tenoit pour fausses et mensongères, comme estoient celles dont on l'avoit voulu calomnier quand on lui avoit dit qu'il estoit Hérétique : suppliant Son Excellence néantmoins de lui pardonner, s'il l'avoit offensé. Le Roy, auquel on en avoit fait tout le discours, aiant, peu après, avisé Chauveau en sa chambre, le fist approcher, et lui parlant à l'aureille, dit : « Il y en a qui vous veulent gar- « der de prescher; mais, moy, je vous veux faire évesque. « Continuez. »

Or, voici une bonne partie des abus de l'Eglise, que ledit Chauveau taxoit et reprenoit en sa chaise, publiquement et partout, à sçavoir :

La vénération des images, contre l'exprès commandement et défenses de Dieu; disant souvent au peuple, qu'il regardast, et qu'on lui avoit osté et retranché le second Commandement : *Tailler tu ne te feras image,* etc.

Les ornemens et robbes qu'on donnoit aux saints et saintes des églises, qui n'estoient que bois et pierres mortes : et cependant on laissoit là les pierres vives, qui estoient les pauvres, vrais membres du Fils de Dieu, mourir de faim et de froid;

Contre les bastonneries et confrairies, qui estoit une pure idolatrerie, ressentant les bacchanales du paganisme ancien;

Contre le *Salve regina,* lequel quand il entendoit chanter, se levoit ordinairement, au lieu de se mettre à genoux : disant que cest honneur apartenoit à un seul Jésus Christ et non à la Vierge, pource qu'il estoit le roy des rois et le Dieu des miséricordes; et que, quand il

oïroit chanter *Ave rex* ou *Salve rex*, alors il se prosterneroit à genoux, mais non pas pour *Salve regina* : sçachant que la Vierge ne demandoit point cest honneur qui appartenoit à un Dieu seul, et que par là on la déshonoroit, au lieu de l'honorer ;

Contre les chandelles, barbotages, chapelets, pélerinages, pardons, Heures des femmes en latin ; défense très meschante et pernicieuse, que quelques faux prélats et docteurs de l'Antéchrist faisoient au peuple, de lire la Sainte Escriture, comme s'il n'eust esté capable d'entendre son salut.

Surtout déclamoit contre la souveraineté temporelle du Pape et sa primauté, et l'usurpation du droit qu'il prétendoit avoir sur les rois et princes de la chrestienté : ne l'honorant d'autre tiltre que de l'Antéchrist, aiant pris son siége au temple de Dieu.

JUILLET.

Le jeudi premier jour du mois de juillet 1593, au Conseil assemblé sur le Cardinal Pelvé, où M. le duc de Maienne entra devant six heures du matin, fust proposé l'emprisonnement de quelques uns de Messieurs de la Cour : ce qui fust finalement rompu et empesché, principalement par M. de la Chastre, non sans peine et contradiction du Cardinal Pelvé et autres de son humeur.

Le samedi 3e juillet, mourust à Paris, en sa maison, Benoist Milon, seingneur de Videville, Intendant des finances et Président des Comptes à Paris, duquel la mémoire est recommandable à ceux seulement qui ne font tant d'estat de la preud'hommie et de la vertu que des biens terriens et honneurs de ce monde, desquels,

selon le bruit commun, il est mort excessivement plain et riche pour le fils d'un serrurier, et sans sçavoir qui devoit avoir tout cela après lui : qui est une des grandes vanités que le Sage dit avoir veues sous le soleil.

Ce jour, le duc de Maienne, adouci, fist prier ceux de la Cour de modérer leur arrest, ou, à tout le moins, de ne le publier.

Ce jour, vinrent les nouvelles, à Paris, que le Roy avoit failli d'estre tué devant Dreux, et que M. de Montpensier avoit esté blessé : ce qui estoit vrai. Et l'avoit prédit M. de Villandri, gentilhomme françois, plus de deux mois auparavant, audit seingneur de Montpensier, en présence du Roy.

Le dimanche 4e juillet, vinrent nouvelles, à Paris, de la Tour grise de Dreux, prise par le Roy. Ceux qui estoient dedans furent tous pendus, et, entre les autres, celui qui avoit blessé ledit duc de Montpensier : qui estoit ung patissier qui portoit ung bonnet rouge, et lequel, après avoir tiré le coup, on avoit ouï s'esbouffer à rire, criant tout haut : « Ah! par ma foy, il en a! Il est mort! »

Ce jour, le Curé de Saint-André, en son sermon, démentist la Cour de Parlement, cria contre la treufve qu'il estoit bruit qu'on vouloit publier à Paris, et contre ceux qui demandoient d'aller à Saint-Denis pour l'instruccion du Roy, duquel il dit mille injures, comme aussi firent tous les autres prédicateurs.

Le Curé de Saint-Germain dit que c'estoit un mauvais haranc, et une vilaine note pour ceux que le Béarnois avoit envoié quérir; et que les meschans cherchoient ordinairement les meschans. Et quant à lui, qu'il eust esté bien marri d'estre du nombre de ceux-là.

Incestre prescha, en présence du Légat, qu'on ne lui



pouvoit refuser l'instruccion; et quant à la treufve, que c'estoit une chose indifférente. De quoi le Légat se trouva offensé.

Cependant le duc de Feria, poussé par les prédicateurs et les Seize, proposa le mariage du duc de Guise avec l'Infante, en faisant et élizant ledit duc de Guise Roy; s'offrist de tenir prison en la Bastille jusques à ce qu'il eust esté advoué de son maistre; et que sa teste en respondroit, au cas que le Roy d'Hespagne ne baillast au duc de Guise sa fille en mariage, avec quarante mil hommes de secours et argent tout prest pour faire la guerre.

A quoi M. du Maine, * fort estonné et mal content, * respondit résolument que la teste dudit duc de Feria n'estoit suffisante pour respondre de la perte d'un Roiaume de France. Au reste, qu'il y avoit M. de Lorraine qui ne se pourroit jamais contenter de ceste élection, pource qu'on lui feroit tort, estant l'aisné de leur maison; les autres princes pareillement, qui avoient tous bien fait. Que, pour son regard, de lui, il avoit porté tout le faix de la guerre; et que, s'il estoit question de se perdre, qu'il se perdroit bien tout seul, sans y en apeler d'autres; et puis, que ce n'estoient que promesses de tous ces hommes-là et de cest argent qu'on promettoit; qu'il faloit premièrement voir l'Infante à Paris, avec l'armée des quarante mil hommes, et très bien de l'argent, et après on parleroit à lui.

Le lundi 5e juillet, Incestre receust lettres du Roy, pour l'aller trouver pour sa conversion; lesquelles veues, s'en alla au Légat, qui, pour response, lui donne des malédictions : *Maledicat!* (lui dist-il en grande colère) *maledicat! maledicat!* Auquel le pauvre Incestre respond, au contraire : *Benedicat! benedicat! benedicat!* Finalement, estant conjuré par lui avec le signe de la croix,

fust contraint de se retirer, sans autre response ou résolution.

Le Roy, de son propre mouvement, aiant sceu qu'il estoit Gascon, dit qu'il le vouloit avoir; et sur ce qu'on lui dit qu'il estoit un séditieux, respondit que jamais bon Gascon ne fut Hespagnol.

Ce jour, ung nommé Lassus, marchand tapissier, demeurant au bout du pont Saint-Michel, à Paris, fut, à huict heures du soir, pris prisonnier par le Grand Prévost; accusé d'avoir mal parlé du duc de Maienne, et d'avoir dit qu'il le tueroit : lequel ledit de Maienne, après avoir ouï, renvoia en sa maison. Le colonnel d'Aubrai, auquel on le voulut bailler en garde, refusa de s'en charger, non qu'il ne fust honneste homme et bon Politique, mais léger de la langue : ce qui n'estoit sans grand hazard, au temps où nous estions.

Le mardi 6ᵉ de ce mois, vinrent nouvelles à Paris de la prise de Dreux, et que le Roy avoit donné la vie aux habitans, à la prière de Madame sa sœur.

Ce jour, Commolet, qui preschoit aux prières à Saint-Berthelemi, dit qu'il estoit Francois, natif d'Auvergne, et de père et mère François, et qu'il eust bien désiré que nous eussions eu un bon Roy françois; mais, quelque bruit qu'il courust, que nous n'aurions jamais pour Roy qu'un estranger, veu la division qui estoit entre les grands.

Le mécredi 7ᵉ de ce mois, le duc de Maienne, troublé de ceste nouvelle élection du duc de Guise son nepveu, laquelle il voioit que le Légat, joint avec les Hespagnols, les prédicateurs et les Seize, qui ne faisoient une petite compagnie, favorizoient ouvertement, tinst conseil, depuis quatre heures du soir jusques à minuict : car tout le peuple de Paris (au moins la lie qu'on apelle, qui fait



une bonne part de la ville) le tenoit desja pour son Roy. Les Hespagnols et Néapolitains l'apeloient Sire; la Sorbonne le vouloit recongnoistre; les curés le preschoient si bien qu'il n'y avoit fils de bonne mère qui ne l'allast saluer. De lui, voiant sa roiauté assez mal asseurée, monstroit avoir à desplaisir qu'on le saluast et recongneust pour tel. Madame de Guise en rioit; Madame de Nemoux s'en offensoit; Madame de Montpensier l'apeloit *ce beau Roy;* Madame du Maine, *un petit morveux, auquel il faloit encore bailler des verges.* Et ainsi chacun discouroit, selon sa passion, de ce nouveau Roy de Paris, imaginaire.

Ce jour, fut recriée la treufve, à Paris, jusques au dimanche prochain.

Ce jour mesme, le nouveau Roy disna sur M. de La Chastre, estant sa marmite renversée; et furent contraints ses gens d'envoier un de ses manteaux et sa housse en gage, pour avoir à disner.

Le jeudi 8e dudit mois, Commolet, à sa prédication à Saint-Berthelemi, fist chanter un *Veni Creator,* disant que dans dimanche on auroit pis ou mieux, et qu'il le sçavoit bien.

Le vendredi 9e de ce mois, à neuf heures du matin, mon nepveu Tronson, aagé de vingt-trois ans, mourust en ceste ville de Paris, en la maison de son père : à la mort duquel j'ai eu grand regret.

Le samedi 10e dudit mois, on s'attendoit, à Paris, que la Conférence y seroit republiée jusques à jeudi; mais elle ne le fust point, et dès le lundi suivant y en eut de coutelassés, mesmes un pauvre garson, tout contre la porte Saint-Denis, et y eust tout plain de vaches prises.

Le dimanche 11e de ce mois, à la procession du saint Sacrement de Saint-Berthelemi, fust exposé en vue et au

public un tableau de Lucifer tumbant de Paradis en Enfer, dans lequel estoient représentées toutes sortes de personnes qui y souffroient peines terribles, et estoient marquées par leurs noms escrits au dessus. Entre les autres, on y voioit le feu Roy entouré de force diables, et de soufre et feu que lui souffloient lesdits diables, et y avoit au dessus escrit en grosse lettre : *le Tiran.* Puis, Brisson, Larcher et Tardif s'y voioient, avec leurs noms et dictons * à chacun * escrits en grosse lettre, que les diables accoustroient de toutes façons; et tout plain d'autres de ceux qu'on apelloit Politiques, tant de Paris qu'ailleurs, horriblement desfigurés et tenaillés par cent mille diablotins. En Paradis, on y voioit force anges tenans des diables sous leurs pieds : entre lesquels y en avoit un qui avoit les aisles plus grandes que les autres, qui tenoit un diable sous ses pieds, qui avoit une escharpe blanche, au dessus duquel estoit escrit en grosse lettre : *le Bearnois;* et au dessus de l'ange : *M. de Guise, Roy.* Ung autre ange qui tenoit un diable sous ses pieds; le diable estoit inscrit : *M. de Montpensier;* l'ange : *le duc de Maienne.* Puis un autre ange, au dessus duquel y avoit escrit : *le duc de Mercœur,* qui tenoit un diable soubs ses pieds, et estoit escrit au dessus dudit diable : *le marquis de Conti.*

On apeloit ce tableau « le Tableau des Seize de Paris », et estoit un des leurs, nommé Jean Petit, qui l'avoit fait et peint pour un tableau de dévotion, qu'ils vouloient estaler, aux bons jours, à Paris.

Ce jour, le doien Séguier, menassé par les Seize, sortist de Paris, estant aisé à intimider, et aussi, qu'on lui en vouloit fort pour parler librement et en Politique, c'est à dire en homme de bien.

Ce jour de dimanche, le Curé de Saint-André prescha



furieusement contre les Politiques, dit qu'il les faloit poingnarder et tuer; et que, de lui, il serviroit de porte-enseingne là où il sçavoit qu'il y en avoit.

Le jour mesme, Boucher, preschant, dit que les Politiques avoient le caquet bien rabaissé depuis deux jours, et qu'ils estoient aussi froids que le marteau Saint-Eloy; cria contre l'arrest donné par ceux de la Cour, les injuria et apela Meschans et Asnes, s'offrant à disputer contre eux, encores qu'ils ne le valussent pas. Puis, parlant de l'élection du duc de Guise et de l'Infante d'Espagne, exaltant la piété du Roy Catholique, dit que c'estoit le vrai sacrifice d'Abraham, qui présentoit son fils pour immoler; qu'en despit de la Cour et des Politiques, nous avions un Roy, et qu'il n'y avoit que les meschans, traistres à la Religion et à l'Estat, qui ne le vouloient recongnoistre. On disoit, à Paris, que le duc de Feria avoit promis audit Boucher, qu'il seroit l'ausmonier du nouveau Roy; comme aussi M. le Légat et lui appointoient et accommodoient de ce qu'il estoit possible les prédicateurs, pour prescher au peuple et lui faire gouster ceste nouvelle roiauté. Et sçai bien qu'à nostre maistre de Cœilli, entre autres, le duc de Feria, toutes les semaines, envoioit un quartier de mouton et ung quartier de veau, et, tous les mois, un septier de bled, avec dix doublons.

Le lundi 12e de ce mois, le Roy arriva à Saint-Denis, où tout aussitost escrivit de sa main la lettre suivante à la marquise de Mousseaux :

« Ma maistresse, je suis arrivé, à trois heures, en ce lieu, n'y aiant appris nulles nouvelles de celui que je vay chercher. Givri est allé pour en apprendre : l'on ne parle ici que de ceste royauté nouvelle; ma présence estoit fort nécessaire en ce lieu. Je m'en vois disner, puis dormir; mais je vous paie premier ce tribut, car vous marchez

la première en toutes mes passions. Certes, mes chères amours, vous devez plustost craindre que je vous aime trop, que trop peu. Ceste faulte vous est agréable, et à moi aussi, puisqu'elle le vous est. Voilà comment je me transforme en toutes vos volontés : n'est-ce pas pour estre aimé ? Aussi croi-je que vous le faites, et en ai l'ame contente de ce costé-là. Je-fini, vous baizant un million de fois les mains. Ce 12[e] juillet, à Saint-Denis. »

Advis fust donné, ledit jour, au duc de Maienne, de deux cens Cordeliers arrivés à Paris, se fournissans d'armes et s'entendans avec les Seize, lesquels, dans les Cordeliers de Paris, tenoient tous les jours conseil, au veu et sceu du duc de Maienne et de tout le monde.

Ce jour, le duc de Guise menassa de faire mourir le premier qui l'apèleroit Roy, sa roiauté n'estant encores bien asseurée; et en voulut poingnarder un qui l'avoit apelé Sire.

Le mardi 13[e] de ce mois, un Colonnel de Paris advertist un Procureur de donner advis à ceux de la Justice que les Seize avoient une entreprise contre eux et les Politiques : mais qu'ils se tinssent seulement sur leurs gardes et se revenchassent très bien, et qu'ils s'asseurassent qu'ils auroient du secours et se trouveroient les plus forts.

Ce jour, Madame de Nemoux manda à Madame la présidente Séguier qu'elle prist courage et se resjouist, et que dans trois jours elle lui manderoit de bonnes nouvelles, qui estoit de la treufve générale, qu'on tenoit à Paris pour toute arrestée et résolue.

Ce jour, l'Abbé Sainte-Geneviève revinst de Saint-Denis en ceste ville, à neuf heures du soir, aiant parlé au Roy pour le prier de se faire Catholique plus tost que plus tard. Ce que Sa Majesté lui avoit promis, à ce qu'il disoit.



Ce jour, ler Seize, assemblés aux Cordeliers, se déchargèrent de leurs armes, en la maison d'un Politique, au lieu d'un des leurs. Celui qu'ils y avoient envoié les porta sur le capitaine Le Roy, en la rue de la Harpe, au lieu du Roy, passementier, demeurant au bout du pont Saint-Michel, aiant pris une maison pour l'autre, tout à la bonne foy, pource qu'ils lui avoient dit simplement qu'il les portast en la maison du capitaine Le Roy.

Ce jour, M. de Chavagnac, curé de Saint-Supplice, arriva à Saint-Denis, pour l'instruccion du Roy.

Ce jour, mesme bruit faux de la mort de M. de Montpensier, qu'on tenoit pour certaine à Paris.

Le mécredi 14e de ce mois, le Roy, disnant à Saint-Denis, demanda qui estoit un nommé Genebrard? Auquel M. Demeri, par l'organe de Pèlerin, lecteur du Roy, qui estoit derrière lui, respondit « que c'estoit un moine, qui n'eust sceu parler ni escrire un mot que de sa bouche et de sa plume ne sortist une injure ».

Ce jour, Madame de Nemoux dit à Madame la présidente Séguier qu'elle lui vouloit apprendre de bonnes nouvelles, qui estoient que nous aurions la treufve et possible la paix, et que le Roy devoit aller à la messe le 22e de ce mois, jour de la Magdeleine : nouvelles qui ne plaisoient guères à ladite dame de Nemoux, combien qu'à la courtizanne elle fist bonne mine et contenance du contraire.

Ce jour, la femme d'un mareschal, demeurant près la croix Saint-Eustache à Paris, fust outragée et apelée Carongne par un Hespagnol, pour avoir dit « que ce n'estoit pas pour M. de Guise la Couronne, et que le Roy de Navarre devoit aller dimanche à la messe. »

Le jeudi 15e de ce mois, la Conférence fut recriée, à

Paris, jusques à dimanche, au bout de laquelle on disoit qu'on devoit avoir la treufve générale.

Ce jour, arrivèrent à Saint-Denis, pour l'instruccion du Roy, Messieurs Benoist et Moraines.

Le vendredi 16e de ce mois, s'esleva un faux bruit, à Paris, de tout plain de Politiques qu'on devoit emprisonner. Et, le soir, après souper, on nous vinst dire qu'on venoit de prendre le président Le Maistre et le colonnel d'Aubrai : ce qu'on vérifia faux à l'heure mesme.

Ce jour, fut mis en arrest, à Paris, l'Abbé Sainte-Geneviève, pour avoir parlé au Roy à Saint-Denis et avoir escrit la lettre suivante au doien Séguier :

Lettre de l'Abbé Sainte-Geneviève au doien Séguier.

« Je me suis aquitté des vostres, dès nostre arrivée, les aiant mises és mains de vostre homme, qui m'est venu trouver. J'ai fait le semblable envers Madame vostre mère, qui en a esté fort joieuse. Faites que Le Maistre m'escrive un mot de sa main, pour auctorizer de parler de sa part à ceux qui peuvent servir et aider à son procès, pour continuer leur bonne volonté.

« Envoiez le passeport par celui dont je vous ai présenté les lettres.

« Envoiez-moi passeport, pour deux robbes d'escarlate rouge, de peur de ceux qui courent par la campagne.

« Je suis et serai à jamais vostre affectionné serviteur.

« Fault obtenir passeport pour trois mois, non obstant toutes révocations.

« Fault obtenir passeport, pour moi huictiesme, tant serviteurs qu'autres estans de ma compagnie et advoués de moi, pour quatre mois, pour aller de Paris és fermes de mon Abbaye, pour passer et repasser par les villes de

son obéissance, séjourner, aller et retourner, avec armes, chevaux et bagage, non obstant toutes révocations. »

Le samedi 17e de ce mois, Guarinus prescha, dans les Cordeliers, que M. de Montpensier, qui se commençoit à bien porter, estoit mort, et qu'on en avoit eu certaines nouvelles.

La nuit de ce jour, entra le capitaine Saint-Pol à Paris, accompagné de cinquante chevaux.

Le dimanche 18e juillet, le Curé de Saint-André, en son sermon, loua et exalta jusques au tiers ciel l'élection du duc de Guise; dit qu'elle estoit divine, miraculeuse et extraordinaire, par dessus toutes celles qu'on avoit jamais veues; qu'il sçavoit bien qu'on disoit qu'il estoit jeune, et qu'il n'avoit ni force ni grande apparence; mais que c'estoit ce petit bergerot David, duquel on en disoit autant. On ne sçavoit qui il estoit : il estoit caché, il n'avoit ni force ni apparence; et toutefois c'estoit celui que Dieu avoit choisi. Au surplus, qu'il estoit de bonne race; qu'il n'avoit jamais desvoié de la Foy; et qu'il valoit beaucoup mieux avoir un Roy jeune, qui fut sage et bon Catholique, que non pas un vieil fol d'Hérétique, tel que nos Politiques demandoient. Cria contre la treufve, et la conversion et messe du Roy, laquelle il dit ne valoir rien; et que tous ceux qui iroient et s'y trouveroient estoient damnés comme Judas. Tous les autres prédicateurs preschèrent le semblable, excepté trois ou quatre, et magnifièrent tous l'élection du duc de Guise, comme venant du Ciel : auxquels ils donnèrent une infinité de louanges.

Au contraire, les mal contents de son élection disoient que c'estoit un Roy sans forces, sans argent et sans nez; que Madame de Montpensier se plaingnoit qu'il chioit

ordinairement au lit de ses Damoiselles; que ses chevaux mouroient tous les jours, faute de foing, et qu'on envoioit ses housses et manteaux en gage, pour lui avoir à soupper.

Le Curé de Saint-Germain prescha, ce jour, que, combien qu'il eust esté esleu et arresté Roy, toutefois qu'il ne seroit point proclamé ni sacré que quand l'armée d'Hespagne seroit proche.

A ce sermon, on eust de la peine beaucoup à faire taire deux simples femmes, qui ergotoient l'une contre l'autre sur ceste élection; et en ouïst-on une qui dit tout haut : « Enfin nous ne sçaurions avoir qu'un Roy; si nous en « avons deux, il faudra faire faire une gaine exprès, où « on mettra ces deux cousteaux : l'ung pointu et l'autre « moussu. »

Ce jour, le Curé de Saint-André alla voir M. le président Le Maistre, et lui dit qu'il avoit esté marri d'entendre que lui, qu'il avoit tousjours tenu pour bon Catholique et homme de bien, eut assisté à ce meschant arrest de la Cour, et qu'il en eust donné le conseil, comme le trouvant bon. Auquel le président Le Maistre respondit qu'il y avoit voirement assisté et donné conseil; et que pour cela il ne s'en estimoit moins Catholique ni homme de bien; au contraire, que l'arrest estoit si bon, si saint et si juste, que s'il estoit encores à faire, il seroit d'avis de le faire; et qu'il n'y avoit que les meschans qui le trouvassent mauvais. « Au surplus, Monsieur (lui dist-il), il « y a une pongnée de gens en ceste ville, desquels vous « estes, qui sont sanguinaires, lesquels crient contre, et « ne preschent ni ne respirent autre chose que le sang et « la sédition. Et, de fait, vos sermons ne sont autre chose : « ce sont ceux qui empeschent le repos du peuple, pour « abbaier contre la treufve, qui est l'unique soulagement

« des misères du pauvre peuple, qui sans cela n'en peut « du tout plus. Vous vous devriez contenter d'avoir fait « mourir le chef de la Justice, et un des plus hommes de « bien et des meilleurs Catholiques de vostre paroisse. » A quoi le Curé n'eust autre plus grande réplique que de s'en aller.

Ce jour, qui estoit le dimanche 18e juillet, le Roy alla publiquement au presche, à Mante, pour la dernière fois (ainsi qu'il le dit lui-mesme), où M. de La Faye prescha et parla bien à lui, aiant pris thème exprès propre pour ce subjet. On a remarqué que ce jour estoit la fin des huict années révolues, jour pour jour, de la révocation de l'Édit fait par le feu Roy au Palais, et le huictiesme devant sa conversion et réunion à l'Église Catholique Romaine.

Le lundi 19e de ce mois, fust enterré un Hespagnol, à Paris, dans l'église Saint-Germain-de-l'Auxerrois, derrière la chaire du prédicateur; qui estoit valet de chambre du duc de Feria, attaint, par fortune, d'un coup d'harquebuze à la mamelle, comme il estoit à la fenestre de l'hostel de Longueville, où estoit logé son maistre, auquel les soldats faisoient la saluade.

Ce jour, le Curé de Saint-Supplice, sortant sur les onze heures du matin par la Porte Neuve, où il vouloit passer l'eau pour aller à Saint-Denis, fust empesché et arresté par ceux de la Porte, encores qu'il eust passeport, et mené au duc de Maienne, qui le renvoia fort gracieusement.

Le mardi 20e de ce mois, le baron de Thori, estant au logis du duc de Maienne, et parlant pour la treufve, dit, en présence de nostre maistre Boucher, que c'estoit une grande honte à ceux qui empeschoient un bien publiq, tel que cestui-là : jurant Dieu et regniant qu'on ne le de-

voit endurer, et que le Légat, comme estranger, n'en devoit estre creu. De quoi Boucher, offensé, prist subjet d'attaquer ledit baron sur ce qu'il juroit : laissant à part la défense de la treufve, qui estoit proprement ce qui le piquoit; tellement qu'il dit à ce gentilhomme que ce n'estoit bien fait de jurer ainsi, et que tels jurements et blasphèmes estoient indignes de sa profession. « Dites-vous, « Monsieur nostre maistre (va respondre ce gentil- « homme); et que sçavez-vous pourquoi je le fais? Vous « seriez bien estonné si on me bailloit de l'argent pour « jurer, aussi bien qu'on fait à vous *autres* des dou- « blons pour prescher ce que vous preschez! »

Le mécredi 21e de ce mois, la treufve fut recriée, à Paris, jusques à vendredi.

Le jeudi 22e de ce mois, bruit, à Paris, de la treufve générale accordée et de la conversion du Roy remise, les uns disent au mécredi 28e, les autres au 15e aoust, autres à dimanche prochain 25e de ce mois : qui estoit la vérité.

M. le Légat, aiant eu advis de la treufve résolue et arrestée, publia une Déclaration, laquelle il fist imprimer par Rolin Thierri, par laquelle il défendoit aux ecclésiastiques d'aller à Saint-Denis, sur peine d'excommuniement. Fait mine de s'en vouloir aller.

Sur quoi, les Estats assemblés le lendemain, M. Du Laurens proposa de députer par devers lui, pour le supplier de ne bouger. Mais le président Le Maistre fut d'avis, au contraire, de le laisser aller, et qu'il ne servoit ici d'autre chose qu'à nous brouiller.

Ce jour, le capitaine Saint-Pol fut receu Mareschal de France.

Le vendredi 23e juillet, les docteurs, mandés à Saint-Denis, entrèrent, dès le matin, en Conférence avec le Roy,

sur le fait de sa conversion. Aux arguments desquels le Roy respond et réplique si à propos, alléguant les passages de la Sainte Escriture, qu'ils en demeurent estonnés, et empeschés de donner solutions valables à ses questions. Tant, qu'un des principaux d'entre eux dit, le lendemain, à quelcun, qu'il n'avoit jamais veu hérétique mieux instruit en son erreur, ni qui la défendist mieux, et en rendist meilleures raisons.

Quand ils vinrent à la prière des morts, il leur dit : « Laissons là le *Requiem;* je ne suis pas encore mort, et « si n'ai pas envie de mourir. » Pour le regard du Purgatoire, il leur dit qu'il le croiroit, non comme article de Foy, mais comme croiance de l'Eglise, de laquelle il estoit fils, et aussi pour leur faire plaisir, sachant que c'estoit le pain des presbtres. Sur l'adoration du Sacrement, aiant insisté longtemps, il leur dit à la fin : « Vous ne « me contentez point bien sur ce point et ne me satis- « faites pas comme je désirois, et me l'estois promis de « vostre instruccion. Voici : je mets aujourd'hui mon « ame entre vos mains. Je vous prie, prenez y garde : « car, là où vous me faites entrer, je n'en sortirai que par « la mort, et de cela je le vous jure et proteste. » Et en ce disant, les larmes lui sortirent des yeux.

Après cela, ils présentèrent à Sa Majesté un escrit contenant une forme d'abjuration et de testation des principales erreurs qu'il avoit suivies, avec nouveaux sermens et protestations obligatoires, qu'ils entendoient lui faire faire et signer, et auxquelles ils vouloient expressément l'astraindre, avant que le recevoir à l'Eglise. Sur quoi il leur dit « qu'il lui sembloit qu'il en avoit assez fait, et qu'ils se devoient contenter. Toutefois, qu'ils lui laissassent leur papier, et qu'il le verroit. »

Ce jour, Sa Majesté escrivit de sa main à Madame de

Mousseaux la lettre suivante, extraite de l'original :

« J'arrivai, au soir, de bonne heure, et fus importuné de *Dieu gard!* jusques à mon coucher. Nous croions la treufve, et qu'elle se doit conclure ce jourd'hui. Pour moi, je suis, à l'endroit des Ligueurs, de l'ordre Saint-Thomas. Je commence, ce matin, à parler aux Évesques, outre ceux que je vous mandai hier. Pour escorte, je vous envoie soixante harquebouziers, qui valent bien des cuirasses. L'espérance que j'ai de vous voir demain retient ma main de vous faire plus longs discours. Ce sera dimanche que je ferai le sault périlleux. A l'heure que je vous escris, j'ai cent importuns sur les espaules, qui me feront haïr Saint-Denis comme vous faites Mante. Bonjour, mon cœur; venez demain de bonne heure, car il me semble qu'il y a desja un an que je ne vous ay veue. Je baise un million de fois les belles mains de mon ange, et la bouche de ma chère maistresse.

« De Saint-Denis, ce 23e juillet 1593. »

Le lendemain, qui estoit le samedi 24e de ce mois, il manda, dès le matin, M. le Premier Président de Paris et celui de Rouen, pour le venir trouver à son lever. Estans venus, le Roy leur dit qu'il les avoit envoié quérir pour leur dire qu'il avoit fait tout ce qu'il lui avoit esté possible pour contenter Messieurs nos maistres sur le fait de sa conversion et son retour à l'Eglise Catholique, en laquelle il vouloit vivre et mourir, comme il leur avoit protesté; mais que, pour cela, il n'avoit entendu qu'on le forçast si avant en sa conscience, pour l'astraindre à des sermens estranges, et à signer et croire des badineries qu'il s'asseuroit que la plupart d'eux ne croioient pas, comme mesmes du Purgatoire. « Croiez-vous, leur



dist-il, qu'il y en ait ung? » A quoi ne respondans rien, mais destournans le propos au subjet sur lequel le Roy les avoit mandés, lui dirent qu'il n'estoit pas raisonnable de forcer plus avant Sa Majesté, et qu'ils croioient qu'ils ne l'avoient jamais entendu de ceste façon; et que, s'il plaisoit à Sa Majesté, ils les iroient trouver pour leur dire et remonstrer là-dessus ce qui estoit de leur debvoir : « Je vous en prie, dit le Roy; et leur dites qu'ils se con« tentent hardiment, et que j'en ai assez fait; que s'ils « passent oultre, il en pourra advenir pis ».

La Faye, ministre, fust aussi par devers M. le Chancelier, se plaindre à lui de ce qu'on violentoit ainsi le Roy et sa conscience, mesmes (lui dit-il) pour des badineries. Auquel le Chancelier fit response que cela n'estoit raisonnable,* et qu'il se fiast à lui,* qu'on y pourvoiroit.

Sa Majesté escrivist aussi, ce jour, à Madame de Mouseaux, de Saint-Denis, une lettre où il fait mention de sa conversion, qu'il apelle le « saut périlleux » (que j'ay entre mes papiers, laquelle il faut ajouster ici).

Le petit Chauveau, en présence des évesques et prélats assemblés sur ceste forme d'abjuration qu'on avoit présentée à Sa Majesté pour signer, dit que le Roy n'estoit point Turq, ni Paien, ni Mammelu, pour le vouloir astraindre à une telle abjuration; qu'il estoit Chrestien; et s'il avoit erré, qu'il le faloit réduire doucement de l'erreur à la vérité, mais non le traicter comme un qui en eust esté du tout ignorant. En quoi il fut secondé de M. l'Évesque du Mans et de quelques autres : tellement qu'enfin la forme de ceste abjuration fut changée et adoucie.

Ce jour, les nouvelles de la conversion du Roy, au lendemain, estans arrivées à Paris, on y chanta le *Requiem,* au lieu de *Te Deum*. Cri fut fait, par les quarrefours, que

personne, de quelque qualité qu'il peust estre, n'eust à aller à Saint-Denis, sans passeport du Prévost des Marchans ou Eschevins, sur peine de la hart. Ceux qui en demandent sont refusés, et n'en a-l'on que par faveur extraordinaire. Benoist en eust, un signé de la main du duc de Maienne, qui lui dit à Dieu et le prist en sa protection. Contre lequel, et M. de Bourges, et la Messe du Roy, on me monstra le sixain suivant, fait par un Ligueur, qui depuis l'a fait imprimer en son Banquet d'Arète :

De trois BBB garder se doit-on :
De Bourges, Benoist et Bourbon.
Bourges croid Dieu piteusement;
Benoist le presche finement;
Mais Dieu nous gard' de la finesse,
Et de Bourbon et de sa messe!
L. D. A.

Sur ceste messe et nouvelle conversion du Roy, Madame de Nemoux fist le suivant discours, la larme à l'œil, à une honneste dame, ce samedi 24e juillet 1593 :

Discours de Madame de Nemoux.

« Le Roy de Navarre se fait Catholique, et dès demain, il n'en faut plus douter. J'ay apporté ce que j'ai peu pour la paix, mais je n'en ai sceu venir à bout. J'en suis si contristée que je n'en puis plus, et croi que cela me fera mourir : car mes enfans, desquels je voi la ruine devant mes yeux, ne me croient point. Et soit que je mange, ou je boive, ou je dorme, tousjours cela me revient, et mesme l'acte de demain, qui avancera bien mon malheur et le leur. Mais qu'y ferai-je? Premièrement, mon fils du Maine est en jalousie de son frère de Ne-

moux, et a ceste opinion que je fais tout pour cestui-là et rien pour lui : qui est la cause qu'il ne me croid de rien de tout ce que je lui dis. Quant à mon fils de Nemoux, il a son dessein particulier; et encore qu'il me croie beaucoup, si n'entend-il qu'on le postpose à son frère du Maine, ni à autre quelconque, de quelque qualité qu'il puisse estre, en ce qu'il ira de sa grandeur et de l'Estat. Et de ce point, il ne m'en croira jamais, ni ne lui ferai faire ce que je vouldrai : il a le cœur trop haut. Quant à mon petit-fils de Guise, c'est un jeune fol, qui a une mère qui lui aide à l'estre encore davantage : elle entretient l'Hespagnol et fait des menées avec lui pour ceste Infante, et met le cœur au ventre à ce beau fils pour l'enhardir, jusques là de se faire déclarer Roy : non qu'elle ne sache bien qu'il ne le peult estre, mais pour tascher par là de parvenir au mariage de Madame, sœur du Roy, avec son fils. Mais elle se trompe : j'en ay esté desniaisée de la Roine-mère. Je sçais fort bien aussi que le Roy de Navarre se moque d'elle et qu'il n'en fera jamais rien; au contraire, qu'il la ruinera, et elle et son beau fils. De moi, si mon fils du Maine pouvoit prendre asseurance du Roy de Navarre et se fier de moi pour faire sa paix avec lui pour son asseurance, je m'asseurerois de frapper un grand coup au mariage de mon fils de Nemoux avec Madame, qui est l'unique remède que je trouve à nos maux, et le seul moien pour prévenir la ruine qui menasse nostre maison. Mais quoi! la desfiance les tue et les perdra, avec moi et ma postérité; et puis ce jeune fol nous gaste tout. M. le Légat, s'il peut, le menera à Rheims, un de ces jours, pour le faire couronner : je n'en doute point; et encores moins, qu'il sera assez fol pour s'y laisser mener. Si là dessus il advient un coup de mon fils, me voilà perdue. »

Et achevant ce propos, commença à fondre tout en larmes.

Ce discours a esté receuilli de mot à mot, comme il est sorti de la bouche de ladite dame de Nemoux.

Le dimanche 25ᵉ juillet 1593, le Roy alla à la messe, à Saint-Denis, habillé d'un pourpoint de satin blanc chamaré d'or, et les chausses de mesmes; portant un manteau noir, avec le chapeau de mesmes, où il y avoit un pannache noir. Il faisoit une extrême chaleur. L'ordre des cérémonies qui y furent gardées ont esté escrites au long, et se voient partout imprimées.

Avant que se lever, le Roy parla, dans son lit, quelque temps, au ministre La Faye, aiant sa main sur son col, et l'embrassa par deux ou trois fois. Comme aussi, le jour de devant, à ses autres ministres prenant congé de lui, il leur dit, en pleurant, qu'ils priassent bien Dieu pour lui, qu'ils l'aimassent tousjours, et qu'il les aimeroit, se souviendroit d'eux et ne permettroit jamais que leur fust fait tort, ni violence aucune à leur Religion.

Ce jour, aux prosnes des paroisses de Paris, furent jettées des excommunications contre tous ceux et celles qui iroient à Saint-Denis ouïr la messe du Roy, et se trouveroient et assisteroient aux cérémonies de sa conversion.

Ce jour, dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, le Curé de Saint-Pierre-aux-Bœufs, sur la conversion du Roy, dit au peuple ce qui s'ensuit :

« Messieurs, j'ay commandement de M. le Légat de « vous dire que cejourd'hui le Roy de Navarre se fait ca- « tholique : lequel dit qu'il trouve bien estrange que l'on « le reçoit, d'autant que nostre saint-père le Pape ne l'a « point relevé de son excommunication; toutefois, qu'il « prie toute l'assistance de prier Dieu que [s'il ne le fait



« de bon cœur, qu'il lui veuille mettre en l'ame ce qu'il « faut pour un Chrestien.

« Et cependant M. le Légat vous prie d'attendre pa- « tiemment, et ne vous point esmouvoir les uns contre « les autres, ni prester aucun consentement de le rece- « voir, jusques à ce que Sa Sainteté le relève.

« Et, tout ainsi que, quand un homme est mordu d'un « chien enragé, il lui faut prendre du poil de la beste « pour froter la plaie qui la veult guairir, aussi fault-il « qu'il soit relevé de Sa Sainteté. »

Le Curé de Saint-André prescha, ce jour, que tous ceux qui se trouveroient à la messe de ce meschant excommunié estoient tous damnés, prestres, chanoines, curés, doiens, évesques, prélats; que des ames de tous ces gens-là il n'en eust voulu donner un bouton; qu'on lui avoit dit qu'il devoit aller, ce jour, à la messe. « Mais « de quelle façon, mes amis? Tout à cheval; entrer par « une porte et sortir par l'autre. »

Celui qui preschoit à Saint-Jacques de la Boucherie, nommé Mauclerc, dit, ce jour, que les trois docteurs qu'avoit pris le Béarnois pour son instruccion, le premier méritoit d'estre brûlé il y avoit trente ans, l'autre roué, et le troisiesme pendu.

Ce jour, à Paris, le serviteur de Cochon, vis-à-vis l'hostel de Nevers, faillist à estre saccagé et trainé à la rivière, pour avoir dit que le Roy de Navarre avoit esté à la messe.

Ce jour, dans Saint-Denis, comme le Roy alloit disner, fut pris, par soubçon, un Moine de Saint-Martin-des-Champs, qui avoit un cousteau; lequel, aiant esté cautionné, on laissa aller incontinent, après avoir recongneu que son cousteau n'estoit *Clémentin.*

Ce jour mesme, comme le Roy alloit à vespres, lui fut

donné advis d'un Cordelier desguisé, parti de Paris pour le tuer.

Ce jour, les prédicateurs de Paris dirent, en leurs sermons, que, més qu'ils eussent eu nouvelles de la forme de la conversion du Béarnois et de sa belle messe, qu'ils leur en parleroient et discourroient plus amplement.

Sur le soir de ce jour, Sa Majesté s'alla baingner. Dont disoient les Huguenos « qu'il s'estoit allé laver du pécché qu'il avoit commis à ouïr sa belle messe ».

Le lundi 26e de ce mois, un nommé Thériot, bourgeois de Paris, estant de garde à la porte Saint-Denis, voulust combattre un nommé Thuot, lieutenant du capitaine Du Four, Conseiller, sur la conversion du Roy. Disant ledit Thériot, que le Roy de Navarre, puisqu'il estoit Catholique, estoit son Roy; Thuot disant et soustenant le contraire.

Le mesme jour, la femme d'un Advocat demeurant à Paris, rue Saint-Anthoine, aiant dit que puisque le Roy de Navarre alloit à la messe, qu'elle le recongnoissoit pour son Roy, fust injuriée par un Walon qui passoit par là; lequel voulant mettre la main sur elle pour l'outrager, fut défendue par son mari et par tout le peuple, qui se commença à ruer sur le Walon. Et eut bien de la peine à se sauver, criant tout le peuple que puisqu'il estoit Catholique, qu'il estoit leur Roy, et qu'ils n'avoient plus que faire de Walons ni d'Hespagnols.

Le mardi 27e de ce mois, Du Fossé, du parti de l'Union, et Saint-Just, du parti du Roy, combattirent en duel, et fust Saint-Just tué.

Le mecredi, jour Saint-Anne, 28e de ce mois, tous les prédicateurs de Paris dirent, en leurs sermons, que cest hypocrite de Roy de Navarre avoit fait sa conversion, au jour de l'Évangile qui dit *que les loups viendront en habit*

de brebis. Aussi ce renard avoit pris exprès ce jour pour ouïr la messe, affin que, sous peau de brebis, il peust entrer en la bergerie pour la dévorer. Mais que c'estoit un meschant relaps, excommunié, et un vieil loup gris, après lequel tout le monde devoit huer et le chasser, au lieu de le recevoir; que sa conversion estoit feinte et ne valoit rien; la cérémonie qu'on y avoit observée, une vraie farce et bastelerie, et la messe qu'on y avoit chantée, puante et abominable. En quoi on disoit qu'ils s'accordoient fort bien avec les ministres, qui la tenoient pour telle, et estoient, en cela, d'une mesme opinion avec eux.

Le Curé de Saint-Germain, outre tout cela, dit que le Béarnois s'estoit hasté de se faire Catholique pour cuider empescher l'élection de nostre bon Roy, vaillant, sage, généreux, fils d'un brave père; mais qu'il ne gaingneroit rien à avoir tourné sa robbe, pource que c'estoit nostre vrai Roy, et qu'en despit de lui et de tous les Politiques il y demoureroit; et, encores qu'ils haussassent le nez à ceste heure, pour une petite nuée d'umbrage qui estoit survenue, toutefois qu'ils ne le gaingneroient pas, et que les bons Catholiques demeureroient les maistres à la fin.

L'après-disnée dudit jour, le mesme Curé prescha qu'il n'y avoit que les anges qui gardassent Paris, et que la plus part des colonnels et capitaines estoient Béarnistes, et ne valoient rien; mais que, devant que le mois d'aoust fust passé, que le Béarnois auroit bien serré sur les aureilles, et qu'il le sçavoit bien.

Conformément à cestui-ci, et selon le mesme propos, Guarinus prescha, ce jour, à Saint-Marri, que desja un petit garsonnet avoit tué un grand chien huguenot de ce Béarnois (entendant Du Fossé qui avoit tué Saint Just), et que c'estoit un bon présage; qu'il ne faloit pas perdre

cueur, et que bientost il se trouveroit possible quelque honneste homme qui en feroit autant au Béarnois. « Ce sera bientost (dist-il), mes amis; plus tost que « vous ne pensez. Les Politiques auront à dos, je le sçais « bien. Nous avons esté ja délivrés une fois par la main « d'un pauvre petit innocent : j'espère, si nous nous en « monstrons dignes, que Dieu nous délivrera de cestui- « ci par les mains de quelque autre honneste homme. » Beaucoup de prédicateurs preschèrent quasi le mesme, ce jour, à Paris, et parlèrent du mois d'aoust. Desquels propos le Roy fut adverti; et descouvrirent ses bons serviteurs à Paris, qu'un nommé Desportes, bénéficier, demeurant rue de la Harpe, à l'hostel Dandelot, député de Verneuil, au Perche, et natif d'Angoulesme, prattiquoit un coup à Paris, ne bougeant, pour cest effet, de dessus le duc de Feria et le Légat, avec lesquels il communiquoit plus de nuict que de jour.

Ce jour, un quidam, aiant acheté la Déclaration du Légat contre ceux qui iroient à Saint-Denis à la messe du Roy, l'aiant veue, la deschira et pila aux pieds, à Paris, en plaine rue, devant tout le monde : disant tout haut que s'il eut pensé qu'elle n'eust valu autre chose, qu'il ne l'eust pas seulement daingné lire, et qu'elle ne valoit rien. Sur quoi, aiant esté attaqué par quelques mutins, lui fust fait voie, par d'autres, pour s'eschaper.

Guarinus, ce jour, appela le Roy « bougre », en sa chaire : ce qui scandaliza les plus dévots; et, plaisantant sur sa conversion, dit : « Mon chien, fus-tu pas à la « messe dimanche? Approche-toi, qu'on te baille la Cou- « ronne! »

Ce jour mesme, le Roy, jouant à la paume dans Saint-Denis, aiant advisé tout plain de femmes de Paris, sous la gallerie, qui avoient envie de le voir et ne pouvoient, à

cause de ses archers, commanda auxdits archers de se retirer, pour leur faire place à ce qu'elles le peussent voir à leur aise. Et lors l'une d'elles commença à dire à l'autre : « Ma commère, est-ce là le Roy dont on parle tant, « qu'on nous veult bailler ? — Oui, dist-elle, c'est le Roy. « — Il est bien plus beau que le nostre de Paris, res- « pondit-elle : il a le nez bien plus grand. »

Le jour mesme, le duc d'Elbœuf vinst trouver le Roy, à Saint-Denis, dans le jeu de paulme. Le Roy, le voiant, quitta le jeu et dit ces mots : « Il faut que j'accole ce gros « garson. » Et, s'estant enfermé avec lui bien deux heures, le Roy le fist boire d'autant, et beut aussi ; puis fut avec lui jusques au grand Marché, où ledit duc d'Elbœuf prist congé de Sa Majesté ; ce qui fist courir le bruit, à Saint-Denis et partout, qu'on auroit mieux que la treufve.

Le vendredi 30e de ce mois, la treufve, qui le jour de devant estoit toute asseurée à Paris, est révoquée en doute, à cause d'un Cri que le duc de Maienne fist faire, que tous ceux du parti contraire eussent à vider la ville, encores qu'ils eussent passeports.

Ce jour, en l'assemblée des Estats, fut arrestée la publication et observation du Concile de Trente. A quoi ceux de Paris s'opposèrent, avec quelques députés de provinces, qui en demandèrent acte au greffier. Sur quoi M. Du Laurens dit qu'il n'y avoit ville où les Hérétiques eussent plus de priviléges qu'à Paris. Auquel le colonnel d'Aubrai, relevant ceste parole, respondit qu'il n'y avoit ville au monde plus Catholique que Paris ; qu'on sçavoit comme on vivoit ailleurs, et mesmes en son pays.

Le samedi dernier juillet, la treufve renouée à Paris. Cri fait par la ville, qu'on n'eust à mesfaire ne mesdire à ceux du parti contraire. M. de Vicq et Messieurs les Séguier accertainent leurs amis de Paris de la publica-

tion au lendemain. Madame de Nemoux le dit tout haut.

Cri fait, sur le soir, à Saint-Denis, qu'on eust à faire nettoier les rues, et tendre partout pour la procession générale du lendemain, et que chacun eust à s'y trouver, et ceux qui ne vouldroient vidassent la ville.

Ce mois de juillet fut plus froid que chaud : ce qui ne s'est jamais guères veu.

En ce mois, Madame de Guise, peu après la réduction de Dreux, estant venue saluer le Roy, le Roy lui dit, en riant : « Ma cousine, vous voyez un Roy poudreux, mais non pas sandreux. »

En ce mois de juillet, à sçavoir le dimanche dudit mois, Bragelonne, advocat, frère du secrétaire du Roy, fut trouvé, à Paris, pendu et estranglé dans un garnier; et tenoit-on pour certain qu'il s'estoit desfait lui-mesmes. M. Le Cogneu avoit fiancé sa sœur, qui, beaucoup d'années auparavant, estoit morte de mort violente. On disoit qu'il se plaignoit, peu auparavant, d'avoir des visions d'un homme noir.

En ce mois de juillet, M. Do, aiant donné advis au Roy que le Tiers-Parti estoit à cheval, fist haster sa conversion, qu'on avait remise à la mi-aoûst, et possible bien plus loin. Ledit Do dit à Sa Majesté, qu'il n'estoit plus question de temporizer, et que, s'il ne se hastoit d'aller à la messe, qu'il estoit perdu. Lui fit entendre comme il estoit lui-mesmes entré audit parti, non comme rebelle, mais comme son plus fidèle serviteur, exprès pour les mieux descouvrir, et recongnoistre leurs moiens et leurs forces, lesquelles il avoit recongneues telles qu'il estoit impossible à Sa Majesté d'y pouvoir résister, sinon en les prévenant et se rangeant de soi-mesmes à ce qu'indubitablement il se trouveroit forcé à la fin; et que l'en-



treprise estant sur le point de l'exécution, le remède en devoit estre prompt, lequel il tenoit en sa main, se faisant vistement instruire, et retournant à la messe plustost aujourd'hui que demain.

Le Roy receut cest advertissement comme d'un sien fidèle serviteur. Et toutefois, comme un cœur roial et magnanime tel que le sien ne peult porter d'estre forcé de ceste façon, principalement en matière de religion et de conscience, Sa Majesté en eust un tel desdain et crève-cœur qu'il mist en délibération de passer la rivière, et fut sur le point de le faire : qui estoit un conseil de désespérade, comme il disoit lui-mesmes; mais duquel l'événement toutefois estoit en la main de Dieu, qui l'avoit relevé (ce disoit-il) de plus grandes cheutes que celle-là. Mais enfin le conseil des Catholiques et la voix de son peuple l'emportèrent.

Et est à noter que quand M. Do parla au Roy du Tiers-Parti, Sa Majesté lui dit que leur estat estoit fondé sur quatre buschettes : car ils n'avoient ni argent, ni villes, ni capitaines, ni alliance estrangère. Auquel ledit Do fist response qu'à la vérité, du commencement, ils n'en avoient point, mais qu'à ceste heure-là ils avoient tous les quatre. Lors M. le Chancelier estant survenu, le Roy lui en aiant demandé son advis et le trouvant conforme à celui de M. Do, hasta fort la résolution de Sa Majesté.

Un Conseiller du Grand Conseil, des plus grands Catholiques de Paris, aiant entendu la conversion du Roy, et comme il estoit retourné à la messe, encores qu'il eust tousjours suivi et tenu le parti de Sa Majesté, dist néantmoins, à celui qui le lui contoit, comme estant fasché et indigné de ce que le Roy avoit fait, et le trouvant fort mauvais : « Ah! Monsieur mon ami, le Roy est perdu :

« il est tuable, à ceste heure, où auparavant il ne l'estoit « pas. »

Ung évesque, qui avoit semblablement tousjours tenu son parti, dit à un mien ami sur ceste conversion : « Je, « Catholique de vie et de profession, et très fidèle subjet « et serviteur du Roy, vivrai et mourrai tel. Mais « j'eusse trouvé bien aussi bon et meilleur que le Roy « fust demeuré en sa Religion que la changer comme « il a fait : car, en matière de conscience, il y a un Dieu « là-haut qui nous juge; le respect duquel seul doit for- « cer les consciences des Rois, non le respect des Roiau- « mes et Couronnes, et les forces des hommes. Je n'en « attends que malheur ! »

Ung ministre, aiant entendu sa conversion, dit seulement ce mot : « Le Roy est un ingrat. »

Le ministre de Rota asseura les Rochelois que ce que le Roy avoit fait avoit esté à son grand regret, et qu'il leur en pouvoit tesmoingner, comme l'aiant veu.

Aoust.

Le dimanche premier jour du mois d'aoust 1593, le Curé Saint-André prescha à Paris, comme tous les autres, contre la treufve qui y devoit estre publiée ce jour; dit que les trois quarts de Paris qui la trouvoient bonne estoient excommuniés; que le Béarnois, à ceste heure qu'il avoit esté à la messe, n'estoit bon qu'à brusler, et que le Pape lui-mesme ne le pouvoit absoudre qu'à l'article de la mort. Qu'il n'estoit marri de sa conversion, mais qu'il l'eust voulu tenir en Paradis par la main, et que c'eust esté un grand bien pour la France.

Commolet prescha nostre maistre Benoist; dit que, si la Justice eust valu quelque chose en France, il eust esté

pendu il y a long temps, mais qu'elle ne valoit rien, non plus que lui.

Boucher, à Saint-Marri, prescha que le Roy alloit le jour à la messe, et la nuit au presche. Sur quoi on dit que Boucher estoit un oison qui preschoit des oisons; et que le Roy avoit assez d'une Religion, sans en prendre deux; voire, quand il n'en eust eu que la moictié d'une, ce n'eust esté que trop pour lui.

Guarinus fait des contes, en sa chaire, de la conversion du Roy, et de maistre Guillaume estant à la fenestre, qui lui tiroit la langue et se moquoit de lui. Dit qu'il tourna le dos à l'Évesque de Nantes, quand il vinst pour lui donner de l'eau béniste. Et une infinité d'autres sornettes, qui faisoient rire le peuple à gueule bée.

Puis, se mettant sur les trois docteurs de Paris qui l'avoient instruit, dit que celui de Saint-Eustache avoit esté convaincu de 25 hérésies; celui de Saint-Marri, de 15, et celui de Saint-Sulpice, de 8.

Après, il se mist à crier contre ceux qui avoient accordé la treufve; dit que c'estoient des sots et des badins, et que desja on attiltroit les petis enfans pour crier après eux au regnard. Apela le duc de Maienne un pipeur et un trompeur, qui se couvroit du manteau de la Religion pour parvenir au but de son ambition. De quoi, Madame de Nemoux se plaind fort, et dit, ce jour, au médecin Marescot, que Guarinus avoit apelé son fils « un pipeur », mais qu'il lui feroit cognoistre qu'il ne l'estoit point; et s'il la vouloit croire, lui feroit changer de langage.

Un Seize, nommé Choulier, attaqua, ce jour, d'une querelle d'Alemant, un honneste Marchant, nommé Danes, et lui donna un coup d'espée, au sortir de ce beau sermon, l'apelant Politique, et lui imposant qu'il

avoit dénigré du prédicateur. Fust secondé d'un nommé Dupont, sergent, un des confrères, qui enfin fust mené prisonnier avec Choulier, prétendans l'un et l'autre faire une sédition.

Ce jour, à six heures du soir, la treufve générale pour trois mois fust publiée à Paris, premièrement devant le logis du duc de Maienne, puis par tous les autres endroits, places et quarrefours de la ville, avec allégresse et applaudissement de la plus part du peuple, horsmis des Seize, des Hespagnols et des prédicateurs, qui crièrent bien de ce qu'un nombre de petis enfans (attiltrés, comme il est à présupposer) avoient crié, dans la rue Saint-Denis : *vive le Roy!* voians passer le hérault d'armes de Sa Majesté.

Au bout du pont Saint-Michel, Senault voulust esmouvoir une sédition, au moien des Néapolitains, qui passoient en garde, battoient leurs tabourins et ne se vouloient taire; et faisoient ce tout à propos pour empescher la publication de ladite treufve, s'estant rendus là expressément au lieu mesme et à l'heure, et aiant chargé leurs harquebuzes à plomb, attendans d'estre secondés. Mais il en advinst tout autrement : car le peuple commença à crier qu'on les coifferoit de leurs tabourins s'ils ne se taisoient. Et ce commençant à esmouvoir, le colonnel d'Aubrai fist retirer Senault, qui conduisoit cest œuvre, en sa maison, lui disant qu'il n'avoit que faire où il commandoit; l'appela « coquin » et « petit galant », en présence du duc de Maienne, auquel il dénigroit dudit d'Aubrai : si que le tout se passa à la fin en paroles, et fust la treufve publiée.

Le lundi 2[e] de ce mois, M. Daumale fust receu Gouverneur de Picardie : dont M. de Longueville fist plainte au Roy, lequel le trouva fort mauvais, voiant qu'au pré-

judice de la treufve on vouloit enjamber sur l'Estat roial; et toutefois le dissimula et le passa, craingnant que telles formalités n'empeschassent possible le bien qu'il se promettoit de l'entretennement et continuation de la treufve.

Le jeudi 5e de ce mois, M. de Nevers arriva à Saint-Denis, où, sur le soir, il dit à un gentilhomme qu'il avoit surpris un pacquet du Légat escrivant à Sa Sainteté, où entre autres choses il lui mandoit que le duc de Guise l'avoit bien battu; mais que c'estoit tout au rebours, et que ce n'estoient que menteries et desguisemens de tout leur fait, comme il espéroit le faire de brief voir et toucher à la main, tant à Sa Sainteté qu'à tous les autres.

Ce jour, j'eus nouvelles de la mort du banquier Delbène, un de mes amis, décédé à Melun lundi, 2e de ce mois.

Ce jour, un médecin nommé Thibault, sortant de Paris pour aller à Saint-Denis, fust rencontré par M. de Villeroy, qui lui demanda, en riant, s'il n'avoit point peur d'estre excommunié, d'aller à Saint-Denis. « Au « contraire, lui respondit Thibault; j'y vay exprès pour « cela, afin de faire devenir noire ma barbe, qui est « blanche. » De quoi M. de Villeroy se prit à rire bien fort, ayant trouvé ceste rencontre fort à propos.

Le jour mesme, deux pauvres religieuses de l'Ave-Maria estant allées trouver M. le Légat pour se recommander à ses ausmones, pour les grandes nécessités de leur maison, M. le Légat leur dit qu'elles eussent un peu de patience, et que bientost il leur envoieroit des pardons. A quoi une d'elles va respondre, tout naïfvement et à la bonne foi, qu'on ne faisoit aujourd'huy non plus de compte de pardons que d'excommunications.

Le samedi 7e, M. de Belièvre vinst à Paris. Il y vinst

aussi M. Dampville, qui y vid M. de Guise, et se donnèrent force accolades.

Ce jour, mourust à Paris un nommé Du Val, médecin, qui, n'aiant aucuns enfans, se laissa mourir de faim auprès de ses escus, dont lui fust trouvée une bonne somme après son déceds. Je l'avois veu, le matin, à sa porte, dont il mourust le soir.

Le dimanche 8[e] de ce mois, le Légat fist chanter un *Te Deum*, dans l'église Saint-Germain-de-l'Auxerrois, à Paris, pource que le Concile de Trente, non obstant les oppositions et appellations interjettées de plusieurs, avoit esté confirmé et receu par les Estats, ce huitiesme jour du mois d'aoust 1593 après midi, et signé *Charles de Lorraine,* en présence de M. le Légat.

Ce jour, le Curé de Saint-André dit, en son sermon, que, si la treufve tendoit à munir les villes de la saincte Union pour après mieux faire la guerre, cela estoit bon; mais si les Princes et Princesses l'avoient faite pour venir à une paix, il prioit Dieu, de bon cœur, qu'il les abismast.

Ce jour, Boucher dit, en son sermon, que le Béarnois avoit esté malade d'avoir trop embrassé sa Gabrielle. Guarinus, ce jour, en dit de mesmes, et l'appela « putain ».

Ce jour mesme, dans l'église Saint-Denis, Bélanger, Jacobin, aiant esté adverti que, deux ou trois jours auparavant, nostre maistre Boucher avoit dit, en son sermon, qu'il se faloit *débourber,* dit (se moquant de Boucher) qu'il se falloit *déboucher*.

Le jour mesme, le Roy aiant demandé des nouvelles de Paris à un gentilhomme qui en venoit, ledit gentilhomme lui conta des sermons *de Paris*, où il s'estoit trouvé, et des plaisans contes que faisoient les prédicateurs



en leurs chaises, qui firent rire le Roy bien fort, mais principalement un d'un prédicateur, qui regardoit (disoit ce gentilhomme) le crucifix d'un mauvais œil; et si avoit toute la presse de Paris, et triomphoit d'en conter. « Ventre saint gris ! dit le Roy, c'est Boucher, nostre « maistre borgne. »

Le mardi 10e de ce mois, le duc de Maienne dit au Légat que, s'il ne faisoit taire les prédicateurs qui dénigroient de tout le monde en leurs chaises, sans aucun respect, et particulièrement de lui, de sa mère et de tous ceux de sa maison, il seroit contraint, à la fin, d'en faire jetter un couple à la rivière. Aussi, que le Roy de Navarre lui en avoit fait faire plainte, et prier de leur imposer silence; lui aiant fait dire que si le premier gentilhomme de sa Cour l'eust injurié particulièrement, comme ils le faisoient publiquement et en plaine chaise, il ne l'eust pas enduré; et que s'il ne lui en faisoit la raison, qu'il sçavoit bien les moiens de se la faire faire. Sur quoi le Légat les manda, pour leur dire qu'ils eussent à prescher plus modestement : dont ils firent si peu de compte que jamais depuis on ne les ouïst prescher plus séditieusement.

Le mécredi 11e de ce mois, Choulier et Dupont, prisonniers pour le meurtre de Danes au sortir du sermon de Guarinus, furent mis hors de prison, par arrest du conseil d'Estat, contre les formes ordinaires de la Justice. De quoi se glorifiant et regniant Dieu, dirent tout haut que les Politiques avoient mené en prison les Seize un à un; mais que, devant la fin de l'année, ils y mèneroient les Politiques à centaines.

Le dimanche 15e aoust, le Prieur des Carmes, qui preschoit à Saint-André, dit que, quand le Béarnois auroit beu toute l'eau bénite de Nostre-Dame de Paris, il



ne croiroit pas en lui, et que c'estoit un vrai Judas, qui trahissoit Nostre Seingneur par un baiser. Il dit après que le mois d'aoust n'estoit pas passé, et qu'on espéroit dans ce temps-là qu'il viendroit quelque coup du Ciel. Les autres prédicateurs, ses compagnons, preschèrent le mesme, et y avoit jà quelque temps qu'ils prédisoient ce coup du Ciel devoir venir, faisans en cela comme les Biscaïns, qui prédisent aux gens qu'ils doivent estre dérobbés la nuit, et sont eux-mesmes qui sont les larrons. Aussi ceux-ci, aians des hommes attiltrés pour tuer le Roy, attribuoient à Dieu et au Ciel ce qu'en despit d'eux ils vouloient exécuter.

De fait, ils avoient deux entreprises dont ils s'asseuroient fort pour l'exécution de ce malheureux assassinat. La première estoit par un nommé Pierre Barrière, qui fust descouverte, et l'entrepreneur exécuté à Melun, le lundi dernier de mois : qui estoit celle de laquelle ils se fioient le plus. L'autre se pratiquoit par le moien de la Gabrielle, et par le ministère d'un prebstre de Paris, qui alloit et venoit ordinairement à Montmartre pour cest effect, et qui avoit (à ce qu'on disoit), dans ses bouëttes, des plus sublins et subtils poisons dont on eust jamais ouï parler. De quoi on donna advertissement au Roy, qui s'en moqua et n'en tinst autrement compte, comme aussi il y avoit peu d'apparance de crainte de ce costé-là.

Le mardi 17e de ce mois, la grande Confrairie estant à Saint-André-des-Ars, le Curé prescha, et son sermon ne fust que du Roy, contre lequel il desgorgea une milliasse d'injures; prescha que sa messe estoit puante, se trouvant d'accord en ce point avec les Hérétiques, auxquels il en vouloit tant.

Le mécredi 18e, la cause de l'Abbé Sainte-Geneviève, accusé d'avoir écrit à Saint-Denis, estant preste à plai-

der, le jeune Chauvelin, son advocat, en estant prest, le duc de Maienne l'empescha et ne voulut qu'elle fust plaidée.

Ce jour, M. de Lion partist pour aller à Romme, et emmena M. de Genebrard avec lui.

Ce jour mesme, Pierre Barrière, natif d'Orléans, parti exprès de Lion pour tuer le Roy, et arrivé, le jour de devant, à Paris, vinst trouver le Curé Saint-André, auquel il communiqua son entreprise et lui en demanda conseil. Ledit Curé l'embrassa, et, l'apelant son bon confrère et bénit de Dieu, lui dit que, quant à lui, il preschoit librement, et qu'encores que le Béarnois allast à la messe, il ne croioit pas, pour cela, qu'il fust Catholique, ni ne le croiroit jamais; et, sur la résolution qu'il lui demandoit pour l'exécution de son entreprise, le renvoia aux Jésuistes.

Le vendredi 20e, vinrent force processions à Paris, de Victri et autres villages circonvoisins, qui allèrent à Sainte-Geneviève faire leurs offrandes et dévotions, pour avoir de l'eau, à cause de la grande sécheresse qu'il faisoit.

Ce jour, les Princesses allèrent saluer Madame, sœur du Roy, à Montmartre.

Le samedi 21e, Guarinus, preschant à Saint-Etienne-des-Grœqs, dit que les trois Docteurs que le Béarnois avoit fait venir à Saint-Denis pour son instruccion estoient ses macquereaux; parla des amours de lui et de sa Gabrielle, laquelle il accoustra de toutes façons. De quoi les Seize, mal contents, l'allèrent trouver, et Boucher, qui en avoit babillé aussi, et leur remonstrèrent la faute qu'ils faisoient d'en parler, veu qu'on prétendoit se servir d'elle. Auxquels ils respondirent qu'ils n'y entendoient rien, et qu'ils le faisoient tout exprès à deux fins : l'une pour tousjours entretenir le peuple en haine contre



le Roy de Navarre pour sa mauvaise vie, et l'autre pour lui oster tout soubçon qu'il pourroit avoir qu'on pratiquast quelque chose avec elle.

Ce jour, une pauvre femme de la paroisse Saint-Eustace fut battue et foulée aux pieds, à Paris, par un Hespagnol, pour soustenir son Curé et avoir dit qu'il estoit dit qu'il estoit homme de bien.

Le lundi 23[e] de ce mois, le Curé de Saint-André estant aller trouver Madame de Guise pour la prier pour un de ses compagnons qui estoit en peine pour avoir mal parlé d'elle, ladite dame lui dit que la pluspart d'entre eux n'estoient que des séditieux qui, au lieu de prescher l'Évangile, preschoient le meurtre et le sang, et que mesmes ils avoient presché que ceux qui assistoient à la messe du Roy de Navarre, et qui l'alloient voir, estoient excommuniés. « Il est vrai, Madame, respondit le Curé, « voire de la grande excommunication; et ce que nous « en preschons, c'est pour la vérité, et ce que nous en « disons, pour la descharge de nos consciences. — Je « ne sçai pas tout cela (dit Madame de Guise), ni n'en- « tends rien à vos grandes et petites excommunications; « mais je vous dirai que j'ay ouï la messe du Roy de Na- « varre; je l'ai veu et, qui plus est, je l'ai baisé, et toute- « fois je ne pense point estre excommuniée. Si on vous « vouloit donner un Roy tel que vous demandez, il vous « en faudroit un meurtrier et sanguinaire, et lors vous « le trouveriez bon; mais, pource que cestui-ci est homme « de bien, vous n'en voulez point. » Madamoiselle de Guise demanda au Curé, en riant, si elle estoit point bien noire. « Ce n'est pas (lui respondit-il) vostre visage, « mais c'est vostre ame qui est bien noire. — Je pense, « lui dit-elle, que mon ame est plus blanche que n'est « noir vostre visage. »



Ce jour, les damoiselles de Madame, sœur du Roy, vinrent à Paris et furent saluer Madame de Nemoux, qui avoit un mal de dents. Elle leur demanda s'elles n'avoient point encores esté à sa messe. A quoi elles respondirent que non, et qu'elles n'avoient point envie d'y aller; toutefois, qu'elles attendoient ce que Madame feroit.

Le mardi 24e de ce mois, jour Saint Berthelemi, le gendre du président de Nulli me dit que son beau-père estoit malade d'appréhension d'une vision qu'il avoit eue, la nuit, du feu président de La Place.

Le mécredi 25e dudit mois, jour Saint Loys, un Jésuiste, preschant dans la chapelle des Jésuistes en la rue Saint-Antoine, dit que c'estoit un blasphème de penser seulement que le Pape receust jamais le Béarnois; et quand mesme un ange de Dieu descendroit visiblement du Ciel pour dire : « Reçois-le », qu'encores ceste ambassade seroit fort suspecte.

Le samedi 28e de ce mois, le duc d'Elbœuf enleva de Paris Zamet, partizan, pour quelque argent qu'il prétendoit lui estre par lui deu, et dont ils estoient en procès.

Ce fait estant divulgué au Palais et proposé aux advocats, furent d'avis, attendu la qualité des parties, * et le temps,* de le renvoier à Messieurs de la Faculté de Sorbonne : desquels ils dressèrent à peu près, de leur intention, l'arrest en ces termes, sauf à le corriger s'il y eschéioit :

Reverendissima domina Parisiensis Facultas, super facto domini ducis d'Elbœuf legitime congregata, decrevit et decernit quod supradictus dominus, duc d'Elbœuf, in quantum est princeps domus de Lotharingia, est similis Papæ, aut certe proxime eum sequitur, ratione catholicitatis; et ideo quod fecit potuit

facere, et bene fecit. Et Zamet captus ab eo, dicimus et decernimus quod bene fuit, et quod debet solvere et solvet.

Ce jour, vinrent les nouvelles, à Paris, de Pierre Barrière, arresté, le jour de devant, à la porte de Melun, et pris prisonnier : ce qui fascha beaucoup de gens à Paris et en rejouist d'autres.

Le greffier Martin dit dans le Palais, à un de mes amis, qu'il y avoit eu vendredi huit jours qu'il estoit venu de Melun avec lui, habillé en gueux, et que le lendemain il l'avoit veu à Paris, dans le Palais, accoustré tout de veloux.

Le dimanche 29ᵉ de ce mois, le Curé de Saint-André prescha que le Béarnois, depuis sa conversion, avoit esté deux fois au presche, que c'estoit un meschant, et toutefois qu'on y alloit de Paris en procession pour le voir et lui faire hommage, comme font ces sorciers quand ils font leurs assemblées pour aller baiser le cul du bouc; qu'il y en avoit eu de si malheureux, en sa paroisse, d'avoir dit que les voleurs de Paris ne failloient point de venir tous les dimanches à son sermon. « Ah! malheu« reux (dist-il), je sçai bien ceux que vous voulez dési« gner par là (aiant esté bien adverti qu'on avoit dit que « les Seize ne failloient point à son sermon); mais ce « sont de bons voleurs que ces gens-là, qui viennent de « bien loin pour vous voler la parole de Dieu, et vous « l'ostent pource que vous n'en estes pas dignes. »

Le mardi, dernier jour du présent mois d'aoust, Pierre Barrière, suffisamment attaint et convaincu d'avoir voulu attenter à la personne du Roy, fust exécuté à mort dans le grand marché de la ville de Melun; eust le poing droit ars et bruslé, tenant en icelui le cousteau dont il avoit esté trouvé saisi; puis, mené sur l'eschaffaut,

y eust les bras, cuisses et jambes rompus par l'exécuteur de haute justice; et, ce fait, mis sur une roue pour y demeurer tant qu'il plairoit à Dieu. Il avoit esté auparavant, par les rues, tenaillé de fers chauds. Lugoli le fist estrangler sur les sept heures du soir, après avoir parlé assez long-temps à lui, accompagné du greffier et de deux Conseillers du siége présidial de Melun, où il en accusa tout plain, entre autres le Curé Saint-André-des-Ars, son Vicaire, et Varades, Jésuiste, lesquels il chargea fort.

On dit que cest homme avoit esté à la Roine de Navarre, et que, peu auparavant son arrivée à Lion, il l'avoit veue et parlé à elle, et qu'aiant ouï quelque vent de son entreprise, elle le lui auroit dit, et, en pleurant et se retournant vers la muraille, l'auroit exhorté de n'en rien faire, et qu'il s'en gardast bien.

Ce mois d'aoust, jusques au 24e, fust chaud et seq; depuis le 24e jusques à la fin, les matinées commencèrent un peu d'estre fraisches, mais sans pluie.

Coqueluches et petites véroles à Paris, si fréquentes qu'il se trouve peu de maisons à Paris où il n'y en ait.

Le dimanche 22e du présent mois d'aoust, courust sous main un grand bruit, à Paris, d'une entreprise faite pour tuer le Roy et le duc de Maienne à l'instant mesme. Ce qu'estant fait, on devoit couronner le Guisart, crier : *Vive le Roy!* et couper la gorge aux Politiques; et devoit le coup se faire (à ce qu'on disoit) le mardi 24e de ce mois, jour Saint Berthelemi. De quoi le Roy et le duc de Maienne eurent plusieurs et divers advis, dont l'un et l'autre se moquèrent.

Sur la fin de ce mois, furent semés et divulgués les pasquils suivans sur la conversion et messe du Roy :

AUX HUGUENOS

Membres noirs et pourris retranchés de l'Eglise,
Avveugles qui naguère estiez tant asseurés,
Vous estes sans baston et sans chef demeurés.
Criez haut hardiment, c'est à vous que l'on vise.

RESPONSE

Le Chef qui nous conduit jamais ne se divise;
Il vise à vostre blanc, et vous, trop altérés
De ce sang innocent, serez tous attérés :
Car son baston de fer rompra vostre entreprise.

Catholiques roiaux, qui, tant songneux du Roy,
Lui avez fait quitter le Presche pour la Messe,
En l'importunant trop de vous tenir promesse,
Vous faites qu'envers Dieu il demeure sans Foy.

Il change volontiers, mais à tort on le blasme
Pour sa Religion qu'il a voulu changer :
Car pour aimer son peuple il se met en danger
De perdre tout à coup et son corps et son ame.

S'il aime le changeant, ainsi qu'en le bruit court;
S'il change ce qu'il aime et se repaist d'amorce,
J'espère qu'il fera incontinent divorce
Et avecque la Messe et avec Liencourt.

Si l'Anglois est fasché de vous voir Catholique,
Et qu'avec son secours ses deniers vous soient clos,
Faites coucher frère Ange avec vostre Angélique :
Vous en pourrez tirer grand nombre d'angelos.

La paix de cest Estat dépend de ce gros homme,
Après Dieu, toutefois : que si nous accordons,
Comme il est bien aisé, que sert d'aller à Romme?
Le Roy, trop indulgent, fait assez de pardons.



Ne le plus haut sçavoir de la Sorbonne antique,
Ni l'Hespagnol bravache ou le bruiant Légat,
N'ont point tant de vertu à faire un renégat
Comme les yeux friands d'une face angélique.

Celle que vous aimez plus que vostre moictié
Ne dégénère point des vertus de sa mère,
Et vous suivez le train de Thonin, vostre père :
La semblance d'humeur engendre l'amitié.

O que vous tenez bien le loup par les oreilles,
Ou la louve plustost ! car, dès le lendemain
Que vous fistes le saut dessous le joug romain,
Ils se moquoient de vous, ces faiseurs de merveilles !

La Ligue cordonnée est si grande Hérétique
Qu'elle n'a foy ni loy, ni douceur, ni amour.
Quand vous feriez chanter mille messes, ce jour,
Vous ne seriez jamais estimé Catholique.

Ceste sainte Union, source de nos grands troubles,
Enyvre tellement tous les esprits légers
Qu'avecque la splendeur des doublons estrangers,
En France, maintenant, tous les Estats sont doubles.

Tout double en cest Estat, mais non pas nostre Prince,
Car le mont qui doubloit ne lui appartient plus;
Son ancien domaine a les membres perclus,
Et lui de jour en jour devient chétif et mince.

Pour sauver sa couronne, il s'engage à la messe;
Il veut renier Dieu, mais il n'est pas content
Que ces petits vilains en veuillent faire autant :
Car bien renier Dieu, c'est acte de noblesse.

C'est un Prince perdu. O Dieu ! pren sa deffense,
Redresse son Estat et lui ren sa vertu;
Ne permets que son cœur soit jamais abbatu,
Sinon pour confesser et sentir son offense.

LES HUGUENOS AU ROY

SUR SON RETOUR A LA MESSE

La Messe avoit promis de nous donner la Paix.
Sire, vous y allez! Qui nous tiendra promesse?
Elle la tiendra donc, mais sachez que jamais
On ne peult avoir Paix qu'à la fin de la Messe.

DU PAPE ET DE L'ÉGLISE

Le Pape se dit Dieu et se meurt tous les jours.
L'Eglise ne meurt point, et si n'est pas Déesse.
Mais si à l'avenir l'Eglise fait les loix,
Le Pape ira chercher ailleurs une maistresse.

C. M.

Qui præceptorem et matrem, quæ Ecclesia, spernit,
Dira illaudati facta Neronis amat.

F. C.

Ad Mariam missus, Gabriel salvere timentem
Jussit, quæ nostræ cista salutis erat.
Missa etiam, nisi sit qui tali nomine gaudet
Et Regem, et populum, certa ruina manet.
Quid Missam recipis? Potius, Rex, mitte libellum,
Qui Missam jubeat res sibi habere suas.

Fl. Ch.

M. de L'Escalle fist les suivans sur le lieu où on disoit la messe à Valence :

VALENTIÆ DELPHINATUM, MISSA CELEBRATUR UBI OLIM MIMI AGEBANTUR

Quæ tot ludicra, quæ tot elegantes
Arguto dabat Histrione lusus,
Orba est deliciis suis, habetque
Nec Mimum domus hæc, nec Histrionem.
Versa conditio est, et occupavit
Hujus Missa locum, illius Sacerdos.
Ergo conditio nec ipsa versa est :
Missa est Mimus, et Histrio est Sacerdos.

Septembre.

Le vendredi 3e septembre 1593, un Bourgeois de Paris, nommé Lassus, pour avoir passé devant le Cardinal Pelvé sans le saluer, fust injurié de lui et apelé Politique, et menassé de le faire trainer à la rivière ou à la voirie.

Ce jour, fust donné advis au Roy, par un Médecin de Paris qui avoit de bons espions, qu'un nommé Pissebœuf, Chanoine de Saint-Honoré, fils du bourreau de Montferrant, qui avoit esté chantre de la Chapelle du feu Roy, avoit esté pratiqué de deça pour faire un coup, et, à cest effet, estoit sorti de Paris pour tascher, par le moien de ses amis, de rentrer en son estat et estre de la Chapelle de Sa Majesté, où, estant parvenu, il avoit promis aux Curés Saint-Germain, Saint-Cosme et Saint-Benoist, entre les autres, de faire un bon service à l'Union, voire tel que l'armée du duc de Maienne n'en avoit point tant fait en quatre ans, et pourtant qu'on eust à y prendre garde : ce qu'on fist. Et estant, peu après, arrivé à Melun, fust mis en arrest sur cest advertissement, et, quelque temps après, relasché faute de preuves.

Ce jour, Madame de Nemoux advertit son fils, que les Seize, unis avec les Jésuistes, s'assembloient aux Cordeliers et y faisoient d'estranges monopoles, et qu'elle le prioit d'y pourvoir et y donner ordre. Cependant on observe que ladite dame fait toutes les caresses du monde au fils de Senault, et ne prend la peine seulement de regarder le petit Séguier.

Le samedi 4e de ce mois, s'esleva un bruit, à Paris, de la mort du Roy d'Escosse, tué par ses subjets. On disoit, sur ceste nouvelle, si elle eust esté trouvée véritable, que c'eust esté le premier de la maison des Stuarts qui fust

mort de mort naturelle, horsmis les deux premiers Roberts.

Le dimanche 5e de ce mois, on me fist voir des lettres, escrites de Nevers à un honneste homme de Paris par un des officiers de Madame de Nevers, par lesquelles il lui donnoit advis que, depuis peu de jours, madite dame de Nevers aiant esté advertie qu'il estoit arrivé à Nevers un courrier qui passoit pour aller à Romme, l'aiant fait amuser exprès pour descouvrir ce qu'il y portoit, auroit trouvé moien de faire fouiller sa valize, dans laquelle on avoit trouvé des lettres du Légat à Sa Sainteté où il accoustroit le Roy de toutes façons, et entre les autres une qui faisoit mention du duc de Maienne comme d'un traistre qui s'entendoit avec le Roy, et y avoit ces mots, que « jamais en ame de prince n'y avoit logé telle infidélité qu'en la sienne ». Lesquelles lettres, aiant esté veues de ladite dame de Nevers, auroit retenues et envoiées au Roy par homme seur et exprès, après avoir fait proprement racoustrer le pacquet du courrier, remis dans sa valize toutes lesdites lettres en beau papier blanc, n'y aiant laissé que l'inscription au dessus, afin qu'à Romme ils receussent le paquet de France en blanc. Dont elle avoit aussitost donné advis au Roy, qui en avoit rid et loué l'esprit, subtilité et invention de ladite dame.

Ce jour, le Curé de Saint-Germain parla en son sermon de l'exécution de Pierre Barrière, et dit que c'estoit un pauvre homme mal advisé et simple, lequel on avoit fait mourir cruellement pour avoir confessé qu'il avoit eu quelque volonté de tuer le Béarnois : ce que jamais ne lui fust eschappé s'il eust esté bien sage.

Le mécredi 8e de ce mois, le Prieur des Carmes, qui preschoit à Saint-André apela le Roy, par plusieurs fois, *coquin;* dit qu'il se mesloit de faire faire le procès aux

autres, mais qu'on lui feroit bientost le sien; incita le peuple à s'en desfaire, et demanda s'il y avoit point à Paris quelque cœur généreux, ou masle ou femelle, qui nous peust délivrer, comme ceste bonne dame Judith, des mains de ce tyran d'Holopherne.

Commolet, ce jour mesme, dit en son sermon qu'il leur avoit autrefois prédit la guerre, preschant en une des plus célèbres paroisses de Paris, lorsqu'on estoit en plaine paix, et qu'il n'y avoit aucune apparance d'y penser; et ce d'autant qu'il voioit le peuple fort desbauché et froid à servir Dieu. Aujourd'hui qu'on retournoit aux desbauches plus que jamais, il leur en prédisoit autant, voire une guerre de cent ans, au lieu de la paix qu'on se promettoit au bout de la treufve; que, pour son regard de lui, il estoit François, et ne pouvoit autrement qu'il ne la désirast, mais qu'on ne l'auroit point : dont il estoit bien marri.

Le dimanche 19e de ce mois, à cinq lieues de Paris, entre Cortabœuf et Orsé, près du village de Palaizeau, fust trouvé, emmi les champs, un pauvre chaudronnier mangé des loups. Son corps estoit d'un costé, et ses outils et chaudrons de l'autre.

Ce jour, Guarinus prescha la ville d'Orléans, plus hérétique beaucoup que celle de Genève, pource qu'elle demandoit ouvertement la continuation de la treufve.

Le jeudi 23e de ce mois, arrivèrent les nouvelles à Paris des Barricades de Lion, le samedi 18e de ce mois, et du duc de Nemoux emprisonné par les habitans de ladite ville, furieusement eslevés et animés contre lui : desquelles nouvelles le duc de Maienne fait fort l'estonné; Madame de Nemoux en pleure à bon escient; les Politiques s'en rient; le Roy s'en resjouit, et chacun se

mesle de discourir sur ce stratagesme, selon sa passion, encores qu'il n'y entende rien.

Le samedi 25e, les nouvelles de ce grand et nouveau remuement, espandues partout et portées par toutes les villes de la France, mesmes ce jour à Orléans, où j'estois, estonnent fort les Gouverneurs.

Le jeudi 30e, le duc de Maienne, aiant fait courir le bruit qu'il alloit à Lion, donna subjet de remuement aux Seize, dont ledit duc se moque.

Ce mois de septembre fust beau et seq, et sa constitution fort agréable.

Octobre.

Le vendredi 1er octobre 1593, M. de Brissac fut receu Mareschal de France.

Ce jour, Madame de Nemoux dit tout haut que, depuis qu'elle estoit au monde, elle avoit eu beaucoup de fascheries, mais jamais une qui lui touchast tant au cœur que la prison de son pauvre fils, laquelle elle impute à M. de Lion, disant mille pouilles de lui et le menassant, en présence du duc de Maienne, battant (comme l'on dit) le chien devant le lion, et ne deschargeant plus outre son cueur de ce qu'elle en avoit sur l'estomach. Fait son compte et ses apprests pour y aller, au défaut de M. de Maienne, son fils, qui fait courir le bruit partout qu'il s'y en va.

Ce jour, on apporta nouvelles à Paris de la mort de M. de Gourdan, Gouverneur de Calais.

Le dimanche 17e, les Seize firent à Paris la procession de la Transfiguration du diable Saint Michel, qu'on a accoustumé de célébrer, de tout temps, le vendredi, à la chapelle Saint-Michel du Palais, en laquelle tous les

Seize se trouvèrent, avec un grand nombre de leurs confidens *et autres,* principalement de prebstres et moines.

En ceste procession, ils habillèrent un garson Hespagnol en diable, auquel ils mirent une couronne de paille sur la teste, attacchèrent une queue de vache au derrière, et en son col lui mirent une grande escharpe blanche, toute semée de vaches. Au visage, il portoit un masque représentant fort bien celui du Roy, et estoit suivi d'une quantité de petits enfans et gueux attiltrés, qui crioient : « Voilà ce diable de Roy de Béarnois ! » Dont un Politique, voiant passer cette mascarade, ne se peult contenir de crier tout hault : « Voilà le Roy des Seize ! » De quoi il eschappa à assez bon marché, veu le temps, à sçavoir pour quelques horions et gourmades qu'il fut contraint d'endurer.

Ce jour, mourust en sa maison des fauxbourgs Saint-Germain, à Paris, un nommé Labrosse, qu'on apeloit le Philosophe de la Roine-mère, pource qu'il s'estoit meslé de lui prédire beaucoup de choses de l'avenir, et encores s'en mesloit-il, auxquelles toutefois il rencontroit assez mal et s'y trompoit ordinairement, monstrant par là que sa science n'estoit qu'une pure ignorance, et la profession de ceste doctrine (qu'ils apelent) vraie piperie et imposture.

Entre autres choses, il dit à un de mes amis, son voisin, quelque temps avant qu'il mourust, que quelque bruit qu'on fist courir d'accord, que jamais le Roy et le duc de Mayenne ne s'accorderoient moins que Dieu et le diable; qu'il n'y auroit point de paix, principalement pour le regard de Paris; que jamais le Roy n'y entreroit ni n'y commanderoit, et qu'il vouloit qu'on lui coupast la teste, s'il en advenoit autrement. Il estoit aagé de quatrevingts ans quand il mourust.

Le lundi 18e, jour Saint Luc, la continuation de la treufve fut publiée à Paris pour un mois seulement, encores qu'entre les Princes elle fust accordée pour deux mois.

Ce jour, on fist courir un faux bruit à Paris que ceux de Rouen s'estoient barricadés.

Le mécredi 20e de ce mois, on fist courir un bruit, à Paris, de la treufve rompue, lequel continua le jeudi, vendredi et samedi. Madame de La Rocheguyon le dit à la présidente Séguier, et que M. de Maienne lui avoit dit. M. de Villeroy le dit à un de ses amis du parti du Roy, auquel il conseilla de se retirer. Madame de Victry escrivit qu'on estoit à la guerre plus que jamais. L'occasion de la rupture de la treufve se fondoit sur la ville de Fecan, qui avoit secoué le joug de l'Union pour prendre le parti du Roy. M. de Villars, comme estant de son Gouvernement, armoit pour la secourir; ceux du Roy levoient forces pour l'empescher.

Mais enfin on descouvrit que toute cette rupture de treufve estoient les doublons qu'on vouloit tirer de la bourse de l'Hespagnol, desquels, après qu'on en eust tiré ce qu'on peust, ces bruits, apostés par les principaux de la Ligue, cessèrent à Paris et partout; et M. de Maienne, s'ouvrant là dessus, dit que pour un fait particulier il ne vouloit manquer de parole, qu'il n'en avoit jamais manqué, et qu'il ne falloit rompre la treufve là-dessus, mais accorder et appointer.

Ce jour, la coche d'Orléans fust volée, non obstant la treufve, par les gens de l'Amiral de Biron.

Le lundi 25e de ce mois, les nouvelles, arrivées de Lion, d'une surséance d'armes accordée audit Lion pour deux mois, rompirent le voiage de Madame de Nemoux, qu'on disoit estre au mécredi.

En ce mois, mourust à Paris la femme du duc de Feria, lequel paia comptant quatre mil tant d'escus pour les draps seulement qu'il fist lever pour l'enterrement et service de ladite dame sa femme.

En ce mois, le Curé Saint-André-des-Ars fist dire à la présidente Séguier la jeune que, si elle venoit à sa paroisse, il lui feroit un affront.

En ce mois, mourust à Melun M. Gamart, advocat au Parlement de Paris, un de mes meilleurs amis, *homo antiqua probitate et fide*. Il estoit aagé de quatrevingts ans.

Ce mois d'octobre, au commencement, fust fort froid; le reste, vain et humide, selon la constitution automnale. Beaucoup de petits enfans moururent à Paris de petites véroles et rougeoles.

Novembre.

Le jeudi 4[e] de novembre, M. de Belin partist de Paris pour aller trouver le Roy et le supplier de vouloir oster les imposts : de quoi il fust tout à plat refusé, jusques à ce que Sa Majesté fust recongneue.

Assemblée, ce jour, de marchans à Paris pour demander au duc de Maienne l'abolition des imposts et la paix, s'il ne se peult faire autrement.

Ce jour, la treufve fust criée à Paris jusques à la fin de l'année, dont s'ourdit un bruit entre le peuple qu'on n'auroit point de paix, mais une treufve de quatre ou cinq ans, pource que la conversion du Roy avoit esté trop soudaine, et que le Pape vouloit voir premièrement comme il se gouverneroit.

Là dessus bruits de Romme divers : les Seize disent que la Sainteté avoit envoié Poussevin, jésuiste, pour dire



au duc de Nevers, qu'il lui défendoit d'entrer sur ses terres. Les Politiques, au contraire, que M. de Nevers estoit dans Romme, bien venu et bien receu, et que M. de Paris avoit mandé qu'on lui apprestast son logis et qu'on lui fist ses provisions, et qu'il espéroit faire sa feste de Noël à Paris. Là dessus, la paix, que beaucoup font courir à dessein, et entre autres Madame de Nemoux, par Neuchelles.

Le vendredi 5e, on fist voir à Madame de Nemoux un Discours de ce qui estoit advenu à Lion le 18e septembre dernier, contenant les occasions de la prise des armes, et de l'emprisonnement du duc de Nemoux son fils : lequel elle voulust voir et lire tout entier, encores qu'il fust fort injurieux et au désavantage de sondit fils, et qu'elle ne le peust lire, estant mère, qu'avec un grand crevecœur.

Dès la fin du mois d'octobre, il en couroit des copies à Paris, et portoit ce titre :

Discours véritable et sans passion sur la prise des armes, et changemens advenus en la ville de Lion pour la conservation d'icelle sous l'obéissance de la sainte Union et de la Couronne de France, le 18e *septembre* 1593; *envoié par un bon Citoyen de Lion à un sien ami, avec la proposition faite à M. le duc de Nemoux par le Conseil, et le renouvellement du serment de l'Union. A Lion,* 1593.

Du susdit Discours, estant tumbé en mes mains le lendemain de la Toussaints, jour des morts, j'en ay extraict ce qui s'ensuit, contenant les principaux chefs d'accusation contre ce Prince et son Conseil :

« Qu'il a laissé la pluspart des Conseillers et Secrétaires du Conseil d'Estat, et qu'il l'a réduit à trois ou

quatre personnes, esclaves de ses passions, qui, accommodans leur conscience à ses humeurs, lui ont tousjours fait croire que ce qui lui plaisoit lui estoit permis, et que, pour la grandeur de sa maison et de ses mérites, il pouvoit faire son propre de son Gouvernement.

« En ce Conseil estroit du Cabinet, on lui apprend que le manteau de la piété est assez grand pour couvrir l'hipocrisie; qu'il ne faut qu'une contenance extérieure de dévotion pour se faire admirer au peuple; que la vaillance et l'humilité chrestienne ne marchent jamais ensemble; que la crainte de Dieu affoiblit la générosité de l'âme et estouffe l'ardeur d'un cœur hault et courageux. On ne void autre chose, sur le tapis de ce Conseil, que la *Conférence des principautés estrangères,* que l'*Histoire florentine* et le *Prince* de Macchiavel, que le Plan de vingt-deux citadelles, les Mémoires de dix-huit sortes d'inventions pour trouver argent sur le peuple, le Rolle des Citoyens qu'on doit proscrire. En ce Conseil, il apprend à violer la foi publique, à rompre les treufves, à s'affubler tantost de la peau de renard, tantost de celle du lion, pour venir au-dessus de ses conceptions, à entreprendre indifféremment tout ce qui pourroit avancer sa grandeur, au mespris de ses supérieurs et au préjudice de ses voisins : d'où sont venues les entreprises qu'il a vainement tentées, par plusieurs fois, sur Bourg en Bresse, sur Lourdon et sur Mascon.

« Par l'avis de ce mesme Conseil, il fait raier le tiltre de Gouverneur sur le front de ses ordonnances et commissions, soit qu'il le trouve peu sortable à ses actions et aux qualités de prince, duc et pair de France, soit qu'il le pense convertir en un plus grand. Ne se sert de la Noblesse du pays, bafoue et bavarde outrageusement les gentilshommes, licentie les capitaines Lionnois, non pour

autre raison que pour estre de Lion, fait venir des estrangers qu'il enrichit des ruines des Lionnois. Autant de places qu'il prend, il en fait autant de citadelles pour les domter. On ne voit autour de lui que forteresses plaines de voleries et d'impiétés. Il les encerne dans un cercle de citadelles, afin que, le cercle de tirannie estant achevé, il ne lui reste que de tirer à la Ville, comme au centre de l'establissement de sa souveraineté. Propose, pour en venir à chef, de bastir deux citadelles, et dit n'en avoir point qui n'en a qu'une.

« On ne lui parle jamais de l'auctorité de M. le duc de Maienne qu'il ne donne quelqu'évidente démonstration ou de jalousie ou d'inimitié.

« Il usurpe le pouvoir d'instituer ou destituer les officiers, de pourvoir aux estats, de nommer aux bénéfices, et de publier loix nouvelles, au préjudice des anciennes.

« Il rompt les treufves faites sous le bon plaisir de ses supérieurs. Il donne grâces, pour nourrir l'impunité des forfaits. Il se mocque des arrests des Cours souveraines. Il permet non-seulement le cours de la fausse monnoie, mais encore la fait battre.

« Il donne la succession des naturels François, comme par droit de main morte, quand ils décèdent sans enfans, et quelquefois avant leur décès.

« Fait des tailles et impositions tant extraordinaires et excessives qu'en moins de quatre ans il les a levées plus que nos Rois en cinquante.

« Dispose des finances et du Domaine royal beaucoup plus absolument que jamais n'avoient fait.

« A mesprisé le commandement du Pape, avec l'avis de tous les Princes Catholiques, pour se trouver aux Estats ou d'y envoier, n'aiant fait ni l'un ni l'autre :

dont on peut tirer une grande conjecture que, n'estant avec eux, il veult estre contre eux.

« Estant prisonnier, parle plus haut que jamais, dit qu'il hachera en pièces, quelque jour, toutes ces petites croix de perroquet de Lorraine, sachant que c'est son frère qui l'a mis là où il est. Et quant à Lion, que si jamais il en peult sortir, qu'il le tuera, fut-ce entre les bras du Légat. »

Le jeudi 11ᵉ, jour Saint Martin, un Patenostrier, demeurant à Paris, près la chapelle Saint-Michel, attaqua un nommé Bezart, qui vendoit des pourtraits du Roy, lui disant qu'il estoit un chien d'Hérétique, et que tous ceux qui en vendoient estoient des chiens comme lui, auxquels il faloit donner le fouet. L'autre lui respondit que c'estoient les voleurs, les larrons et les pendeurs de Présidents, qui estoient des chiens, lesquels il faloit pendre et traisner à la voirie; et que le Roy, le pourtrait duquel il vendoit, estoit moins chien et Hérétique que ceux qui en parloient, et plus homme de bien qu'il n'estoit, ni tous ceux qui lui ressembloient. Sur quoi un nommé Jan Petit, qui estoit des Seize, mercier et vendeur de dieux, aiant pris la parole pour ce Patenostrier et attaqué d'injures Bezart, l'aiant appelé « chien de Politique », et l'autre l'aiant appelé « Judas », survinst sur leur différend, de cas d'avanture, un gentilhomme qui estoit au Roy, lequel, aiant pris Jan Petit par le colet, lui donna deux ou trois mentonnières et le menassa de lui couper la teste, lui demandant s'il lui appartenoit d'injurier si vilainement un Roy, le meilleur et le plus homme de bien de la terre. Et, se retournant vers l'autre, lui dit: « Courage, mon ami! ne te lasse point de bien faire. Je « congnois que tu es honneste homme; ne te donne point « de peine de telles canailles, car je te responds que

« jamais ils ne te feront mal, et que, devant qu'il soit peu « de temps, tu les verras pendre, et cestui-ci et tous ceux « qui lui ressemblent. »

Toutes ces paroles furent dites en plaine rue, sans qu'il se trouvast jamais un seul de tout ce peuple amassé autour qui dist un mot, ni qui fist semblant seulement de remuer.

Le samedi 13ᵉ, fust faite défense à la Goureil, qui vendoit des pourtraits du Roy près la Chancellerie, d'en plus vendre ; et ce, par ordonnance de la Cour, à cause de la querelle précédente, survenue pour ce fait le jour Saint Martin.

Le dimanche 14ᵉ de ce mois, le Curé de Saint-André recommanda, en son sermon, M. de Nemoux, en ces termes :

« Nous prierons Dieu pour nostre bon bourgeois « M. de Nemoux, qui est en grande affliction, à ce que « Dieu le fortifie et le console. »

Le mardi 16ᵉ, sur une requeste présentée par tout plain de bourgeois et marchans de Paris, à ce qu'on ne fust contraint doresnavant paier aucunes debtes, tant que la guerre dureroit, fors les lettres de change et les louages de maisons, on s'assembla, à la salle S. Loïs, où l'Évesque d'Amiens, opinant sur ceste requeste, dit qu'elle estoit de justice, et qu'il n'y avoit apparance de pouvoir paier ses debtes par le temps qu'il faisoit, et qu'on n'y devoit estre contraint. A quoy Le Geay, maistre de l'Hostel-Dieu de Paris, répliqua que ceux qui avoient une bonne évesché, comme lui, se pouvoient aisément passer de recouvrir leurs debtes, et que ceste ordonnance seroit bonne pour eux et de justice ; mais, pour le regard des autres, qu'elle ne valoit rien et estoit du tout inique, n'aiant moyen de subsister ni de vivre, sinon en les

paians de ce qu'il leur estoit deub. La Bruière dit qu'il y devoit avoir de la considération en cela ; qu'il y en avoit qu'on sçavoit notoirement ne pouvoir paier, estans desnués de tous moiens ; qu'il n'y avoit apparance d'y contraindre ceux-là ; mais qu'il y en avoit aussi d'autres, à Paris, qu'il cognoissoit fort bien, et qu'il nommeroit quand besoin seroit, qui ne vouloient paier, et toutefois en avoient les moiens ; qu'il faloit les y contraindre, et qu'il estoit plus que raisonnable qu'ils paiassent.

Ledit jour, fust présentée requeste, signée d'un grand nombre de bourgeois de Paris, pour ne paier aucunes debtes jusques à la paix, ni deux ans après. Sur ladite requeste fust mis : *Néant*.

Le mécredi 17e de ce mois, un nommé Le Turq, garson des plus desbauchés et corrompus de Paris, disnant sur La Chapelle Marteau et laschant des traits de risée (comme ont accoustumé telles gens) contre la mort et jugement de Dieu, disant, entre autres choses (ce qui est aujourd'hui trop commun en la bouche de beaucoup), que « le terme valoit l'argent », rencontra ce terme beaucoup plus court qu'il ne pensoit : car, aiant à peine achevé de manger son potage, lui prist une foiblesse qui l'envoia en l'autre monde deux heures après.

Ce jour, un nommé Damboise, chirurgien, pour avoir dédié ses thèses au Roy et lui avoir donné (comme on a de coustume aux Rois) beaucoup de grands et augustes tiltres, fust troublé par le Recteur en sa réception de médecin, et donné décret de prise de corps contre lui.

Le jeudi 18e de ce mois, courust un faux bruit, à Paris, de Vienne pris par le Turq.

On en fist courir un autre, le mesme jour, aussi faux et encores plus sot, à sçavoir de M. de Nevers escrivant ici, des fauxbourgs de Romme, où il n'y en a point.

Le vendredi 19e de ce mois, un docteur de Sorbonne dit à un de mes amis qu'il alloit quitter la ville de Paris, pource qu'on avoit conclu, à la Sorbonne, de ne point recevoir le Roy, encores que le Pape le receust : ce qu'il ne vouloit signer, comme estant directement contre le Commandement de Dieu et sa conscience.

Le dimanche 21e novembre, le Curé St-Germain prescha qu'il estoit mort un Gouverneur d'une des principales villes du Béarnois (entendant Gourdan, gouverneur de Calais); duquel le corps aiant esté mis dans un cercueil de plomb, la moictié dudit corps avoit esté emportée par une tempeste et fouldre, et l'autre moictié n'avoit plus esté trouvée dans ledit cercueil, ains estoit fondue comme en abisme.

Après avoir presché ceste vérité, en chaire, il en prescha une autre : à sçavoir qu'on avoit eu bonnes nouvelles de Romme, et que le Pape ne recevroit point ce « bouc », usant de ce terme digne de son éloquence.

Le lundi 22e de ce mois, les Colonnels de Paris allèrent trouver le duc de Maienne, pour le prier de ne les abandonner point, et, à cest effet, vouloir différer en un autre temps son voiage de Lion, duquel on disoit qu'il faisoit courir le bruit à dessein et pour contenter sa mère.

Ce jour, la harangue, à l'ouverture du Parlement de Paris à la S. Martin, fust faite au Palais, par maistre Charles Hottoman, advocat du Roy : à laquelle M. Dorléans ne se voulust trouver, alléguant pour response le verset du Psalmiste : *Cum impiis non sedebo ;* estimant tous ceux meschans qui n'estoient de la faction des Seize et de l'Hespagnol, de la libéralité duquel il dépendoit, ce qui lui faisoit tenir ce langage : car il ressembloit en nécessité à ce grand Epaminondas, qui estoit contraint se tenir au lit pour raccoustrer ses chausses.

Le mardi 23e de ce mois, un pauvre couvreur, chargé d'une femme grosse et trois petis enfans, travaillant à Paris, sur le notaire Bontemps, près St-André, sa besongne estant achevée, et voulant seulement bailler une truellée ou deux de plastre à un trou, tumba du haut de son eschelle, qui estoit mal appuyée, sur le pavé, et, rencontrant une pierre de taille, s'escraza toute la cervelle, qui lui sortit par les aureilles, et l'envoia en l'autre monde.

Le mardi 23e de novembre de l'an présent 1593, mourust, en sa maison à Paris, M. Cotton, mon beau-père, atténué d'une longue maladie, qui l'avoit rendu paralitique du corps et de l'esprit.

Le samedi 27e dudit mois et an, maistre Claude Bariot, seingneur de Chaufailles, un de mes bons amis, et que j'avois esté voir, le jour de devant, se portant aussi bien ou mieux que moi, mourust tout soudain, en la rue de Grenelle à Paris, d'une paralisie, qui, l'aiant saisi à dix heures du matin, le fist passer en l'autre monde à huict heures du soir. Il estoit homme fort simple, mais craingnant Dieu.

Ce mesme jour, mourust, en sa maison à Paris, M. Hottoman, Conseiller en Chastellet, homme de bien et bon juge, et de mes amis. Il mourust pulmonique.

Le dimanche 28e, premier de l'Advent, le Curé de la Madeleine prescha un billet, qui lui avoit esté envoié de M. le Légat, qui portoit que le duc de Nevers avoit esté receu à Romme comme prince de Mantoue, mais non comme ambassadeur du Béarnois, duquel le Pape ne vouloit ouïr parler en façon que ce fust : tant s'en faloit qu'il songeast de le recevoir, comme quelques meschans Politiques faisoient courir, et que de ce qu'il leur en disoit, il avoit eu charge de M. le Légat de leur faire enten-



dre, comme en estant la nouvelle très-véritable. Les Curés St-Sevrin et St-Germain preschèrent, ce jour, le mesme billet, avec celui de St-André, qui adjousta que Sa Sainteté estoit tellement résolue de ne point le recevoir que, pour lui faire la guerre et l'exterminer, elle s'estoit résolue d'y emploier jusques au dernier denier du trésor de St-Pierre. Deux ou trois autres curés preschèrent le mesme; mais tout le reste des curés et prédicateurs de Paris refusèrent le billet, et firent response qu'ils ne preschoient point de billets. Mesmement nostre maistre Boucher le refusa : ce qui fust trouvé fort estrange.

Commolet, au sortir de sa chaire, dit qu'on ne faisoit que tout brouiller, et que, puisqu'on ne vouloit que Dieu nous mist d'accord, que le diable ou le Turq nous y mettroit.

Celui de Saint-Nicolas-des-Champs, que le Curé y avoit commis durant son absence, aiant presché tousjours depuis deux mois, et mesme le dimanche de devant, qu'on devoit reconnoistre le Roy, puisqu'il estoit Catholique, changeant ce jour de langage, prescha qu'il ne le faloit point recevoir. Et pource qu'il avoit tousjours presché le contraire, il leur dit, en ces termes : « Messieurs, vous « me reprocherez que j'ai deux langues en ma bouche, « mesmes en une chaize de vérité. Il est vrai, et vous le « confesse; mais on m'a envoié un billet et un commandement pour aller ainsi; et qu'il ne soit vrai, vous « verrez présentement de quoi, et en orrez la lecture, s'il « vous plaist. » Et, aiant tiré un papier de son sein, leut tout haut devant toute l'assistance le contenu du billet et du commandement qu'on lui en avoit fait.

Ce jour, un Cordelier, qui preschoit à Saint-André, l'après disnée, où on avoit mis les prières, dit, en plaisantant, en sa chaize, que le Béarnois avoit juré son *Ventre saint gris*, tout haut, « qu'il ne vouloit plus faire

sa Noblesse cocue, mais qu'il vouloit doresnavant faire Jésus-Christ cocu ».

Le lundy 29e de ce mois, arriva à Paris le mareschal La Chastre, et, pource que le bruit estoit que le duc de Maienne devoit partir dans trois jours pour aller à Lion, on disoit qu'il estoit venu exprès pour gouverner et asseurer la ville pendant l'absence dudit duc de Maienne, et la tenir tousjours à sa dévotion.

Le mardi 30e, jour Saint André, Commolet prescha que ceux de l'Union ne faisoient la guerre qu'aux poules et aux vaches, et que si le Béarnois eust été l'un ou l'autre, qu'il eust esté pris il y avoit long-temps. En quoi il se trouva d'accord avec les Politiques.

Ce mois de novembre fust chaud et humide, pestilent et mal sain, la saison ne gardant point sa constitution naturelle.

Sur la fin du présent mois de novembre 1593, arrivèrent à Mante les députés des Eglises de ceux de la Religion, avec leurs Cahiers qu'ils présentèrent au Roy, auxquels Sa Majesté, qui les avoit mandés, tinst les propos suivans, en décembre 1593 :

Harangue du Roy aux députés des Eglises des Huguenos.

« Messieurs, je vous ai mandés, pour trois raisons. La première, pour vous faire entendre, de ma propre bouche, que ma conversion n'a point apporté de changement à mon affection envers vous. La deuxiesme, pource qu'en ce temps-là mes subjects rebelles faisoient contenance de vouloir entendre à quelque traicté. Je ne voulois pas que ce fust sans vous y apeler, afin que rien ne se fist à vostre préjudice, comme vous en avez esté asseurés par la promesse que firent tous les Princes et Officiers de ma Cou-

ronne, lesquels jurèrent, en ma présence, qu'il ne seroit rien traicté en la Conférence de paix contre ceux de la Religion. La troisiesme, qu'aiant esté adverti des plaintes ordinaires de plusieurs provinces de mon Roiaume, touchant la misère de vos Églises, je les ai voulu entendre plus particulièrement de vous, pour y pourveoir. Au reste, vous croirez que je n'ai rien plus à cœur que de voir une bonne union et concorde entre tous mes subjets, tant Catholiques que de la Religion. Je m'asseure que personne ne m'empeschera l'effect de ce dessein : il y aura bien quelques brouillons et malicieux qui le voudroient empescher, mais j'espère aussi trouver le moien de les chastier.

« Je vous asseurerai bien, des Catholiques qui sont ici auprès de moi, qu'ils tiendront la main à ceste union; et je leur serai caution, pour vous, que vous ne vous désunirez point d'avec eux. J'ai ce contentement en mon ame, que tout le temps que j'ai vescu j'ai fait preuve de ma foy à tout le monde : nul de mes subjets ne s'est fié en moi que je ne me sois encores plus fié en lui. Je reçoi donc vos Cahiers, et vous ordonne de députer quatre d'entre vous, pour en traicter avec ceux que je choisirai de mon Conseil, auxquels je baillerai ceste charge, pour vous en donner contentement. Cependant, si quelques uns d'entre vous ont affaire à moi pour leur particulier, ils pourront me venir trouver, en toute liberté.

« Prononcé à Mante, de la bouche du Roy, en présence de M. le prince de Conti, Messieurs le Chancelier, Do, Chomberg, de La Guische, Descars, Chasteauvieux, Belièvre, Pontcarré, Veicour, Chandon, Beaulieu, Rusé, Defresne et Forget; et de ceux de la Religion, Messieurs de Rohan, Vidasme de Chartres, Duplessis Mornay, de Sanssi, Rosni, Canaie; et environ quatre députés de

Princes. Ladite harangue prononcée par Fedeau, le dimanche matin 12 décembre 1593. »

Ceux que le Roy a nommés de son Conseil, pour la Conférence des Cahiers, sont le Chancelier, Chomberg, Belièvre, Descars, Pontcarré, Chandon, Fresne, Forget; et, de ceux de la Religion, Montluet, de Puteaux, de Montigni, Rotan, Fedeau et de La Motthe.

Décembre.

Le jeudi 2e de décembre 1593, bruit par tout Paris du duc de Maienne allant à Lion. Le vendredi, le bruit refroidi; le samedi, tout rompu. De quoi Madame de Nemoux faschée dit à son fils (à ce que j'entendis d'un de ses gens) que, s'il n'y alloit, elle croiroit que ce qui estoit advenu avoit esté fait par son adveu et commandement.

Le lundy 6e de ce mois, jour Saint Nicolas, madamoiselle Marie de Baillon, ma niaipce, aagée de vingt ans ou environ, mourust, en cette ville de Paris, au logis de M. Lescalopier, Conseiller en la Cour, où on l'avoit mise pour empescher le mariage d'un gentilhomme auquel elle portoit tant d'affection qu'aïant trouvé moien de le voir et lui parler, l'amour, au bout de vingt-quatre heures, lui donna la mort.

Voilà que c'est des folles affections des filles.

Le mécredy 8e de ce mois, Commolet prescha les Religieuses, que les gentilshommes proumenoient par dessous les bras, tous les jours, à Paris (comme, à la vérité, on ne voioit autre chose, au Palais et partout, que gentilshommes et religieuses accouplés, qui se faisoient l'amour et se leschoient le morveau); portantes lesdites Religieuses sous le voile, qui seulement les distinguoit, vrais habits et façons de putains et courtizanes, estant

fardées, musquées et pouldrées; aussi vilaines et desbordées en paroles comme en tout le reste.

Ledit Commolet les appela, par plusieurs fois, « vilaines » et « putains »; et ceux qui les conduisoient, « vilains, ruffians et bouffons »; criant que le peuple leur devoit jetter des pierres et de la boue au visage, quand il les voioit passer * par les rues *. Et se mist en telle furie, tempestant et grimassant, et faisant quelquefois semblant de sortir de sa chaise, jusques à se retourner vers son clerc, et lui dire tout haut : *Allons!* qu'on doutoit s'il avoit point perdu l'esprit, ou beu trop d'un coup. Toutefois, les plus modestes l'interprétoient à une sainte et juste douleur qu'il avoit de voir Dieu tant vilainement offensé par celles qui avoient fait vœu, par dessus les autres, de pureté et chasteté.

Le jeudi 9[e] de ce mois, nostre maistre Guarinus prescha, à Saint-Jacques de la Boucherie, contre le duc de Maienne, lequel il nomma; dit qu'il prestoit l'aureille et l'espaule aux Politiques, encores qu'il sceust fort bien qu'ils ne valoient rien, et que s'il ne faisoit pendre ou jetter dans l'eau et traîner à la voirie tous ceux et celles qui prononçoient ce mot de Roy, sans y adjouster autre chose, comme il estoit tout commun à Paris et ne le pouvoit ignorer, qu'on auroit juste occasion de dire qu'il s'entendroit avec eux. Apela le Roy *pendart* et *coquin*, lequel avoit esté condamné par les Estats de Blois, comme un pendu qu'il estoit, à estre traîné dans un tumbereau à la voirie. J'y estois, et n'ouïs jamais tant dire et débagouler d'injures * là dessus * à crocheteux ni faquins de Paris * quel qu'il fust *.

Le vendredi 10[e] de ce mois, s'esleva un bruit, à Paris, de la treufve rompue, qui fist renchérir le bled le lendemain.

Ce jour, un Bourgeois de Paris, estant au logis de l'eschevin L'Anglois, s'amusant dans sa cour à lire le livre du *Manant* (qui estoit un livre nouveau de la boutique des Seize, où les principaux de Paris, principalement ceux qu'on apeloit Politiques, et sur tous le duc de Maienne, estoient nommés et déchiffrés de toutes façons), aiant esté descouvert, fust contraint, avant qu'en pouvoir sortir, de bailler ledit livre à L'Anglois, après qu'il lui eust promis qu'il ne lui en seroit fait aucun tort ou desplaisir; et, de ce pas, le porta au duc de Maienne, qui dès long-temps désiroit de le voir et en faisoit chercher partout, aiant promis mil escus à qui lui pourroit indiquer l'auteur dudit livre. L'aiant receu avec grande joie, le mist lui-mesmes sous le chevet de son lit, disant qu'il ne vouloit qu'on le vid, pource qu'on lui avoit dit qu'il instruisoit mal la jeunesse.

Le dimanche 12e de ce mois, la pluspart des prédicateurs de Paris preschèrent l'histoire d'Ahod qui tua le roi Eglond, contenue au livre des Juges, 3e chapitre; dirent que nous avions bon besoin, en ce temps, d'un Ahod. Entre les autres, Commolet, à Saint-Berthelemi, se tempesta fort sur ceste histoire; et comme s'il l'eust voulu allégorizer pour le duc de Maienne, dit que ce roy Eglond estoit un gros pourceau, comme les nostres, homme efféminé, qui avoit un gros ventre (« Vous m'entendez bien ? » dist-il), farci de bons morceaux et de délices.

Ce jour, nostre maistre Benoist, à Saint-Denis, prescha qu'il faloit prier Dieu pour la conversion des Princes, lesquels se disoient Catholiques et faussement de l'Union, pource que la vraie Union estoit la paix qu'ils empeschoient, et, pour leur ambition, troubloient l'Estat et le repos publicq. Pria Dieu pour nostre Roy très-chrestien.

Le lundi 13e de ce mois, la recherche du livre du *Manant* aiant esté commandée, La Bruière, Lieutenant civil, fist seller, dès le matin, toutes les imprimeries: qui est une vraie procédure pour ne rien trouver, comme sçavent ceux qui sont du mestier. Aussi, dès l'après disnée, Chaudière, Nivelle, et Rolin Thierri, contre lequel y avoit de grandes conjectures qu'il en estoit l'imprimeur, eurent main levée, et, après avoir esté assignés pour estre ouïs, furent renvoiés.

Cependant, à Gueffier, libraire, qu'on apeloit, en l'Université, le Tuteur de Jean Richer, en fust baillé, en ce jour, tout mouillé, par Crucé, un des Seize, pour relier; et le lendemain, lui en fust baillé jusques à trente (à ce qu'on disoit), qu'il lui devoit relier la nuit. Et déposoient les voisins qu'environ quinze jours auparavant que ce beau livre se vid en lumière, Crucé alloit, deux fois le jour, à l'imprimerie de Rolin Thierri.

Le samedi auparavant, un libraire de la rue Saint-Jacques m'en vendist ung un escu; lequel, après l'avoir veu et fait un extrait d'icelui, je baillai à la veufve Roffet, pour trois escus qu'elle m'en paia, lequel elle revendist, le lendemain, six escus, à un homme, pour porter à Saint-Denis : dont on eust eu dix escus, d'un nommé Dubacq, trois jours après, aiant esté envoié exprès du Roy à Paris, pour lui en recouvrir un, à quelque prix que ce fust.

Le mécredi 15e de ce mois, le président Le Maistre, dit Devaux, qui estoit du Conseil du duc de Maienne, mourust, à Paris, en sa maison, en la fleur de son aage. Sa femme, en le pleurant, disoit que c'estoit un bon Catholique, et qu'il ne se passoit jour qu'elle ne dit ses Heures avec son homme.

Le jeudi 16e dudit mois, maistre Toussaints Repichon, Secrétaire du Roy et commis des Audianciers de la



Chancellerie de Paris, mourust, en sa maison, à Paris, avec peu de regret des siens et aussi peu des autres.

Ce jour, M. Cochlée, Conseiller d'Eglise en la Cour de Parlement, Chanoine de Nostre-Dame de Paris, aiant esté député de la part de Messieurs du Chapitre, se plaingnist à M. le Légat de ce qu'il excommunioit, avant que de remonstrer; disant que Dieu envoioit l'esclair devant le tonnerre, et que Messieurs du Chapitre ne pouvoient ni ne devoient avoir moins de privilége, pour leurs mains levées, que les Cardinaux de Romme, lesquels, pour la pluspart, avoient eu la leur, et si, pour cela, on ne les avoit point excommuniés, qu'à plus forte raison, ils en devoient jouir, attendu leurs nécessités et le peu de moien qu'ils avoient de vivre, et que cela leur estant osté, les réduiroit tous à une misérable mendicité et pauvreté. Sur quoi le Cardinal Pellevé, qui y assistoit, dit qu'il n'avoit jamais eu main levée; aussi, ne l'avoit-il jamais demandée ni poursuivie, et eust aimé mieux mendier que d'y avoir seulement pensé. Le Légat lors prit la parole, et dit qu'il ne faloit point dire que la pluspart des Cardinaux l'eussent eue; que cela estoit faux; et qu'il n'en pensoit ni n'en sçavoit un seul, fors le Cardinal Montalte, qui l'avoit eue pource qu'il portoit ouvertement le parti du François contre l'Hespagnol. Au reste, qu'un de ses compagnons, qu'on appeloit Brulart, avoit mesdit de lui, jusques à avoir dit qu'il l'eust voulu avoir veu empaller comme un Turq; et ce, d'autant qu'il n'avoit trouvé bon que ledit Brulart demandast sa main levée, jouissant, sans elle, de trois bonnes mil livres de rente. Qu'il ne valoit rien, et que c'estoit un meschant, comme aussi un chacun le tenoit pour tel. « Et quant à « vous, Cochlée (lui dist-il), vous vous plaingnez, et par« lez de la nécessité; j'ai appris et sçai que vostre estat

« seul est suffisant pour vous nourrir. » Auquel M. Cochlée respondit que tant s'en faloit que son estat fust suffisant pour le nourrir; qu'il protestoit devant Dieu et ses saints anges, et devant Sa Sainteté, que son estat de Conseiller, en six mois, ne lui avoit point valu dix escus. Auquel le Légat respondit qu'il n'en croioit rien; et toutefois, qu'il n'en sçavoit autre chose que ce que ceux qui disoient le bien sçavoir lui en avoient dit. Bien sçavoit-il une chose : que la pluspart d'entre eux ne valoient rien.

Le dimanche 19e de ce mois, Rolin Thierri et Lyon Cavelat, demeurant au Griffon d'argent, tous deux imprimeurs de la sainte Union à Paris, et des plus zélés, furent constitués prisonniers, pour le livre de *Manant*, de l'ordonnance de Messieurs de la Cour, à laquelle le président Le Maistre, entre autres, avoit fait grande plainte dudit livre, et leur en avoit porté un, deux ou trois jours auparavant.

Le mardi 21e de ce mois, jour Saint Thomas, la pluspart des prédicateurs de Paris recommandèrent, à la fin de leurs sermons, les deux prisonniers, les uns plus, les autres moins. Aucuns, en termes fort aigres, taxèrent ceux de la Justice, et d'avoir procédé, sans aucune forme d'icelle, à leur emprisonnement, qui estoit une vraie voie de fait. Comme le Cordelier qui prescha ce jour à Saint-André, qui dit qu'ils estoient innocens et gens de bien; mais qu'il ne s'en faloit estonner, pource que toute la Justice ne valoit rien. Guarinus, à Saint-Jacques de la Boucherie, dit que c'estoit la procédure la plus inique et tirannique qu'on eust jamais veue; qu'on n'avoit gardé aucune forme de Justice à leur emprisonnement, encores que ce fussent des plus gens de bien et des meilleurs Catholiques de la ville. Qu'il n'y avoit plus de Justice;

que ce n'estoit que violence et tirannie; que Dieu nous avoit délivrés du plus grand tiran du monde, qui estoit Henri de Valois, duquel la mémoire puoit encores, et estoit en exécration à tous les gens de bien; mais qu'il n'en avoit jamais tant fait, et que de son règne il y avoit eu encores quelque espèce de Justice observée. Mais aujourd'hui, qu'il n'y en avoit plus; voire et ne sçavoit, quand on seroit réduit sous la domination de ce maudit Béarnois, si on seroit pis. De lui, de ce qu'il en voioit, il pensoit qu'on ne pourroit estre plus mal qu'on estoit. Puis, mettant un peu d'eau en son vin, dit ces mots : « Je n'entends parler de nos Princes Catholiques, ni ne « les veux autrement taxer : je sçai que ceux qui en par-« lent, qu'on les pend. Je les tiens pour plus gens de « bien, que de dire ou penser que cela vienne d'eux; mais « bien vous dis-je et déclare tout haut que leur Conseil, « athée et Politique, ne vault rien : car la pluspart de « leurs Conseillers et des autres, aux robbes rouges, sont « de nos gens de la Toussaints il y a un an (je croi qu'on « m'entend bien), auxquels un licol feroit plus d'hon-« neur que la cornette qu'ils portent sur leurs robbes. « Ce sont tous Hérétiques et Politiques, desquels je « vous ai plusieurs fois adverti que vous donnissiez « garde. Tout Paris en est plain : ils boivent tous « les jours avec vous et font bonne chère, mais c'est « pour vous couper la gorge : car tel d'entre eux « y aura souppé aujourd'hui, qui demain vous massa-« crera. Ils sont tous les jours après, et mesmes le jour « d'hier vous deviez estre pris. Vous y penserez, si vous « voulez. »

Le lendemain, qui estoit le mécredi 22e, en continuant, il dit : « Eh bien, Messieurs de la Justice, vous avez fait « emprisonner deux bons Catholiques, sans charge ni

« information aucune. Est-ce faire la Justice, que cela ? « Vous ne valez trestous rien. Qui vous feroit raison, on « vous feroit tous pendre; il n'y a pas un d'entre vous « tous qui ne l'ait bien gaingné. »

Puis, venant à parler de Messieurs les Seize, il dit : « Tant que ceste bonne, droite et noble Compagnie a eu « auctorité, on a veu la Religion florir, les Villes de l'U- « nion en toute seureté, les traistres escartés et punis, « toutes choses aller par compas et raison. Depuis qu'on « la leur a ostée, tout est allé en ruine : la Religion est « vilipendée et foulée aux pieds, comme vous voiez; les « Villes branslent pour se rendre à ce Meschant; les « traistres se proumènent la teste levée, et sont parmi « nous, avec toute audace et impunité. Brief, nos Prin- « ces ont fait la guerre à Dieu, et Dieu la leur fait. »

Ce jour, bruit de guerre à Paris, et que la treufve est rompue. Ce qui fait renchérir le bled tellement que le septier, qui ne valoit que cinq escus, en couste sept.

Ce jour, le Légat et le duc de Feria prièrent le duc de Maienne pour les libraires; lequel les renvoia à la Justice, disant qu'il n'osoit ni n'y pouvoit toucher.

Commolet fust celui de tous les prédicateurs qui en parla le plus modestement : car il dit qu'il faloit prier Dieu qu'il touchast le cœur des juges pour leur faire bonne et briefve justice.

Le jeudi 23e, l'Université, en corps, fist prière pour les libraires; l'Ausmonier du duc de Guise dit tout haut que c'estoit grande pitié de rechercher tant de pauvres gens sur le subjet d'un livre imprimé qui ne contenoit que la vérité.

Au duc de Maienne, qui s'en plaignoit et blasmoit fort ce livre, un de son Conseil lui dit : « C'est vous, Mon- « sieur, qui l'avez fait; car, si vous eussiez fait pendre

« Cromé, lorsque vous le teniez entre vos mains, ce livre « n'eust jamais veu le jour ni la lumière. »

Le vendredi 24e, veuille de Noël, les nouvelles arrivèrent à Paris de la ville de Meaux rendue au Roy par M. de Victri : lesquelles faschèrent fort le duc de Maienne, qui en deschira, à ce qu'on dit, les lettres avec les dents.

Ce jour, il faisoit à Paris une telle tempeste qu'on n'osoit sortir des maisons, tant le vent estoit grand et impétueux, jusqu'à abattre les cheminées : de la cheute de l'une desquelles y eust ung pauvre homme tué sur le pont Nostre-Dame; ung petit enfant eut tout le visage éraflé d'une thuile; une femme grosse, aiant esté blessée, en passant, de la cheute d'une thuille, en mourust quatre jours après.

La nuict, y eust tonnerres et esclairs, avec pluie et vents plus forts qu'auparavant, qu'on appeloit à Paris la Trahison de Victri.

Les Eschevins de la ville de Meaux, avec les principaux des habitans, vinrent trouver le Roy à Dampmartin, où il advinst une particularité digne d'estre remarquée : car, s'estant présentés à Sa Majesté dans la grande salle où il estoit, ils se trouvèrent tellement estonnés de sa présence que la parole leur faillist, et, perdant toute contenance, ne sceurent faire autre chose que se prosterner, comme tous effraiés, en terre. Ce que le Roy voiant, ne se peust contenir de pleurer, et, les relevant et embrassant, la larme à l'œil, leur dit : « Mes amis, je ne « vous reçois point comme ennemis, mais comme mes « subjets; et vous embrasse tous de pareil cœur qu'un « bon père fait ses enfans. »

Ce jour, pour emplastre de la nouvelle de Meaux, on amusa le peuple d'une grande desfaite de Turqs ; dont y



eust un *Te Deum* chanté à Nostre-Dame, et, le lendemain, par les paroisses.

Ce jour, une pauvre femme grosse, venant de Melun, et passant par dessus le pont aux Musniers pour aller trouver le Colonnel Daubrai, aiant esté recongneue pour maheutresse, fust empeschée par deux ou trois coquins de musniers : l'un desquels avec son asne la rangea et pressa si bien contre une muraille qu'au lieu d'aller trouver M. Daubrai, fust contrainte d'aller trouver son lit, où elle cuida finir ses jours.

Le dimanche 26e de ce mois, faux bruits à Paris de toutes les sortes : que le duc de Maienne s'en va ; que le duc de Guise demeure ; qu'on va restablir les Seize ; qu'il y a quatre cens billets d'arrestés pour chasser quatre cens Politiques des plus apparens de la ville ; que le duc de Maienne s'entend avec le Roy, et que c'est de son consentement que Victri a rendu Meaux. Et autres telles baguenaudes et discours dignes de la cervelle d'un peuple.

Le lundi 27e de ce mois, un pauvre savetier, demeurant en la rue de la Savaterie à Paris, parlant de Meaux et aiant dit tout haut que Meaux estoit miaulé, un des Seize, nommé Gaillardet, coustelier, l'aiant entendu et l'appellant « meschant » et « Politique », tira sa dague et lui en donna un grand coup sur la teste. Et, voiant que le peuple s'esmouvoit et commençoit à crier après lui, il s'escoula, et, en se sauvant, dit tout haut : « Je veux bien « qu'on sache que je suis bien advoué non seulement de « battre et bien frotter tous ces coquins de Politiques et « fauteurs de Béarnois, mais aussi de les tuer et mettre « à mort le premier qui parlera tant soit peu en sa fa- « veur. »

Le lendemain, Guarinus et Commolet preschèrent

qu'il n'avoit failli qu'en ce qu'il n'avoit tué le savetier, et qu'il le devoit faire. Et, de fait, le pauvre savetier en eust si peu de justice, qu'aiant fait demander à Gaillardet, pour toute raison, qu'il eust seulement à paier le barbier, attendu qu'il n'avoit nul moien de lui satisfaire, non seulement s'en moqua, mais encores, en regniant Dieu, le menassa, et dit qu'il estoit bien marri qu'il ne l'avoit tué.

Le jour mesme, et à l'instant de ceste querelle, s'en esmeut une autre à Paris, sur le quay des Augustins, entre Larue et Baudouin le musnier, contre un gantier du Palais, des Seize, nommé Godon, lequel, les aians advisés ensemble appuiés sur ledit quay et passans le temps à deviser, auroit dit tout haut, exprès pour chercher querelle, que l'eau estoit assez grosse pour noier tous les Politiques. Sur quoi lesdits Larue et Baudouin, aussi estourdis l'un que l'autre, prirent ledit Godon par les jambes, pour le cuider jetter dans la rivière, disans qu'il estoit raisonnable que les Seize beussent les premiers. Enfin, s'estant eschappé et détraqué de leurs mains, à l'aide de quelques survenans, comme il s'en retournoit, fust guetté par Larue, qui arracha audit Godon la moitié de la barbe, et le frotta très bien. A raison de quoy, on décerna prise de corps contre Baudouin et Larue, suivant les informations qui en furent faites : lesquelles aians esté portées au duc de Maienne, dit qu'il vouloit qu'on cassast les informations, et qu'on les pendist tous trois, pource qu'ils valoient autant l'un que l'autre; et qu'il n'avoit autre chose que la teste rompue, tous les jours, des querelles de tels coquins. Ce néantmoins, Godon ne laissa d'aller et se monstrer avec sa barbe à moitié faite; et Baudouin et Larue s'enfuirent, et gaingnèrent le hault.

Le mardi 28e de ce mois, les colonnels Daubrai, Marchant et Passart eurent leur congé, et leur fust fait commandement de vider et sortir la ville de Paris, auquel ils obéirent, et sortirent ce mesme jour, au moins Marchant et Passart. Le duc de Maienne envoia un courtault au colonnel Marchant, qu'il lui donna; et M. de Belin en donna aussi un à Passart, lequel, aiant rencontré aux fauxbourgs, comme il s'en alloit, Lemoine l'eschevin, l'apela « badault. » Quant à Daubrai, il fust trouver le duc de Maienne pour lui parler; mais, ne pouvant, parla à Madame de Nemoux, à laquelle il fist ses plaintes et remonstrances, qui par belles paroles essaia de le contenter et appaiser, et toutefois lui conseilla de sortir et s'en aller. A quoi s'estant résolu, et aiant fait charger tous ses meubles pour partir le lendemain, comme il souppoit sur la présidente Séguier, lui furent envoiés deux gentilshommes, de la part de Messieurs de Maienne et Belin, pour le prier de demeurer.

Le mardi 28e de ce mesme mois, jour des Innocens, tout plain de gens, passans, après le Roy, qui venoit d'en sortir, au bacq de l'isle Saint-Denis, furent noiés, au moien dudit bacq, qui fust enfoncé.

Le lendemain, après disner, le duc de Maienne, à la suscitation et instante prière du Légat, qui dit audit duc que, si Daubrai ne sortoit, il sortiroit, il lui escrivit une fort honneste lettre, par laquelle il lui donnoit son congé; et toutefois s'en excusoit, comme le lui donnant par force, avec regret, contre son cœur et sa volonté; le priant de croire qu'il estoit et seroit toujours son ami, et que ce qu'il en faisoit ne procédoit d'aucune mauvaise affection qu'il eust en son endroit: faisant en cela ledit duc comme ceux qui, donnans sur la joue à un homme, disent que ce n'est en intention de l'offenser.

Ledit Daubrai dit audit duc de Maienne, que quelque part qu'il fust, qu'il crieroit tousjours : *Vive France!* et ne seroit jamais Hespagnol. De quoi le Légat fust fort offensé, et encores plus de ce que, lui aiant esté présenté de l'argent de la part de l'Hespagnol, il l'avoit envoié à l'Hostel-Dieu. De quoi Rose s'estoit si fort formalizé, qu'il avoit crié et presché contre, en plaine chaize, comme si les ausmones eussent esté défendues.

Ce jour, s'esleva un bruit, à Paris, qu'on alloit chasser le président Le Maistre, Damours, Du Vair, le capitaine Villebichot, et un grand nombre d'autres des plus apparans de la ville, qu'on tenoit pour Politiques; et qu'après cela on alloit restablir les Seize. Que le colonnel Daubrai ne s'en iroit point et qu'il y auroit du sang respandu à escient, devant qu'on l'y peust forcer; comme aussi la vérité est qu'il estoit fort sollicité de tenir bon : à quoi ne lui eust manqué, possible, ni les moiens ni la force. Et, de fait, il bransla; mais enfin il choisit la plus douce voie, et la meilleure et plus seure pour soi et pour le repos et conservation de la Ville.

Ce jour mesme, qui estoit le mécredi 29e de décembre, M. de Belin alla voir en son logis M. le président Le Maistre, où il fust deux grosses heures. Incontinent le bruit fut espandu par la ville que c'estoit un billet qu'il lui avoit porté; et toutefois, c'estoit tout le contraire, car c'estoit pour le prier de ne s'en point en aller, pource que ce bon homme s'estoit résolu de prendre son congé avant qu'on le lui donnast. Il parla fort vertueusement au sieur de Belin, qui dès lors eust eu bien envie de faire quelque chose de bon, et l'eust peu, s'il eust eu autant de cœur et de résolution en l'âme comme il avoit de timidité. Ce qui fust cause de rompre les desseins du colonnel Daubrai; auquel s'il eust voulu prester main forte

et aux bons François de son parti, comme il pouvoit et lui estoit aisé, il eust dès long-temps affranchi Paris, et remis les gens de bien en leurs maisons et en liberté.

Le jeudi 30e décembre, le colonnel Daubrai s'en alla. Il avoit une charrette chargée de ses armes, où son enseingne estoit; et y eust presse à lui dire à Dieu : car c'estoient processions à son logis. Le Prévost des Marchans mesme lui fust dire à Dieu. De quoi les Seize enrageoient, et disoient tout haut que leur Prévost ne valoit rien : qu'il avoit presté de l'argent à Daubrai, et paié des arrérages de ses rentes de la Ville. Quelques femmes amassées, pleurantes, à la porte du logis dudit Daubrai, lorsqu'elles le virent sortir, dirent tout haut que c'estoit son meschant curé qui estoit cause de le faire en aller, et qu'il le faloit traîner à la rivière.

Au contraire, les Seize marchoient, haut les testes levées, et les Politiques, un peu basses, encores qu'ils ne se peussent taire ni se rendre. De fait, ce matin, Senault et le commissaire Basin attaquèrent Baudri, passant devant la boutique de maistre Jean de Saint-Germain, sur ce qu'ils murmuroient que ledit Baudri ne les avoit salués, et lui dit Senault : « Vous estes mal habile homme « de ne resaluer point ceux qui vous saluent. — Pour« quoi ? respondit Baudri. Si vous parlez pour vous, je « veux bien que vous sachiez que je ne fais non plus de « compte de vous que de ma chambrière. »

Ce matin, les ducs de Maienne et de Guise sortirent la ville, pour mettre des gens dans le bois de Vincennes. Et pource que le duc de Maienne tarda à revenir, s'esleva un bruit entre le peuple, qu'il y avoit de l'intelligence, et que le duc de Maienne estoit allé trouver le Roy.

Ce jour, les présidens de Nulli et de Hacqueville allè-

rent, de bon matin, au Palais, avec leurs robbes rouges, pour tenir l'audiance; et ce, tout exprès, aians eu le mot de M. de Maienne, pour rompre l'assemblée de la Cour, qui se devoit faire.

M. le président Le Maistre y estant arrivé peu après et les aiant advisés en cest équippage, se doutant pourquoi cela se faisoit, dit tout haut : « Nous avons bien « d'autres affaires que celle-ci ! J'ay grande peur enfin « que nostre fetardize et connivence nous perdront, avec « le Roy et le Roiaume. »

Ce bon homme avoit ordinairement en la bouche ung traict de Marius, qu'on lit en Plutarque, qu'il alléguoit pour response à ceux qui lui remonstroient le danger où il se mettoit de parler ainsi librement; à sçavoir, que *de mal faire, c'estoit aux meschans. De bien faire sans danger, il estoit bon : mais cela estoit vulgaire. Mais de bien faire avec danger estoit le vrai acte de l'homme vertueux.*

Ce jour, un bon nombre de capitaines et bourgeois de Paris, s'estans assemblés de bon matin, allèrent au logis du duc de Maienne, le supplier pour le colonnel Daubrai. Mais ledit duc estant adverti de la cause de leur venue, et ne les voulant ouïr, fist descendre, comme à l'improviste, M. de Belin, qui, les regardant d'un œil assez farouche, leur dit : « Que demandez-vous ? » De laquelle parole ainsi rude, comme estonnés, demeurèrent courts. Enfin, aians un peu repris leurs esprits, dirent qu'ils venoient supplier Monseingneur pour le colonnel Daubrai; et comme ils vouloient poursuivre, furent interrompus par ledit de Belin, qui leur respondit en ces termes : « Retirez-vous, si vous me voulez croire, et vous « ferez bien : car autrement, je prévoy qu'il y aura ici du « bruit; et si vous ne vous déportez de telles requestes,



« il y a danger que M. du Maine vous traicte pis que lui. » A quoi les autres, sans réplique aucune, se retirèrent. Dont M. du Maine se prist à rire, estant bien aise que son invention de leur faire peur avoit succédé.

Ce jour, fust crié par Paris que tous ceux du parti contraire eussent à vider la ville, dans trois heures, horsmis les marchans. Quand on le cria, je passois devant le Palais, et, m'estant arresté pour ouïr comme les autres, j'entendis tout ce peuple, au sortir de là, qui murmuroit, et crioit que s'il eust pensé ce que c'estoit, il ne fust couru si viste pour ouïr rien qui vaille; et qu'il eust bien mieux valu ouïr crier la treufve ou une bonne paix : tant le peuple estoit las de la guerre !

Ce jour, M. Charles, Secrétaire du Roi, fist voir, à Saint-Denis, à Sa Majesté, un extrait que j'avois fait des principaux points du livre du *Manant,* que je lui avois fait tenir par sa femme : à la lecture duquel le Roy prist grand plaisir, et dit, quoi qu'il coustast, qu'il vouloit qu'on lui en recouvrist ung.

On dit aussi, ce jour, au Roy, que le duc de Maienne s'alloit déclarer tout à fait Hespagnol. A quoi il respondit qu'il n'en croiroit jamais rien, s'il ne le voioit.

Ce jour mesme, Ferrand, Conseiller en Chastelet, intimidé des bruits de Paris, et entre autres de celui du restablissement des Seize, sortit la ville et se retira à Saint-Denis, où il fust receu en son estat, avec une remonstrance et réprimende assez verte.

M. Chouart, advocat en la Cour, sortist aussi ce jour, pour une peur qu'on lui fist : comme firent quelques autres tant du Palais que d'autres vacations, tous intimidés des mauvais bruits qui couroient, mesmes des garnisons dont on devoit remplir les maisons des bourgeois.

L'abbé Sainte-Geneviève, n'aiant plus que frire, prist le parti du Roy ouvertement, et se retira à Melun, sous le bon plaisir de Sa Majesté, qui lui asseura qu'il n'auroit faute de rien. Il y alla, comme le bon Jacob en Ægipte, sur un asne, avec un baston.

Ce jour, le Légat se plaingnant au duc de Maienne de la reddition de la ville de Meaux, ledit duc lui respondit qu'il en estoit cause. Comme, à la vérité, le duc de Maienne aiant eu advis, le lundi, d'un remuement qui s'y faisoit, y voulust aller; mais le Légat le retinst à Paris, pour la belle peur qu'il avoit : ce que ledit duc lui sceut fort bien ramentevoir.

Ce jour, le sergent Du Pont, avec un de ses compagnons des Seize, attaquèrent ung nommé Martin, demeurant à Paris en la rue de Bout-de-Brie, et l'apelans « regaliste », le voulurent tuer. Ce que n'aians peu exécuter, le recommandèrent aux garnisons des fauxbourgs, qui lui abbatirent et ruinèrent ses maisons.

Commolet, ce jour, preschant, dit en son sermon : « Vous dites que le Roy de Navarre est un magnanime « prince, guerrier, victorieux, bening et clément : je le « veux bien, dist-il, et encores plus que vous ne m'en « sçauriez dire. Mais de la Religion, vous n'en par« lez point. Donnez-nous asseurance seulement qu'il « maintiendra nostre Religion, et qu'il ne fera point « de mal aux pauvres Catholiques; et puis vous en venez « à moi, je vous monstrerai que je ne suis point Hes« pagnol. »

Boucher prescha qu'on se devoit bien mettre en prières, et que le duc de Maienne avoit une grande entreprise, laquelle si elle réussissoit, on estoit bien; et qu'on devoit bien prier Dieu pour ce bon prince, duquel les actions estoient manifestement guidées par le Saint-Es-

prit. Il n'y avoit que huict jours qu'il avoit presché que le diable le possédoit : aujourd'hui le Saint-Esprit estoit descendu sur lui.

Ce jour mesme, un homme de qualité receust lettres de M. de La Chastre, que j'ai veues, par lesquelles il lui mandoit qu'il avoit entendu les bruits qu'on faisoit courir à Paris, qu'Orléans et lui estoient à la dévotion du Roy de Navarre : ce que Guarinus avoit presché le lendemain de Noël; et que, pour oster ce bruit, il lui avoit voulu escrire, pour dire aux prédicateurs de Paris qu'ils raiassent cestui-là de leurs prédications; et aux autres, qu'ils sont fort mal advertis de son intention, pource que, comme il a esté le premier qui s'est enrollé à la Ligue, qu'il sera aussi le dernier qui en sortira; et que de cela on s'en pouvoit asseurer.

Le vendredi, dernier de l'an 1593, Messieurs les présidens Hacqueville et Nulli, avec Fleuri et Du Four, Conseillers, furent mandés à la Cour, pour venir parler au duc de Maienne; et estoit chose qu'ils sçavoient, comme aiant envoié ledit duc de Maienne chez eux, le jour de devant, exprès pour rompre l'assemblée qui se devoit faire à la Cour. Ils y voulurent mener le président Le Maistre, lui disans qu'ils avoient charge dudit duc de le prier d'y venir. Mais il leur respondit qu'il n'iroit point, et que M. de Maienne sçavoit bien son logis; et que s'il eust eu affaire de lui, qu'il eust aussitost envoié à sa maison, comme il avoit fait au leur.

Ledit duc de Maienne dit au président de Hacquevile et à ceux de sa Compagnie, qu'il avoit fait à regret, et comme forcé et par contrainte, ce qu'il avoit fait, principalement pour le regard de M. Daubrai, qu'il sçavoit estre un bon bourgeois. Quant à Passart et à l'autre, qu'ils s'en estoient allés trouver le Roy de Navarre, et

qu'ils estoient notoirement du parti contraire. Au surplus, qu'il sçavoit qu'on avoit donné à entendre à la Cour qu'il en vouloit chasser quelques uns de ceste Compagnie; qu'il les avoit envoiés quérir exprès, pour leur dire qu'il n'en estoit rien, et qu'il n'y avoit jamais pensé. Au contraire, que son intention n'avoit jamais esté autre ni ne seroit que de les maintenir de toute sa puissance, les aimer et honnorer : comme aussi il attendoit le réciproque d'eux et de tous les gens de bien de ceste ville, pour la conservation desquels il vouloit exposer et ses biens et sa vie.

Ce jour, le Roy, fasché de ce que Passart et Marchant avoient esté chassés de Paris, dit que c'estoient de vrais manans, qui avoient fait les sots et avoient babillé : qui estoit tout ce qu'ils sçavent faire. Dont il estoit bien marri : car il avoit plus affaire de ses bons serviteurs à Paris qu'il n'avoit jamais eu.

Ce jour, les Jacobins estoient sur le procureur général Molé, pour un Jacobin qui avoit tué un de ses compagnons. Sur quoi on disoit qu'aians tué leur Roy, Dieu permectoit qu'ils se tuoient l'un l'autre.

Ce mois de décembre ne fust nullement froid; sa constitution plus automnale qu'hyvernale, grands vents et impétueux, que les bonnes gens appellent « trahison ».

En ce mois de décembre de l'an présent 1593, les fauxbourgs de Paris furent remplis de soldats, qui y firent mille vilanies et insolences, forçans jusques aux vieilles femmes et filles au dessoubs de l'aage de dix ans. De quoi sont faites forces informations, mais point de punition.

En ce mesme mois et an, à sçavoir le 20e décembre, advinst qu'un Néapolitain, amoureux désespérément d'une cordonnière demeurante au bout du pont Saint-

Michel à Paris, qu'on nommoit « la belle Cordonnière », lui envoia demander trois gouttes de son laict, pource qu'elle estoit nourrisse, pour un mal d'œil qu'il disoit avoir ; lui envoiant quant et quant dix escus, qu'elle prist très bien, par la permisson de son mari, lequel aiant une chèvre s'avisa d'en faire tirer du laict, dont il en envoia trois gouttes au Néapolitain, lui faisant entendre que c'estoit du laict de sa femme. Lui, tout joieux, pensant accomplir son mistère (qui estoit de rendre la cordonnière si amoureuse de lui qu'elle courroit après et le viendroit chercher, quelque part qu'il fust), rendit, avec ses chermes qu'il fist sur les trois gouttes de laict (qu'on lui avoit envoiées), cette chèvre si amoureuse, que, commençant à sauter et tempester, s'eschappa enfin du logis de son maistre, et, trouvant cet Hespagnol au corps de garde des Néapolitains, lui sauta incontinent au col, le baisa, et lui fist mille caresses. La fin de ceste farce fust la mort de la pauvre chèvre, la fuitte du Néapolitain, qu'on vouloit faire brusler, et dix escus qui demeurèrent pour gage au pauvre cordonnier, qui en avoit bien affaire.

En ce mois, le Roy s'estant esgaré à courre un cerf, arriva seul, à deux heures de nuict, à Pontcarré, maison appartenante à un de ses Maistres des Requêtes et de son Conseil, où, s'estant fait connoistre, fust receu par sa damoiselle, à laquelle il demanda du beurre seulement ; et s'en estant fait apporter, en mangea, sans vouloir autre chose. Puis, estant las, se coucha au long du feu, sans vouloir aucunement se servir, pour dormir, des lits qu'on lui avoit apresté. Le lendemain matin, envoia quérir un prebstre, à trois lieues de là, pour lui venir dire la messe, disant qu'il ne vouloit desjeuner, qu'il ne l'eust ouïe. Ce qu'estant divulgué, confirma beaucoup la bonne opinion

qu'on avoit de sa nouvelle catholicité. Et possible aussi que cela s'estoit fait à ceste fin.

En ce mois, se proumenoit par Paris un hermitte qui portoit une croix au bout d'un baston, de grandes patenostres à la ceinture, et une clochette en la main, laquelle sonnant, il crioit : « Amandez-vous! » Puis, s'arrestant aux coings des rues, faisoit au peuple comme une forme de petite exhortation, leur disant qu'ils criassent tous : *Jesus-Christ nostre père!*

Cest hermitte avoit servi longtemps de maquereau en la maison de Monsieur, frère du feu Roy; d'où aiant esté chassé, avoit pris l'habit d'hermitte, sous lequel on tenoit qu'il servoit d'espion à la Ligue, et de porter des lettres de çà et de là.

Les festes de Noël de l'an présent 1593, Guarinus, à Saint-Jacques de la Boucherie, fist des prédications les plus cruelles et sanglantes qu'il estoit possible, incitant le peuple à tuer, pendre et noier tous les Politiques, c'est-à-dire les plus gens de bien de la ville. En vouloit surtout à ceux de la Justice, qu'il disoit ne tenir compte de faire le procès à ce meschant, à ce traistre, à ce misérable, à ce voleur qui avoit rendu Meaux; mais qu'ils se peuvent tenir tout asseurés de se filer une corde qu'on leur bailleroit, un de ces jours, pour loier et récompense de leur bonne Justice.

Le jeudi 30e décembre de l'an présent 1593, le duc de Maienne aiant envoié vers Victri pour lui reprocher sa trahison et infidélité mesmes, en ce qu'aiant promis sa foi et fait serment audit duc de Maienne de lui remetre entre ses mains ce qu'il tenoit, et principalement la ville de Meaux, au cas qu'il prist le parti du Roy de Navarre, ce néantmoins, au préjudice de sa foi et de son serment, il l'auroit rendue laschement audit Roy : ledit Victri se



sentant pressé par l'autre, qui lui insistoit fort là dessus, lui va dire enfin, en ces termes : « Vous me pressez trop, « et me ferez parler enfin en soldat. Je vous demande : « Si un larron, aiant volé une bourse, me l'avoit baillée « en garde; puis, en recongnoissant le vrai propriétaire, « je lui rendois ladite bourse comme à lui appartenant, et « refusois de la rendre à l'autre comme n'y aiant rien : « aurois-je fait, à vostre avis, acte meschant et de trahi- « son ? Ainsi en est-il de la ville de Meaux, que j'avois « en garde : je l'ai rendue au vrai propriétaire, auquel « j'avois le premier serment. »

Ce matin, au Roy, estant encores dans son lit, à Saint-Denis, lui fust menée une bourgeoise, toute masquée, partie exprès de Paris, le jour de devant, pour lui parler et donner advis de plusieurs affaires et menées d'importance, qui se prattiquoient dans la ville pour son service. Elle parla au Roy, près de trois quart d'heure, sous la courtine de son lit. A laquelle sa Majesté tinst ces propos, entre autres, que j'ai appris de sa bouche, et d'un autre qui n'en estoit pas loin :

« Vous direz à mes bons serviteurs de Paris qu'ils ne « se lassent point de bien faire; que, pour moienner « tousjours et faciliter leurs entreprises (desquelles tou- « tefois je n'espère pas beaucoup), je me tiendrai auprès « de Paris avec mes forces, et n'en bougerai. Mais qu'ils « ne s'arrestent au duc de Maienne, car il les trompera, « et moi, et tout, s'il peult. Je n'attens rien de bon de « lui; et pour le regard de l'intelligence dont ils parlent, « je proteste qu'il n'y en a non plus entre le duc de « Maienne et moi qu'il y en a entre Dieu et le diable : « et les en asseurez hardiment, afin qu'ils ne s'y trompent « pas. Quant à son nepveu de Guise, il me sert plus qu'il « ne me nuit, et son évasion (comme Dieu conduit

« toutes choses) a plus esté à mon avantage qu'autre- « ment; car elle a mis une jalousie entre l'oncle et le ne- « veu, qu'il faut soigneusement entretenir, pource qu'il « n'y a rien qui cause tant la ruine de leurs affaires, ni « qui plus avance les miennes, et tant qu'elle continuera, « l'un pour l'amour de l'autre ne fera jamais rien qui « vaille.

« Ce néantmoins, je désire d'avoir la paix, voire et la « veux acheter à tel prix que ce soit; et en suis résolu là, « et, tout ainsi que j'ai plus accordé à ceux de Meaux « qu'ils ne m'ont demandé, ainsi en ferai-je autant à « toutes les villes qui se voudront rendre et me recon- « gnoistre, mesmes pour le regard de la ville d'Orléans : « je leur promettrai que de dix ans ils ne paieront aucunes « tailles; j'annoblirai le Corps de leur ville et les main- « tiendrai en leurs anciens priviléges et Religion, voire et « leur donnerai tel gouverneur qu'eux-mesmes choisi- « ront. Après cela, que Paris songe à soi, s'il veult : je « ne lui ferai pis qu'aux autres, comme on peult penser; « et mon plus grand soin est et sera toujours de rendre « pour jamais contens et heureux mes bons serviteurs « qui y auront travaillé. Je sçai qu'il y a beaucoup de « gens de bien là dedans, lesquels je désire qu'ils prient « Dieu pour moi. Je puis dire, comme saint Pol, que « l'affection que je leur ai portée, et à tout mon peuple, « m'a fait estre anathême pour eux; et prie Dieu qu'il « ne me soit imputé. Quant à Victri, je puis jurer, en « mon ame, qu'il n'y a eu que les grands avantages que « je lui ai faits qui l'ont mis de mon parti, et rien autre « chose. »

Sur quoi, ceste femme lui aiant dit que c'estoit pourquoi tous ses bons subjets et serviteurs supplioient très humblement Sa Majesté de ne s'y vouloir fier que bien à

poinct, le Roy lui respondit qu'il s'y étoit fié et s'y fieroit; qu'il ne pouvoit faire autrement : que Dieu congnoissoit son cœur et sçavoit qu'il n'avoit point envie de mal faire. Congnoissant cela, qu'il espéroit qu'il le garderoit, et le sauveroit de la main de ses ennemis. « Je ne « demande (dist-il) qu'à ravoir mon Roiaume, qui m'ap- « partient, lequel est en la main de Dieu. Ceux qui m'y « aideront, je les recongnoistrai pour mes serviteurs; « s'il y en a d'autres qui me trahissent, Dieu est leur « juge. Mais j'aime mieux mourir que vivre en deffiance, « laquelle aussi, tout bien considéré, nuict plus aux rois « qu'elle ne leur sert. » — Le jeudi 30ᵉ décembre, à Saint-Denis, en la chambre du Roy, 1593.

Le dernier de cest an 1593, un bon bourgeois Politique de Paris, aiant fait compter ses poules et trouvé qu'il en avoit seize, fist tuer la seiziesme, disant qu'il ne vouloit point de *Seize* en son logis.

Ung autre, demandant de la chandelle, dist qu'on lui baillast de laquelle on vouldroit, més qu'elle ne fust point des *Seize*.

Sur la fin de cest an 1593, Du Haillan estant venu saluer le Roy à Saint-Denis, Sa Majesté, avec un visage riant, lui demanda s'il poursuivoit pas tousjours à escrire son Histoire de France. Auquel aiant respondu qu'oui, le Roy lui dit alors tout haut : « J'en suis bien aise; mais « n'oublie pas d'y mettre bien au long les larcins de mes « Trésoriers et les brigandages de nos Gouverneurs. »

En ce mesme temps, le Roy, se voulant donner carrière, demandoit aux gentilshommes qui estoient prés de lui, en sa chambre, quelle espèce de marchandise c'estoit qu'ils trouvoient la plus enchérie par les guerres en son Roiaume? A quoi les uns et les autres respondoient par discours, tantost de l'une, tantost de l'autre,

chacun selon qu'il jugeoit mieux à propos. Enfin le Roy, les voiant bien empeschés, et se riant de tout ce qu'ils lui respondoient, leur va dire : « Vous n'y venez « point trestous. La marchandise la plus chère qui soit « pour le jourd'hui en mon Roiaume, ce sont les esperons : « La Grange m'en a vendu deux, à Melun, cinquante mil « francs. »

Sur la fin de cest an 1593, le *Banquet d'Arète,* de la feinte conversion du Roy, fait par M. Dorléans, imprimé à Paris, in-8°, par Guillaume Bichon, avec privilége : livre rempli de sornettes et médisances, et qui, pour un libelle diffamatoire, n'approche en rien du *Catholique Anglois*, fait par ledit Dorléans; son *Plaidoyé contre l'Arrest de Chaalons,* et particulièrement contre l'Advocat du Roy Séguier, imprimé aussi à Paris, in-8°, par Jan Musar, avec privilége, furent mis en lumière pour appuier, estaier la Ligue, qui menassoit ruine. Comme aussi furent imprimés, à mesme dessein, les Sermons de Boucher, faits en l'église Saint-Marri, à Paris, depuis le premier aoust jusques au 9ᵉ, en cest an 1593. Puis la *Turlupinerie de Choppin*, imprimée à Tours, pour response à ses graves discours contre les Arrests de Tours et Chaalons, par lesquels on disoit que ledit Choppin avoit voulu sembler simbolizer d'humeur avec les Marrannes hespagnols, desquels il avoit plaidé la cause, qui tant plus ils vieillissent et plus ils sont fols; et une milliasse d'autres bagatelles, de part et d'autre, publiées en cest an, dans lesquelles, hors les injures, n'y faut rien chercher qui soit digne d'estre recueilli.

Le meilleur et plus sublin de la Ligue, sont les *Paraboles de Chicot,* imprimées à Paris et à Lyon, 1593.

Fust aussi divulguée, sur la fin de cest an 1593, une Lettre escrite par M. Du Plessis au Roy, deux mois après

sa conversion, et sur le subjet d'icelle, qui n'a esté imprimée et ne peust estre veue à Paris que sur la fin de l'année, laquelle, pour contenir plusieurs particularités remarquables, ai insérée dans un des livres de mes Receuils. Il y a trois à quatre feuillets d'escriture.

Sur la fin de cest an 1593, la Ligue, voiant les affaires du Roy fort avancées, et accheminée à sa rúine et confusion, desbanda tous ses arcs, comme pour ung dernier effort, par le moien de ses Jésuistes et Prœdicateurs, contre la Majesté du Roy, lequel ils appeloient « le Luitton de Navarre » et « le Serpent des Pyrénées »; et le galopoient tellement, tantost ouvertement, puis couvertement, à droit, à gauche, à tort, à travers, de nuit, de jour, qu'ils se vantoient tout haut que, s'il n'avoit la cuirasse forte et le dentier bien serré, sa force endiablée ne lui serviroit de rien pour gangner la France. Incitoient tout le peuple à s'en desfaire, et recevoir en sa place le grand Roy Catholique; preschans ordinairement, sur le fait de sa conversion, à laquelle beaucoup s'arrestoient, qu'il étoit Huguenot et Papiste, Papiste et Huguenot, et que c'estoit un vrai athéiste et sans religion. Que quand le Roy d'Hespagne n'auroit object autre que cestui-là, qu'il estoit prou suffisant pour le déposséder. Et appeloient cela, entre eux, « pelauder la Majesté Béarnoise », tenans ordinairement ce langage au sortir de leurs chaises.

« Sçait-on pas bien, dit un jour nostre maistre Guari« nus preschant sur ce subjet (qui estoit son évangile or« dinaire), qu'encores qu'il voise à la messe, qu'il chante « toutefois ordinairement : « *Quiconque se fie en Dieu* « *jamais ne périra.* »



MÉMOIRES

DE L'AN 1594 JUSQUES AU 22ᵉ MARS

Jour de la réduction de Paris

JANVIER.

Le premier jour de l'an 1594, un Cordelier qui preschoit à Saint-André, discourant sur le jour de la feste, qui estoit la Circoncision, dit qu'on avoit commencé la circoncision à Paris de trois ou quatre meschans garnemens : mais qu'il y en avoit bien d'autres à circoncire; qu'on lisoit, au Vieil Testament, d'ung qui avec une pierre avoit circoncis vistement le prépuce de son fils; mais qu'il faloit bien d'autres cousteaux que de pierre pour circoncire les Politiques; que le Duc de Maienne aiguisast hardiment ses cousteaux, car on avoit bon besoin, à Paris, d'une bonne circoncision.

Le 3ᵉ de ce mois, le Légat et le Cardinal de Pellevé remonstrèrent au duc de Maienne que puisqu'on estoit à la guerre, qu'on n'avoit plus que faire de tant de gens de Justice : aussi bien, que la plus grande part d'eux estoient Hérétiques, ou fauteurs de l'Hérétique; desquels il eust esté bon de se desfaire, pour ne renforcer davantage le parti de l'ennemi. Mais, puisqu'il estoit si pitoiable qu'il ne vouloit point mettre la main au sang, encores



que ce fust le meilleur, que pour le moins il les chassast et qu'il en purgeast la ville, et qu'en leur place on establist une douzaine de juges, moictié laïcs, moictié ecclésiastiques, du Corps de la Ville, des plus Catholiques et gens de bien qu'ils lui nommeroient et en respondroient, et lesquels rendroient au peuple bonne et briefve justice. Auxquelles propositions le duc de Maienne respondit sommairement qu'il ne feroit jamais cestui-là; et qu'il ne le pouvoit faire, pource que les Ordonnances de France y estoient contraires. Auquel le duc de Feria, qui assistoit audit Conseil, repliqua qu'il ne faloit point parler d'Ordonnance où il s'agissoit du péril de l'Estat et de la Religion.

Ce jour, on donna advis au Roy de se garder d'un, qui estoit à la Roine douairière, qui parloit souvent à Sa Majesté pour les affaires de ladite dame, sa maistresse. Cest advertissement venoit d'un de la Religion, qui estoit à Paris, qui ne bougeoit de chez le Légat et le Cardinal Pellevé, et estoit retourné à la messe, où il y avoit trente ans que n'avoit esté, exprès pour descouvrir leurs menées et entreprises, et entre autres celle-ci, qu'un nommé Baron, secrétaire du Cardinal Pellevé, Lorain de nation, et de cœur Hespagnol parfait, avoit révélé à cestui-ci, comme le tenant pour tout autre qu'il n'estoit, le premier jour de cest an 1594; lui aiant dit qu'il faloit bien espérer, et qu'on auroit de meilleures estrennes que l'on ne pensoit pour le commencement de l'année.

Ce jour, Guarinus, en son sermon, dit que tous ceux qui soustenoient tant soit peu le Béarnois, qui parloient en bien de lui, qui affectionnoient la paix, qui disoient *le Roy*, et tous ceux et celles qui estoient allés ou alloient à Saint-Denis voir ceste idole, qu'il les faloit trestous pendre à Montfaucon. Ce qu'il répéta par trois fois; puis,

faisant tomber son propos sur la Justice, dit que la pluspart d'entre eux alloient, venoient et escrivoient à Saint-Denis; et que ce fils de putain de Béarnois n'avoit point de meilleurs agens ni de plus asseurés macquereaux de ses menées qu'eux, et qu'ils méritoient d'estre pendus. Le répéta par deux fois.

Celui de Saint-André, après avoir vomi un million d'injures contre le Roy, dit qu'on seroit tout estonné, si on n'y prenoit bien garde; qu'on feroit donner bientost une fausse allarme à Paris, pour faire entrer l'ennemi par derrière : tant il y avoit de meschans et de faux frères parmi nous.

Le dimanche 9e de ce mois, Guarinus prescha que toutes les Villes de la sainte Union estoient vendues par ces traistres de Politiques; cria contre la foy *victrée;* puis, incitant le peuple à sédition, dit ces mots : « Messieurs de Paris, mes bons frères Catholiques, vostre « Ville estoit vendue; mais on ne l'a peu livrer, comme « les autres. Chacun sçait cela : on y void plus clair « que le jour. Ces menées continuent encores; et où est « le Politique qu'on en ait puni, ni qu'on parle de punir, « pour tout cela? Où est la recherche qu'on en a faite? « Ah! Messieurs de la Justice, vous ne valez trestous « rien : il vous faut pendre, tous tant que vous estes. »

Le lundy 10e de ce mois, les Chambres furent assemblées au Parlement, sur l'advis qu'avoient eu ceux de la Cour qu'on ostoit le Gouvernement de Paris à M. de Belin et qu'on le donnoit à M. de Brissac; et pource qu'on leur avoit fait entendre que Belin avoit son congé, pour avoir dit qu'il estoit François et non Hespagnol, ils députèrent deux de la Compagnie, pour l'aller trouver et sçavoir de lui (pource que les bruits estoient différens) si c'estoit qu'on lui donnast congé, ou s'il le prenoit de lui-

mesme, afin d'aviser, après, ce qu'ils auroient à faire. Ils congneurent, par sa response, qu'il estoit comme forcé, par le Légat et les Hespagnols, de se retirer. On disoit que M. du Maine, pour le faire sortir, en avoit touché quarante trois mil escus, moiennant laquelle somme il avoit arresté, avec le Légat et le duc de Feria, le samedi au précédent, 8e de ce mois, que M. de Belin sortiroit comme mal affectionné au parti; et que, pour contenter ledit de Belin, il lui avoit promis qu'il lui feroit bailler par le Légat la somme de quarante mil francs, qu'il disoit lui estre deue. A quoi ledit Belin s'estoit accordé, ne pouvant faire autrement.

Sur quoi intervinst un arrest de ladite Cour, donné en la forme qui s'ensuit :

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

« La Cour, aiant veu le mespris que le duc de Maienne a fait d'elle, sur les remonstrances qu'elle lui a faites, a ordonné mettre par escrit autres remonstrances qui lui seroient envoiées par le Procureur général du Roy, pour y faire response : laquelle sera insérée aux Registres de la Cour. Ladite Cour, d'un commun accord, a protesté de s'opposer aux mauvais desseins de l'Hespagnol, et de ceux qui le voudroient introduire en France; ordonne que les garnisons estrangères sortiront de la ville de Paris, et déclare son intention estre d'empescher, de tout son pouvoir, que le sieur de Belin abandonne ladite ville, ni aucuns bourgeois d'icelle, et plustost sortir tous ensemble avec ledit sieur de Belin. A enjoint au Prévost des Marchans de faire Assemblée de Ville, pour aviser à ce qui est nécessaire, et se joindre à ladite Cour, pour l'exécution dudit arrest; et cessera ladite Cour toutes au-

tres affaires jusques à ce que ledit arrest soit entretenu et exécuté ».

Le mardi 11e de ce mois, le duc de Maienne envoia Ribaut, son trésorier, au président Le Maistre, lui faire plainte de ce qu'on lui avoit rapporté qu'il avoit mesdit de lui; et, entre autres propos, qu'il avoit dit que ledit duc de Maienne n'avoit point envie de bien faire, et qu'il avoit usurpé une telle auctorité que les Rois n'en avoient jamais pris de semblable; et qu'il s'estonnoit comme on lui enduroit; et plusieurs autres choses, desquelles, pour se justifier, il estoit d'avis qu'il vinst trouver le duc de Maienne. A quoi M. Le Maistre respondit qu'il n'estoit point besoing qu'il allast trouver M. de Maienne pour cela; qu'une calomnie n'estoit point sujette à justification; que personne ne l'avoit accusé, pour se défendre. Et toutefois, qu'il vouloit bien que M. du Maine sceust, et lui prioit de lui dire que tels propos estoient faux; qu'il ne les avoit jamais tenus. Trop bien avoit-il dit, et ce tout publiquement, que le bruit estoit partout que M. de Belin avoit son congé, pour avoir dit qu'il ne seroit jamais Hespagnol, et qu'il estoit et seroit tousjours bon François. Au surplus, qu'il ne faloit point tant de circuits ni tant d'allées et venues pour lui donner son congé; et qu'il estoit prest de le prendre quand M. du Maine le lui voudroit donner. Ce qu'estant rapporté à M. du Maine par Ribaut, il ne dit autre chose, sinon : « Voilà un terrible homme! »

Ce jour mesme, M. de Brissac le vinst trouver, et lui dit que M. de Belin se démettoit volontairement de son Gouvernement, et que M. du Maine l'en avoit honoré, encores qu'il n'eust jamais recherché une telle charge; au contraire, qu'il l'avoit fort prié de l'en excuser,

comme la sentant, au temps où on estoit, trop pesante et onéreuse pour lui. Enfin, qu'il avoit esté comme contraint de l'accepter, mais sous le bon plaisir de la Cour, et non autrement : n'y voulant entrer contre le gré d'une telle Compagnie, qu'il honoreroit tousjours et à laquelle il feroit service. Que la Cour sçavoit d'où il estoit et de quel lieu; et ne sçavoit pourquoi ils l'avoient si mal agréable, comme on lui avoit rapporté, et sur quoi ils fondoient leurs difficultés.

Auquel M. le président Le Maistre respondit qu'il n'y avoit pas un de la Compagnie qui ignorast son lieu et sa qualité, et que chacun le reconnoissoit pour seingneur de mérite et d'honneur, et jamais n'avoit révoqué en doute sa preudhommie et bonne volonté; mais que M. de Belin estoit un bon Gouverneur qui les avoit bien gouvernés, et que la Cour n'avoit envie de le changer ni de le perdre. Quant aux difficultés, que c'estoit affaire à la Cour à l'en résouldre, et non à lui, qui estoit un particulier; que la Cour s'assembleroit, pour cest effet, et qu'elle n'ordonneroit rien qui ne fust bon et de justice.

Le mécredi 12e de ce mois, les Chambres furent assemblées au Parlement, où M. du Maine vinst sur les dix heures, et ne les tinst guères. Il leur dit sommairement qu'il leur estoit venu demander justice de tout plain de faux rapports qu'on leur avoit faits; à sçavoir, qu'il en vouloit chasser tout plain d'entre eux, avec un bon nombre des meilleurs bourgeois de la ville : qu'il n'y avoit jamais pensé, et qu'ils s'asseurassent qu'il ne feroit jamais rien à leur préjudice, ni contre le devoir d'un homme de sa qualité et du renc qu'il tenoit; qu'il honoreroit tousjours la Compagnie, et se gouverneroit par leur bon advis et conseil : mais, aussi, qu'il les prioit lui faire cest honneur de le tenir adverti de leurs bonnes

délibérations, et ne les lui point tenir cachées, affin d'aviser plus commodément, tous ensemble, à ce qui seroit du bien publiq et repos du peuple. Quant au fait de M. de Belin, que ce n'estoit lui qui lui avoit donné son congé, mais que lui-mesme l'avoit pris, et qu'il l'en avoit prié, et qu'il ne le pouvoit pas retenir par force.

Estant sorti, la Cour en délibéra jusques à une heure après midi, où il fust arresté, d'une commune voix, que M. du Maine seroit supplié de ne permettre que M. de Belin sortist; ou, s'il sortoit, qu'il emmenast avec lui la garnison estrangère, pource que sans cela la Cour ne se trouvoit asseurée à Paris; aussi bien, que tous ces congés n'estoient donnés que par le Légat, et les ministres et pensionnaires d'Espagne : de quoi la Cour estoit bien advertie. Fust député le président de Hacqueville, pour en porter la parole au duc de Maienne, qui fist response que quant à Belin, la pierre en estoit jettée : qu'il faloit qu'il sortist, qu'il en estoit engagé de parole; aussi bien, qu'il s'en vouloit aller, et que lui-mesme s'étoit donné congé. Quant à la garnison estrangère, qu'elle lui estoit nécessaire, et au publiq et à eux tous.

Et sur ce que ledit Président s'estoit chargé, de la part de la Cour, de lui remonstrer la misère du peuple et vouloir pourvoir au repos publiq, il lui dit qu'il y veilloit, et n'avoit rien tant en recommandation que le soulagement et seureté d'icelui; qu'il avoit mesmes solicité le Roy de Navarre, de la treufve, lequel lui auroit offert des conditions si iniques qu'elles estoient indignes d'un homme qui portoit l'espée comme lui. Aujourd'hui qu'on estoit à la guerre, qu'il faloit regarder à la faire.

Ce jour, Péricart vinst trouver M. le président Le Maistre, en son logis, à six heures du matin, et le mena dans son coche parler au duc de Maienne, avec lequel il



fust en son cabinet enfermé une bonne heure et plus. Entre autres propos, il lui dit qu'il n'avoit jamais pensé à estre Hespagnol; lui en jura une Sangdieu et une Foy de Prince, qu'il ne le seroit jamais, le priant lui faire cest honneur de l'en croire. Lui monstra les articles de la treufve que le Roy de Navarre lui avoit envoiés, et comme il vouloit estre recongneu, avant que le Pape en eust décidé : ce qu'il ne permettroit jamais, tant qu'il auroit une espée à son costé, pource qu'il y alloit de la Religion, pour la manutention de laquelle il s'estoit armé et y vouloit mourir. Bien le vouloit-il asseurer de son consentement à le recevoir quand le Pape l'auroit reçu; et qu'aussitost il baisseroit la teste comme son subjet, et le reconnoistroit pour son Roy. Quant à la paix, que pour toute récompense il lui offroit le Gouvernement de la duché de Bourgogne, encore ne lui en bailloit-il autre chose pour asseurance qu'une promesse verbale; et qu'il lui laissoit à juger si telles conditions estoient recevables à un prince de sa qualité.

M. Le Maistre, voiant qu'il insistoit fort pour son particulier (car il s'estendit fort au long sur ce propos), lui respondit en ces termes : « Monsieur, je ne suis point ici « pour le particulier de personne : j'y suis pour le pu- « bliq. Quand je ne soustiendrai plus la charge que j'ai, « que je sens aussi bien trop pesante pour moi, j'expo- « serai tousjours ma vie en particulier contre quiconque « vous voudra offenser. Mais, estant aujourd'hui ce que « je suis et ce que m'avez fait estre, je suis obligé de « vous représenter la nécessité du publiq, qui est très « grande, et vous prier d'en avoir pitié. Faites pour lui, « Monseingneur, comme il est bien en vostre puissance; « et l'obligez tant que, mectant pour ung temps en ar- « rière vostre particulier, vous entendiez à ce qui est de

« sa conservation, sans vous arrester aux propositions « et conseils de ceux qui, ne se soucians guères ni de l'un « ni de l'autre, veulent establir les affaires de leur Mais- « tre et non les vostres, et les cimenter du sang du « pauvre peuple. Outre ce que vous ferez en cela le « devoir de vostre charge et d'un grand prince tel que « vous estes, vous acquerrez la bénédiction du peuple; « et, par mesme moien, attirerez sur vous et sur ceux « de vostre maison celle de Dieu, et si, ruinerez ceux « qui prétendent s'establir ici pour vous ruiner. »

Ce que M. du Maine fist contenance d'avoir reçu de bonne part; le remercia fort, lui disant et asseurant qu'il y penseroit : si, que le président Le Maistre s'en revinst à la Cour, à huit heures, fort joieux et contant.

Le vendredi 14[e] de ce mois, à cinq heures du soir, une grande compagnie de bourgeois de Paris allèrent sur Langlois, Prévost des Marchans, et estoit Le Vayer, référendaire en la Chancelerie, qui portoit la parole. Lui remonstra la calamité du peuple, avec charge de lui dire qu'ils avoient présenté une requeste à la Cour, pour avoir permission de s'assembler à la salle Saint Loïs, ou à l'Hostel de Ville, ou bien en tel autre lieu qu'on trouveroit bon, afin de pourvoir à la nécessité du pauvre peuple, qui n'en pouvoit du tout plus. Le Prévost des Marchans leur respondit qu'il ne doutoit point que leur requeste ne fust plaine d'équité et de justice, mais qu'il lui sembloit qu'ils la lui devoient communiquer, et qu'ils eust grandement désiré de la voir. A quoi fust respondu qu'ils lui en avoient déjà parlé : mais qu'ils les avoient tousjours renvoié et respondu qu'il ne faloit tant précipiter les choses, encores qu'il y eust six ans qu'ils endurassent; et que de se plaindre au bout de six ans, il n'y avoit point de précipitation. Supplioient M. le Pré-

vost des Marchans de leur tenir la main et les assister en leur nécessité. Il y en eust un de la compagnie qui dit que le peuple souffroit beaucoup et trop; mais se moquoit-on de lui. Pourtant estoient-ils résolus de s'unir et s'assembler pour signer de leur sang la requeste qu'ils avoient signée de leurs seings.

Le Prévost des Marchans, tout estonné, s'en alla sur le président Le Maistre, où il sceust que la requeste n'avoit point esté présentée (comme la vérité estoit telle, aiant tenu exprès ce langage, de peur que le Prévost ne la communiquast au duc de Maienne) : lequel ledit Prévost fust trouver, à sept heures du soir, et lui donna à entendre comme tout s'estoit passé, le priant d'y pourvoir et y donner ordre plus tost que plus tard, pource que le peuple remuoit fort, et qu'il y avoit danger d'une mutinerie et dangereux soulèvement. Auquel M. du Maine respondant, lui demanda que c'estqu'ils vouloient de lui, et ce qu'ils lui demandoient; de quoi ils se plaingnoient et quel subjet il leur avoit donné de se plaindre et lui en vouloir tant. Auquel le Prévost respondit qu'ils avoient ceste ferme opinion qu'on les vouloit trestous faire Hespagnols, et que tous ses desseins ne tendoient qu'à cela. Alors M. du Maine, serrant le bras audit Prévost, lui dit : « Monsieur le Prévost, je sçai que vous estes homme « de bien et mon serviteur. Je vous prie, de tant que « m'aimez, d'entretenir ce peuple et le manierdoucement, « attendant que j'aie donné ordre à tout, qui sera le « plus promptement que je pourrai : et, par le sang « Dieu, je vous le dis et vous le jure, et vous prie d'en « assurer ce peuple, que je ne suis et ne serai jamais « Hespagnol, mais bon François. Ce que je leur ferai « paroistre en brief, moiennant qu'ils me laissent gou- « verner les affaires. Je n'y gasterai rien : au contraire,

« j'espère de leur en faire bientost ceuillir les fruits. Mais « qu'ils se gardent bien d'enjamber sur mon auctorité, « car je la défendrai tousjours, tant que j'aurai une espée « au costé. »

Le samedi 15e, M. de Belin vinst au Parlement, où toutes les Chambres estoient assemblées, et là prist congé de ceste Compagnie, la larme à l'œil, qui lui dit adieu, avec apparance de regret : mesmes le pria de patienter deux ou trois jours et ne s'en vouloir aller qu'ils n'eussent parlé encore une fois à M. du Maine. Mais M. de Belin leur dit que la pierre en estoit jettée, qu'il faloit qu'il sortist; mais, en quelque part qu'il fust, qu'il ne seroit jamais Hespagnol, mais tousjours bon François, et qu'il leur feroit service à tous, tant en général qu'en particulier.

Ce jour, les Quarteniers de Paris, avec bonne trouppe, se trouvèrent de bon matin sur le Prévost des Marchans, auquel ils remonstrèrent la nécessité du peuple et du besoin qu'on avoit d'y pourvoir ; que, depuis qu'il avoit esté Prévost des Marchans, on n'avoit veu que daces et imposts ; qu'il n'avoit jamais rien fait pour le soulagement du peuple, et qu'il n'avoit esté possible de le faire condescendre à une seule assemblée pour y pourvoir, combien que cela fust proprement de sa charge et de son office. Aujourd'hui que la nécessité pressoit tellement qu'ils estoient menassés du peuple et n'estoient en seureté en leurs maisons, ils estoient venus derechef par devers lui pour leur assigner jour et lieu où ils se peussent assembler, et à ce qu'il eust à leur déclarer s'il estoit Hespagnol ou François.

Auxquels le Prévost fist response que M. du Maine ne trouvoit bonnes ces grandes assemblées, et qu'il disoit que c'estoient comme espèces de petites mutineries, au

temps où nous estions, et semences de sédition; toutefois, quant à lui, qu'il recongnoissoit assez la nécessité du peuple et sa charge de Prévost, qui l'astraingnoit à y pourvoir : ce qu'il avoit fait jusques alors, non si bien comme il eust voulu, mais comme la nécessité lui avoit peu permettre; qu'il trouvoit bon qu'on s'assemblast par les dixaines et qu'on y avisast. Sur quoi tous, d'une voix, répliquèrent que c'estoient toutes moqueries; qu'il faloit une assemblée générale; que jamais il n'en avoit esté plus grand besoin, et que si ne la leur vouloit accorder, que la Cour y pourvoirroit. Il leur dit là dessus que jamais telles assemblées ne seroient trouvées bonnes de M. du Maine, et que, de fait, on en alloit faire un cri pour y pourvoir, mais qu'ils patientassent un peu et que tout se porteroit bien. A quoi ils répliquèrent que ce n'estoit à M. du Maine qu'ils se devoient adresser, mais à lui, qui estoit Prévost des Marchans, auquel, comme père et protecteur du peuple, ils demandoient justice contre tous ceux qui le voudroient opprimer, et que c'estoit proprement sa charge que celle-là. A quoi ne respondant rien, un nommé Parfait, quartenier, lui dit :

« Nous voions bien que c'est, Monsieur... Vous trou-
« veriez nos assemblées bonnes si M. du Maine les
« approuvoit; mais vous avez peur de le mescontenter.
« — A la vérité, dist-il, n'estoit cela, je les trouverois
« très bonnes, car je sais que la nécessité vous presse;
« mais... — Or, Monsieur, répliqua-il, il ne faut point
« de mais. Nous vous attendions là, car c'est où est le
« mal. Vous n'estes pas Prévost des Marchans, mais
« Prévost de M. du Maine. — Je ne laisse, respondit-
« il, pour vouloir contenter M. du Maine, d'estre ce que
« je suis et très affectionné à vostre conservation, et me
« semble que vous devez déférer autrement à sa qualité.

« Pour le moins, qu'avec honneur vous lui donniez à « entendre la nécessité des affaires, vos justes raisons et « demandes fondées sur la misère toute apparante et « nécessité du peuple, le priant de vous y pourvoir : ce « que je lui représenterai moi-mesmes, m'acquittant en « cela du devoir de ma charge, et ferai tant que vous « obtiendrez ce que vous demandez. Quant à moi, Mes« sieurs, je ne suis pas Hespagnol; je vous le déclare « tout haut, et ne le serai jamais; au contraire, celui qui « y lairrai la vie pour conserver la liberté du François « contre l'estranger. Pour le regard de M. du Maine, je « vous puis asseurer qu'il ne l'est point et ne le sera « jamais. Il me l'a dit, et prié de vous le dire; aussi, que « ledit M. du Maine travailloit à une réconciliation des « Seize avec tous. » Auquel là dessus fust respondu par tous ceux de la Compagnie qu'ils estoient gens d'honneur, non notés et diffamés comme les Seize, et qu'ils ne vouloient point de réconciliation avec les meschans.

Ce jour, furent faites défenses, sur peine de la vie, de s'assembler, au Palais et autres lieux publics, plus de six à la fois; enjoint à tous ceux du parti contraire de vider la ville de Paris dans midi, sur peine de la hart. Il n'y eust, ce jour, que deux portes ouvertes : celle de Saint-Jacques et celle de Saint-Antoine.

Le dimanche 16e, le Curé de Saint-Germain prescha à ses paroissiens une armée de trente mil hommes qu'il asseuroit estre desja en campagne, et qu'on n'avoit que faire de treufve ni de paix : aussi n'y avoit-il que les Politiques qui la demandassent. Au reste, qu'on feroit bientost un mariage de la France avec un Roy, et qu'on en verroit, à ceste heure-là, de bien camus.

Le Curé de Saint-André prescha, ce jour, les quatre Présidentes de sa paroisse : la présidente Séguier, Le



Maistre, Cotton et Saint-André; dit qu'elles se disoient Catholiques, mais qu'il y avoit du venin caché là dessous et de la mauvaise conscience : car l'une (Séguier), qui a ses enfans de delà, dit, puisqu'il est Catholique, qu'il le faut recevoir, et en babille tout haut. Sa parente ou alliée (Saint-André) en dit tout autant. L'autre (Le Maistre) jargonne que le Pape a puissance sur la spiritualité des Rois, mais non sur la temporalité : lequel jargon elle a appris de son mari.

La quatriesme (Cotton), *qui le dit sur la présidente Séguier, à laquelle le Curé fist response qu'il l'estoit, et si fort qu'il ne valoit plus rien qu'à brusler ou mettre entre quatre murailles,* dit qu'il n'avoit point esté relaps, pource que ce qu'il avoit fait à la Saint-Berthelemi avoit esté par contrainte. « Ah! malheureuses que vous estes « trestoutes, dist-il, je voudrois estre aussi certain d'aller « en paradis comme je suis asseuré que vostre Béarnois « est Hérétique! »

Le lundi 17e de ce mois, M. de Belin, par commandement du duc de Maienne, monté en housse, sortist de la ville par la porte Saint-Jacques avec son nepveu de Sérillac seul : ce qui fust fait exprès, de peur que le peuple, le voiant partir avec train, prist occasion de s'esmouvoir.

Le mardi 18e, la Cour de Parlement, assemblée, résolut que, puisque le duc de Maienne ne trouvoit bonnes les assemblées qui se faisoient pour demander la treufve ou la paix, que la Cour suivroit sa volonté et demeureroit unie avec lui.

Ce jour, M. de Vicq, aiant arresté à Saint-Denis un laquais qui passoit pour aller à Paris, lui demanda où il alloit. Il lui dit qu'il s'en alloit à Paris. « Tu te trompes, « lui dit M. de Vicq, tu t'en vas droit en Hespagne : c'en « sont ici les frontières. »

Le mécredi 19[e], le président de Nulli vinst dire, en plaine Cour, qu'on avoit eu advis certain qu'il y avoit jà sur la frontière huit mil hommes de pied et quatre mil chevaux ; à quoi fust respondu par un Conseiller de la Grande Chambre qu'il avoit entendu qu'il n'y avoit pas un cheval : ne sçai s'il y avoit quelque asne.

Ce jour, le cardinal Pellevé aiant rencontré au Louvre le Prévost des Marchans, en l'attaquant lui dit qu'on ne le voioit point à la messe des Estats, et qu'il y devoit venir : auquel l'autre respondit qu'il alloit à la messe de sa paroisse. Le Cardinal, en colère, lui répliqua qu'il ne faisoit pas sa charge. Il lui dit qu'il la pensoit faire aussi bien ou mieux qu'il ne faisoit la sienne. Lors le Cardinal, transporté de colère, lui demanda s'il le reconnoissoit point pour son archevesque. « Mès que vous aiez fait « élection (lui dit l'autre) de l'une des deux, de Sens ou « de Rheims, alors je vous reconnoistrai pour tel, et non « pas plus tost. — Il vous faut déposer, dit le Cardinal ; « aussi bien vous connoist-on trop, et chacun sçait le lieu « d'où vous estes venu. — On me connoist bien voire- « ment pour homme de bien (respondit le Prévost), et, « pour le regard du lieu, je veux bien que vous sachiez « que je suis d'aussi bonne maison et meilleure que vous « n'estes. Quant à me déposer, il n'est en vostre puis- « sance ni d'homme qui vive : il n'y a que le peuple, qui « me l'a baillée, qui m'en puisse déposer. Au reste, je « n'ai que faire de vous, et ne vous connois ni ne res- « pecte que pour la couronne que vous avez sur la teste. « Je sçai que vous avez force éveschés et charges d'ames ; « mais on ne void point que vous vous en acquittiez de « pas une comme il faut, ni selon le renc que vous tenez « en l'Église. » Et ainsi se départirent, avec tout plain d'autres paroles dites d'une part et d'autre, plaines d'ai-

greur, qu'on composa le mieux qu'on peust par le moien de Rose, Évesque de Senlis, et autres, qui y furent emploiés pour composer ce différent.

Le vendredi 21e de ce mois, un Tavernier nommé Roques, demeurant près des Cordeliers, sergent de bande, aiant esté, le jour précédent, cruellement fouetté, dans les Cordeliers, par un frère de là dedans nommé Capreolus, lequel, avec ceux de sa compagnie, il avoit surpris en un nic garsaillant; aiant esté contraint, pour s'évader, de donner audit Roques et à ses compagnons quelques dalles : vinst en plaine Cour faire sa plainte de l'excès et cruel traictement que lui avoit fait ledit Capreolus et ses compagnons dans les Cordeliers, et de quelle façon ils l'avoient accoustré, lui aiant serré les mains avec des cordes, puis fouetté du menu jusques à *vitulos*, et après du gros, c'est-à-dire du manche des verges, si outrageusement qu'il ne pouvoit plus manger, et, si peu qu'il mangeoit, il le rejettoit. Sur laquelle plainte la Cour députa M. Mazurier pour en informer.

Ce Roques avoit esté un des plus désespérés Ligueux de Paris, si qu'on l'appeloit « le Bras droit du Curé de Saint-Cosme », et n'estoit desligué que par la nécessité, comme beaucoup d'autres, et depuis l'exécution du président Brisson; au reste, le bon ami des Cordeliers, auxquels il fournissoit de vin.

Le lundi 24e de ce mois, M. de Brissac fist le serment, à la Cour, de Gouverneur de Paris. L'aisné Chauvelin fust son advocat.

Le mardi 25e, furent jettés des placcards au logis de M. de Maienne, auquel on en porta ung. Ils estoient imprimés et dressés en forme d'Arrest, signés Loson, qui estoit greffier de la Cour; contenoient, en somme, un ar-

resté et ordonnance de faire sortir de Paris le duc de Maienne et tous les Hespagnols.

Le jeudi 27e, la treufve fust publiée à Saint-Denis pour toute l'Isle de France, excepté Paris, Beauvais et Soissons ; et le lendemain fust publiée à Saint-Ladre, fauxbourg de Paris.

Le samedi 29e, on me fist voir l'extraict d'un notable arrest donné, peu de temps auparavant, par ceux du Parlement de Thoulouze, contre un Conseiller de ladite Cour qui n'avoit fait son rapport à la Compagnie d'un séditieux prédicateur qui, en sa présence, avoit mesdit de la Cour et de la Justice. Fut ordonné que le prédicateur feroit amende honnorable, la torche au poing, par tous les endroits et quarrefours de la ville, et que le Conseiller, pour n'avoir fait le deu de sa charge, le conduiroit par la main, la teste nue.

On me donna, le mesme jour, de plaisans vers latins qui couroient sur un prédicateur et un médecin qui s'estoient attaqués d'injures et de paroles ; et estoient tels :

DE MEDICO ET CONCIONATORE, QUEM PRÆDICATOREM VOCANT.

« Salve, Merdice ! » prædicator olim
Dicebat medico, cui iste : « Salve,
Pædicator ! » ait. Facete uterque
Erravit lepide nimisque salse :
Nec falso tamen, ut puto, est jocatus,
Qui pullana felis audiebat,
Postici sine lege cultor horti.
Una hos littera, quam vocant caninam,
Infames facit, addita hinc, et illinc
Dempta, utrumque sua arguente lingua.

* En ce mois, fust tué, devant la Ferté-Milon, Stenay, macquereau de M. Le Grand et un des escuiers de

Madame de Liancour, qui fut cause que S. M. (ainsi que le bruit en fut) l'envoia à ce siége, en un lieu un peu bien chaud, d'où il ne revint point. Son testament et la plaisante résignation qu'il fist, à la mort, de son estat, à un aussi homme de bien que lui, fut à la Cour divulgué en ces quatre vers :

Je me meurs, mon cachat, et, mourant, je te laisse
Mon cœur, mon amitié, mon office et mes biens :
Car, pour bien prattiquer quelque belle putain,
Tu es seul à la Cour qui aies ceste adresse. *

Au mesme temps, sur les amours du Roy, fut divulgué l'épigramme suivant, avec autres fadèzes et mesdisances :

In pueros læves non peccat sicula Regis.
Hæc coluit princeps posteriora prior;
Sed dum fæmineo fasces submittit amori
Et fert Alcides quod tulit ante jugum,
Publica res cœpit retro sublapsa referri;
Aurea nec stabilit lilia mancus Ares;
Non bene conveniunt Mars et Venus, hoc fuit olim,
Quum Superis risum fabula nota dedit.
Nunc quum bella manus poscunt, præposterus omnis
Est amor, et refugit Tyndaris ipsa Parim.
Castratos decet esse viros qui castra sequantur.
Sit Gallus Gallis qui dare jura volet.

SUR LE BEL ANGE DU ROI.

N'est-ce pas une chose estrange
De voir un grand Roy, serviteur
Des femmes, vivre sans honneur,
Et d'une putain faire un ange?

DE L'ANGE GABRIEL ET DE LA GABRIELLE.

Gabriel vint jadis à la Vierge annoncer
Que le Sauveur du monde auroit naissance en elle;
Mais le Roy aujourd'hui, par une Gabrielle,
A son propre salut a voulu renoncer.

AU ROY.

Ceste putain, qui ne vous aime
Que de gauche et pour le proufit,
Est si putain que le Temps mesme
Putassoit le jour qu'on la fit!

En ce mois, et pour commencement de l'année, le duc de Maienne fit faire, à Paris, des jettons d'argent où d'un costé estoit gravé son pourtrait, tenant l'espée à la main, avec ceste inscription : *Carolo Lothareno clavum Regni tenente;* de l'autre, les armoiries de France et de Lorraine, et autour escrit : *Vacante lilio, dux me regit optimus*. J'en ay un, que je garde par curiosité.

FEBVRIER.

Le mécredi 2e de ce mois, feste de la Chandeleur, trois maheustres (qu'on appeloit) entrèrent dans l'église Saint-Supplice, qui est au fauxbourg Saint-Germain, pendant le service, aians leurs coustelas nuds au poing : ce qui effraia grandement tout ce pauvre peuple, qui ne sçavoit où se sauver et se cacher. Enfin ils s'en allèrent sans prendre aucun prisonnier, disans qu'ils y venoient chercher un homme. Il y en eust un seulement de blessé, auquel ils couppèrent trois doigts de la main.

Le dimanche 6[e], les prédicateurs de Paris preschèrent tous unanimement le siége levé de devant la Ferté-Milon; en font dire force *Pater* et force *Ave* pour en remercier Dieu. Guarinus, entre les autres, prescha que c'estoit un grand miracle, et des plus extraordinaires, de dire qu'une petite poingnée de gens eussent fait lever le siége, en plain minuict, à maudit Béarnois; l'appela plusieurs fois « fils de putain », et dit que sa mère estoit si publique qu'elle se prestoit à tout le monde, et qu'il y avoit cinquante ou soixante ministres qui y alloient ordinairement les uns après les autres; taxa ceux de la Justice, et dit qu'il couroit une Déclaration de ce meschant que chacun avoit, et toutefois on n'y donnoit point d'ordre; mesmes que les grands en avoient, qu'il le sçavoit bien, mais qu'il les avisoit de la mettre au feu s'ils estoient sages.

Le Curé de Saint-Germain, comme un des plus sages, prescha, ce jour, qu'on faisoit bruit de tout plain de Politiques qui avoient signé une requeste en faveur du Béarnois. Ne sçavoit s'il y en avoit de sa paroisse, mais, s'il y en avoit, qu'il les raieroit du livre de leur baptesme. Apela le Roy « l'Archiduc de Genève », qui estoit un procès contre le duc de Nemoux, qui prétend de l'estre.

En ce temps, les députés de ceux de la Religion arrivés à Mantes présentèrent requeste au Roy pour avoir l'Édit de Janvier, et estoit M. Du Plessis-Mornay, qui en portoit la parole.

Mais le Roy, s'en moquant, les paia tous d'un mot. « Comment! dist-il, sommes-nous pas en febvrier? Ce « ne seroit pas l'Édit de Janvier, ce seroit l'Édit de « Febvrier. Je suis d'avis qu'on attende le mois de jan- « vier qui vient, et lors on vous pourvoirra. » Et, aiant

tiré M. Du Plessis à part, lui dit quelques mots à l'aureille.

En ce mesme temps, on ramena au Roy ses grands chevaux, pource qu'il n'y avoit pas de quoi les nourrir. Le Roy, s'adressant à M. Do, lui demanda d'où cela venoit. « Sire, dit-il, il n'y a point d'argent. — Ma condi- « tion, respondit le Roy, est bien misérable! On me « fera tantost aller tout nud et à pied. » Puis, se retournant vers un sien vallet de chambre, lui demanda combien il avoit de chemises. « Une douzaine, Sire, dist-il; « encores y en a-t-il de deschirées. — Et de mouschoirs, « dit le Roy, est-ce pas huict que j'ai? — Il n'y en a, « pour ceste heure, que cinq, » dist-il. Alors M. Do lui dit qu'il avoit commandé pour six mil escus de toile en Flandre pour lui en faire. « Cela va bien, dit le Roy; « on me veult faire ressembler aux escoliers qui ont « leurs robes fourrées en leurs pays, et cependant meu- « rent de froid. »

En mesme temps, le Roy, aiant advisé un gentilhomme, à la messe, qui tousjours avoit fait profession de la Religion, lui demanda s'il l'avoit pas veu au presche et s'il n'avoit pas tousjours esté de la Religion. « Oui, dit-il, « Sire. — Comment donc allez-vous aujourd'hui à la « messe? — Pource que vous y allez, Sire, lui respon- « dit-il. — Ah! dit le Roy, j'entends bien que c'est: « vous avez volontiers quelque couronne à gangner. »

Le dimanche 13e, le Roy, estant encores au lit, receust à Melun les bonnes nouvelles de la réduction de sa ville de Lion en son obéissance, par lettres expresses du capitaine Alphonse Corse, qui portoient ces mots: « qu'il eust à remercier Dieu et sa sainte Mère de ce qu'il avoit pleu à Dieu, avant que mourir, lui faire la grace de faire un bon service à Sa Majesté, qui estoit la réduction de

sa ville de Lion, à laquelle encore que ses bons serviteurs eussent fort travaillé, toutefois qu'il le pouvoit asseurer qu'il tenoit de Dieu seul ceste victoire ». Le Roy, les aiant leues, se leva aussitost, et, aiant demandé sa robbe de chambre, se prosterna à genoux pour en remercier Dieu; le manda à M. de Vicq et partout, avec injonction et mandement exprès d'en faire chanter le *Te Deum* et en faire feux de joie, ce qu'ils firent, dès le lendemain, à Saint-Denis : de quoi les Ligueux de Paris, advertis, y chantèrent le *Requiem* au lieu du *Te Deum*.

Le mécredi 16e, fust emprisonné le frère Capreolus, Cordelier, pour l'excès par lui commis en la personne du tavernier Roques : de quoi les prédicateurs se formalizèrent fort, principalement Guarinus, qui en cria enragement, jusques à vomir mille injures contre la Justice; apella ceux de la Cour « traistres, meschans et Politiques », les menassa, et dit que Paris n'estoit pas Tours pour y donner de tels arrests. De quoi la Cour, advertie, tansa fort ceux qu'elle y avoit envoiés de ce qu'ils n'avoient chargé leur registre des injures de Guarinus.

Ce jour, fust exécutée en la place de Grève, à Paris, une femme accusée et convaincue d'estre sorcière.

Le jeudi 17e, vinrent nouvelles, à Paris, de l'exécution du greffier Dantham, qui estoit des Seize et un des principaux complices de la mort du président Brisson; lequel, le jour précédent, à Melun, après avoir esté traîné sur une claye, avoit esté pendu et son corps réduit en cendre.

Le premier qui en donna l'advis aux Seize fust un nommé Trigallot, leur espion, appointé à dix escus par mois et ung septier de bled : courtier, ainsi qu'on disoit, de chair humaine.

Le dimanche 20e, on receust les nouvelles, à Paris, de la réduction d'Orléans, qui fust ung renfort de douleurs aux Seize, lesquels toutefois la mort de Dantham effraia plus que la prise de ceste ville. Le duc de Maienne, fort estonné, s'en fasche; le duc de Feria et le Légat encore plus, lesquels vont trouver ledit duc et l'importunent de mettre quatre cens Politiques dehors la ville, dont ils lui bailleront la liste, ou leur accorder une garnison de deux mil Hespagnols, qu'ils paieront. M. du Maine respond que, quant à la garnison, il n'en veult avoir que de François qui soient à sa dévotion, et qu'il y en mettra dix mille, s'ils les veulent paier. Quant à chasser les Politiques, qu'il y faudra adviser; et, s'il se trouve quelques faciendaires dans la Ville, qu'il estoit bien raisonnable de l'en purger. Laquelle response, ouïe, fist murmurer fort le Légat, le duc de Feria, tous les Hespagnols et les Seize, qui disoient assez haut que le duc de Maienne s'entendoit avec l'ennemi et qu'il le faloit mettre en la Bastille.

Ce qu'estant parvenu jusques à ses aureilles, dit tout haut et proteste que les villes qui se rendoient estoient tout à son désavantage, mais qu'il n'estoit point si petit compagnon, qu'il n'eust encores le moien de faire mourir cent mil hommes avant que mourir; qu'il y avoit des Politiques qui se resjouissoient d'Orléans, mais qu'il y avoit danger, devant qu'il fust guères, qu'ils en pleurassent.

Le Prévost des Marchans dit qu'il faloit attaccher à des potences les premiers qu'on sçauroit qui s'en resjouiroient. Madame de Montpensier crie qu'à ceste heure on les sert à desjeuner d'une Bicoque rendue, à disner d'une ville, et le soir d'une Province entière. Madame de Nemoux, sa mère, dit qu'elle n'a que faire d'Orléans,

qu'elle ne songe qu'à Lion. M. le Légat fait courir le bruit qu'il s'en va à Reims, achète des chevaux; mais, pource que c'est la troisiesme fois qu'il en a acheté sans s'en aller, on n'en croid plus rien.

La réduction de la ville d'Orléans fust conclue aux Halliers, maison appartenante à M. de Victri, près Orléans, où il se trouva avec Messieurs de La Chastre, Givri et Villeroy.

Ce jour de dimanche, Guarinus prescha trois heures et demie, fist une répétition de tout ce qu'il avoit presché depuis la Saint-Remi jusques à ce jour, qui n'estoient que déclamations catilinaires contre le Béarnois et les Politiques, et ceux de la Justice, qu'il maintenoit estre leur support; dit qu'on n'en vouloit qu'aux bons Catholiques; qu'en allant par les rues, on leur donnoit des attaintes et des broccards qu'ils estoient contraints d'avaller; que l'on ne leur respondoit qu'injures, et, sur les justes plaintes qu'ils proposoient, qu'on les menassoit d'un fond de cachot et de prison; qu'il y avoit quinze jours qu'un Politique estoit entré jusques dans sa chambre, avec un poingnart, pour le tuer; qu'on ne lui en avoit point fait de justice, encores qu'il l'eust demandée; mais, quand il y avoit quelcun des leurs en peine, ou quelque autre bon Catholique, que jamais ils n'en pouvoient sortir, et qu'ils estoient traictés aux prisons pirement que les chiens, par où on connoissoit que c'estoit de la Justice d'aujourd'hui, et comme ils ne valoient rien, estant la pluspart d'eux Politiques, athéistes et béarnistes. Et par tels et semblables propos, faux et controuvés, amusoit le peuple et l'incitoit à faire une sédition.

Le lundi 21[e] de ce mois, veuille de Quaresme-prenant, le duc de Maienne, importuné du duc de Feria, du

Légat et des Seize, envoia par Choulier, qui estoit des leurs, six billets à six bourgeois de Paris, Politiques, ou pour le moins tenus pour tels, à sçavoir : à Lassus, Becchu, Chocquard, de Rosnel, le commissaire Le Sage et le commissaire Normant, lesquels, dès le lendemain, présentèrent leur requeste à la Cour pour ne point s'en aller, laquelle ordonna qu'ils ne sortiroient point, et leur en fist faire défenses, et à tous geôliers des prisons de recevoir aucuns prisonniers sans expresse ordonnance de la Cour. Là dessus ils font ferme, avec leurs bravades ordinaires de manans. Lassus dit tout haut qu'on le mettra plustost en seize quartiers qu'il s'en voise; et Rosnel, contre le mandement exprès de M. du Maine, s'en alla à la porte, où il ne fust pas longtemps que ledit sieur de Maienne l'envoia prendre prisonnier avec Lassus, monstrant par là son auctorité par-dessus celle de la Cour, à laquelle il fist sommairement entendre par Messieurs de Hère et Damours, députés par devers lui, qu'il vouloit estre obéi; qu'ils se meslassent seulement de faire la Justice, et qu'ils lui laissassent faire les affaires d'Estat; qu'ils avoient entrepris sur son auctorité en faisant ce qu'ils avoient fait, mais qu'il leur monstreroit qu'il avoit moien de la défendre, et vouloit bien que la Cour sceust, encores qu'il ne fust autrement tenu de leur en rendre compte, qu'il y estoit allé par la plus douce voie, et qu'il y avoit des informations contre ceux qu'il chassoit assez pour les faire pendre, mais qu'il ne vouloit point qu'elles fussent veues.

Ce jour, le commissaire Le Sage, qui avoit eu un billet, fut renvoié en sa maison par le duc de Maienne, pour huict jours seulement, à la requeste de Nicolas, Secrétaire du Roy, qui lui remonstra les services que ledit Le Sage lui avoit faits et ce qu'il avoit souffert

pendant le siége; que, pour son service, il avoit mangé du pain d'avoine et mangé de la chair de cheval, qu'il avoit trouvée bonne; au reste, qu'il n'avoit pas un liard, et qu'il n'auroit point d'argent s'il ne lui en prestoit, mais qu'il n'en avoit point.

Ce mesme jour, qui estoit le jour de Quaresme-prenant, les Seize semèrent le placcard suivant, qu'ils affichèrent par les quarrefours et en divers endroits de la ville :

« On fait à sçavoir à tous Maheustres, Politiques, « Athéistes, Roiaux, que cejourd'hui, à deux heures de re- « levée, attendans trois, au cimetière Saint-Jean, le prince « de Biart tiendra ses assises, habillé en Quaresme-pre- « nant, comme ses prédécesseurs, à ce qu'ils viennent « pour lui faire les soubmissions et hommages, comme « à leur Roy et prince naturel : ce qu'ils pourront faire « sans recherche. »

Les Politiques le renvièrent, le lendemain, de la suivante afficche, imprimée en gros canon : *Nouveau livre intitulé : la Chandeleure de Lion, le Quaresme-prenant d'Orléans, la Miquaresme de Rouen et les Œufs de Pasques de Paris.*

Le jeudi 24e de ce mois, Lassus, tapissier, demeurant au bout du pont Saint-Michel, à Paris, sortist de la ville comme Politique; dit tout haut, en sortant, qu'il lui estoit deu, à la ville, vingt-sept mil francs; pria qu'on y eust esgard et qu'on lui satisfist de quelque chose; qu'il estoit bon bourgeois et l'avoit tousjours esté; qu'on ne le chassoit point pour avoir mal fait, et toutefois qu'on le mettoit dehors comme un maraud.

Cest homme avoit esté des premiers et principaux barricadeux de Paris, qui ne parloit que de chasser tout le monde, comme aussi avoient esté ses compagnons qu'on

chassoit avec lui, entre les autres Choquart, vivant de ses rentes, « Dieu merci la Saint-Berthelemi, » massacreur insigne et des premiers Ligueux de Paris.

Le dimanche 27e, qui estoit le dimanche des Brandons, Guarinus prescha que la ville de Lion avoit esté trahie par son « faux lion » d'Archevesque ; que, dès les Estats de Blois, il complottoit ce qu'il avoit exécuté, et qu'il ne valoit rien ; que La Chastre, comme Victri, estoit une foy chastrée ; dit que si Messieurs de la Cour n'en faisoient justice, qu'il les tiendroit tous pour traistres et meschans et fauteurs de l'Hérétique. Il parla aussi d'un coup du Ciel, et qu'il y avoit un ange par pays qui leur apporteroit bonnes nouvelles. On apeloit cela le *pont aux asnes* des Prédicateurs de Paris, qui, pendant ce karesme jusques à la réduction, ne firent qu'entretenir le peuple de menteries et balivernes et l'animer à sédition, mais principalement Guarinus, qui preschoit à Saint-Berthelemi, où j'allois ordinairement, et faisois extraict, au sortir, de ce que j'avois ouï et de la saine doctrine de ce vénérable Cordelier.

Ce jour, Commolet prescha fort en Politique, et que tout estoit perdu ; qu'il n'y avoit pas un brin de Religion en nostre fait ; que ce n'estoit que toute pure ambition. Incestre passa outre, et en propos couverts dit qu'il estoit serviteur du Roy. Nouvelet et le petit Benoist preschèrent simplement leur Évangile.

La nuict de ce dimanche, les Cordelières Saint-Marceau furent pillées.

Le lundi 28e et dernier de ce mois, nostre maistre Guarinus prescha le Jugement, où il fist le diable à vingtquatre, demanda à Messieurs de la Justice que c'est qu'ils feroient et ce qu'ils deviendroient quand on leur  représenteroit tant de meschants arrests qu'ils avoient donnés

en faveur de l'Hérétique, qui sentoient leur fagot d'une lieue loin ; tant d'injustices, tant de concussions, tant de faussetés, tant d'exécutions de bons Catholiques, desquels ils avoient esté juges et parties, qui continuoient encores aujourd'hui. « Non, non, Messieurs, dist-il, je trencherai « le mot, puisque je suis en la chaise de vérité : il n'a « tenu qu'à ces beaux Messieurs de la Cour, tant ils sont « meschans, que vous n'aiez eu un Roi ; sans eux, nous « en aurions un, et seriez en repos, pauvre peuple, et « nous, et tout. Ils ont fait un grand vaccarme, ces jours « passés, sur ce qu'on leur avoit rapporté qu'ung de nos « bons frères, nommé Capreolus, avoit fouetté un homme. « Cela est faux : on n'a point accoustumé de fouetter les « bourgeois en nostre maison, comme les Politiques « crient ; cependant on l'a emprisonné, et si cruellement « et estroictement que, depuis qu'il y est, nous n'avons « pas eu le moien de lui faire tenir seulement un pauvre « bouillon, encores que nous en aions prié et reprié le « greffier. Mais il ne nous a été possible d'en venir à « bout. »

Puis, se mettant sur le Béarnois (qui est tousjours le refrain de l'Évangile), dit que, pendant qu'il estoit à la messe, il avoit tousjours près de lui son Archevesque de Bourges, qui croioit en Dieu comme en ses vieux souliers, babilloit tantost à l'un, tantost à l'autre, puis regardoit une putain, et, quand ce venoit à l'élévation, au lieu de regarder Dieu, baissoit la veue et se taisoit un petit peu, puis recommençoit de plus belle à goguenarder et dire mots nouveaux, et souvent se moquer des saints mistères de nostre sainte messe. « Voilà, Messieurs, dist-il, « quel est le Béarnois ; et toutefois c'est le Roy que veu- « lent avoir ceux de la Cour et les Politiques : c'est leur « Rédempteur, leur Christ et leur Sauveur, qu'ils veu-

« lent seul adorer et reconnoistre. Au reste, Messieurs, « dist-il, prenez garde à vostre ville, si vous voulez, car « les Politiques y brassent un terrible mesnage qui ne « les préviendra. » Que c'estoit grande pitié de ce que les pauvres Prédicateurs enduroient, et principalement les pauvres Mendians comme lui, quand ils alloient par les rues ; qu'on leur disoit mille injures, jusques à les menasser de leur jetter de la fange au visage. Voilà une partie de son évangile de ce jour, car, de cellui de Jésus-Christ, il estoit trop vieil pour en parler : comme le dit un Ligueux à un autre, qu'il valoit bien mieux parler du temps que de s'amuser à prescher une évangile.

Pendant ce mois, il fust grand bruit, à Paris, d'un Esprit qui revenoit à Saint-Innocent, où le monde alloit en procession depuis qu'il estoit nuict jusqu'à onze heures du soir. On l'oïoit se plaindre, en forme d'un tonnerre grondant, quand le ciel est encores clair, devant que le grand orage vienne. Il appeloit son père, sa mère, sa tante ; disoit qu'il faloit tuer les Politiques et ne recevoir le Béarnois. Cest Esprit enfin fust trouvé, avec son corps et sa teste, qu'il avoit dans un chaudron, en une tombe de Saint-Innocent ; et, aiant esté recogneu pour le vallet d'un coustelier, fut emprisonné à petit bruict, à cause du temps, crainte d'émotion et de scandale.

Les Hespagnols, en ce mois, donnèrent force collations aux belles dames et damoiselles de Paris, et firent des festins magnifiques.

MARS.

Le mardi 1er de mars, vinrent les nouvelles, à Paris, du sacre du Roy à Chartres, le dimanche au précédent 27e febvrier : dont dit Guarinus en son sermon, où j'es-

tois, qu'on l'avoit gressé, et qu'il n'estoit non plus Roy de France qu'estoit le diable quand il promettoit à Jésus-Christ tous les roiaumes qu'il n'avoit que par imagination. Au surplus, qu'il y avoit une conjuration dedans la ville, et que ceux de la Cour y connivoient; que les bons Catholiques n'avoient desjà plus de liberté. « Moi-mesme, « dist-il, Messieurs, je n'ose aller voir pas un de mes « amis, car, sitost que j'y vois, on dit que c'est pour quel- « que faccion. Ils m'envoieront bien quelquefois une « bouteille de vin et me manderont qu'ils désireroient en « boire avec moi; mais ils n'osent, tant la condition des « bons Catholiques, et principalement de ceux de l'Eglise, « est misérable à Paris. » Parla après de seize ou dix-huit Politiques de Beauvais réfugiés à Paris, et que c'estoit une grande honte de dire qu'une telle ville que Paris servist d'azyle et de refuge à ces bélistres de Politiques.

Appela La Chastre et Victri « ces faux vieillards de Susanne », et que le Béarnois, leur sauveur, estoit un pendu qu'on devoit attacher à une potence; qu'on lui avoit voulu desjà, par plusieurs fois, imposer silence là dessus, mais qu'il en diroit quatre fois davantage qu'il n'en avoit dit.

Le mécredi 2e de ce mois, les Seize, sous la permission du duc de Maienne, s'assemblèrent aux Carmes, où présida nostre maistre Boucher, et y harangua assez modestement et succinctement. Il leur dit qu'il avoit charge de M. de Maienne de les asseurer que sa volonté et résolution estoient de ne faire jamais paix avec l'Hérétique, et de vivre et mourir avec eux dans le parti de la sainte Union. Senault leur en dit autant. Ils avoient fait courir le bruict qu'ils estoient bien douze cens, mais ils n'estoient que trois cens, ou un peu plus.

La Cour, aiant eu advis de ceste assemblée, se troubla

fort, se souvenant de la prise de la Cour, de Brisson et autres faits d'armes des Seize : qui fust cause que le lendemain M. de Brissac les vinst trouver, avec charge du duc de Maienne de leur dire qu'il avoit permis aux Seize de s'assembler seulement pour ceste fois, pour quelques occasions particulières, bonnes et grandement considérables, qui ne touchoient en rien leur particulier ni celui de personne de la ville, dont il les asseuroit sur sa vie et sur son honneur. De quoi la Cour, toutefois, ne se pouvoit contenter, disant qu'on permettoit bien à des coquins de s'assembler, et qu'on le défendoit à une Cour qui avoit puissance de ce faire. Enfin M. de Brissac leur dit qu'on donneroit ordre qu'ils ne s'assembleroient plus; et toutefois, ce mesme jour, ils s'assemblèrent publiquement, jusques à cent, au jeu de paume de la Tournelle, où on trouva escrit, en grosses lettres, avec un charbon : *Ne quis, nisi Cantabrus aut genere Loyola, huc adito; secus flammis ustulandus, aut toxico necandus, jubetur.*

Le dimanche 6e de ce mois, le duc de Maienne sortit de Paris à cinq heures du matin. Devant que de partir, il recommanda la ville aux Capitaines et Colonnels et au Prévost des Marchans, et leur dit qu'il s'en alloit pour communiquer avec ceux de sa maison et faire quelque chose pour le repos du peuple, duquel il avoit pitié. Il ne prist point congé de la Cour, et ne parla à eux ni en général ni en particulier. A M. de Marines, nepveu de M. de Belin, il lui dist qu'il se retirast, qu'il feroit bien, et qu'il ne le retrouvast pas hardiment à Paris.

De ceste sienne sortie la ville fust mal contente et en rumeur, et principalement les Seize, qui en prirent l'alarme : si que le Curé de Saint-Cosme, avec Josset et autres semblables garnemens, arma; firent porter des

armes aux Cordeliers, et marchoit ledit Curé, par Paris, avec sa trouppe, armé jusques aux dents, aiant baptizé, ce jour, tout armé qu'il estoit, un enfant dans son église Saint-Cosme. Quelque temps auparavant, il avoit célébré la messe avec une cuirasse, pour laquelle cause nous lisons dans l'Histoire de Florence que Francisque Salviati, archevesque de Pise, l'aiant célébrée de ceste façon, fust pris et pendu avec son propre habit audit Florence. Mais ce bon Curé, tout au contraire, au lieu d'estre pendu, pendoit les autres. Quant aux prédicateurs, encores qu'ils fussent mal contens de ceste sortie, toutefois ils n'en dirent mot, mais en termes généraux crièrent plus fort que devant que tout estoit perdu, et que de secours du costé des hommes il n'en faloit plus attendre; animèrent fort le peuple à se desfaire des Politiques. Guarinus arma tous les moines, et les anima à prendre le corselet et la pique pour la cause de Dieu; cria comme de coustume contre ceux de la Justice, et dit que tout n'en valoit rien, et que si on ne mettoit bientost la main aux cousteaux, que les Politiques nous esgorgeroient, mais qu'il fourniroit encores de deux mil moines dedans Paris contre eux, qui tireroient l'espée et arriveroient pour ceste querelle, et que de cela il s'en faisoit fort.

Le Curé de Saint-André le seconda fort bien et anima, comme lui, le peuple à sedition, appela M. de La Chastre « traistre, meschant, Politique et athéiste, engressé de la « Ligue et fait par elle mareschal, lui qui n'estoit rien « devant, dist-il, qu'un pauvre garson et bien petit com- « pagnon »; le fist descendre d'Esaü, qu'il prescha estre le grand-père des Politiques.

Ce jour, l'Apotiquaire de Saint-Antoine-des-Champs, aiant esté pris de bonne guerre par ceux de Saint-Denis, fust renvoié de M. de Vicq à Paris avec un trompette,

sur l'asseurance qu'il lui donna qu'il n'estoit et ne seroit jamais Hespagnol. Enchargea au trompette de dire de sa part à la porte, à ceux qui y commandoient, que son intention n'estoit plus de faire la guerre aux bons François Catholiques, mais seulement aux Hespagnols : à quoi la pluspart de ceux de la porte respondirent, et entre autres un nommé Phelippes, qui y commandoit, qu'ils n'estoient point Hespagnols, mais bons Catholiques François, et ne seroient jamais autres ; qu'ils se recommandoient à M. de Vicq et le remercioient. La vérité, toutefois, estoit que ce prisonnier auquel on avoit donné les champs estoit archiligueur et Seize, et Hespagnol ; mais il ne fust sceu qu'après que M. de Vicq l'eust laissé aller.

Le lundi 7e de ce mois, Guarinus prescha le pecché contre le Saint-Esprit, qu'il dit estre proprement celui du Béarnois et des Politiques ; qu'ils estoient tous damnés infailliblement, et n'y avoit rémission aucune, ni pour lui, ni pour eux ; que c'estoit une chose monstrueuse qu'un Politique ; qu'il ne faloit avoir communication aucune avec eux, non pas seulement les regarder, pource que ce n'estoit qu'abomination ; qu'on se donnast garde hardiment de leur faccion, car un des leurs, de robbe longue, avoit dit, ces jours passés, que les Seize n'en estoient là où ils pensoient, et qu'avant peu de temps qu'on verroit beau mesnage ; qu'ils prissent garde aux portes.

Le Curé de Saint-Germain, qu'on apeloit Toni, dit à Saint-Germain-le-Vieil, où il preschoit, que les Politiques avoient fait courir le bruit que le cardinal Pelvé estoit mort, mais qu'ils avoient menti, et que, devant que mourir, il se promettoit bien de sacrer un Roy Catholique : de quoi il faloit que tous les bons Catholiques priassent Dieu.

Le mardi 8e, Guarinus, en son sermon, dit qu'on lais-



sast abbayer ces chiens de Politiques, et que pour cela on ne se désunist point; qu'il s'en faloit bien garder; qu'il sçavoit bien qu'on parloit entre eux de faire un Patriarche, qui estoit cet athéiste de Bourges. Mais, quand le Pape vouldroit absouldre le Béarnois, il ne pourroit, d'autant qu'il se déclareroit Hérétique lui-mesmes.

Nouvelet, preschant à Saint-Sevrin, dit que la coustume des rois, après leur sacre, estoit d'envoier des ambassadeurs vers Sa Sainteté; et pourtant qu'on eust patience, qu'il ne vouloit pas dire que le sacre du Roy de Navarre fust bon, qu'il y pouvoit avoir manqué quelques cérimonies : aussi n'en entroit-il pas jusques-là. Mais, quoi que c'en fust, qu'il avoit esté sacré comme Roy, et que si Dieu leur vouloit donner, qu'il faudroit qu'ils l'eussent. Pour cest effet, qu'il en faloit attendre la sentence du Souverain en l'Eglise, qui estoit nostre Saint-Père le Pape; que, pour un procès des affaires du monde, qui estoit de néant, la Cour revoioit bien souvent un procès de trente et quarante ans, duquel on estoit quasi aussi long-temps à en attendre le jugement : à plus forte raison de cestui-ci, qui touchoit les ames et le salut et repos de tant de peuples; que c'estoit une grande honte, en un saint temps de caresme comme nous estions, d'estre ainsi misérablement désunis, « en un temps, dist-il, « que toutes partialités et haines devoient cesser ». Brief, exhorta le peuple à réconciliation et concorde, chose belle et digne d'un prédicateur, mais rare.

Le mécredi 9e, toutes les portes de la ville, horsmis celles de Saint-Antoine et Saint-Jacques, furent, à la requeste des Seize, terrassées, gabionnées et condamnées. On bailla les clefs de celle de Saint-Antoine au moine, dit Devaux, archiligueur, et de celle de Saint-Jacques à Pichonnat, l'ame des Seize.

Le jeudi 10e, le Roy arriva à Saint-Denis. Les Curés de Saint-Cosme et de Saint-Jacques firent tout aussitost porter des armes, par crochetées, en leurs maisons, donnans à entendre que ce n'estoit en intention de nuire à personne, mais que c'estoit pour leur seureté, et que les Politiques vouloient mettre le Béarnois dans la ville. Guarinus, leur trompette, cria à plaine teste, en son sermon : *Aux armes!* et qu'on commençast ; autrement, qu'ils estoient tous perdus, que les Politiques les alloient esgorger ; avoua les armes portées aux Cordeliers, et dit que c'estoit pour armer les bons Catholiques ; cria contre ceux de la Justice, et dit qu'ils ne valoient tous rien qu'à jetter en la rivière ; puis, se ruant sur le Béarnois, en dit tous les maux du monde, entre autres choses qu'estant en Béart il avoit couché avec deux sœurs, à chacune desquelles il avoit fait un enfant.

Ceste nuict, M. de Brissac coucha à Sainte-Geneviève, sur quelque avis qu'on lui donna d'une entreprise sur la porte Saint-Marceau.

Le vendredi 11e de ce mois, la Cour de Parlement assemblée, où se trouva M. de Brissac avec Messieurs les Eschevins et le Prévost des Marchans, fist grande plainte tant des sanglantes et séditieuses prédications de Guarinus que de l'insolence des Seize et de leurs armes et remuemens, s'estans vantés tout haut d'exterminer tous ceux qui avoient donné l'Arrest ; que la maison du Curé de Saint-Cosme et les Cordéliers estoient plains d'armes ; qu'il faloit ou qu'ils quittassent la place à ces gens-là, ou qu'ils fussent réprimés et qu'on y donnast promtement ordre.

Anroux, Conseiller en la Grand'Chambre, fist sa plainte de ce que, deux ou trois jours auparavant, deux Hespagnols estoient entrés en sa maison, en plain midi, pour

le voler, lui demandans de l'argent avec menasses et propos outrageux.

Sur quoi la Cour ordonna que le Légat seroit interpellé de faire prescher autrement Guarinus, ou lui donner congé; et, au surplus, qu'il seroit fait défenses aux Seize, sur peine de la vie, de s'assembler; que les maisons où ils s'assembleroient seroient rasées, et que l'Édit de l'abolition du 16e novembre 1591, fait par le duc de Maienne, seroit renouvelé.

Le lendemain, qui estoit le samedi 12e, l'arrest en fust donné, où il y eust débat entre le Gouverneur et ceux de la Cour, le Gouverneur voulant que les défenses de s'assembler se fissent en son nom, et leur monstrant le mandement qu'il en avoit eu de M. de Maienne, duquel il prétendoit s'aider : auquel la Cour respondit qu'il les devoit donc faire publier de son auctorité, et ne donner pas la peine à la Cour de s'assembler pour y donner ordre, et que, puisqu'elle en estoit saisie, il faloit que l'arrest et les défenses fussent en son nom : ce qui passa enfin, selon l'ordonnance et volonté de la Cour.

En ceste assemblée, le président de Nulli, attaqué par M. Damours sur ce qu'il avoit dit tout haut qu'il faloit jetter en la rivière tous ceux qui parleroient de la paix, se leva furieusement en grand'colère, et dit qu'il voioit bien qu'il ne faloit plus venir au Palais, et qu'il estoit temps d'endosser le corselet. De fait, il n'y vinst point ceste après disnée, et en perdist deux bons escus d'un procès de commissaire; mais le lundi, s'estant ravisé, il y retourna.

La nuict de ce jour, un Chandelier, demeurant vis-à-vis des Jacobins, qui avoit esté enseingne de Crucé et estoit grand Ligueur et des Seize, comme il faisoit la garde sur les remparts de la porte Saint-Michel, tumba du haut en bas, s'escraza la teste, et avec son corps de cuirasse, qui

lui aida bien, se creva le cœur au ventre, si qu'il tumba tout roide mort. Sa femme, le pleurant et se tourmentant, disoit le lendemain, tout haut, que deux dalles que les Hespagnols donnoient à son mari toutes les semaines lui coustoient bien cher : à laquelle un des Seize, qui passoit, respondit qu'elle avoit menti, et qu'on ne donnoit point de dalles aux bons Catholiques. Ceste femme, outrée, lui répliqua que c'estoit lui-mesmes qui avoit menti ; qu'elle eust voulu qu'eux, les Hespagnols et toutes leurs dalles eussent esté au fond de la rivière, et que, sans eux, son pauvre mari eust esté encores en vie. Il y en avoit bien quatre mil de ces gens-là, à Paris et en chaque quartier de la ville, qu'on apeloit *minotiers,* auxquels on donnoit un minot de bled et une dalle de quarante-cinq sols toutes les semaines, ce qui leur estoit baillé par les agens de l'Hespagnol qui estoient ici suivant un rolle particulier, tellement qu'en chaque rue ils avoient des gens qui tenoient résolument et opiniastrement leur parti.

Ce jour, Guarinus, corrigeant un peu ses plaidoiers, à la requeste du Légat, touchant ceux de la Justice, maintinst de faux ce qui estoit très vrai et qui se pouvoit tesmoingner par tous ceux qui assistoient à ses sermons, tellement que, mettant un peu la Justice à part, il se desgorgea contre le Béarnois, duquel il dit pis qu'il n'avoit jamais fait, le chargeant d'injures comme il eust fait le plus meschant garnement et vil faquin de la terre.

Le lendemain, qui estoit le dimanche 13e de ce mois, où il se fist procession, il dist encore pis ; prescha que celui qui avoit tué le feu Roy, qui estoit un vrai tiran, devoit estre annobli avec toute sa race ; qu'il avoit fait un acte plus généreux que Judith, qui tua Holoferne ; qu'il faloit nécessairement se desfaire de cestui-ci ; qu'il étoit permis de ce faire, « et que c'estoit un œuvre très

« saint, héroïque et louable »; demanda s'il se trouveroit point quelque homme qui le voulust entreprendre; que, de lui, il pourroit bien asseurer cestui-là, quel qu'il fust, d'aller en paradis et tenir le lieu le plus proche de Dieu en sa gloire. Brief, ce sermon, où j'estois, ne fust qu'une continuelle exhortation de tuer le Roy, avec grandes promesses de récompense en ceste vie et en l'autre, à quiconque le vouldroit entreprendre.

Ce dimanche, pendant la procession, on trouva semé en divers endroits de la ville le billet suivant :

« Mes amis et bons François, vous sçavez que la trahi« son des Seize bourreaux avec ceste race mauditte « d'Hespagnols est descouverte. De ma part, je dirai « ce que j'ai descouvert en mon quartier. Le traistre « Sainction, avec son records Du Fresnoi, ont fait por« ter des armes au logis de Dom Diégo pour armer six « vingts hommes de leur faccion pour le jour d'aujour« d'hui, pendant la procession; mais, estant descouverts, « ils ont remis la partie à jeudi, par l'avis du Légat et « des Hérétiques Hespagnols. Mais, par la grâce de « Dieu, nous y avons donné ordre, par le moien que « nous en a donné Monsieur nostre Gouverneur, auquel « j'ai asseuré d'avoir pour le moins quatre mil hommes « bons et bien armés en mon quartier, avec telle dévo« tion que j'espère que nous nous délivrerons de la « tirannie de ces Mores Hespagnols, et garderai bien « que la Moustache blonde ne bravera pas tousjours, « depuis son logis jusques à celui de son bon maistre « Dom Diégo. Nous avons l'asseurance des autres quar« tiers, qui n'ont pas moins bonne affection. »

Ce jour, les Seize s'assemblèrent au moulin, près la porte Neufve; mais, estant descouverts, s'escartèrent et se rassemblèrent aux Jésuistes.

Le lundi 14e de ce mois, les défenses de s'assembler, sur peine de la vie, furent publiées, de par la Cour, à son de trompe, par tous les endroits et quarrefours de Paris, avec inhibitions très expresses de ne parler au désadvantage de la sainte Union. M. de Brissac, pour ne point tant effaroucher les Seize, auxquels ses défenses s'adressoient, supplia la Cour de trouver bon qu'on y adjoustast que, sous les mesmes peines, on défendoit de parler aucunement de paix, ni à l'avantage du Roy de Navarre; mais ceux de la Cour lui respondirent qu'ils n'avoient point accoustumé de mettre cela en leurs arrests.

Ce jour, le Roy chassa, tout le long du jour, jusques auprès des portes de Paris. M. de Brissac, sur les trois heures après midi, sortist pour parler à M. de Saint-Luc, son beau-frère, pour ses affaires particulières, comme il disoit, qui lui importoient presque de tout son bien, comme il leur donna à entendre : de quoi, toutefois, les Seize prinrent l'alarme, car il y fust depuis trois heures jusques à sept, tellement que la pluspart des mutins, estonnés et effraiés d'un si long séjour, estans sur les rempars et voians la cavalerie de l'ennemi approcher près, leur crièrent qu'ils se retirassent; autrement, qu'ils les tireroient. Mais les autres, se moquans d'eux et les appelans « badaux » et « canailles », leur respondirent qu'au cas qu'ils fissent les fols, qu'ils tenoient leur Gouverneur et que sa teste leur en respondroit.

Quand M. de Brissac fust revenu, il s'en alla trouver le Légat, et se prosternant à ses pieds, lui demanda humblement l'absolution de la faute qu'il avoit faite d'avoir communiqué avec un Hérétique, disant que c'estoit à son grand regret, mais qu'il y avoit esté forcé par la nécessité, et par le grand intérest qu'il y avoit. Le Légat la lui donna et loua hautement sa dévotion et soubmis-



sion, laquelle toutefois tendoit bien à autre chose qu'il ne pensoit. Ce traict, ainsi dextrement prattiqué, leva les soubçons et desfiances que les mutins avoient conceus de cest abouchement.

Le Légat en aiant fait le récit au duc de Feria, il lui respondit que c'estoit un bon homme que M. de Brissac; qu'il l'avoit tousjours congneu pour tel, et qu'il ne faloit emploier que les Jésuistes pour lui faire faire tout ce qu'on voudroit. « Mesmes, dist-il, pour vous monstrer « quel grand homme d'affaires c'est, une fois que nous « tenions le conseil séant, au lieu de songer à ce qu'on « disoit, il s'amusoit à prendre des mouches contre la « muraille. »

La vérité estoit, toutefois, que ce bon homme (qu'ils appeloient, qui vaut à dire, en françois, un sot) estoit plus advisé et plus fin qu'eux tous, car il les affina à la fin et se moqua d'eux.

Ce jour, une pauvre femme, au sortir du sermon de Saint-Sevrin, dit tout haut qu'on devoit tuer tous les Politiques, jeudi, à la procession : ce qu'entendu par un Seize qui se trouva là, l'injuria et l'apela « meschante », et dit qu'elle en avoit menti, et qu'on ne faisoit point de processions pour tuer les gens. Ceste pauvre femme répliqua qu'il estoit vrai, mais qu'ils pouvoient bien faire leurs processions tout seuls, et que les gens de bien n'avoient garde de s'y trouver.

Ce bruict couroit fort à Paris : mesmes Madame de Nemoux en eust advis de bon lieu, et M. de Brissac aussi, qui asseura ceux de la Cour, qui en avoient pris l'espouvante, qu'ils s'en reposassent sur lui, qu'il estoit le plus fort et qu'aucun d'eux n'auroit mal.

Ce mesme jour, Boucher prescha qu'il n'estoit pas en la puissance du Pape, non pas de Dieu mesme, d'ab-

soudre le Béarnois. Incestre et Nouvelet preschèrent le contraire.

Ce jour, le Roy estant à Saint-Denis, comme Des Cars se fust trouvé à son disner, en entretenant le Roy, lui dit qu'un qui estoit de la Religion que Sa Majesté avoit tenue l'avoit abjurée et qu'il alloit à la messe. « Quelle Religion dites-vous que j'ai tenue? lui répondit « le Roy. Je n'ai jamais congneu ni ne congnois qu'une « Religion Catholique : je ne suis point Juif. »

Le mardi 15e, nostre maistre Boucher prescha contre ceux de la Cour, qui avoient défendu de s'assembler; dit que c'estoient des badins auxquels il faloit bailler des chapperons verts et y attaccher des sonnettes, au lieu des chapperons fourrés qu'ils avoient coustume de porter; cria contre le Béarnois et les Politiques, et qu'il s'en faloit saisir; qu'il y en avoit quatre ou cinq à Paris qui y avoient fait plus de mal, depuis quatre jours, que ceux qu'on avoit chassés n'avoient fait en quatre ans.

Ce jour, le duc de Feria envoia prisonnier le capitaine Saint-Quentin, capitaine des Walons, sur le rapport qu'on lui avoit fait qu'il ne parloit que de paix, et qu'on se doutoit de quelque intelligence qu'il avoit avec l'ennemi, estant bon François et mauvais Hespagnol.

Ce mesme jour, un Carme d'Orléans, auquel l'Évesque avoit fait jurer comme aux autres, et prester le serment de fidélité au Roy, meu de répentance, comme un bon Ligueur qu'il estoit, en vinst demander avec grande et profonde humilité l'absolution au Légat, lequel la lui refusa, et, le renvoiant durement, lui respondit en ces mots : *Non dabo; debebatis sufferre martyrium.*

Le mécredi 16e de ce mois, s'esleva un faux bruict, à Paris, qu'on avoit estranglé le capitaine Saint-Quentin, par commandement du duc de Feria.

Ceste nuict, à Paris, il y eust remuement d'armes en beaucoup de quartiers de Paris, principalement en la colonnelle du président de Nulli, où il alloit lui-mesmes heurter aux portes, menassant de les enfoncer au cas qu'on ne sortist.

Ce jour, fust faite assemblée, à la porte Bussi, pour procéder à l'élection d'un Capitaine en chef, au lieu du colonnel Daubrai. Maistre Pierre Senault remuoit ce mesnage, disant que ledit Daubrai suivoit le parti du Béarnois et estoit de ses capitaines appointés. Il prétendoit s'y faire nommer, et, de fait, avoit dix-sept voix; mais enfin il perdist sa brigue, et fust résolu qu'on ne procéderoit à autre élection que d'une enseingne, et qu'ils n'avoient autre mandement. Le Prévost des Marchans, en estant adverti, dit qu'on en feroit autre chose, et que plustost on laissast les choses comme elles estoient.

Ce jour, un Advocat de la Cour nommé Rosée, grand faciendaire, et qui estoit des Seize, alla trouver M. le Gouverneur, auquel il demanda permission de s'assembler, non obstant les défenses de la Cour; lui dit que c'estoit pour la manutention de leur Religion Catholique, laquelle autrement ne se pouvoit conserver. Et, sur le refus que lui en fist M. de Brissac, lui disant qu'il ne pouvoit passer par dessus les arrests de Messieurs du Parlement, pource qu'ils y estoient contraires, fust si effronté de lui dire que la pluspart d'eux estoient Hérétiques et fauteurs d'Hérétiques et de l'Hérétique, comme ils avoient tousjours monstré par leurs arrests, et qu'en les favorisant comme il faisoit, il mettoit en hazard la Religion, pour la défense de laquelle ils vouloient tous mourir. Lors M. de Brissac, se montrant fort retenu, lui respondit que ces affaires-là passoient son esprit; que la

Cour n'avoit rien fait, qui ne fust bien fait, et qu'on n'en feroit autre chose.

Ce jour, M. Michon, Conseiller en la Grand'Chambre, mourut en sa maison à Paris.

Ce mesme jour, M. le Prévost des Marchans alla voir, particulièrement, en leurs maisons, la pluspart de ceux de la Cour, pour les asseurer contre les mauvais bruits qui couroient de la procession du lendemain; leur promist et jura qu'il y lairroit la vie plustost que pas un d'eux eust mal.

Ce jour, une pauvre femme, à la descente de la châsse Sainte Geneviève, eust le bras rompu, tant la foule du peuple y estoit grande.

Ce jour, M. le Gouverneur, sous le tacite consentement de la Cour, fist publier des défenses de ne parler de paix, ni aucunement à l'avantage du Roy de Navarre, en quelque façon que ce fust.

Ce jour, vinrent les nouvelles, à Paris, de la mort de M. Drieux, Gouverneur de Pierrefons, dégradé de noblesse et pendu à Compiègne. Aussi d'ung, se disant trompette du duc de Maienne, vrai trompeur, pendu à Saint-Denis, tout botté, à la chandelle, à huict heures du soir.

Le jeudi 17e mars, la procession solennelle de la châsse Sainte Geneviève se fist à Paris : où il y eust un tel concours et affluence de peuple qu'il y eust une femme qui mourust, dans l'église, estouffée de la presse.

Messieurs de la Cour, en bon nombre, y assistèrent, aians chacun d'eux un lansquenet à la queue

Des Présidens, il ne s'y trouva que Nulli.

Au demeurant, y eust un fort bon ordre, qui monstra aux Seize que, quand ils eussent voulu remuer, qu'ils n'eussent esté les plus forts : car il y avoit, pour le

moins, deux mil bons hommes en armes, desquels il n'y en avoit pas trois cens qui fussent des Seize.

En ceste procession, ung de ceux qui portoient la châsse, nommé Caverri, fust ouï prier Dieu tout haut, la benoiste Vierge Marie, tous les Saints et Saintes de Paradis, et spécialement Madame Sainte Geneviève, qu'ils lui fissent la grace, avant que mourir, de voir pendre les Seize et faire une bonne paix. Ce que les prédicateurs n'oublièrent, en leurs sermons, et spécialement Boucher, qui l'accoustra, le lendemain, de toutes ses façons, récitant en sa chaize les susdits propos, desquels il dit qu'on informoit.

Ce jour, après disner, Madame de Montpensier communiqua, hors la porte Saint-Antoine, sur le pavé, bien cinq quarts d'heure durant, avec M. de Belin : dont les Seize prirent nouvelle allarme, mais sans cause.

Le vendredi 18e de ce mois, Guarinus, continuant ses sermons invectifs contre le Béarnois et les Politiques, dit qu'à Saint-Denis la boucherie estoit ouverte; que le Béarnois mangeoit tous les jours de la chair, tout publiquement, et que les Politiques à Paris en eussent volontiers mangé, au lieu de pois, s'ils en eussent eu. Dit qu'il avoit appris d'un, qui avoit veu disner, à Saint-Denis, le jour de devant, le Béarnois, qu'il avoit avallé, à l'entrée de table, six moiaux d'œufs; puis, on lui avoit servi d'un quartier de chevreau, dont il avoit très-bien mangé; puis, un chappon, qu'il avoit mangé tout entier, jusques aux os. Sur quoi un Politique, qui estoit à ce beau sermon, dit à un autre qui estoit près de lui : « Ce meschant « Béarnois donc, tout excommunié qu'il est, se porte « bien. »

Ce jour, Des Portes-Beuvilliers, muni d'un bon passeport du Roy, et tel qu'il avoit voulu, enleva tout ce que

le duc de Maienne avoit à Paris, jusques aux petis tableaux et menues hardes; se loua fort du Roy, et dit à un de ses amis qu'il avoit charge de Sa Majesté de dire au duc de Maienne qu'il se recommandoit à lui, et qu'il lui prioit d'ouvrir les yeux, et ne se faire ensevelir dans les ruines de la France.

Le samedi 19e de ce mois, s'esleva un bruict, à Paris, qu'on avoit voulu livrer la Bastille à l'ennemi. Les uns l'interprétoient pour le Roy, les autres pour l'Hespagnol. On en prist trois prisonniers, à Paris, entre lesquels y avoit un prœbstre.

Le dimanche 20e, tous les prédicateurs parlèrent de l'entreprise de la Bastille, et de la vertu de la châsse de Madame de Sainte Geneviève, qui avoit exaucé les vœux et prières des bons Catholiques : encores que tous ces faux bruits fussent semés par les principaux, à dessein, pour couvrir l'entreprise arrestée entre eux de la réduction de la ville sous l'obéissance du Roy.

Ce jour, maistre Guillaume Rose, Évesque de Senlis, commença à prescher, à Saint-André-des-Ars, les après disnées, disant que, pour l'amour de leur bon curé, il leur vouloit donner une huictaine, pendant laquelle il feroit et parferoit le procès au Béarnois. De fait, il commença à l'instruire ce jour; mais, après y avoir vacqué deux après disnées, il fust interrompu, dès le lendemain matin, et contraint de quitter les pièces et le procès, se trouvant assez empesché à se défendre qu'on ne lui fist le sien, qui estoit desjà tout préparé et instruit.

Le lundi 21e mars, nostre maistre Guarinus, continuant ses menteries et invectives contre le Roy, après avoir desgorgé une milliasse d'injures contre lui, dit que les pauvres femmes Catholiques qui estoient à Saint-Denis n'osoient plus porter d'heures ni de chappelets, à

l'église, pource que les Hérétiques et Politiques qui estoient là crioient après elles, leur reprochans que c'estoient les marques de la Ligue.

Ce soir, bien tard, veuille de la réduction de Paris, les Hespagnols et les Seize, advertis d'une intelligence et remuement qui se prattiquoit dans la ville à leur ruine et préjudice, vinrent trouver M. de Brissac pour lui en donner advis, et le prier d'y donner ordre promptement Auxquels il respondit froidement et sagement qu'il en avoit eu l'advis devant eux : qu'ils l'en laissassent seulement faire, et s'en reposassent sur lui, et que l'ordre y estoit tout donné. Seulement, qu'ils se tinssent cois, afin de ne resveiller ceux desquels on se vouloit saisir; et que dans le matin ils verroient beau mesnage, et les Politiques bien estourdis. De laquelle promesse, ils virent les effets, le lendemain, de bon matin : mais tous autres qu'ils n'attendoient. Ainsi se rid ce grand Dieu de la vanité des desseins des hommes et de leurs providences.



A LA VILLE DE PARIS, PEU AVANT SA RÉDUCTION.

Paris, tu es perdu! Ton gouverneur Brissac
Mettera ton navire et au bris et au sac.

A LA MESME, RETOURNÉ APRÈS SA RÉDUCTION.

Pren courage, Paris! Ton gouverneur Brissac
Sauvera ton navire et du bris et du sac.

Ainsi tourne le monde;
mais qui craind Dieu et fait sa volonté
demeure éternellement.

Crains-le donc et te fie en lui, puisque c'est le tout de tout homme.



Hæc scripsit ludens qui stultaque sanaque norat,
Nam stultum est passim quod grave quisque putat.
Mortales inter ratio certissima nulla est,
Nam quod tu laudes, riserit alter idem.

Et nugæ seria ducunt.
In otio Negotium.



Les deux lettres suivantes du roi Henri IV ont été copiées, par Pierre de l'Estoile, sur un feuillet de garde, en tête du volume. Il a paru plus convenable de les reproduire textuellement, ici, à la fin de ce Registre.

Deux lettres du Roy à sa Maistresse. Extraictes de l'original de sa main.

I

Je n'eus point hier de vos nouvelles, je ne sçai à quoi il a tenu, si vous respectates le jour de Pasques, je ne l'ay pas fait, si c'est paresse, vous avés tort, il est midi, et je n'en ay point encores.

C'est bien loin de l'asseurance que vos paroles m'avoient donnée de vous voir à nuit. Quand apprendrés-vous à tenir chere vostre foy. Je n'en fais pas ainsi de mes promesses. La voisine est venue ce matin devant mon resveil, soudain sans besoing j'ai pris medecine, de

quoi je me trouve si mal que je n'en puis plus, qui me fait finir, vous jurant que je vous veux bien mal, et ne baisant que vostre belle bouche, encore m'en fais-je prier.

Ce 21e avril.

II

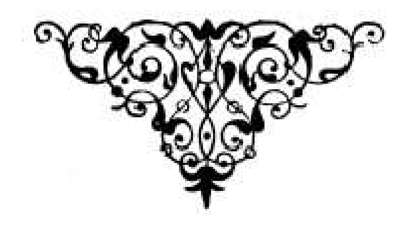
Mes belles amours, vous avés cuidé perdre vostre serviteur depuis le partement Destavaye d'un coup de faucon, je n'estimois ces pieces dangereuses qu'à Vernon. Vraiement Dieu m'a bien aydé.

J'ay trouvé il n'y a qu'une heure un moien de faire achever vostre vaisselle, voilà comme je suis songneus de vous, ce pendant que la moindre chose m'eclypse de vostre memoire. Si je n'avois fait serment de ne me plaindre jamais, Jesus! que je crierois justement!

Je viens d'avoir nouvelles du Dauphiné que Mr de Lesdiguieres a desfait les Espagnols et Italiens de Mr de Savoie, tué le General des Espagnols, et le Mareschal de camp, et six cens demeurés à terre, et six vingts prisonniers, dont il y a XV Capitaines.

Vous dirés ceste nouvelle à ma seur, et que je la baise cent mille fois, et à vous les pieds un million.

Ce 23e juin.



MÉMOIRES-JOURNAUX

DEPUIS LA RÉDUCTION DE PARIS

JUSQU'A LA FIN

DE L'AN 1597

Mihi, non aliis.

JOURNAL DES BAGUENAUDES

ET FOLIES DU SIÈCLE

A RÉFORMER OU A BRUSLER



MÉMOIRES-JOURNAUX

DEPUIS LA RÉDUCTION DE PARIS

JUSQU'A LA FIN DE L'AN 1597

Mars 1594.

Le mardi 22[e] jour de mars 1594, à sept heures du matin, le Roy entra dedans Paris, par la mesme Porte que le feu Roy en estoit sorti. Et fut la ville réduitte en son obéissance, sans saq et sans effusion de sang, fors de quelques lansquenets, qui voulurent mener les mains, et deux ou trois bourgeois de la ville : la vie desquels le Roi dit depuis avoir eu désir de racheter, s'il eust esté en sa puissance, de la somme de cinquante mil escus, pour laisser un singulier tesmoingnage à la postérité que le Roy avoit pris Paris sans le meurtre d'un seul homme.

Estant dans la rue Saint-Honoré, vis à vis de la barrière, il demanda au mareschal de Mattignon[1], comme s'il eust esté estonné de se voir dans une telle ville, au milieu d'un si grand peuple, s'il avoit donné bon ordre à la Porte, et qu'il y regardast bien. Puis, aiant avisé un

---

1. Aux feuillets 2, 3 et 4 du manuscrit se trouvent des additions marginales, que le couteau du relieur a rognées en partie et rendues peu intelligibles. Ainsi, au haut du feuillet 2, verso, on lit les lignes suivantes, qui paraissent se rapporter à une démarche du maréchal de Matignon auprès du duc de Feria :

« .... Que ledit duc lui aiant fait avec une garbe hespagnole et peu respectueuse, avoit tiré ledit Mareschal son espée et en avoit menacé ledit duc de Feria, de façon qu'il l'avoit fait ja si petit qu'on l'eust bien caché dans une bourse d'un liard. »

soldat qui prenoit par force du pain sur un boulanger, y courust lui-mesme, et le voulust tuer.

Passant devant les Innocens, et s'y estant arresté avec sa trouppe, fust veu un homme, à la fenestre d'une maison qui fait le coing, lequel, la teste couverte, regarda longtemps Sa Majesté, sans faire seulement semblant de la saluer. Enfin, voiant qu'on commençoit à en murmurer, ferma la fenestre et se retira. Ce qu'aiant esté rapporté au Roy, s'en prist à rire, et cependant défendist très expressément qu'on n'eust à entrer en ladite maison, pour y fascher ou molester aucun.

Estant arrivé sur le pont Nostre-Dame, et oïant tout ce peuple crier si alaigrement *Vive le Roy!* dit ces mots : « Je voi bien que ce pauvre peuple a esté tyrannizé. » Puis, aiant mis pied à terre devant l'église Nostre-Dame, estant porté de la foule, ses capitaines des gardes voulans faire retirer le peuple, il les en garda, disant qu'il aimoit mieux avoir plus de peine, et qu'ils le vissent à leur aise : « car ils sont, dit-il, affamés de voir un Roy. »

Dès qu'il fust arrivé au Louvre, il voulust voir et parler au capitaine Saint-Quentin, capitaine des Walons, prisonnier de l'Hespagnol, pour le service qu'il prétendoit faire au Roy (s'il eust peu) en la réduction de Paris. Estant venu, Sa Majesté lui dist qu'il vouloit que les estrangers vidassent de sa ville de Paris dans deux heures après midi. L'autre, s'estant jetté à ses pieds pour remercier Sa Majesté de la vie et liberté, qui lui estoient rendues par son moien (car il devoit estre pendu, l'après disnée, dans la cour de l'hostel de Longueville), lui aiant offert son service, le Roy l'accepta et le retinst, lui disant, puis qu'il n'estoit point Hespagnol, mais François, qu'il les laissast aller : qu'il demeureroit près sa personne, et qu'il n'eust plus de peur.

Dès le matin, le Roy avoit envoié vers eux M. le comte de Saint-Pol, avec charge de dire au duc de Feria, comme il fit, que, Sa Majesté tenant en sa main et leurs vies et leurs biens, il ne vouloit toutefois ni de l'un ni de l'autre : ains, que libéralement il le leur remectoit, moiennant que promptement ils sortissent sa ville de Paris, sans aucune dilation ou excuse. Ce que le duc, aiant promis, et assez promptement, comme celui qui ne s'attendoit pas d'en sortir à si bon marché, s'escria, par deux ou trois fois : « Ah! grand Roy, grand Roy! »

Sa Majesté fit aussi-tost publier par la ville une déclaration arrestée à Senlis, le 20[e] de ce mois, par laquelle il pardonnoit à tout le monde, mesmes aux Seize.

Puis, envoia donner le bon jour à Mesdames de Nemoux et de Montpensier, et les asseurer qu'il ne seroit fait tort aucun à leurs personnes, biens et maisons, lesquelles il avoit pris et prenoit en sa protection et sauvegarde. Lesquelles, bien que desconfortées, en remercièrent bien humblement Sa Majesté et en dirent un grand merci bien bas.

A la première nouvelle qu'en receust Madame de Montpensier, lors qu'on lui vinst dire, de bon matin, que le Roy estoit dedans Paris, elle se monstra tellement esperdue et comme désespérée qu'elle demanda s'il y avoit point quelcun qui lui peust donner d'un coup de poingnard dans le sein. Puis, aiant un peu repris ses esprits, tourna sa colère contre M. de Brissac, l'appelant « meschant » et « traistre », disant que dès long-temps elle sçavoit qu'il estoit poltron; mais que, de traistre, elle ne l'avoit congneu que jusques à ce jour.

Ce jour, sur les trois heures après midi, le duc de Feria, avec les garnisons estrangères, sortirent de Paris, par la porte Saint-Denis, au dessus de laquelle il y a



une fenestre, où le Roy se mist pour les voir passer.

Le duc de Feria le salua à l'hespagnole, comme on dist : c'est à dire gravement et meigrement. Dequoi le Roy se moqua ; et, lui ostant à moictié son chappeau, le le contrefaisoit, après, fort plaisamment.

Une femme d'un Hespagnol, passant avec les trouppes, pria qu'on lui montrast le Roy, disant tout hault que la France estoit heureuse d'avoir un si grand Roy, si bon, si doux et si clément, lequel leur avoit pardonné à tous. Et que s'ils l'eussent tenu comme il les tenoit, qu'ils n'eussent eu garde de lui en faire autant. Après qu'on lui eust monstré le Roy : « Je le voy », dist-elle ; et le regardant, commença de lui crier tout haut : « Je prie à « Dieu, bon Roy, que Dieu te doint toute prospérité ! « Et de moi, estant en mon païs, et quelque part que je « sois, je te bénirai tousjours, et célébrerai ta grandeur, « ta bonté et ta clémence ! »

Les Néapolitains, aussi s'en allans, disoient : « Vous « avez aujourd'hui un bon Roy, au lieu d'une prince « très meschant que vous aviez. »

Au président de Nully, qui, ce jour, se présenta pour faire la révérence à Sa Majesté, elle fit demander, par Sanssi, en quelle qualité il la lui vouloit faire. Auquel ledit président aiant respondu que c'estoit en qualité de son très humble et très obéissant subject et serviteur, le Roy, l'aiant entendu, lui renvoia dire, par Sanssi, qu'il ne tenoit point pour ses subjets ni pour ses serviteurs ceux qui l'estoient de l'Hespagnol ; et ne laissast pas, si bon lui sembloit, de s'en aller avec eux. Au président de Haqueville, il dit ces mots : « Monsieur le président, je suis « bien aise de vous voir ; je sçai les bons offices que m'a- « vez faits ici : je vous en remercie. Toutefois, quand « il estoit question de quelque affaire qui importoit à

« mon service, vous estiez ordinairement malade. Je suis « d'avis que vous vous retiriez à vostre Grand Conseil. »

Pour le secrétaire Nicolas, Sa Majesté le manda, à son disner, pour en tirer du plaisir. Lui aiant demandé qui il avoit suivi pendant les troubles, ledit Nicolas lui respondit qu'il avoit, à la vérité, quitté le Soleil et suivi la Lune. « Comment entendez-vous cela? dit le Roy[1]..... — Vous, qui estes ce grand Soleil, qui donnez vie, lumière et force[2]..... ne se rapporte pas mal. — Mais que veux« tu dire, de me voir ainsi à Paris, comme j'y suis? — « Je dis, Sire, respondit Nicolas, qu'on a rendu à Cæsar « ce qui appartenoit à Cæsar, comme il faut rendre à « Dieu ce qui appartient à Dieu. — Ventre saint-gris! « respondit le Roy, on ne m'a pas fait comme à Cæsar, « car on ne me l'a pas *rendu* à moy, on me l'a bien « *vendu!* » Cela dit-il en présence de M. de Brissac, du Prévost des Marchans et autres *vendeurs* (qu'il apeloit).

Ce jour, à l'instance de l'Ambassadeur d'Angleterre, le Tableau de la cruauté de la Roine d'Angleterre contre les Catholiques, estalé par la Ligue dans la grande église de Nostre-Dame, en fust osté, par commandement exprès de Sa Majesté.

Le mesme jour, Sa Majesté aiant receu deux advis d'importance, elle dit, à ceux qui lui en parloient, ces mots : « Il faut que je vous confesse que je suis si enivré « d'aise de me voir où je suis, que je ne sçai que vous « me dites, ni ce que je vous dois dire. »

A Messieurs de la Ville, qui lui présentèrent, ce jour,

---

1. Quinze ou vingt mots ont été enlevés ici par le relieur.

2. Autre lacune d'une vingtaine de mots coupés à la reliure.

de l'hippocras, de la dragée et des flambeaux, supplians Sa Majesté d'excuser la pauvreté de sa ville de Paris, il leur dit qu'il les remercioit de ce que, le jour de devant, ils lui avoient fait présent de leurs cœurs et maintenant de leurs biens : qu'il les acceptoit de bon cœur, et pour leur monstrer qu'il demeureroit avec eux et en leur garde, et qu'il n'en vouloit point d'autre que la leur.

Comme il se mettoit à table pour soupper, il dit, en riant, qu'il sentoit bien, à ses pieds, qui estoient moictes, qu'il s'estoit crotté venant à Paris, mais, pour le moins, qu'il n'avoit pas perdu ses pas.

Le mécredi 23e, le soubschantre de Nostre-Dame, qui, le jour de devant, avoit présenté la croix au Roy, à l'entrée de l'église, mourut, à deux heures après minuict, n'aiant esté malade que deux heures. Ce que ceux de la Ligue interprétoient à punition divine.

Ce jour, le Roy alla ouïr la messe, à la Sainte-Chapelle, où je le vis entrer.

Le jour mesme, en la rue de l'Arondelle, un gentilhomme qui estoit au Roy, accompagné de deux ou trois autres, aiant avisé le Curé de Saint-André avec celui de Saint-Germain de l'Auxerrois, qu'on appelloit le Curé du Roy, l'aiant accosté, lui demanda s'il estoit pas bien resjoui d'avoir un si bon paroissien que le Roy, et s'il ne vouloit pas crier *Vive le Roy*. Auquel ledit Curé respondit qu'on y aviseroit, et qu'on n'en estoit pas encores là. Lors, ce gentilhomme, entrant en colère, lui dit, en jurant, que s'il n'eust eu crainte de desplaire au Roy son maistre, qu'il le lui eust fait crier tout à l'heure, voire bien hault.

Ces jours de mécredi et jeudi, à Saint-André et en quelques autres paroisses de Paris, les prœbstres ne vouloient confesser, que préalablement ils ne sceussent de

ceux qui s'y présentoient s'ils avoient esté bien aises de la venue du Roy à Paris. Et ceux qui disoient qu'oui, les renvoioient et ne les vouloient confesser.

Les prédications aussi cessèrent, disans tout haut les prédicateurs qu'ils ne pouvoient prescher autrement qu'ils avoient presché. Ce qu'estant rapporté au Roy, dit qu'il les faloit excuser, pource qu'ils estoient encore faschés.

Ung pâtissier de devant Saint-Sevrin fust bien si impudent et hardi jusques là de dire, en plaine rue, que, le jour de devant, il estoit bien entré des chiens à Paris, mais qu'il les faloit avoir. Pour lesquelles paroles fust contraint de s'absenter.

Ce jour mesme, une honneste Damoiselle donna advis de deux bourgeois de la ville, l'un masson et l'autre boulanger, qui tous deux avoient dit qu'ils estoient résolus de mourir, mais que devant ils tueroient le Roy.

Le jeudi 24[e] de mars, le Curé de Saint-Jacques de la Boucherie, auquel on avoit envoié un billet (ce qu'il méritoit bien, et pis), communia seize personnes dans l'église de l'Ave-Maria ; et, après, leur dit qu'ils remerciassent Dieu de ce que les choses s'estoient passées si doucement en la réduction de Paris ; que le Roy s'estoit monstré merveilleusement doux et bening, en ce qu'il leur avoit à tous pardonné, combien que plusieurs d'entre eux eussent fait de mauvais actes et irrémissibles ; qu'il n'en pouvoit dire autre chose, si non que c'estoit un bon Roy. Quant à lui, qu'il faloit qu'il s'en allast ; mais, en quelque part qu'il fust, qu'il célébreroit tousjours et loueroit sa générosité et clémence.

Ce jour, le Roy vinst voir Madame de Nemoux, avec laquelle Madame de Montpensier estoit. Il leur demanda, entre autres propos, si elles estoient bien estonnées de le



voir à Paris, et encore plus de ce qu'on n'y avoit volé ni pillé personne, ni fait tort à homme du monde de la valeur d'un festu, voire jusques à la racaille des goujats, qui avoient paié tout ce qu'ils avoient pris. Et, se tournant vers Madame de Montpensier, lui dit : « Que dites-« vous de cela, ma cousine? — Sire, lui répondit-elle, « nous n'en pouvons dire autre chose, si non que vous « estes un très grand Roy, très bening, très clément et « très généreux. » A quoi le Roy, se soubsriant, lui dit : « Je ne sçai si je dois croire que vous parliez comme « vous pensez. Une chose sçai-je bien, c'est que vous « voulez bien du mal à Brissac : est-il pas vrai? — Non, « Sire, dit elle; pourquoi lui en voudrois-je? — Si fai-« tes, si faites, respondit le Roy; je le sçai trop bien. « Mais, quelque jour que vous n'aurez que faire, vous « ferez vostre paix. — Sire, dit-elle, elle est toute faite, « puis qu'il vous plaist. Une chose eussé-je seulement « désirée, en la réduction de vostre ville de Paris : c'est « que M. de Maienne, mon frère, vous eust abaissé le « pont pour y entrer. — Ventre saint-gris! respondit le « Roy, il m'eust fait possible attendre longtemps; je n'y « fusse pas arrivé si matin. »

Le jour mesme, Sa Majesté, entrant au Louvre, dit à M. le Chancelier : « M. le Chancelier, dois-je croire, à « vostre avis, que je sois là où je suis? — Sire, lui res-« pondit-il, je croi que vous n'en doutez point. — Je ne « sçai, dit le Roy, car tant plus j'y pense, et plus je m'en « estonne. Car je trouve qu'il n'y a rien de l'homme en « tout ceci : c'est une œuvre de Dieu extraordinaire, « voire des plus grandes. » Et, à la vérité, c'est chose fort miraculeuse de dire qu'une telle entreprise, esvantée comme elle estoit et sceue de tant de personnes, voire longtemps auparavant, ait peu réussir, à sa fin : car le

secret est une chose rare et peu usitée entre ceux de nostre nation.

Le vendredi 25e, un Tonnelier, Ligueur et séditieux, qui demeuroit en la rue de l'Arondelle, à Paris, qui, la dernière feste de la Toussaints, avoit tué la femme de l'horloger du Roy, nommé Greban, en qualité de Politique et Huguenote, fut constitué prisonnier pour avoir esté descouvert avoir porté, le jour de devant, un poingnard nud sous son manteau à l'hostel de Nemoux, où estoit le Roy, en intention (disoit-on) d'en offenser Sa Majesté, et que mesmes sa femme en avoit crié après lui, disant qu'il feroit enfin quelque coup dont il ruineroit sa femme et ses enfans.

Ce jour, le Curé de Saint-Germain-de-l'Auxerrois prescha contre le Roy, non obstant le pardon que lui avoit octroié Sa Majesté, le jour de devant, à la charge d'estre plus sage à l'avenir, et plus retenu en ses prédications, qu'il n'avoit esté.

Au sortir de sa chaise, il fust saisi par le prévost Lugoli et mené prisonnier au For l'Evesque, où, interrogé, il fist ce qu'il estoit, soustenant que le Roy estoit excommunié : pour lesquelles paroles il eust son congé, le Roy n'aiant voulu qu'on le traictast plus rigoureusement.

Nouvelet à Saint-Sevrin, Bellanger à Saint-Germain-de-l'Auxerrois, et le Prieur de Saint-Magloire à Saint-Berthelemi, preschèrent et prièrent Dieu pour le Roy. Bellanger, entre les autres, le Roy estant à son sermon vis-à-vis de lui, prescha de l'obéissance deue aux Rois, et que c'estoit hœrésie de soustenir le contraire; que ceux qui les avoient preschés par ci-devant, et donné à entendre que le Roy estoit excommunié, et pourtant qu'il ne le falloit reconnoistre (comme avoit fait leur Curé, ce



mesme jour, au matin), estoient eux-mesmes excommuniés, séducteurs de peuple et meschans.

Le Curé de Saint-André-des-Ars fut adverti, ce jour, par M. le président Séguier, de s'en aller, pource qu'il avoit esté chargé par Barrière, exécuté à Melun, pour avoir voulu attenter à la personne du Roy : ce que ledit Curé nioit, ni qu'il eust jamais donné conseil de le tuer, bien qu'un grand homme noir, qu'il ne connoissoit point, s'estoit adressé à lui pour l'en consulter, mais qu'il l'avoit renvoié aux Jésuistes.

Beaucoup de Ligueux sortirent de Paris ce jour, les uns par billets, et les autres sans les attendre, aians crainte de pis.

Maistre Pierre Senault, adverti par le colonnel Daubrai de reconnoistre le Roy, fit response que ce que son Curé feroit, qu'il le feroit, et qu'il le suivroit tousjours comme son capitaine. Mais son Curé dit qu'aucun bon Catholique ne le pouvoit reconnoistre pour Roy que le Pape n'y eust passé et lui eust donné l'absolution : à laquelle opinion ou plustost hœrésie s'estant aheurté, il y entraisna Senault et quelques autres, qui ne s'en sont guères bien trouvés, non plus que lui.

Le samedi 26e, le Roy promist à Messieurs du Parlement de Paris leur restablissement, nonobstant l'opposition de ceux qui l'importunoient d'attendre le Parlement de Tours, auxquels il fit la response courte, mais bien à propos. « Ceux de Tours, leur dist-il, ont fait leurs « affaires, et ceux de Paris ont fait les miennes. »

Ce jour, le Roy escrivist à M. de Dunes, qu'on nommoit d'Antraguet, Gouverneur de Pluviers, le mot suivant, de sa propre main :

« Monsieur de Pluviers, je vous prie me venir trouver



« incontinent en ce lieu, où vous me verrez en mon « char triumphant. C'est chose que je desire, et pour « vous dire chose de bouche que je ne vous puis mander « par escrit.

« De Paris. HENRI. »

Ce jour, un coquin dė Gantier, des Seize, nommé Godon, auquel on avoit donné pour hostes dès Anglois, sortist de Paris. On l'apeloit « le chapelain de Guarinus », pource qu'il estoit tousjours, pendant qu'il preschoit, au pied de sa chaise avec une grande espée à deux mains.

Le dimanche 27[e], le Roy alla ouïr la messe à Sainte-Geneviève, où il se trouva un si grand peuple à crier *Vive le Roy !* que Sa Majesté dit qu'elle en estoit toute estourdie. Le jour de devant, il avoit esté à Saint-Eustace, où on en avoit fait autant.

Ce jour, on escrivist en grosses lettres, sur la porte du président de Nulli : *François, pendez cest homme meschant !* Il avoit eu un billet, deux jours auparavant, aiant esté esconduit de la requeste qu'il avoit présentée, qui portoit qu'attendu son aage et sa qualité, il lui fust permis de se retirer en l'abbaye Saint-Victor-lès-Paris ou en quelque autre moinerie des fauxbourgs.

Morin, Procureur de la ville, au lieu de Brigard, eust aussi son billet ce jour. Icelui, estant saisi d'une vive appréhension de voir le Roy à Paris, comme insigne Ligueur et factieux qu'il estoit, alla trouver aussitost M. de Belin, lequel il importuna de prendre sa maison, qui estoit fort belle et bien meublée, en laquelle, entre autres singularités, y avoit une chambre, qu'il nommoit sa chambre de parade, parée d'une fort belle et riche tapisserie, et d'un ciel, beau par excellence, dont il accommoda M. de Belin, lequel, aiant jetté l'œil sur l'une et

l'autre de ces pièces, eust incontinent envie de les avoir sans bourse deslier : ce qu'il jugea aisé, veu la qualité du personnage auquel il avoit affaire, qui lui avoit fait offre non seulement de cela, mais de tout ce qui estoit en sa maison, désirant s'appuier de la faveur de ce seingneur pour se sauver d'un billet et d'une recherche qu'il jugeoit inévitable pour lui. L'autre, qui estoit accort, ne le prist, sur l'heure, au mot ; mais, au sortir de sa maison, le pria seulement de les lui prester pour quelque temps, et en attendant qu'il eust la commodité d'en acheter. Morin, qui sçavoit bien que prester à telles gens c'estoit donner, s'en voulut excuser ; mais M. de Belin, qui n'avoit envie de lascher prise, le somma de sa parole, s'offrant à lui, au cas qu'il l'accommodast de ces deux pièces, qui lui revenoient fort. Morin enfin lascha la tapisserie ; mais du ciel il vouloit s'en descombattre, jusques à ce qu'estant vaincu par les belles paroles et promesses dudit seingneur, il laissa aller l'un et l'autre, lesquelles aiant en sa possession, dès le lendemain lui fist donner un billet, après que Brigard, de gré à gré, eust composé avec ledit Morin de son estat, et rendu son argent, avec trois mille livres d'avantage [1].

Ce jour, Du Bourg rendist la Bastille et en sortist avec l'escharpe noire. Il ne voulust jamais prendre argent pour la reddition de ceste place, monstrant par là sa générosité et valeur. Estant sollicité de reconnoistre le Roy et que c'estoit un bon prince, respondit qu'il n'en doutoit point, mais qu'il estoit serviteur de M. de Maienne, auquel il

1. A la marge du feuillet 8 verso, où se trouve ce paragraphe, on lit une addition, qui a été en partie rognée : «......... Au service du Roy, qui « présenta requeste au... qu'il eust à servir concurremment avec Barberé au-« dit Estat, ou qu'on eust à lui rendre les deniers qu'il monstroit avoir « paiés à la Saincte Union. Au pied de sa requeste fut mis : *Qu'il se pour-« voie aux parties casuelles de la Saincte Union*. Et plus bas : *Il est sot.* »

avoit donné sa foy; au reste, que c'estoit un traistre que Brissac, et que, pour lui maintenir, il le combattroit entre quatre piques, en présence du Roy, et lui mangeroit le cœur du ventre; que la première chose qu'il feroit, estant sorti, ce seroit de l'apeler au combat, et qu'il lui envoieroit un trompette: pour le moins, lui feroit-il perdre l'honneur, s'il ne lui faisoit perdre la vie.

Ce jour, le Curé de la Magdeleine ne recommanda point le Roy en son sermon; mais, comme si la ville eust encores tenu pour la Ligue, recommanda les bons princes Catholiques et ceux qui estoient affligés pour la journée de mardi. Son impudence fust seulement chastiée d'un simple silence qu'on lui imposa, et ce de l'exprès commandement de Sa Majesté.

Le lundi 28e mars, M. le Chancelier vinst à la Cour, et fust le Parlement restabli.

Messieurs Pithou et Loysel assistèrent comme Procureurs et Advocats du Roy, en attendant le retour de ceux qui estoient à Tours. Fut aussi restablie la Chambre des Comptes. On pourra voir aux registres l'ordre qui y a esté tenu.

La Déclaration du Roy sur la réduction de Paris, imprimée par F. Morel, fust aussi publiée ce jour, par laquelle on peut voir que Paris a esté rendu comme un village, et que les escus de France, en telles affaires, opèrent aussi bien que les doublons d'Espagne.

Le Curé de Saint-André-des-Ars et son Vicaire, avec quelques autres zélés, sortirent de Paris par la porte Bussi, à laquelle commandoit M. Daubrai, qui dit adieu au Curé, et le Curé à lui et à toute la compagnie, laquelle pour la pluspart estoient de ses paroissiens, auxquels il demanda pardon, et les pria de prier Dieu pour lui et qu'il le prieroit pour eux.

Le cardinal Pelvé, bon Hespagnol et mauvais François, aagé de quatre-vingts ans, mourust, ce jour, à Paris. Deux jours devant qu'il mourust, lui aiant esté rapporté que la Bastille n'estoit encores rendue : « Tant mieux ! » respondit-il en se resjouissant. Toutefois, pour toutes ses mauvaises prattiques et offices qu'il avoit faits au Roy et à la Couronne, Sa Majesté voulut qu'on le laissast mourir en paix, et fust porté aux Célestins, et là enterré, sans aucune pompe ne cérimonie, faute d'argent, ainsi qu'on disoit.

Ce jour, un Ligueur, appuié sur la boutique de Madame Houzé, au Palais, y voiant des Heures estalées qui estoient à l'usage de Romme, lui demanda si elle vendoit encores de ces livres-là. Auquel aiant respondu qu'elle en vendoit plus que jamais : « Ah ! Madame, lui dist-il, « vous n'en vendrez plus guères. Bien heureux qui est « bien mort ! car tout est perdu. »

Le mardi 29e mars, on fist procession générale à Paris, à laquelle le Roy assista tout du long, nonobstant la pluie et le mauvais temps qu'il faisoit. Tous les Mendians s'y trouvèrent, horsmis les Jacobins, auxquels on fist défense de s'y trouver. Il y eust aussi des feux de joie commandés partout, qu'on fist avec une merveilleuse allégresse, et où on cria à plaine voix *Vive le Roy !* (mélodie toutefois qui ne sonnoit pas encores bien aux oreilles de plusieurs); et disoit-on que Madame de Montpensier, oïant ceste musique, avoit dit en riant que Brissac avoit plus fait que sa femme, qui en quinze ans n'avoit fait chanter qu'*un cocu,* au lieu que lui, en huict jours, avoit fait chanter *plus de vingt mil perroquets* à Paris.

Au feu qui fust fait, ce jour, devant l'Hostel de Ville, à Saint-Jean-en-Grève, y eust un Procureur nommé Moron, fort honneste homme et homme de bien, qui, par

grand inconvénient, fust tué d'une boitte de feu, et sept ou huict autres de bien blessés.

Le mécredi 30e, le président Le Maistre fist le serment, à la Cour, de septiesme Président. Le Roy l'appeloit « son bon Président », pour les bons services qu'il lui avoit faits : qui fut cause que Sa Majesté le voulut recongnoistre à son entrée et récompenser de cest estat de Président, bien deu à la vertu de ce bon personnage, aussi bien que celui de Maistre des Requestes à la fidélité de Langlois, qui, ce mesme jour, presta le serment du sien. Il avoit fait un grand service au Roy le jour de la réduction, entretenant dextrement les Hespagnols et les amusant d'histoires rommaines, attendant la venue du Roy, qui fut si longue qu'elle cuida désespérer ses serviteurs.

Ce jour, on envoia un billet à Rolland, qui estoit un des principaux faciendaires de la Ligue, et lequel, tant du vivant du feu Roy que de cestui-ci, n'avoit fait autre chose que brouiller les affaires à Paris, et qui toutefois, comme miraculeusement et sans y penser, ne servist de peu à la réduction de la ville, servant comme de conseil à M. Langlois, lequel il estoit en lui de bien fascher et brouiller tout le mesnage commencé, si Dieu, tenant la main à ceste œuvre, ne l'eust conduitte. * Ce que j'ay appris de M. Poulin, son gendre, dudit Rolland, honneste homme. *

Moururent ce mesme jour, à Paris, deux femmes ligueuses ; et, au lieu qu'on dit communément que les femmes meurent de joie, celles-ci, tout au contraire, moururent d'ennui et de fascherie de voir le Roy dedans Paris. L'une estoit la femme du sire Lebrun, marchant, demeurant en la rue Saint-Denis, laquelle, à la nouvelle de l'arrivée du Roy à Paris, perdit la parole ; l'autre estoit la chambrière d'un nommé Bléri, grand Ligueur, lieutenant

du capitaine Froissard : auxquelles on peult adjouster la femme de l'avocat Choppin, qui en perdist l'esprit le mesme jour, laquelle toutefois on disoit n'avoir pas perdu grande chose.

Le jeudi 31e et dernier de ce mois, les Advocats et Procureurs de la Cour prestèrent au Roy le serment de fidélité.

Ce jour, par arrest de la Cour de Parlement, fust cassé le pouvoir du duc de Maienne.

Furent aussi apportées à Paris, ce jour, les nouvelles de la réduction de la ville de Rouen, dont furent commandés partout feux de joie.

On disoit que le Roy, estant arrivé à Paris, avoit trouvé au Louvre, dans un coffre, toutes les clefs des villes de son Roiaume.

Ce jour, sortist de la ville ce séditieux Cordelier Guarinus, lequel, s'estant desguisé en Hespagnol, pensoit sortir avec eux le jour de la réduction; mais il ne peust, et fut contraint se sauver dans une maison de la rue Saint-Denis, où M. Targer le trouva caché dans un garnier le jour de la réduction. Le Roy avoit demandé audit Targer où il estoit, et qu'il passeroit pour certain avec les Walons, desguisé en Hespagnol, ce qui estoit vrai; toutefois, qu'il n'entendoit qu'on lui fist mal, mais qu'il ne le vouloit point voir. Dès que ce bon frère eust advisé Targer, il se jetta tout tremblant à ses pieds, le priant de ne le point tuer, et que, de tant qu'il avoit mesdit du Roy, il en diroit du bien et prescheroit doresnavant tout au contraire. A quoy Targer répliqua qu'il n'estoit pas homme de sang et de meurtre comme lui, qui le l'avoit tousjours presché, mais qu'il tinst ce qu'il promettoit. Mais ce bon Cordelier, au lieu de le faire[1]...

1. La suite, écrite en marge au verso du feuillet 11, a été coupée par le

AVRIL.

Le vendredi premier d'avril, Zamet et Desportes-Beuvilliers arrivèrent à Paris de la part du duc de Maienne. Le Roy, pour parler à Zamet, fist sortir tout le monde de sa chambre, hormis Sanssi : dont on disoit que M. le Chancelier, qu'on en fit sortir avec les autres, avoit esté mal content.

Le samedi 2ᵉ de ce mois, fust publié à Paris un nouvel impost d'un escu et demi sur le muid de vin, et de vingt-cinq sols sur le septier de bled.

Défenses furent faites, le mesme jour, de jurer et blasphémer le nom de Dieu, ni aucunement se proumener dans les églises pendant le service.

Les livres de Boucher et Dorléans, parlans contre le Roy, avec quelques autres livres de la Ligue, furent bruslés, ce jour, à la Croix du Tirouer et à la place Maubert. L'imprimeur, qui estoit G. Bichon, fust banni de Paris par un billet.

Ce jour, qui estoit la veuille de Pasques Flories, fut pris dans le Louvre un Capussin desguisé, lequel, estant recongneu, fut mené prisonnier au For l'Evesque. Après qu'il eust esté fouillé partout, et qu'on ne lui eust rien trouvé, il demanda d'estre visité, soustenant que les autres Capussins, ses compagnons, l'avoient fouetté outrageusement pour avoir proposé à leur Chapitre de reconnoistre le Roy, et qu'ils lui avoient osté son habit de Capussin et vestu de ceste façon, en laquelle il estoit venu demander justice au Roy de l'excès et outrage qu'ils lui avoient faits : ce qui se trouva véritable. Et

relieur, et l'on ne peut lire que cette dernière ligne : «...... toute ceste histoire, avoit regret qu'il ne l'avoit tué. »

toutefois, le rapport en aiant esté fait à Sa Majesté, ne voulust aucunement permettre qu'on y touchast, disant qu'il ne vouloit point fascher l'Église.

Ce jour, ceux de la Sorbonne, en corps, furent saluer le Roy, auxquels il fist fort bon visage et réception, les appela « Messieurs nos Maistres », et leur protesta de vivre et mourir en la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, sans jamais se despartir de la foy de l'Église, qu'il avoit embrassée. Au surplus, qu'il sçavoit que ce mot de *relaps* les avoit arrestés longtemps, mais qu'il ne l'avoit jamais esté : ce qu'il avoit appris des plus doctes d'entre eux; car, quant à la Saint Berthelemi, ç'avoit esté une force notoire s'il y en eust jamais; qu'il sçavoit ce qu'on avoit presché à Paris contre luy, et combien indignement on l'avoit traicté en plaines chaises, mais qu'il vouloit tout oublier et leur pardonnoit à tous, voire jusques à son Curé, et n'exceptoit de tout leur nombre que Boucher, qui preschoit dedans Beauvais des menteries et meschancetez contre Sa Majesté et son estat, qui ne se pouvoient pardonner. Encores ne vouloit-il point de sa vie, combien qu'il méritast de la perdre publiquement et exemplairement; seulement, qu'il se teust, et il lui pardonneroit comme aux autres, tant il avoit envie de réunir par la douceur tous ses subjets, principalement ceux de l'Église, mais singulièrement leur corps et faculté, laquelle il aimeroit et honoreroit tousjours. De quoi Messieurs nos Maistres s'en allèrent fort contents, disans autant de bien de Sa Majesté comme peu auparavant ils en avoient dit de mal.

Commolet et Incestre, de grands Ligueux qu'ils estoient devenus Roiaux, ou pour le moins feignans de l'estre, recommandèrent fort en leurs sermons la personne du Roy nostre Sire, principalement Incestre,

qui s'estendit si avant sur les louanges de Sa Majesté qu'on pensoit qu'il n'en dust jamais sortir. Le jour de la réduction, comme le Roy disnoit, il se vinst jetter à ses pieds et lui demanda pardon, que Sa Majesté lui octroia. Toutefois, comme il approchoit près, le Roy estant à table, il dit tout haut : « Garde le cousteau ! » M. de Sanssi ne le vouloit laisser entrer; mais le Roy le lui commanda, aiant entendu que c'estoit Incestre.

Ce jour, le bois de Vincennes fust rendu.

Le dimanche 3e, jour de Pasques Flories, le Roy fist le pain bénist à Sainct-Germain-de-l'Auxerrois, sa paroisse, et, comme bon paroissien, assista tout du long à la procession, tenant sa branche de rameau à la main comme les autres.

Le lundi 4e, le Tonnelier fust pendu et estranglé, au bout du pont Saint-Michel, à Paris, après qu'on lui eust coupé et bruslé le poing. Son Cri portoit que c'estoit pour réparation du meurtre commis et perpétré par lui, la dernière feste de la Toussaints, en la personne de la veufve Greban, femme de l'horloger du Roy, l'an 1589 Quant à l'attentat sur la personne du Roy, son dicton n'en portoit rien; mais bien fust-il interrogé dessus la dague nue qu'il avoit portée à l'hostel de Nemoux, le Roy y estant, qu'il nia avoir esté en intention d'offenser Sa Majesté; et toutefois recongneust avoir dit qu'il eust voulu que sadite dague eust esté dans le cœur du Roy.

Le mécredi saint, 6e avril, le Roy revinst de Saint-Germain-en-Laye à Paris sur les onze heures du matin, exprès (comme il disoit) pour estre à l'absoulte, à Nostre-Dame, où il alla; et s'y trouva tant de monde qu'on s'y entretuoit. M. de Bourges fist l'absoulte. Vis-à-vis du Roy, y avoit un Ligueur qui mangeoit ses doigts jusques aux poulces. On le monstra à Sa Majesté, qui n'en fist

que rire et ne voulust qu'on le fist retirer. Une pauvre femme, comme il sortoit de l'église, lui cria tout haut : « Sire, Dieu vous doint bonne vie et longue ! » Le Roy lui fist signe de la teste. Lors, ceste femme, redoublant de grande affection : « Bon Roy, dist-elle, Dieu vous « gouverne et assiste tousjours par son Saint Esprit, à « ce que vos ennemis soient dissippés et confondus ! — « *Amen,* respondit le Roy tout haut; Dieu me face mi« séricorde, et à vous aussi ! »

Ce jour, furent réitérées par la ville les défenses de jurer et blasphémer et de se proumener aux églises, avec injonction, sur grandes peines, de porter honneur aux processions et au saint Sacrement de l'autel, à peine de punition exemplaire et extraordinaire.

Le soir de ce jour, Messieurs de la Ville furent trouver Sa Majesté, sçavoir s'il ne lui plaisoit pas qu'on chantast un *Te Deum* et qu'on fist feux de joye pour la réduction des villes de Troyes et Auxerre en son obéissance, qui leur dit, du commencement, qu'oui; puis, se ravisant, leur dit qu'il valoit mieux attendre à samedi, et qu'il en viendroit d'autres qu'on feroit avec ceux-là; puis, comme ils prenoient congé de Sa Majesté, leur dit ces mots : « Mes amis, faites-moi congnoistre que vous « m'aimez, et je vous aimerai bien. »

On publia ce jour, par la ville, que le Roy toucheroit les escrouelles le jour de Pasques.

Ce jour, Mesdames de Nemoux et Montpensier sortirent de Paris pour aller trouver le duc de Maienne à Rheims.

Le jeudi absolut, 7e de ce mois, le Roy fist au Louvre la cérimonie accoustumée du lavement des pieds, où M. de Bourges prescha; alla dans l'Hostel-Dieu visiter tous les pauvres, et leur donna à chacun l'ausmonne de

sa propre main, sans en oublier un seul; et après, les exhorta à l'amour de Dieu et de leur prochain, et à patience : chose belle à un Roy.

Le lendemain, qui estoit le Vendredy-Saint, il alla aux prisons visiter les prisonniers, se fist conduire avec un flambeau dans les cachots, d'où il tira un pauvre criminel appelant de la mort, donnant liberté à tous les autres qui y tenoient pour de l'argent ; fist sortir de la Conciergerie un grand nombre de piteux prisonniers de la Ligue, pour la taille, et les mist dehors lui-mesmes, lesquels en sortant faisoient retentir avec un merveilleux organe *Vive le Roy!* donna aux Filles-Dieu quatre-vingts escus, aux Repenties cinquante escus, et autant à celles de l'Ave-Maria, qui estoient toutes œuvres pieuses, lesquelles ne coustoient guères au Roy à faire, et cependant ne lui servoient pas peu à l'endroit du peuple.

Le Roy dit, ce jour, à ceux qui lui parloient du retour de son Parlement de Tours : « Je veux mettre fin à la « partie des Parisiens et des Tourangeaux, et qu'ils s'en « voisent quitte à quitte et bons amis. »

Le mécredi 13e avril, Madame, sœur du Roy, arriva à Paris, accompagnée de huict coches et carrosses. Le peuple de Paris, qui regardoit passer son train, voiant des gentilshommes dans un des coches, se disoient l'un à l'autre : « Ce sont ses ministres. »

Le jeudi 14e, arriva le Parlement de Tours à Paris. Ils estoient environ deux cens de trouppes, et entrèrent confusément en assez mauvais équippage. On les disoit si chargés d'escus qu'ils n'en pouvoient plus; mais les pauvres montures qu'ils avoient estoient assez empeschées à les porter, sans porter encore leurs escus. Le peuple estoit espandu par les rues, comme si c'eust esté une entrée du Roy; les dames et damoiselles aux fenes-

tres, les fenestres tapissées, les bancs et ouvroirs plains de tables. Tout le peuple les saluoit, et avec resjouissance prioit Dieu qu'ils n'en peussent jamais sortir et qu'ils fissent bonne justice des Ligueux.

Aussitost qu'ils furent arrivés, ils allèrent saluer le Roy, lequel leur fist bon acceuil et bon visage; mais, au surplus, il leur dit que sa volonté estoit qu'on ne se souvinst plus de tout le passé, et que tout fust oublié d'une part et d'autre; qu'il avoit bien oublié et pardonné ses injures, qu'ils ne pouvoient moins que d'oublier et pardonner les leurs.

Le samedi 16ᵉ, M. le Cardinal de Bourbon arriva à Paris, dans une litière fermée.

Le dimanche 17ᵉ, y arriva M. le comte de Soissons.

Le mardi 19ᵉ, maistre Loys Servin, comme Advocat du Roy, fist la harangue à la Cour, qui fust sur l'amnistie, sur laquelle y eust distique semé au Palais [1].

Le mécredi 20ᵉ, les députez d'Orléans présentèrent requeste au Conseil, où estoit M. de La Chastre, leur Gouverneur, à ce que, suivant la déclaration du Roy qu'il n'y auroit point de presches à cinq lieues d'Orléans, que Gergeo, qui n'en estoit qu'à quatre lieues, y fust compris. A quoi M. le Chancelier fit response qu'on y avoit tousjours presché, que pour une lieue c'estoit peu de chose, et qu'on n'en parlast plus.

Le vendredi 22ᵉ, M. de Bourges fust à la Sorbonne pour recevoir d'eux le serment de fidélité au Roy, lequel ils prestèrent, hormis quelques-uns, qui ne le voulurent

---

1. La marge sur laquelle ce distique se trouve écrit a été rognée, et on lit seulement :

Cum.......... Servini oratio, cur non
Præteriti immemores nos sinit esse mali?

P. Pitæus.

faire que sous le bon plaisir du Pape : ce qui se passa à petit bruict.

Le samedi 23ᵉ, Mesdames de Nemoux et de Guise arrivèrent à Paris, et allèrent baiser les mains à Madame, sœur du Roy.

Le mardi 26ᵉ, furent constitués prisonniers à Paris, pour la mort du feu président Brisson, trois sergens, avec le vicaire de Saint-Cosme et le bourreau de la ville.

Le mécredi 27ᵉ, l'enterrement solennel du feu président Brisson, qui avoit esté arresté le jour précédent à la Cour, fust remis par elle quand le Parlement de Chaalons seroit arrivé, et depuis rompu du tout, par l'avis de ladite Cour, pour plusieurs grandes et importantes considérations.

Ce jour, les Estats de Flandres envoièrent au Roy le pourtraict d'un monstre marin nouvellement pris et tué à coups de harquebuse à l'embouchure de l'Escluse, en Flandres; il estoit long de quatre-vingt et dix pieds, de la hauteur de deux piques, avoit cent dents longues comme le bras. Avoit esté recongneu que ce n'estoit point baleine, ains un dragon marin; et disoit-on que Billi, en ses prédictions de l'an passé, avoit prédit que quand on verroit en la Gaule Belgique le monstre marin, que la paix universelle se feroit.

Le jeudi 28ᵉ, les nouvelles vinrent à Paris de la mort du capitaine Saint-Pol, tué à Rheims par le duc de Guise, le jour Saint Marc, 25ᵉ de ce mois. On disoit que la querelle estoit venue pour les garnisons, que M. de Guise y avoit voulu changer, et que l'autre ne l'avoit voulu endurer; ains, y contredisant fort et ferme, auroit dit fièrement audit duc de Guise que quand il les auroit fait sortir, qu'à deux jours de là il y feroit entrer deux



mil Hespagnols : sur laquelle parole ledit duc de Guise l'avoit tué. Dès qu'il fust mort, il fut despouillé tout nud, et lui osta-t-on ses anneaux, demeurant ainsi dans les fanges jusques à midi.

Le duc de Maienne dit à sa femme, qui estoit une bigotte et avoit fait accoustrer le déjusner, que son mari estoit mort, et que son nepveu l'avoit chastié de sa présomption et arrogance; au reste, qu'elle regardast de sortir de la ville dans quatre heures et emportast tout ce qu'elle pourroit.

Les grands chevaux du capitaine son mari, avec ses armes, furent pillés; mais on ne toucha point à son cabinet, où estoient ses meilleures besongnes et son argent, que sa femme emporta quand et elle à Mézières, où elle arriva premier que les nouvelles.

M. de Nevers, qui lors estoit à Chaalons, en aiant entendu la nouvelle, qui lui agréoit fort, comme estant bien avant troublé par lui en ses biens et possessions, dit qu'il n'avoit occasion de le regretter, sinon qu'il estoit marri que ce goujat n'estoit mort par la main d'un bourreau, et non d'un prince; envoia, dès qu'il en sceust des nouvelles, éveiller M. le président du Blancmesnil, pour les lui dire, puis s'en retourna à Reteil, où, en moins de trois jours, il mit l'escharpe blanche à six vingts gentilshommes.

Sur la mort de ce capitaine, laquais de son premier mestier, et cependant Mareschal de la Ligue, qui le regrettoit fort pour sa valeur, furent publiés les vers suivans, qui rencontroient assez à propos, tant sur sa Mareschalerie de la Ligue que sur le lieu où il avoit esté tué, qui estoit devant la grande église de Saint-Pierre de Rheims :

I. Que nul plus ne se fie en compagnon de guerre,
Tant soit-il son ami, tant soit-il preux et fort,
Puisqu'on a veu Saint-Pol tué devant Saint-Pierre,
Sans de lui recevoir ni ayde ni confort !

II. Saint-Pol, que la Ligue ferroit,
Pource que trop il la ferroit,
Est mort la poitrine ferrée.
Le cas de la Ligue va mal :
Elle perd un grand Mareschal,
Et si, est toute desferrée.

Il y eust aussi Epitaphe suivant, divulgué, sur sa mort :

Repassez l'Achéron, etc.

May.

Le lundi 2e may, la Cour de Parlement n'entra point, pource que c'estoit la feste de Saint Gatian de Tours. On disoit qu'on le devoit nommer Saint Gratian, pource que tous ceux qui revenoient de Tours estoient gras et en bon point.

Ce jour, on eust nouvelles de la mort du président Le Sueur, qui avoit esté tué, comme il pensoit revenir à Paris : homme qui estoit des plus doctes du Parlement, mais assez mal famé.

Poictevin, docteur de Navarre, eust un billet, ce jour, auquel il ne vouloit obéir ; mais, menassé de prison et de pis, troussa bagage dès le lendemain.

La Place, Conseiller en la Cour, et qui avoit esté de la Chambre d'*Agrippa,* eust aussi le sien. Il emploia tout le monde, pour ne point sortir ; mais enfin il fust prouvé

contre lui que, pendant la treufve, il avoit dit à Madamoiselle Datis que le Roy ne pouvoit eschapper que dedans Pasques il ne fust tué; et qu'il le seroit, quand luimesmes le devroit faire. Parole qui méritoit une corde, et non pas un billet.

Maistre René Choppin, Advocat en la Cour, en eust aussi ung. Il estoit homme docte, mais grand Ligueur, comme il a fait assez paroistre par ses beaux escrits, auxquels on a respondu par Turlupins et Matagots. Toutefois, par la prière enfin, et à la faveur du gendre de M. de La Chastre, il fust retenu ici, et son billet n'eust point de lieu.

Le mardy 3e, fust pris prisonnier un prestre de Saint-Jacques de la Boucherie, pour avoir mesdit du Roy, estant à la taverne.

Le mécredi 4e, Becquet, tripotier, fust pendu et estranglé, devant le Louvre, à Paris, pour avoir assisté au meurtre commis en la personne du marquis de Megnelet, à La Fère, qui néantmoins n'estoit encores réduitte. M. Levoix, Conseiller en la Grand'Chambre, lequel il avoit emprisonné et maltraité pendant la Ligue, aida fort à ceste exécution, et fust cause en partie de le faire pendre.

Le dimanche 8e, arrivèrent * à Paris * les nouvelles de la réduction de Thoulouze : dont furent faits feux de joie, et le *Te Deum* solennellement chanté.

Ce jour, M. Do, comme Gouverneur de Paris, receust, dans l'église des Augustins, les sermens de tous les Capitaines de la Ville, la pluspart desquels estoient des déposés par la Ligue, que le feu Roy y avoit mis, lesquels ce Roy ici voulust restablir, comme il sembloit bien raisonnable. M. Boier, Conseiller en Chastelet, refusa d'estre lieutenant de Remi, naguères Grand Audiencier, pource qu'il estoit Ligueur. Le président

Tambonneau, remis, dit qu'il en acceptoit la charge, si d'avanture il ne s'en trouvoit un plus jeune que luy, qui fust aussi bon serviteur du Roy qu'il estoit.

Quelques-uns néantmoins, par faveur et par argent, encores qu'ils fussent notoirement de la Ligue, furent continués en leurs charges : entre autres un nommé La Croix, qui avoit assisté à la prise de la Cour; et ung apotiquaire, demeurant devant la Magdeleine, qui se racheta d'un billet par de l'argent qu'il donna, estant homme fort riche, mais Ligueur désespéré et séditieux. Le Roy, d'autre costé, pardonnoit à tout le monde, et n'esconduisoit personne, quelque grand Ligueur qu'il fust; ains remettoit les billets à tous ceux qui lui demandoient, disant qu'il ne vouloit plus ouïr parler de billets, ni de chasser personne, pource que les Ligueux estoient aussi bien ses subjets que les autres. Ce que lui aiant esté remonstré, et que la trop grande clémence dont il usoit envers ses ennemis et ce peuple Ligueur offensoit ses bons subjets et serviteurs, et lui portoit préjudice, il fist, à ceux qui lui en parloient, la response suivante, en ces mots, digne d'un Roy et Prince vraiement Chrestien :

« Si vous, et tous ceux qui tenez ce langage, disiez « tous les jours vostre patenostre de bon cœur, vous ne « diriez pas ce que vous me dites de moi. Je reconnois « que toutes mes victoires viennent de Dieu, qui estend « sur moi en beaucoup de sortes sa miséricorde, encores « que j'en sois du tout indigne ; et comme il me pardonne, aussi veux-je pardonner, et, en oubliant les « fautes de mon peuple, estre encore plus clément et « miséricordieux envers lui que je n'ai point esté. S'il y « en a qui se sont oubliés, il me suffit qu'ils se reconnoissent, et qu'on ne m'en parle plus. »

Le mécredi 11[e] de ce mois, le Roy partist de Paris,

pour secourir La Capelle, qui estoit assiégée de l'Hespagnol; mais, devant qu'il y arrivast, il receust nouvelles de la reddition.

Le jeudi 12e, le Recteur vinst à la Cour de Parlement, pour la supplier, au nom de l'Université, de chasser hors de France les Jésuistes, lesquels n'avoient faute de gens à Paris qui les soustenoient, et mesmes dans le Parlement : entre lesquels on nommoit l'Advocat du Roy Séguier, et le Procureur général La Guesle. M. le Cardinal de Bourbon aussi, et M. de Nevers, les affectionnoient fort, et en escrivirent amplement à la Cour en leur faveur, prenans en mains leur cause, comme si c'eust esté la leur propre.

Ce jour, un Advocat, plaidant en la Cour des Aydes, estant tumbé sur l'amnistie, et aiant allégué ce vers :

Qui justius arma sumpserit scire nefas,

eust un adjournement personnel à la Cour. Et, n'eust esté qu'il fust vérifié qu'il n'estoit ni n'avoit jamais esté de la Ligue, eust esté envoié sur le champ prisonnier.

Le dimanche 15e, ceux du Parlement de Chaalons arrivèrent à Paris, où ils n'avoient peu revenir plus tost, à cause des dangers des chemins. M. de Nevers leur fist escorte, et les conduisit jusques à Sedan, hors de danger.

Le jeudi 19e, feste de l'Ascension, la femme du Capitaine Olivier, archi-Ligueur, alla trouver M. de Versigni, Maistre des requestes, au logis du sieur de Perreuse, son frère, pour s'excuser de ce qu'on lui imposoit qu'elle avoit à lui quelques bagues, et entre autres pièces un saphir qui estoit fort beau. Mais Versigni, ne prenant patience de l'escouter, transporté de colère, à laquelle il

se laisse aller souvent, commença à l'injurier, et appeler son mari « voleur ». Sur quoi ladite femme aiant répliqué que son mary estoit homme de bien, l'autre lui dit qu'elle en avoit menti, et que son mari estoit un voleur, et elle une putain; et là-dessus lui donna un soufflet jusques à effusion de sang, avec un coup de pied par le cul. Dont s'estant allée jetter aux pieds de M. Do, et demandé réparation de cest outrage, M. Do, qui en trouva le fait mauvais et de conséquence, arresta que M. de Versigni sortiroit de la ville, comme perturbateur du repos publiq, et qu'on lui envoieroit un billet; sur lequel la Cour, s'estant assemblée le samedi suivant, et se souvenant bien qu'Olivier avoit esté leur concierge au Louvre, adoucist M. Do, tansa Versigni, et traicta la femme à la Ligue, c'est-à-dire ne lui en fist comme point ou peu de justice, y aiant esté dextrement pourveu par le président Séguier, qui en faveur de Versigni lui donna un rapporteur de bois, qui estoit le bon homme Du Four.

Ce que ceste femme prist tellement à cœur qu'elle en perdit l'esprit et mourut, le mois d'aoust ensuivant, dans la ville de Soissons, où son mari et elle, comme Ligueux, avoient esté contraints de se retirer.

Le vendredi 20[e], on eust nouvelles, à Paris, de la mort de la duchesse de Bouillon, décédée à Sedan le 15[e] de ce mois, non sans apparance et soubçon de poison.

Le dimanche 22[e], fut mis sur le grand autel des Chartreux de Paris un petit billet contenant ce qui s'ensuit : *Fratres, orate pro fratribus vestris Jesuitis, ut Deus illis faveat in favorem dominæ Monteloniæ, Cancellariæ, cujus maritus fuit olim patronus vester.*

Ce jour, madame de Nemoux presta le serment de fidélité au Roy.

Le mardi 24[e], toutes les vignes d'alentour de Paris, et

généralement presque par toute la France, furent gelées.

Sur la fin de ce mois, M. Do fist coucher, sur l'Estat des Prédicateurs du Roy, à deux cens escus par an de gages, nostre maistre Incestre, insigne Ligueur.

Juin.

Le samedi 11e juin, fust constitué prisonnier, à Paris, le Gardien des Cordeliers, avec quelques autres, accusés de conspiration contre le Roy et son Estat.

Le lundi 13e, vinrent nouvelles à Paris, que le Roy avoit pris les munitions que l'ennemi vouloit mettre dans Laon.

Le vendredi 17e, on fist procession générale à Paris, sur les lettres du Roy, qui portoient qu'il estoit prest de donner bataille, et qu'on priast Dieu pour lui.

Le dimanche 19e, le Roy manda, à Paris, qu'il avoit desfait tout plain d'Hespagnols, et que le champ lui estoit demeuré, après avoir pris leurs charrettes et munitions, qu'ils vouloient mettre dans la ville. Sur quoi M. de Paris fist redoubler les prières par toutes les églises et paroisses.

Le mardi 21e, on fist courir un faux bruict à Paris, que Victri-le-François s'estoit révolté de la Ligue, et avoit pris le parti du Roy, et que le duc de Guise avoit esté pris prisonnier dedans. Le lendemain, on disoit qu'il avoit esté bruslé, et que M. de Guise s'estoit sauvé dans la citadelle. Les deux jours d'après, la ville brusloit tousjours, mais le duc de Guise n'y estoit plus. Le 27e de ce mois, tout estoit devenu à rien.

Le jeudi 23e, veille de la Saint Jean, M. Do, comme Gouverneur de Paris, mist le feu, à Saint-Jean-en-Grève; et le lendemain on fist un autre grand feu, au beau mi-

lieu de la cour du Palais, où on brusla la Ligue, le Légat et les Seize. On y avoit peint toutes sortes de moines, prebstres et gens d'Église, dont beaucoup de peuple murmura.

Le jeudi 30e et dernier de ce mois, le Roy manda au cardinal de Bourbon, fort malade dans son abbaie de Saint-Germain-des-Prés-lès-Paris, qu'il avoit près de lui de mauvais serviteurs, qui le faisoient plus malade qu'il n'estoit, et l'entretenoient de ses bénéfices, lui en donnant des appréhensions, et lui voulans faire croire que Sa Majesté en vouloit disposer à son plaisir : ce qui n'estoit point; et pourtant le prioit, sans avoir esgard à tels faux rapports, de mettre peine seulement de se bien porter, et recouvrir sa santé; et qu'estant guairi, il s'asseurast qu'il lui en donneroit deux fois autant qu'il en avoit.

Ces lettres estoient escrites de la main du Roy, de son camp devant Laon, en dacte du mardy 28e juin 1594.

En ce mois, s'esleva la *Ligue des Crocans,* qui fust presque aussitost dissipée qu'eslevée : comme les vieilles Jacqueries de Beauvoisis et autres semblables, sans teste et sans chef. Ils en vouloient surtout aux Gouverneurs et aux Trésoriers : qui estoit cause que le Roy dit, jurant son Ventre-saint-gris, et gossant à sa manière accoustumée, que s'il n'eust point esté ce qu'il estoit, et qu'il eust eu un peu plus de loisir, qu'il se fust fait volontiers Crocan.

JUILLET.

Le dimanche 3e juillet, le vicaire de Saint-Supplice dit, à son prosne, qu'il y avoit une damoiselle, en sa paroisse, qui estoit accouchée, et n'avoit fait baptizer son enfant à

l'église. Ce que ledit vicaire avoit dit sur le rapport de Commolet, qui en avoit asseuré le Cardinal de Bourbon; et qu'on faisoit tous les jours la presche aux fauxbourgs, mesmes tout contre sa maison. De quoi ce bon prince fit faire des informations, qui enfin revinrent à rien.

Le jeudi 7e, la cause des Jésuistes, qui avoit beaucoup de fauteurs et beaucoup de contredisans, estant preste à plaider, leur advocat ne s'y trouva point : dont la Cour ordonna qu'ils seroient tenus d'y venir, dans lundi, pour toutes préfixions et délais. Me Anthoine Arnauld, advocat contre eux, dit que ces gens n'alléguoient d'autres raisons pour leurs justifications, sinon qu'ils ne vouloient estre justifiés.

Le vendredi 8e, arrivèrent les nouvelles, à Paris, de la mort de M. de Givry, tué devant la ville de Laon, comme il faisoit bracquer une pièce. Ce seingneur fust fort regretté de la Noblesse de France, pour sa vertu et générosité, et aussi de tous les bons François et serviteurs du Roy, pour avoir esté comme l'aucteur des premiers bons succès du feu Roy contre la Ligue.

Ce jour, Lugoli, Prévost de l'Hostel, alla aux Jésuistes leur demander un rubi qu'ils avoient des bagues de la Couronne. Et, sur la difficulté qu'ils faisoient de s'assembler pour y adviser, aians desjà par plusieurs fois esté interpellés de faire response, leur dit enfin que s'ils ne vouloient s'assembler chez eux, qu'il seroit contraint de les assembler en la Bastille.

Le lundi 11e, M. Do alla à la Cour, où, en sa présence, fust arresté que la cause des Jésuistes se plaideroit le lendemain à huis clos, et qu'il n'y auroit personne, selon la réquisition et conclusions de Messieurs les gens du Roy.

Le lendemain, qui estoit le mardi 12e juillet, la cause fust plaidée à huis clos, selon qu'il avoit esté arresté; et,

pource que quelques-uns, par curiosité, s'estoient ingérés d'entrer, l'Advocat du Roy Séguier demanda l'exécution de l'arrest, et qu'ils eussent à sortir : ce qui fust fait. Lors Me Anthoine Arnauld commença son plaidoié contre eux, qui fust violent en toutes ses parties, depuis le commencement jusques à la fin : car il appella lesdits Jésuistes « voleurs, corrupteurs de la jeunesse, assassins des Roys, ennemis conjurés de cest Estat, pestes des républiques, et perturbateurs du repos publiq » ; brief, les traicta comme gens qui ne méritoient pas seulement d'estre chassés d'un Paris, d'une Cour et d'un Roiaume, mais d'estre entièrement râclés et exterminés de dessus la face de la terre. Entra aux preuves de tout cela, sur les mémoires qu'on lui en avoit baillés, qui sont mémoires d'advocats, qui ne sont pas tousjours bien certains. Que si à son plaidoié il eust apporté plus de modération et moins de passion, laquelle ordinairement est subjecte au controlle et à l'envie, il eust esté trouvé meilleur de ceux mesmes qui n'aiment pas les Jésuistes, et qui les souhaittent tous aux Indes, à convertir les infidèles.

Duret, leur advocat, dit à Arnauld, qu'il se fust bien passé d'en dire tant. A quoy ledit Arnauld répliqua qu'il n'en avoit pas assez dit, et qu'il en faloit chasser les uns et pendre les autres. Sur quoi M. le Premier Président lui imposa silence.

Le jeudi 14e, l'Advocat du Roy Séguier, en une cause qui se présenta, plaida très doctement, et se fit admirer, tant pour sa rare doctrine que pour son éloquence. On avoit opinion qu'il parleroit des Jésuistes, pource que la cause en avoit esté fraischement plaidée. Ce qui en avoit fait venir beaucoup, qui s'en retournèrent comme ils étoient venus, car il n'en toucha un seul mot.

Ce jour, le Cardinal de Bourbon, bien que très malade,



escrivit à la Cour, pour les Jésuistes, se plaingnant d'Arnauld et de ses injures.

Commolet, d'autre costé, ne bougeoit du chevet du lit de ce bon prince, s'y trouvant bien empesché pour son fait particulier : car l'Arnauld l'avoit nommé en son plaidoié, et soustenu qu'il avoit presché publiquement, dedans Paris, que quand David avoit dit en l'un de ses psaumes : *Erue nos de luto,* il avoit prophétizé la ruine de la France par la maison de Bourbon, et conséquemment donné advis aux François de se desbourber. Et ne sçavoit ledit Commolet comment se sauver de ce coup, sinon par la négative, recours ordinaire des coupables.

Le dimanche 24e, un docteur de Navarre, preschant à Saint-Estienne-du-Mont, à Paris, dit, en son sermon, qu'avant la Réduction on avoit tousjours presché l'Evangile à Paris; mais depuis, que non. Ajousta que ceux qui vouloient mettre les prebstres hors la ville et les en chasser, comme aussi tous les advocats de semblables causes, estoient Hérétiques et ne valoient tous rien. Pour lesquelles paroles aiant esté informé contre lui, fut contraint de s'absenter.

On descendit, ce jour, à Paris, la châsse Sainte Geneviève, pour ne plus pleuvoir; et fort à propos, car il y avoit trente-six jours qu'il ne faisoit autre chose. Et après la pluie, on dit que le beau temps vient.

Ce jour mesmes, on eut nouvelles, à Paris, de la mort de M. Daliboust, premier médecin du Roy, auquel on disoit qu'une parole libre qu'il avoit dite à Sa Majesté, touchant son petit Cæsar, avoit cousté la vie, non de la part du Roy, qui ne congnoit point ces bestes et monstres de poisons, mais de la part de celle (comme tout le monde tenoit) qui s'y sentoit intéressée : à laquelle le Roy contre sa promesse l'avoit redit, ne pensant qu'il en deust cous-

ter la vie à ce bon homme de médecin, fidèle serviteur de Sa Majesté. En sa place succéda La Rivière, médecin de M. de Bouillon, qui le donna au Roy.

Le lundi 25e, arrivèrent à Paris les nouvelles de la composition de la ville de Laon, dans laquelle le Roy devoit entrer le 2e aoust, si dans ledit temps elle n'estoit secourue.

Le jeudi 28e, M. Do partist de Paris pour s'en aller au camp de Laon porter de l'argent au Roy, qui y mouroit de faim, pendant que ses trésoriers faisoient grande chère à Paris. Ils faisoient aussi jusner Madame, et disoient que puisqu'elle ne se vouloit convertir et aller à la messe par un mariage, que, n'en pouvant venir à bout par le bas, ils tascheroient d'en avoir la raison par le hault[1].

Le samedi 30e juillet, à deux heures après midi, mourust à Paris, en son hostel des fauxbourgs Saint-Germain, M. le Cardinal de Bourbon, en la fleur de son aage, atténué de longue maladie : bon prince et sage, s'il n'eust esté mal conseillé, comme sont souvent les princes de son qualibre. Peu de jours avant sa mort, le Roy, se gossant, disoit qu'il n'y avoit nul moien de le guairir, sinon en lui promettant d'estre Roy bientost.

Il y avoit huict jours, quand il mourust, qu'on faisoit inventaire chez lui, jusques aux ustensiles de la cuisine, dans laquelle il y avoit bien trois jours qu'il n'y avoit rien qu'un vieil cousteau qui ne valoit pas trois sols : encores estoit-il attacché à une chaisne; autrement, il n'y fust demeuré.

Sur sa mort, furent semées à Paris, * par les médisans, * les suivantes mesdisances, que j'ay receueillies entre beaucoup d'autres :

1. Première rédaction biffée : * Il la faloit prendre par le haut. *

Les Durets et maistre Guillaume
Ont perdu leur maistre, à ce coup.
C'est à eux de dire un sept psaume :
La France n'y perd pas beaucoup.

Ce jour, on eust nouvelle à Paris que le duc de Nemoux, prisonnier à Lion, s'estoit sauvé, la nuict d'entre le mardi et le mécredi.

Autres nouvelles, le mesme jour, venantes du Cardinal de Gondi, qui portoient, en somme, qu'un Clément VIIe avoit ruiné l'Italie, et qu'il estoit bien à craindre qu'un Clément VIIIe ne ruinast la France.

A Paris, ce mesme jour, fust pendu, et après bruslé, en Grève, un vieil homme, aagé de plus de soixante-dix ans, qui avoit violé la fille de sa seconde femme.

En ce mois de juillet, on donna congé, à petit bruict, à un sire de Paris, demeurant rue Saint-Denis, près du Sépulchre, lequel, aiant chez lui une chienne plaine, avoit dit ces mots : « Le premier chien qui viendra de « ma chienne que voilà, je veux qu'on le nomme *Henry* « *de Bourbon.* »

On trouva, chez un autre, un portrait du feu Roy, entouré de serpens et crapaux, qu'il avoit fait faire exprès.

Il y eust aussi un Cordelier, au pays de Gastinois, qui prescha publiquement que le Roy ressembloit aux huppes, qui faisoient leur nid de merde.

Aoust.

Le mécredi 3e aoust, ung petit orfèvre, de la Religion, nommé Claude Du Mont, qui ordinairement travailloit sur les grands degrés du Palais à Paris, estant, ce jour, de garde à la porte Saint-Jacques, comme le Sacrement

vinst à passer, fut si indiscret que, sans se retirer à l'escart ni oster son bonnet, il le regarda, sans faire autrement semblant de sçavoir que c'estoit. Dont sur l'heure il faillist d'estre tué et saccagé, sans le capitaine Jusselin qui le sauva de la mort, qui lui estoit inévitable et bien deue à sa témérité.

Le vendredi 5e, je vis une lettre du Roy, par laquelle il mandoit que, dès le mardi 2e de ce mois, il estoit entré dans Laon; et que, le mesme jour, ceux d'Amiens avoient chassé le duc de Maienne, et envoyé députés pour traicter avec Sa Majesté.

Le jour de devant, M. le Chancelier en avoit eu les nouvelles, entre sept et huict heures du soir. Dont fust chanté, à Paris, le *Te Deum*, fort solennellement, où la Ville, la Cour et toutes les Compagnies se trouvèrent.

Sur ceste réduction fust fait le quatrain suivant, rencontré sur le nom de la ville réduitte :

Le roy Numa, par sa prudence,
Composa l'an de douze mois;
Mais nostre Roy, par sa vaillance,
L'a réduit à moins de trois mois.

Ce jour, Hottoman, Trésorier de l'Espargne, passant par la Vieille-rue-du-Temple, avec un train de quarante-cinq chevaux, pour s'en aller en une sienne maison des champs, fist mettre tout le monde aux fenestres, pensant que ce fust quelque prince qui passast, tant la pompe et suitte de Messieurs les Trésoriers estoit grande.

Nostre maistre Incestre, ce mesme jour, se transporta en la maison d'un nommé L'Amoureux, Procureur des Comptes, sien paroissien, pour le convertir et réduire à la Religion Catholique, Apostolique et Romaine. Mais il

perdist son temps, d'autant que l'autre, aiant entendu la fin de sa venue, ne lui voulut jamais rien respondre : tellement que ledit Incestre fust contraint de s'en retourner comme il estoit venu.

Le dimanche 7e, fust mise en terre Madame la présidente Séguier, ma tante et marraine, aagée de soixante-dix-sept ans, femme vertueuse, et la mère des pauvres.

Le lundi 8e, un frère Cordelier s'adressa à la Gourdeille, qui vendoit des tableaux au Palais, près de la Chancellerie, et, lui aiant demandé à voir un pourtrait du Roy, après qu'elle lui en eust montré ung, lui demanda s'elle n'en avoit point un plus beau. « Non, dist-elle. « — Je le croi (va respondre le Cordelier), car un vilain « comme lui ne peult estre beau. Au reste, il n'y a pas « encores ung an que vous vendez ces beaux pourtraits; « devant que la fin de l'année soit venue, vous n'en ven« drez plus. » Et, à l'instant, s'estoit escoulé, craingnant que la femme, qui commençoit de crier après lui, le fist arrester, comme elle vouloit faire.

Ce jour, un procureur de la Cour, nommé Vodé, pour avoir conseillé à sa partie de faire faire des culiers d'argent pour donner à ses juges, afin de gangner son procès, fust contraint de s'absenter de la Ville, pource que la Cour, en aiant esté advertie, lui vouloit faire son procès.

Le mécredi 10e, jour Saint Laurens, une fille, aagée de seize ans, demeurante au Marché-Neuf à Paris, se précipita du haut d'une fenestre et se tua, pour le mauvais traictement que lui faisoit sa belle-mère.

Ce jour mesme, fust pesché, près Nesle, ung pauvre petit enfant, qui ne faisoit que naistre, qu'on avoit tout aussitost estranglé et jetté dans la rivière.

Le jeudi 11e, à la requeste de maistre Loïs Servin, Advocat du Roy, fut ordonné, par la Cour, que défenses

seroient faites à tous advocats de plus plaider sur les provisions du Légat, comme estant nulles et abusives, *sine effectu potestatis*.

Ce jour, le baron de La Chastre fust receu, à la Cour, baillif de Berri.

Le vendredi 12ᵉ, fut chanté à Paris le *Te Deum* de la réduction de la ville d'Amiens, qui advinst le mardi 9ᵉ aoust, à deux heures après minuict.

Le samedi 13ᵉ, M. Do envoia quérir un ministre de Madame, nommé La Faye, auquel il dit qu'il l'avoit envoié quérir pour l'avertir que le peuple murmuroit de ce qu'il se faisoit des presches à Paris, et que chacun disoit que c'estoit lui. Auquel ledit La Faye respondit qu'il ne sçavoit que c'estoit, et que de lui il n'en faisoit point: aussi, n'avoit-il jamais entendu le peuple murmurer de presches qu'on fist, trop bien des daces et imposts nouveaux qu'on lui mettoit sus, et que de cela chacun s'en plaignoit assez.

Le samedi 20ᵉ, les soldats de la garnison de La Ferté-Milon prirent prisonniers, tout contre les Thuilleries, Saint-Blanchart, frère de M. de Biron, avec quelques autres. Mais ils furent si vivement et chaudement poursuivis par ledit seingneur de Biron et ses trouppes, qui les attaingnirent près Livri, qu'ils furent contraints de lascher prise, et après en avoir tué quelques-uns, entre autres Lamoieux et Saint-Besnard, envoièrent les autres à Paris, qui, à trois jours de là, firent monstre, en pourpoint, sur un eschaffaut.

Le jeudi 25ᵉ, arrivèrent à Paris Messeigneurs de Conti et de Soissons; et, le mesme jour, s'esleva un faux bruict, à Paris, de la prise du duc de Maienne par le duc Ernest: qui continua bien quinze jours, contre la coustume des fausses nouvelles; car on dit que c'est beaucoup quand



une menterie est bien entretenue vingt-quatre heures, et qu'en matière d'Estat elle sert souvent de beaucoup. Mais celle-ci le fut quinze jours entiers.

Le Roy entra ce jour dans Amiens, et se contenta tant de la réception qu'ils lui avoient faite qu'il escrivist à Madame de Chasteleraud qu'il réservoit à lui dire de bouche le grand contentement qu'il en avoit.

Le samedi 27e, furent pendus et estranglés, en la place de Grève à Paris, pour l'assassinat commis en la personne du feu président Brisson, maistre Aubin, prebstre non dégradé, clerc de Saint-Germain-le-Vieux, qui dit qu'il n'avoit rien fait, et qu'il mouroit pour sa Religion; maistre Jean Roseau, bourreau de la ville, qui ne se pouvoit résouldre à mourir; et un nommé Danés, sergent, avec un autre, nommé Fourmantin, aussi sergent, qui fut condamné à y assister, et aux galères perpétuelles.

Sur ceste exécution, mémorable pour la qualité des trois personnages qu'on vist pendre ce jour à Paris en une place publique, fust divulgué le sixain suivant :

Le Sergent fut créé pour le malfaicteur prendre;
Si condamné à mort, le Bourreau, pour le pendre :
Avant la mort, il est par Prebstre confessé.
Icy tu vois, Passant, par nouvelle justice,
Sergent, Prebstre, Bourreau, exposés au supplice,
Pour un crime non veu pareil au temps passé.

Le Dimanche 28e, M. Do fist un festin magnifique aux dames et damoiselles de Paris.

Ce mesme jour, Madame, sœur du Roy, fist prescher publiquement, dans le chasteau de Saint-Germain-en-



Laye; et y fust célébrée la cène, en très-grande compagnie.

Le mécredi 31e et dernier du mois d'aoust, le petit Chauveau, Curé de Saint-Gervais, mourust, dans les Cordeliers de Senlis, d'une fièvre chaude, procédante (ainsi qu'on disoit) d'un bouillon trop chaud, que lesdits Cordeliers lui avoient fait prendre, car il estoit malvoulu de la plupart d'eux, pource que librement il les reprenoit de leurs vices, et taxoit, en pleine chaise, les abus de l'Église, conduisant le peuple droit à Jésus-Christ, et le destournant, en tant qu'en lui estoit, de tous autres moiens inventés par les hommes pour gangner paradis, mesme de leur Saint Riole, et autres saints et confrairies auxquelles ceste ville a esté de tout temps adonnée. Au reste, homme bien vivant, par le tesmoingnage d'eux-mesmes; point avaricieux, et si fort charitable à l'endroit des pauvres qu'il se dévestoit ordinairement pour les revestir : ce qu'on lui a veu faire assez de fois.

A esté le premier (ce qui est remarquable) qui, sous le surpelis, a osé prescher, en chaise, que le Pape estoit l'Antechrist. Néantmoins, disoit la messe, et lui a-t-on ouï prescher et dire souvent qu'il estoit aussi peu Huguenot que Ligueur.

Septembre.

Le vendredi 2e septembre, Mesdames de Nemoux, de Guise et de Montpensier, qui avoient fait le serment de fidélité au Roy, arrivèrent à Paris. La dame de Montpensier, passant par Compiègne pour venir à Paris, y voulust loger par fourriers; mais les habitans ne le voulurent jamais endurer, disans qu'ils sçavoient bien que c'estoit elle qui avoit fait tuer le feu Roy, et que si elle

venoit pour y loger, qu'ils mestroient le feu dans la maison où elle seroit.

La nuict du vendredi 9e de ce mois, Madamoiselle de Vigni mourust, en sa maison, à Paris, et ne dura que deux jours.

Le lundi 12e, M. Do alla à la Cour, pour adviser de la forme de l'entrée qu'on devoit faire au Roy; lequel, aiant entendu que les Parisiens s'apprestoient pour y venir en armes, et faire une brave salve à Sa Majesté avec leurs mosquets et arquebuses, manda à M. Do qu'il eust à leur dire qu'il ne le vouloit pas, et qu'il se contentoit, pour ce regard, de leur bonne volonté : aussi bien, que leurs canons estoient souvent mal affustés, et que, pour n'estre asseurés de leurs bastons, il y auroit plus à se garder du derrière que du devant.

Le mardi 13e, le Roy vinst se proumener à Paris, à la desrobbée, n'estant accompagné que de M. de Longueville; coucha chez Du Mortier, à la Cousture Sainte-Catherine, et le lendemain matin, s'en retourna seul, avec Madame de Liancour, dans son coche, à Saint-Germain-en-Laye.

Ce jour, le duc de Bouillon commença à aller voir ses juges et leur faire la Cour, pour estre receu Mareschal de France. A quoy la Cour ne vouloit entendre, à raison de l'ouverte profession de Religion qu'il faisoit; alléguoient que les Ordonnances y estoient contraires, mettoient en avant la conséquence, et que ce n'estoit ce que le Roy leur avoit promis.

Le jeudi 15e septembre, le Roy fist son entrée à Paris, aux flambeaux, entre sept et huict heures du soir. Il estoit monté sur un cheval gris pommelé, avoit un habillement de veloux gris, tout chamarré d'or, avec le chapeau gris et le penache blanc. Les garnisons de Mante

et Saint-Denys furent au devant, avec le Corps de la Ville et Eschevins. Messieurs de la Cour, avec leurs robbes rouges, l'allèrent attendre à Nostre-Dame, où le *Te Deum* fust chanté. Le reste de l'ordre et cérémonies qui y furent gardés ont esté imprimés à Paris.

Il estoit huict heures du soir quand Sa Majesté passa sur le pont Nostre-Dame, accompagné d'un grand nombre de cavallerie, et entouré d'une magnifique Noblesse. Lui, avec un visage fort riant, et content de voir tout ce peuple crier si allègrement *Vive le Roy!* avoit presque tousjours son chappeau au poing, principalement pour saluer les dames et damoiselles qui estoient aux fenestres; entre lesquelles il en salua trois, fort belles, qui portoient le deuil, et estoient à des fenestres hautes, vis-à-vis de Saint-Denys-de-la-Chartre; comme il fist aussi la Raverie, estant chez Bocquet, à la rue Saint-Jacques. Madame de Liancour marchoit, un peu devant lui, dans une lictière magnifique toute descouverte, chargée de tant de perles et de pierreries si reluisantes qu'elles offusquoient la lueur des flambeaux; et avoit une robbe de satin noir, toute houppée de blanc.

Ici je ne veux oublier une particularité de laquelle je fus spectateur : c'est que, sur les quatre heures du soir, Mesdames de Nemoux et Montpensier, passantes dans leurs carrosses sur le pont Nostre-Dame, furent contraintes s'arrester pour laisser passer le grand nombre de chevaux et Archers de la Ville qui passoient pour aller au devant du Roy : desquels il n'y en eust, de toute ceste grande troupe, que deux ou trois qui les saluassent : encores estoient-ils des plus piètres et malautrus. Tous les autres les regardoient au nez, sans faire semblant de les congnoistre : ce que je ne doute point qu'il ne leur fust un grand crèvecœur, principalement à celle qu'on



appelloit à Paris « la Roine-mère », avant sa Réduction. A quoy plusieurs prirent garde, aussi bien que moy, qui estois vis-à-vis du lieu où elles furent contraintes s'arrester; et le regardai avec plaisir, et considération de la vanité du monde et de sa rouë, que Dieu manie, tourne et retourne tout ainsi comme il lui plaist.

Le vendredi 16e, le Roy joua à la paume tout du long de l'apres-disnée, dans le jeu de paume de la Sphère; et toute la nuict joua à trois dés contre M. Do.

Le samedi 17e, Loys Revol, Secrétaire d'Estat, mourust à Paris, à neuf heures du matin. Il estoit homme de peu de monstre, mais grand d'esprit et d'entendement, qui craingnoit Dieu et avoit l'ame droite, outre l'ordinaire des courtizans de sa profession. On ne luy trouva d'argent que vingt-six escus. Le Roy le regretta, et dit tout hault qu'il avoit fait perte en lui d'un bon serviteur et d'un très homme de bien : faisant Sa Majesté peu d'estat des trois autres, desquels il dit, en riant, que l'un estoit un présomptueux, l'autre un fol, et l'autre un larron.

Le Roy fist, ce jour, dans sa chambre, en présence de sa Noblesse, une belle protestation (mais elle ne dura guères) que des estats de Chancelier, de Secrétaires d'Estat, et de Capitaines de ses gardes, il n'en vouloit plus recevoir ni or, ni argent, ni prières : ains qu'il vouloit lui-mesmes y pourvoir, et en honorer ceux qu'il en jugeroit estre dignes; et ce (disoit-il), pour fermer la bouche et la bourse des poursuivans, qui la lui ouvroient bien grande, aians envie de mettre là leur argent.

Le dimanche 18e, le Roy alla à Saint-Germain-des-Prés donner de l'eau béniste au Cardinal de Bourbon.

Ce jour, Madame la princesse d'Orange, aiant trouvé, dans la chambre de Madame, sœur du Roy, la duchesse

de Montpensier, en sortit aussi tost et se retira, disant tout haut qu'il ne lui estoit pas possible de voir de bon œil pas un de ceux et celles qui avoient esté cause de la mort du feu Roy, pource qu'elle estoit Françoise et aimoit les François.

Le lundi 19e, fust enterré, à six heures du soir, dans l'église S.-Germain-de-l'Auxerrois, le seingneur Revol. A son convoy assistèrent le mareschal de Rets, qui conduisoit le deuil; Messieurs de Brissac, Saint-Luc, le marquis de Pisany et autres grands seingneurs. Le poisle fust porté par Forget et Beaulieu, Secrétaires d'Estat, et par Denys et Thiélement, Secrétaires du Roy.

Ce jour, le Roy fust ouïr la messe aux Capucins, où chascun estoit estonné de lui voir faire tant de signes de croix et dévotions non accoustumées.

Le mécredi 21e, la femme d'Ysouard Cappel, grand Ligueur et vrai Hespagnol, se vinst jetter aux pieds du Roy, pour faire revenir son mari, qui, par un billet, avoit esté chassé de Paris. Ce que le Roy lui octroia tout aussi tost; mais M. Do n'en voulust rien faire, congnoissant trop son mari, et bien adverti qu'elle-mesmes avoit dit, peu auparavant, que tous les François n'estoient que des traistres et des Hérétiques, mais que les Hespagnols estoient tous bons Catholiques et gens de bien. Qui fut cause qu'on lui fist dire qu'elle se teust, si elle ne vouloit qu'on lui en fist autant qu'à son mari.

Le jeudi 22e, mourust, à Paris, en la Religion, de laquelle dès longtemps il faisoit profession, M. de Luines, sieur de Frementières, autrefois Conseiller en la Cour, ancien ami et compagnon de feu mon père.

Le vendredi 23e, Amiot, Auditeur des Comptes, mourust tout soudainement, dans son estude, aiant sa fille auprès de lui, qui lisoit dans un livre qu'il lui avoit

baillé; laquelle, estant sortie pour appeler, trouva, à son retour, son pauvre père qui avoit rendu l'esprit.

Le samedi 24e, le Roy joua tout du long du jour à la paume dans le Jeu de la Sphère. Il estoit tout en chemise : encores estoit-elle deschirée sur le dos, et avoit des chausses grises, à jambes de chien (qu'on apelle). Ne pouvant bien aller à l'estœuf, pource qu'il estoit las, dit qu'il ressembloit aux asnes qui faillent par le pied. Puis, à l'instigation de l'advocat Duret, qui dit à Sa Majesté que si elle vouloit avoir du plaisir, qu'elle fist fouiller un nacquet qui faisoit le mitouard sous la gallerie, et qu'on lui ostast son manteau, qu'on lui trouveroit une grosse de balles qu'il avoit dérobbées, commanda à M. Do de ce faire. Et, lui aiant esté trouvé ce qu'il avoit dit, le Roy en rid bien fort; et, aiant fait venir le nacquet, l'arraisonna assez longtemps, et en tira du plaisir.

Le dimanche 25e septembre, le Roy déclara tout haut Villeroy Secrétaire d'Estat en la place de Revol; et ce, contre sa protestation souventefois réitérée, contre les prières aussi très-humbles et très-affectionnées de Madame, sa sœur, qui, au nom de toutes les Églises, principalement de celles des Pays-Bas, avoit supplié Sa Majesté de n'y mettre point Villeroy, pource qu'elles le connoissoient pour leur ennemi formel et juré, et de tous ceux de la Religion, et, au surplus, très-mauvais François et vrai Hespagnol. Madame de Chasteleraud dit au Roy qu'elle ne tenoit moins coulpable Villeroy de la mort du feu Roy son frère qu'estoit La Chapelle Marteau. Mais Sa Majesté, résolue au contraire, passa par dessus toutes ces remonstrances, leur disant, pour conclusion, qu'il sçavoit bien ce qu'il faisoit : qu'il connoissoit mieux Villeroy que tous tant qu'ils estoient, et qu'il en sçauroit bien chevir. Au reste, qu'il n'y avoit homme

en tout son Roiaume plus nécessaire à son Estat, pour le temps présent, que lui; et qu'on se contentast de cela.

A Beaulieu, qui s'en plaingnoit, le Roy dit ces mots : « Beaulieu, ne t'en fasche point; je t'aime, et veux que « tu demeures premier Secrétaire d'Estat, et que les « pacquets mesmes le portent. Mais laisse à Villeroy la « Guerre, et te contente que je te laisse la paix en ta « maison; je la voudrois bien avoir, et toutefois je ne « puis. » Ce néantmoins, on sema, ce jour, au Louvre, le suivant quatrain, fait par quelque malcontent et mesdisant, comme il n'y en avoit point de faute, en ce temps, à la Cour ni à Paris :

Le Roy n'a peu vaincre la Ligue :
Il n'appartient qu'à Villeroy,
Qui a si bien conduit sa brigue
Qu'enfin la Ligue a pris le Roy.

Ce jour mesme, comme le Roy jouoit, teste à teste, au cens, contre Madame de Montpensier, le seingneur de Grillon dit par deux fois au Roy : « Sire, gardez le « petit cousteau de la Montpensier ! »

Contre ladicte dame fut divulgué le sonnet suivant, qu'on me donne ce jour[1].

* Ici faut adjouster les Stances de la Clémence du Roy[2], que S. M. trouva sous sa toilette, comme il s'alloit coucher, et de...[3], poëme hardi et bien fait, que le Roy mesme

1. Ce sonnet manque dans le manuscrit, on le retrouvera sans doute parmi les Bigarrures ou parmi les Meslanges.

2. Pierre de L'Estoile n'a pas copié ici ces stances, qu'il mentionne encore plus loin sans les donner.

3. Il manque ici un ou deux mots omis plutôt qu'effacés.

loua, n'aiant esté offensé que du mot de *filer*, disant que tout le reste se pouvoit passer et pardonner. *

Le mardi 27ᵉ, M. Do dist, en riant, au duc de Bouillon, dans la chambre du Roy : « Monsieur, vous serez à la fin receu ; mais ce sera avec le petit mot *sans conséquence*. » M. de Bouillon, ne prenant plaisir à tels propos, respondit à M. Do que la conséquence n'en seroit jamais mauvaise, et qu'il n'avoit esté empesché, en cela, que par les mauvais serviteurs du Roy. Pour le regard de lui, qu'il avoit tousjours eu ung maistre, et n'avoit point fait comme beaucoup, qui avoient tousjours esté et estoient encores à qui plus leur donnoit. Et beaucoup de semblables propos, auxquels M. Do cala la voile, voiant bien que M. de Bouillon s'estoit sentu piqué du langage qu'il lui avoit tenu.

Sur la fin de ce mois, Messieurs de Hère et Bordeaux, Conseillers en la Cour, revinrent à Paris, d'où ils avoient esté chassés, par billets, comme Ligueux. Plusieurs autres y revindrent, en ce mesme temps, qu'on disoit avoir racheté leurs billets par de l'argent : entre iceux on nommoit Sescot, le Graisle et Mesnager. On proposa mesmes de faire revenir Rolland, mais M. Daubray, *entre les autres*, comme bon citoien, s'y opposa. On ne parloit point de rappeler les faquins et les savetiers qu'on avoit mis dehors, pource qu'ils n'avoient ni crédit ni argent, combien que leur condition fust plus considérable pour leur faire grace que celle des autres, en ce qu'ils ne pouvoient du tout rien pour remuer l'estat d'une ville, quand ils en eussent eu la volonté. Mais quoi ! les mesdisans de Paris disoient qu'il n'y avoit impost qui vinst mieux, ni argent plus prompt, pour faire fond aux finances de M. Do, que celui qu'on tiroit journellement des billets. Ainsi alloit le monde.

Le vendredi 30[e] et dernier de ce mois, le Roy manda ceux de sa Cour de Parlement, pour la réception du duc de Bouillon, et, entre autres propos, leur dit qu'encores qu'il n'allast point à la messe, qu'il le tenoit pour le plus homme de bien de son Roiaume.

Ce jour, comme Sa Majesté s'alloit coucher, il trouva sous sa toilette les Stances suivantes[1], lesquelles il prist la patience d'ouïr lire tout du long (ce qu'il n'a guère accoustumé de faire), et dit après qu'elles estoient bien faites, et qu'il n'y en avoit qu'un qui les peust ou ozast faire (qui estoit Fl. Chrestien, jadis son précepteur), et que tout ce qui y estoit se pouvoit pardonner, hormis ce mot de *filer*.

Les deux suivants quatrains furent aussi semés en ce temps, l'un dans la chambre du Roy, au Louvre, à Paris, et l'autre à Saint-Germain-en-Laye, *sur les beaux bastimens de Sa Majesté*[2].

Octobre.

Le samedi 1[er] d'octobre, la Cour fut assemblée pour la réception du duc de Bouillon en l'estat de Mareschal de France, dont on faisoit de grandes difficultés pour l'amour de la Religion, de laquelle ledit seingneur faisoit ouverte profession. Et, de fait, les opinions se trouvèrent mi-parties ; mais le président Le Maistre revint, qui fust cause qu'on arresta de le recevoir. M. le président de Thou, en son opinion, dit qu'il n'estoit point question de recevoir un Docteur de théologie, mais un Mares-

1. Pierre de L'Estoile n'a pas donné ces stances, qu'il avait déjà signalées plus haut en parlant du même fait. Voy. ci-dessus, p. 231.

2. Les deux quatrains manquent dans le manuscrit.

chal de France, en quoi il ne s'agissoit point de la Religion ; que M. de Bouillon avoit bonne espée pour faire service au Roy en ceste charge, de laquelle, s'il y avoit seingneur en France qui en fust digne, que c'estoit lui, comme il avoit fait assez paroistre ; et que nous avions affaire autant que jamais de bons capitaines, voire toute la France intérest de pourvoir, en telles places, des seingneurs généreux, fidèles serviteurs du Roy et de sa Couronne, et tels que Sa Majesté avoit jugé estre ledit seingneur de Bouillon.

L'Advocat du Roy Servin, qui pour lors estoit malade, en envoia son opinion à la Cour, qui estoit de le recevoir purement et simplement ; mais son opinion ne fust en rien comptée. L'Advocat du Roy Séguier ne s'y trouva point. Le Procureur général y consentist, soubs quelque promesse, ainsi qu'on disoit, et parloit-on de la tutelle de Madame de Bourbon.

Le lundi 10[e], fust fait le service du feu Cardinal de Bourbon, auquel assista la Cour de Parlement, avec Messieurs les princes de Conti et de Soissons ; Mesdames de Conti, de Nevers et de Guise y assistèrent. M. de Saint-Germain fist l'oraison funèbre, où entre autres choses il dit que nous estions tenus à ce bon prince de la conversion du Roy : en quoy on disoit qu'il avoit dit vrai, mais non pas de la façon qu'il l'entendoit.

Ce jour, le Roy s'en alla à Fontainebleau et disna à Villeroy, où, incontinent qu'il fust arrivé, s'en alla à la laicterie, où il trouva une bonne femme qui l'appella *Sire monsieur*. Le Roy lui demanda la traicte des vaches de ce jour, et, s'en estant fait apporter le laict, se mist à table avec douze ou quinze qui l'avoient accompagné, auxquels, pour entrée de table, il dit : « Mes amis, « nous sommes tous compagnons à table d'hoste ; fai-

« sons bonne chère pour nostre argent, car nous avons « un hoste qui nous fera bien paier l'escot. »

Le mardi 11e octobre, le duc de Bouillon fut receu Mareschal de France, en la Cour de Parlement, *sans tirer à conséquence :* ce qui fust adjousté à l'arrest, pour l'amour de la Religion, de laquelle il estoit. Me Anthoine Arnauld fust son advocat, qui triompha sur ses louanges; le Procureur général fist l'office d'Advocat du Roy pour l'absence de ses collègues, l'un malade, et l'autre absent pour la conscience qu'il fit de s'y trouver; loua hautement le personnage, et blasma sa Religion. De Messieurs les Présidens, il n'y eust que le premier qui s'y trouva, avec M. le président de Thou.

Il estoit fort accompagné de Noblesse, principalement de la Religion. Des Catholiques, s'y trouvèrent M. de Montpensier et M. de Luxembourg; aussi fist M. Do, encores qu'on le tinst estre de ceux qui avoient le plus traversé sa réception. M. de Luxembourg n'en estoit pas aussi fort content, encores qu'il fust bon serviteur du Roy : car, le lendemain, comme il faisoit collation sur l'Abesse d'Ierre, sa sœur, on dit qu'il avoit dit que le Roy ne faisoit du bien qu'aux Huguenots et aux Ligueux. *On dit que *un autre, qui estoit de la Ligue, passa bien plus avant : car il dit, en plain Palais, que le Roy avoit plus de Religion que tous ses prédécesseurs, pource qu'il estoit Catholique et Huguenot tout ensemble. On remarqua aussi que l'Advocat du Roy Séguier, qui ne voulust plaider à la réception de ce seingneur, pource qu'il estoit Huguenot, peu de temps après, emploia tout son bien dire à plaider pour un Ligueur signalé, qui estoit l'Amiral de Villars.

Le samedi 15e, le Roy revinst à Paris, et fust voir M. Do, malade d'une rétention d'urine. Il trouva dans

sa chambre jusques à seize médecins, lesquels il fist sortir, disant qu'il ne lui en faloit que deux ou trois, des plus vieux : encore estoit-ce trop.

Le dimanche 16e, M. le Cardinal de Gondi, accompagné de quelques uns du clergé, vinst faire plainte au Roy des presches que Madame, sa sœur, faisoit faire à Paris; et que ce qu'on trouvoit estrange en cela estoit qu'elle faisoit prescher dans le Louvre, qui estoit la maison de Sa Majesté. Auquel le Roy respondit promptement qu'il trouvoit encores plus estrange de ce qu'ils estoient si osés de lui tenir ce langage en sa maison, et mesmes de Madame, sa sœur : toutefois, qu'il ne lui avoit donné ceste charge, et qu'il parleroit à elle. Plus, lui parlèrent des mariages qu'on y faisoit, supplians Sa Majesté d'y pourvoir; lequel fit response qu'il ne sçavoit que c'estoit que cela. Alors un gentilhomme qui estoit près Sa Majesté lui dit que, à la vérité, il s'en estoit fait un, et qu'il n'en sçavoit que cestui-là; mais que c'estoit une chose faite. « Puis que c'est fait, dit le Roy, quel « ordre voulez-vous que j'y donne? Qu'on ne m'en « parle plus. »

C'estoit Madamoiselle Dandelot, qui avoit esté mariée, chez Madame, dans le Louvre, le dimanche précédent, 9e de ce mois, où on avoit fait le presche publiq, à huis ouvert : ce que le Roy sçavoit bien.

Le mécredi 19e, M. Do, travaillé et vexé continuellement de grandes et insupportables douleurs, qui lui faisoient jetter de piteux cris, jusques à souhaitter d'estre le plus pauvre portefaix et vil faquin de Paris, et avoir allégeance, fut taillé par Collo, contre l'avis de beaucoup. On disoit qu'il estoit bien raisonnable que lui, qui en avoit tant taillé d'autres, le fust à la fin.

Le samedi 22e, M. de Montpensier fust à la Cour des

Aydes, pour leur faire passer quelques édits nouveaux. M. le comte de Soissons avoit esté nommé du Roy pour y aller, mais il s'en excusa. Ce qu'aiant entendu, le Roy dit : « Mon cousin le comte de Soissons ressemble au « feu duc de Guise : il est populaire, comme lui. »

Sa Majesté, parlant, ce jour, de M. Do et de son Gouvernement, dit qu'il n'avoit la teste rompue d'autre chose, comme s'il eust desjà esté mort. Mais, quand cela adviendroit, qu'il y en auroit de fort trompés, pource qu'il avoit envie de se donner ce Gouvernement-là; et que de Gouverneur de Paris on n'en voioit point de bélistre. « Tellement que, més que je le sois (dist-il en « gossant), je ferai mes affaires comme les autres, si « Dieu plaist, et regarderai à m'acquitter. »

Ce jour mesmes, Madame de Montpensier, estant en la chambre de Madame, y eust un gentilhomme, auquel après que le sieur de Grillon eust dit deux ou trois mots à l'aureille, vinst à ladite dame de Montpensier, et lui dit : « Madame, vous ne sçavez pas ce que M. de Gril- « lon me disoit tout à ceste heure à l'aureille? Il me « disoit que c'estoit vous qui aviez tué le feu Roy, et « que je vous tuasse. — J'estois trop peu forte, pour le « faire (lui respondit-elle); mais, de dire que je n'en aye « esté bien aise, je vous le confesse tout haut et l'advoue « en bonne compagnie. » Dont chacun demeura estonné, et principalement qu'avec toute son impudence on la voioit mieux venue chez le Roy et chez Madame qu'aucune autre dame ou princesse de sa qualité.

Le lundi 24e octobre, entre neuf et dix heures du matin, mourust, à Paris, M. Do, Gouverneur de la Ville, et Superintendant de toutes les Finances de France. M. le doien Séguier, qui lui assista jusques à la fin, comme firent aussi messieurs ses frères, lui crioit,

comme il se mouroit : *Miserere mei, Deus!* Une des dernières paroles qu'il dist, fust : « Recommandez-moi « bien au Roy ! Il sçaura mieux, après ma mort, de « quoi je lui servois, qu'il n'a sceu pendant ma vie. » Après qu'il eust rendu le dernier souspir, le président Séguier, qui estoit là, dit tout haut à l'assistance : « Mes- « sieurs qui assistez icy, vous voyez un bel exemple « devant vos yeux, qui vous monstre que c'est que de « l'homme. Voilà cestui-là, qui gouvernoit toute la « France il n'y a que trois jours : regardez l'estat où il « est. »

Il avoit nommé ledit président Séguier pour exécuteur de son testament, qu'on disoit ne monter qu'à douze cens escus ; aiant prié son frère, si on ne trouvoit de quoy l'accomplir, de vouloir suppléer au défault, pour la bonne amitié qu'il lui avoit tousjours portée.

On disoit qu'il mouroit fort endebté, voire de plus qu'il n'avoit vaillant ; et qu'il y avoit vingt-cinq ou trente sergens en sa maison quand il mourust.

Les Trésoriers le regrettèrent merveilleusement, et l'appeloient leur père. Mesmes on disoit que trois d'entre eux avoient donné cinquante escus chacun à Collo, pour lui donner courage de le mieux panser.

M. Le Grand, son bon ami, en estoit comme désespéré : car il lui bailloit tous les ans cent mil francs à despendre. Madame n'y eust point de regret, pource qu'il la faisoit mourir de faim. Ceux de la Religion, aussi peu : car il ne leur vouloit point de bien. Madame de Liancour le pleura, pource qu'elle en faisoit ce qu'elle vouloit, et si l'entretenoit aux bonnes grâces du Roy, lequel y eust aucunement regret, pource qu'il lui donnoit tousjours quelque invention pour recouvrir de l'argent, qui estoit ce que le Roy demandoit.

A l'heure qu'il moURUST, M. de Grillon, auquel il estoit permis de tout dire, dit à une dame avec laquelle il estoit : « A l'heure que je parle à vous, Madame, le « pauvre Do vient de rendre l'âme à tous les diables. Si « faut que chacun rende ses comptes là-haut (comme « l'on dit), je croi que le pauvre Do se trouvera bien « empesché à fournir de bons acquits pour les siens. »

Quand il fust mort, il se trouva devant sa porte un tas de faquins (attiltrés et corrompus par argent, ainsi qu'on disoit) qui commencèrent à crier : « Le père des « pauvres est mort! cest homme de bien tant bon Ca- « tholique! Voilà que c'est : Dieu oste les bons Catho- « liques et nous laisse les Hérétiques! » Au contraire, ceux qui revenoient des champs rapportoient que tout le pauvre peuple s'en resjouissoit, et disoit : « Dieu soit « loué! ce meschant Do est mort : nous ne paierons « plus de tailles! »

Ce seingneur surpassa en excès et prodigalités les rois et les princes : car, jusques à ses souppers, il se faisoit servir des tourtes composées de musque et d'ambre, qui revenoient à vingt-cinq escus.

*On trouva semé ce vilain quatrain, le jour qu'il mourut, à l'entrée de sa maison et aux environs d'icelle, faict contre lui et M. Le Grand, son bon ami :

D'O, par le v..., a rendu l'âme:
Le Grand la rendra par le c...
Selon que chacun fut infâme,
*Il meurt ainsi qu'il a vescu.**

Il y eut aussi d'autres épitaphes et tumbeaux, que j'ay, pour ajouter ici.

Sur la mort *de ce seingneur, qui n'estoit guères bien voulu,* furent publiés force sornettes et épitaphes mes-



disans, dont j'ai recueilli, entre une milliasse, ceux qui s'ensuivent...[1]

Le mardi 25ᵉ, le Roy envoia un billet à ceux de la Ville, par lequel il leur faisoit sçavoir qu'il n'entendoit pourvoir aucun du Gouvernement de Paris; et qu'il vouloit faire cest honneur à sa bonne Ville d'en estre lui-mesme le Gouverneur. Laquelle résolution fut estimée et trouvée bonne de tout le monde.

Le jeudi 27ᵉ, qui estoit la veuille de Saint Simon et Saint Jude, Madame de Montpensier, souppant chez Madame, y mangea de la viande, sans y penser (ainsi qu'elle disoit). De quoy estant plaisamment gossée, dit qu'elle y avoit esté prise voirement, mais qu'elle s'en confesseroit.

Ce jour, les députez de La Rochelle firent requeste au Roy de soixante mil escus, pour dresser la maison du petit prince. Auxquels Sa Majesté ne fit autre réponse, sinon que c'estoit trop pour avoir de la boulie à un enfant.

Le jour mesme, fust emprisonné à Paris un Prestre de Saint-Nicolas-des-Champs, pour avoir dit, tenant un cousteau, qu'il espéroit de faire encore un coup de Saint Clément.

Le Roy, aiant gangné, ce jour, quatre cens escus à la paume, qui estoient sous la corde, les fist ramasser par des nacquets et mettre dans son chappeau; puis, dit tout haut : « Je tiens bien ceux-ci, on ne me les dérobbera « pas : car ils ne passeront point par les mains de mes « Trésoriers ! »

En ce mois d'octobre, mourust, à Paris, La Guillotière, excellent cosmographe, pauvre des biens de ce

1. Les pièces de vers que Pierre de L'Estoile dit avoir recueillies ne se trouvent pas dans le manuscrit.

monde, et pourtant mesprisé, nonobstant son bel esprit, selon le train ordinaire des mondains, qui ne font cas que de ceux qui en ont, et négligent les autres, quelque vertueux qu'ils soient. Il fust enterré au cimetière de la Sainte-Chapelle. Il avoit résigné, par son testament, à maistre Pierre Pithou, advocat en la Cour, ses cartes et papiers, avec une bonne partie de son travail, digne, en un bon siècle, d'autre récompense que de celle qu'il en a eue. J'ay dans mon estude une carte singulière de la Normandie, faite par lui sur les lieux, et escrite si bien de sa main qu'il ne se peult rien voir de plus délicat ni de plus délié; laquelle je garde comme une pièce rare, que j'achetai, durant la Ligue, à bon marché; et venoit du cabinet de feu Monsieur, auquel ledit Guillotière l'avoit donnée.

En ce temps, on fist saisir, à Paris, sur la Videville, et sceller tous les papiers de feu son mari, jusques à ce que ses comptes fussent rendus. On disoit qu'on y trouveroit un million de larrecins. Fut, par mesme moien, proposé au Conseil du Roy de faire le procès aux financiers; mais cela fut rompu et remis en une saison plus propre, et fort sagement : car le temps n'y estoit pas, pource que le Roy mesmes eust deu vouloir (s'il eust peu) avoir racheté l'esprit de ce petit larron de Videville de cinquante mil escus, au lieu qu'en un autre temps il en eust falu despendre cent mil, pour le faire pendre.

En ce mois, la trop grande hardiesse du Roy (qu'on appelleroit en un autre témérité) cuida causer un estrange et prodigieux accident, qui fust que le Roy, s'estant esgaré dans un bois, à la chasse, vers Saint-Germain-en-Laye, aiant enfin trouvé moien d'en sortir, lui troisiesme, M. de Sourdis, l'aiant descouvert, avec vingt-cinq chevaux, et, cuidant que ce fust l'ennemi, commanda à

ses gens de les aller recongnoistre et donner dedans : ce qu'ils faingnirent du commencement, craingnans l'embuscade, pour l'amour du bois. Mais enfin, commandés par Sourdis de donner, et qu'il les suivroit, vinrent à bride abbatue, avec les chiens couchés sur leurs poictrinals et pistoles; et, comme ils estoient prests de tirer, le Roy s'estant retiré à costé, un de la troupe, l'aiant recongneu, commença de crier : « Que voulez-vous faire? c'est le Roy! » Lors Sourdis accourust, et, se jettant à ses pieds, lui dist : « Sire, qu'avez-vous pensé faire? Sans cestui-là qui vous a recongneu, vous estiez mort. »

Le lendemain, sa Noblesse lui en aiant fait remonstrance, et s'estant jettée à ses pieds pour cest effect, il leur promist de se mieux garder à l'avenir, et n'y retourner plus : s'estant laissé comme tanser, par Grillon et autres, qui, zélez à sa conservation et à son service, lui avoient parlé fort librement. Promesses qu'on croira : mais qu'on en voie les effects.

Novembre.

Le dimanche 6ᵉ de novembre, fust fait le baptesme du fils de Madame de Sourdis, à six heures du soir, dans l'église de Saint-Germain-de-l'Auxerrois à Paris; duquel le Roy fust le compère, avec Madame de Liancour, qui estoit vestue, ce jour, d'une robbe de satin noir, tant chargée de perles et pierreries, qu'elle ne se pouvoit soustenir, et à laquelle on disoit que Mesdames de Nemoux et de Montpensier avoient servi de chambrières. En ceste cérémonie, M. de Montpensier portoit la salière; la Mareschale de la Chastre portoit l'enfant, qui fut baptisé par l'Évesque de Maillezais, son oncle. Le Roy,

vestu d'un habillement gris, depuis qu'il fust entré dans l'église jusques à ce qu'il en sortist, ne cessa de rire avec Madame de Liancour, et la caresser tantost d'une façon, tantost de l'autre. Quand elle vint à lever l'enfant pour le présenter aux fons, elle s'escria : « Mon Dieu ! qu'il « est gros ! J'ai peur qu'il m'eschappe, tant il est pesant ! « — Ventre saint-gris, respondit le Roy, ne craingnez « pas cela, il n'a garde : il est bien bridé et bien sellé. » Une dame, qui n'en estoit pas loin, va dire qu'il ne se faloit point estonner s'il estoit bien pesant, puisqu'il avoit des seaux pendus au cul. Sa Majesté, deux ou trois jours auparavant, avoit mandé, par Loménie, à M. le Chancelier, qu'il estoit bien aise de ce qu'il avoit fait un si beau fils à Madame de Sourdis, et qu'il en vouloit estre le compère. Autres toutefois le donnoient à l'évesque, son oncle, qui l'avoit baptizé, et maintenoient qu'il en estoit le vrai père. Sur quoi aussi fust divulgué ce vilain quatrain, qui fust trouvé semé, ce jour, dans l'église Saint-Germain, avec un autre sixain qui ne valoit pas mieux :

Les Dieux ont bien favorizé
Cest enfançon nouveau venu :
Deux adultères l'ont tenu,
Et son père l'a baptizé.

Le samedi 12e, on me fist voir un mouchoir qu'un brodeur de Paris venoit d'achever pour Madame de Liancour, laquelle le devoit porter, le lendemain, à un ballet, et en avoit arresté de prix avec lui à dix-neuf cens escus, qu'elle lui devoit paier comptant.

Le mécredi 16e, le Roy, estant à Paris, receust les nouvelles de la prise de Montluel par le Connestable : dont il fust fort joieux.



Donna à Madame de Liancour, pour faire son voiage de Lion, l'estat de M. de Brou, Conseiller au Grand Conseil, décédé à Paris peu de jours auparavant.

Le dimanche 20e, y eust un Docteur, à Saint-Eustace, qui prescha fort séditieusement, jusques à dire qu'on faisoit tout ce qu'on pouvoit pour faire perdre la Religion en France, comme on en avoit fait en Angleterre; et que les Catholiques n'y estoient plus guère mieux traictés. Desquelles paroles furent faites quelques informations, qui enfin revindrent à rien.

Le mardi 22e, comme le Roy arrivoit à Saint-Germain-en-Laye, furent pris huict voleurs, qui par leurs paroles et variations se rendirent suspects d'estres venus là pour tuer le Roy : car ils s'estoient enquis à quelle heure il passeroit, s'il estoit bien accompagné, quel habit il portoit, et autres circonstances qui les envoièrent, tout bottés, au gibet : car ils furent pendus, aux torches.

Un gentilhomme du Roy, nommé Darquien, les descouvrit le premier, et s'en saisit, priant Sa Majesté de lui en donner deux qui se disoient gentilshommes, qui tenoient à Soissons deux orfèvres prisonniers, qu'ils avoient mis à six cens escus de rançon. Ce que le Roy lui accorda; mais, en derrière, fist dire à Lugoli qu'on les dépeschast. Ce qui fust exécuté tout aussi tost; et les pendirent, les gens de Victri, à faute de bourreau.

Un de ces gallans estoit un Apotiquaire, qui demanda de parler au Roy; auquel Sa Majesté s'estant enquis de quel estat il estoit, lui respondit qu'il estoit apotiquaire. « Comment, dit le Roy, a-t'on accoustumé de faire ici « un estat d'apoticaire? Guettez-vous les passans, pour « leur donner des clistères?

Le lundi 28e, fust faite l'ouverture du Parlement, différée jusques à ce jour pour la maladie du Procureur général.

En ce mois de novembre, l'Edit de pacification de l'an 1577, accordé à ceux de la Religion par le feu Roy, fut renouvelé par cestui-ci, et arresté en son Conseil, le mardi 15ᵉ de ce mois, Sa Majesté y séant.

Le Roy dit tout hault « qu'il en sçavoit qui avoient « dit que le feu Roy estoit Hérétique, pour l'amour de « cest Édit. Mais que le premier qui s'ingéreroit doresnavant de tenir ce langage, qu'il le feroit pendre. »

Il avoit auparavant rabroué fort rudement (et sagement) ceux de la Religion qui lui avoient demandé l'Edit de Janvier, des Chambres mi-parties, et un Protecteur; leur aiant respondu « qu'il ne vouloit rien innover, et « qu'ils n'auroient que l'Edit de 77, et la Chambre de « l'Edit; et que c'estoit assez, voire trop, pour eux. « Pour le regard d'un Protecteur, qu'il vouloit bien « qu'ils entendissent qu'il n'y avoit autre Protecteur, en « France que lui, des uns et des autres; et que le pre- « mier qui seroit si ozé d'en prendre le tiltre, qu'il lui « feroit courir fortune de sa vie et qu'il s'en asseurast! »

Renvoia aussi plaisamment les ministres d'Aulnis et Xainctonge, qui lui demandoient quelques assignations sur les terres qu'il avoit en ces pays-là, pour estre paiés de leurs pensions : « Pourvoyez vous (leur dit-il), pour « ce regard, vers Madame ma sœur : car vostre roiaume « est tumbé en quenouille. »

DECEMBRE.

Le jeudi premier décembre, mourust, à Paris, en sa maison, M. Du Puis, Conseiller en la Cour, regretté *au Palais et* de tous les gens de bien, pour sa singulière probité et érudition.

Le lundi 5ᵉ, un nommé Chupin, imprimeur, nouvel-

lement arrivé de Genève en ceste ville, me conta qu'estant allé au Louvre pour quelque sien affaire, il auroit rencontré, sous la porte dudit Louvre, Madame de Liancour, magnifiquement parée et accompagnée. Laquelle ne connoissant point, et voiant que tout le monde lui faisoit honneur, auroit demandé, en s'arrestant, qui elle estoit, et auroit esté tout esbahi qu'à l'instant un archer de la garde lui avoit respondu tout haut : « Mon ami, « ce n'est rien qui vaille, c'est la putain du Roy. » Dont ce pauvre homme estoit demeuré tout estonné.

Le samedi 10[e], fut pendu, à Paris, un serrurier, pour avoir crocheté une des portes de la religion des Cordelières-Saint-Marceau, pour y violer une nonnain.

Le samedi 24[e], veuille de Noël, mourust à Paris M. Regnault, Advocat au Grand Conseil, et ce, par un grand inconvénient, à sçavoir d'un petit mal qui ne paroissoit rien, qui lui vinst au bout du pied, qui lui fist perdre premièrement l'ortœil, et finalement la vie.

Le grand froid de ceste saison et la gelée, continuée très âpre, causèrent à Paris des morts subites et estranges, qui tumboient principalement sur les femmes et petits enfans.

Madame Du Plessis, belle-fille de M. le président de Thou, en mourust, avec tout plain d'autres.

Le mardi 27[e] de ce mois, comme le Roy, revenant de son voiage de Picardie, fust entré, tout botté, dans la chambre de Madame de Liancour, aiant autour de lui le comte de Soissons, le comte de Saint Pol et autres seingneurs, se présentèrent à Sa Majesté, pour lui baiser les mains, Messieurs de Ragni et de Montigni. Ainsi qu'il les recevoit, un jeune garson, nommé Jean Chastel, aagé de dix-neuf ans, ou environ, fils d'un drappier de Paris, demeurant devant le Palais, lequel avec la

troupppe s'estoit glissé dans la chambre, et avancé jusques auprès du Roy, sans estre apperceu, tascha, avec un cousteau qu'il tenoit, d'en donner dans la gorge de Sa Majesté. Mais, pource que le Roy s'inclina à l'heure, pour relever ces seingneurs qui lui baisoient les genoux, le coup (conduit par une secrette et admirable providence de Dieu) porta, au lieu de la gorge, à la face, sur la lèvre haute, du costé droit, et lui entama et coupa une dent. A l'instant, le Roy, qui se sentist blessé, regardant ceux qui estoient autour de lui, et, aiant advisé Mathurine, sa folle, commença à dire : « Au diable soit la folle! « elle m'a blessé. » Mais elle, le niant, courust tout aussi tost fermer la porte, et fut cause que ce petit assassin n'eschapast. Lequel, aiant esté saisi, puis fouillé, jetta à terre son cousteau, encores tout sanglant, dont il fut contraint de confesser le fait, sans autre force.

Alors le Roy commanda qu'on le laissast aller, et qu'il lui pardonnoit. Puis, aiant entendu qu'il estoit disciple des Jésuistes, dit ces mots : « Faloit-il donc « que les Jésuistes fussent convaincus par ma bouche? »

A l'instant que ce prodigieux attentat fut divulgué par Paris, y eust grand murmure, principalement contre les suspects de la Ligue. M. Brizard, Conseiller en la Grand Chambre, capitaine du quartier des Jésuistes, avec Messieurs Lugoli et Du Vair, allèrent aux Jésuistes, pour s'asseurer de leurs personnes et y mettre garnison.

Fut aussi emprisonnée toute la famille de Chastel, père du parricide, avec quelques autres marqués du coing de la Ligue, comme le Curé de Saint-Pierre-des-Arsis, et un autre prestre.

Madame de Montpensier, en aiant ouï les nouvelles, s'esvanouist, fust de trop grande affection qu'elle eust à

Sa Majesté et à cest Estat, ou fust de regret (selon les autres) que le coup avoit mal porté.

Quant à Madame, sœur du Roy, en estant vivement navrée jusques au fond du cœur, elle eut recours aux prières, lesquelles elle fist faire incontinent et publiquement, dans sa chambre, en très-grande compagnie, où on pria Dieu ardamment pour la conservation et santé du Roy, lequel, selon sa clémence accoustumée, sauva les Ligueux de Paris, voire les plus grands, d'un mauvais tour qu'on leur vouloit jouer; jusques là que Messieurs de Montigni et Grillon dirent tout haut, dans le Louvre, qu'il faloit couper la gorge aux Ligueux, et traisner à la rivière les Séguiers.

Quant au Procureur général, auquel on en vouloit, comme fauteur avec eux des Jésuistes, le Roy lui dit, sur ce qu'il s'excusoit à Sa Majesté, que sans y penser il avoit esté d'avis, à la vérité, de les laisser à Paris, ne pensant pas que leur demeure y deust causer un tel inconvénient : « Voilà que c'est, M. le Procureur! Vous fustes « cause de la mort du Roy mon frère, sans y penser : « vous l'avez cuidé estre de la mienne, tout de mesme. »

Sur ce bruit, les malcontens et mesdisans (desquels il n'y a point de faute à Paris) firent voir les anagrammes suivans, qui furent divulgués et semés à Paris et partout :

Jaques de La Guaile :
Laquais de la Ligue.

Antoine Séguier :
O jésuite enragé!

Antonius Seguierius :
Novus Jesuista niger.

Antoine Séguier, Jacques de La Guesle : *Les gens du Roy acquiescent à la Ligue.*

Le mécredi 28e, on fist un point d'esguille à la blessure du Roy, lequel ne voulut endurer le second, et dit qu'on lui avoit fait trop de mal au premier, pour retourner au second.

Ce jour, Chastel fut interrogé, et, par son interrogation, deschargea du tout les Jésuistes, mesme le père Guéret, son précepteur; dit qu'il avoit entrepris le coup, de son propre mouvement, et que rien ne lui avoit poussé que le zèle qu'il avoit à sa Religion, de laquelle Henry de Bourbon (car il apeloit ainsi le Roy) estoit ennemi; et qu'il n'estoit en l'Église, jusques à ce qu'il eust l'approbation du Pape : voire qu'il estoit permis de tuer les Rois qui n'estoient approuvés par Sa Sainteté. Lesquelles paroles fust défendu par arrest de proférer, sur peine de crime de lèze-majesté.

M. Lugoli, s'estant desguisé en prœbstre, pour essaier si, par la confession, il en pourroit point tirer quelque chose davantage, vinst à le confesser; et combien qu'il jouast dextrement ce personnage, si fust-il descouvert, tellement qu'il n'en peust jamais rien tirer.

Le jeudi 29e, Chastel, après avoir esté mis à la question ordinaire et extraordinaire, qu'il endura sans rien confesser, fist amande honorable, eust le poing couppé, tenant en sa main l'homicide cousteau, duquel il avoit voulu tuer le Roy; puis, fust tenaillé et tiré à quatre chevaux, en la place de Grève à Paris, son corps et ses membres jettés au feu, et consommés en cendres, et les cendres jettées au vent.

Les Ligueux faisoient de ce petit assassin un martir, à cause de la résolution, par dessus son aage, qu'il mons-

tra au supplice, et sa constance : laquelle toutefois ne pouvoit estre fortifiée d'ailleurs que du diable son maistre, qui a tousjours esté meurtrier et homicide dès le commencement du monde.

Peu auparavant ce malheureux assassinat, et en ce mesme mois, les Jacobins de Paris empoisonnèrent un de leurs compagnons, nommé Belanger, pource qu'il haïoit la Ligue, preschoit assez purement et avoit tousjours tenu le parti du Roy. M. Du Laurens, médecin, qui l'avoit pansé, conta à un de mes amis que ce pauvre moine estoit mort martir, avec des douleurs cruelles et insupportables, causées du violent poison qu'on lui avoit donné; et qu'en aiant adverti le Prieur, au lieu de le faire ouvrir, comme il l'en avoit prié, l'auroit fait enterrer tout chaud, lui disant qu'il n'avoit jamais accoustumé de faire ouvrir leurs moines.

* En mesme temps, il y eust un Cordelier qui fist amande honnorable, la corde au col, pour avoir dit que le Roy ressembloit aux huppes qui faisoient leur nid de merde. *

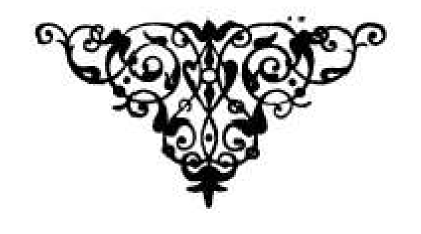
La fin de cest an fascha autant les Parisiens que le printemps de la Réduction les avoit resjouis : car ce coup, pour l'appréhension du mal à venir, fist resserrer les bourses, refroidist les marchans et les replongea, avec le peuple, en nouvelles misères et nécessités.

L'Université aussi, qui commençoit à se remettre, y receust un notable intérest : car le bruit du coup de Chastel fist retourner plus de six cens escoliers de toutes nations, qui venoient à Paris, et en fist sortir presque autant d'autres qui s'y estoient habitués.

Ce coup desastreux, devant qu'il advinst, avoit esté prédit au Roy par quelques curieux, et entre autres par deux de ses serviteurs : l'un desquels estoit Risaccasza,



grand mathématicien, qui dit à Sa Majesté que, s'il entroit ce jour à Paris, qu'infailliblement il y seroit blessé; l'aiant asseuré de mesmes, quelques jours auparavant, à M. le président Nicolaï. L'autre estoit Villandri, gentilhomme de sa maison, qui, plus de trois mois auparavant, avoit dit au Roy qu'il avoit à se garder de la fin de ceste année, et qu'il y devoit estre blessé au visage, par un jeune garson. Mais Sa Majesté, ne tenant tous ces prœdiseux-là que pour des fols et des conteux, avoit fait estat de leurs avis comme d'une fable, et s'en estoit moqué.



VARIANTES

ET FRAGMENTS SUPPLÉMENTAIRES

RELEVÉS

DANS LES ÉDITIONS DU XVIII[e] SIÈCLE



VARIANTES

DE L'ÉDITION DONNÉE PAR GODEFROY

EN 1719

SOUS LE TITRE DE

Mémoires pour servir à l'Histoire de France.

JUIN 1593.

P. 41, l. 25. — Le Procureur général Molé se montra fort vertueux en cet acte. Voicy la harangue latine qu'il avoit dressée pour prononcer aux Etats :

« Non facile dijudicatur amor fictus et verus, nisi incidat aliquod ejusmodi tempus, ut quasi aurum igne, sic fidelis benevolentia insigni periculo perspici possit. Quod a Legatis Hispaniæ actum est id jam jam eorum, Regisque Catholici animum probabit facile, credo. Is omne studium, operam, auxiliares copias, ingens auri pondus, et pollicitus est, et præstitit, idque non alio versum a se fieri quam ut Ecclesiastica disciplina et Gallicana Respublica nullum detrimentum pateretur, pluribus litteris et mandatis credi imperavit : at nunc in Regno decernendo filiæ suæ rationem haberi postulat. Videte, Principes, vosque viri ornatissimi, ut qui exteros toties a servitute liberastis, ope, consilio adjuvistis, vobis adsitis ipsi, prudentiamque vestram in rebus vestris, in vestra salute tuenda ne desiderari sinatis. Cæterum quod propositis non respondeo, in promptu causa est; contra negantem principia non esse disputandum jam-du-



dum in animum meum induxi. Itaque Regnum Galliæ an Isabellæ, Claudiæ liberis an Margaritæ potius debeatur, non disceptabo, sed vos adhortabor ut Legem Salicam, tot annorum vetustate corroboratam, tot judiciis confirmatam, servetis integram : vos, viri, virum Regem, non Reginam habete præ oculis, et Galliam, innumeris vexatam morbis, virtute vestra liberate brevi. » *Copié sur l'original qu'il m'a presté.*

(*Édit.* 1719, t. II, p. 129.)

Juillet 1593.

P. 75, l. 14. — On publia, pour l'absolution du Roy par l'Evèque du *Mans*, un écrit dont voicy un extrait :

« De tout temps a été réservée aux Evèques la connoissance, comme aussy l'absolution et réconciliation des Hérétiques par l'imposition des mains. *Can.* XI, I, *Conc. gener. Nic.;* Ep. à Eusèbe, Pape, aux Evèques de Campanie, c. 18 du Conc. d'Arles; c. 7 du Conc. de Laodicée.

« Cela a toujours été observé, sans distinction d'hérésie notoire et occulte, et des personnes. Ambr., Ep. 32. *Quis est qui abnuat, in causa fidei, solere Episcopos de Imperatoribus, non Imperatores de Episcopis judicare?* Par la pratique de ce Royaume, l'absolution, en cas d'hérésie, a toujours été réservée aux Evèques.

« Si on oppose la Bulle *in Cœna Domini*, où le Pape se réserve l'absolution de l'hérésie; l'extravagante de Paul II, et le chap. 6 de la session 24 du Conc. de Trente :

« On répond que, par les Libertez de l'Eglise gallicane, les François ne sont obligés aux Constitutions des Papes, ny autres, si elles ne sont reçues par les Etats, ou par les Cours souveraines, ou au moins par ceux qu'il plaît au Roy de convoquer.

« Si on réplique que le Pape a préoccupé et pris connoissance du fait contre le Roy, l'ayant déclaré relaps, et l'ayant excommunié, et que partant autre que le Pape ne peut absoudre le Roy :

« On répond que Sixte V a déclaré que Henry de Bourbon avoit encouru les peines et censures décernées contre les hérétiques relaps et impénitens, mais ne s'en est réservé l'absolution : au Corps du Droit, c. 3, *De instit. in antiq.*

l'Arch. de Cantorbie ayant excommunié ceux qui détenoient ou détiendroient bénéfices sans intention, Alexandre III confirma cette sentence d'excommunication, qui, au regard du futur, *incurrebatur ipso facto;* néantmoins, il appert, par la fin de ce Chapitre, que non seulement l'Archevèque, mais encore ses suffragans pouvoient en absoudre, *si congrue satisfecissent.*

« D'ailleurs, le Roy ayant empeschement légitime d'aller à Rome, et étant, tous les jours, à cause de la guerre, en péril de sa vie, a pu légitimement et dû être absous par un Evèque, quand bien même l'absolution seroit de droit dévolue au Pape, comme tous les Canonistes en conviennent et le prouvent. »

Clément VIII se rendant fort difficile à l'absolution du Roy, Pasquin dit à Marforio : « Si le Curé fait tant de difficulté pour bénir les œufs de Pasques, les Paroissiens les mangeront sans qu'ils soient bénits. »

En cet an, le 27 juillet, Mr. de Thou, Evèque de Chartres, fit à M. le Chancelier la suivante réponse :

« Monsieur, présentement ay reçu les lettres du Roy qu'il vous a plû me faire tenir : je me mettray en tout devoir d'obéir au contenu en icelles. Dieu soit loué de ce qu'enfin il luy a plû toucher le cœur de Sa Majesté, à l'inspirer de faire ce qu'on attendoit si dévotement. Quant au choix du lieu, l'on tient, en cette Eglise, par le commun consentement du pays, que Clovis y fut catéchisé par l'Evèque St. Soline, avant que de recevoir à Reims le batême par St. Remy : recours à sa légende annuellement récitée au jour de sa feste 24. *ut falsum putari nequeat, quod veritatis primordio juvatur.* A quoy vous plaira avoir égard, pour l'exemple et rang que tenés en ce gouvernement. »

(Éd. 1719, t. II, p. 147 et suiv.)

Novembre 1593.

P. 106, l. 15-17. — En ce mois de novembre, fut pris prisonnier à Mante un homme qui avoit dit que le Roy disoit au *Confiteor* de la messe, au lieu de *mea culpa :* « Ventre saint gris ! je tiens mes ligueurs ! »

(Éd. 1719, t. II, p. 160.)

DÉCEMBRE 1593.

P. 111, l. 18. — Le Duc de Mayenne se plaignant de ce livre, un de son Conseil luy dit : « C'est vous, Monsieur, qui l'avés fait, car il n'eût jamais veu le jour si vous eussiés fait pendre Cromé lorsque vous le teniés en vos mains. »

(Éd. 1719, t. 11, p. 162.)

MARS 1594.

P. 180, l. 15. — Mr. de Brissac se servit pourtant de cet avis pour être, toute la nuit, sous les armes, visitant les portes où il avoit mis des soldats et des corps de garde, avec apparence de grands soins et inquiétudes, et eut peine à se délivrer de quelques Capitaines Espagnols que le Duc de Feria luy avoit donnés pour luy faire compagnie dans ses rondes, avec ordre de se jetter sur luy et le tuer au premier bruit et mouvement qui seroit entendu ; lesquels n'ayant rien veu ny ouy qui confirmât leur soupçon, il les ramena bien las et fatigués, à deux heures du matin, chez leur Duc, et les y laissa.

Les Seize coururent aussy bonne partie de la nuit et furent en armes au quartier de l'Université, où Mr. de Brissac les envoya, pour se deffaire d'eux, et où ils croyoient le danger plus grand, ayant faux avis que c'étoit par là que l'on devoit remettre la ville au Roy : ce qui étoit pour les fatiguer d'autant et les détourner des lieux où ils auroient pû apporter du trouble.

Le même jour, sur les neuf heures du soir, je fus averty, comme aussy furent plusieurs autres bons habitans de cette ville de Paris qui avoient tenu et tenoient le party du Roy et des François, que le lendemain, 22 mars, sur les trois à quatre heures du matin, le Roy, avec ses troupes qui s'approchoient toute la nuit, devoit entrer par une ou deux portes de la ville, et que partant j'eusse à me tenir prest à l'heure susdite, avec mes armes et écharpe blanche; ce que je fis, à la même heure d'entre trois et quatre, où, étant sur le pont St. Michel, je trouvay, quatre ou cinq personnes, lesquels m'ayant découvert et reconnu, me dirent

qu'il étoit encor trop matin et qu'il se falloit retirer pour demy heure; ce que faisans tous ensemble, rencontrâmes quelques cinquante hommes armés avec les écharpes blanches, qui demandans le mot, leur fut donné, qui étoit : *Vive le Roy et la Paix !* Au même instant vinrent encor quelques autres quarante ou cinquante hommes armés, portans écharpes blanches, qui se joignirent avec nous, et faisions bien ensemble cent ou cent vingt hommes, et nous saisismes des deux bouts du pont St. Michel, mettant sentinelles aux avenues des rues et recevant ceux qui nous arrivoient avec armes et écharpes blanches, en assés grand nombre.

Les Espagnols et Néapolitains, avertis, envoyèrent, de toutes parts, de leurs gens pour découvrir, et eux se mirent en armes dans leurs corps de garde près la porte de Bussy, où ils s'assembloient et couchoient tous il y avoit sept à huit jours. Les hommes qu'ils envoyoient pour découvrir étoient, comme laquais, sans armes, lesquels furent par nous retenus, tant ceux qui alloient à leurs corps de garde que ceux qui en sortoient, en sorte qu'ils n'avoient nulles nouvelles.

Cependant le peuple s'assembloit peu à peu, les uns au pont St. Michel, les autres au Petit Pont, et autres aux autres quartiers, et quand il sortoit quelque ligueur de sa maison, on se saisissoit de luy.

Or, combien que du commencement il y eut peu d'hommes pour le Roy, néantmoins ils étoient tellement hardis et résolus en leur entreprise que cette assurance fit peu à peu croistre le nombre et le cœur. Les Italiens et Espagnols, combien qu'ils fussent bien six ou sept cens en leurs corps de garde, près la porte de Bussy, et tous armez, néantmoins, par la permission divine, ils furent saisis de telle crainte que nul d'eux n'osa se hasarder de sortir de leurs corps de garde, et ne donnèrent ny reçurent aucuns ordres de le faire. C'est ainsi qu'alloient les affaires en nos quartiers.

Le même jour, mardy, 22 mars, à trois heures du matin, qui étoit l'heure prise pour recevoir le Roy dans *Paris*, Mr. de Brissac, le Prévost des Marchands l'Huillier et plusieurs notables Bourgeois, Capitaines de quartier et autres, armés; se saisissent de la porte Neuve, qui, peu de jours auparavant, avoit été terrassée, et que Brissac avoit fait déboucher, le jour précédent, et oster les gabions et terre, sous prétexte de la faire murer.

Pendant que Langlois, Echevin, occupa, de son costé, avec nombre de gens en armes, celle de St. Denis.

Quatre heures étoient sonnées, que le Roy ne paroissoit, ny personne pour lui. Langlois, inquiet, sort la porte, et craignant qu'elle luy fut fermée, rentra dans la ville, sans avoir rien veu ny apperceu. Enfin, impatient, il sort derechef et voit Mr. de Vitry, accompagné de plusieurs Seigneurs et gens d'armes, arrivans sans bruit, ausquels il livra la porte, et furent ensemble, avec leurs gens et suite, occuper les remparts à droite et à gauche, sur lesquels il y avoit plusieurs canons en batterie, qu'ils tournèrent sur la ville, pour s'en servir au besoin.

Le Roy arriva au même temps à la porte Neuve, dont le pont fut abaissé, et ses gens, sans attendre que la barrière fut ouverte, passèrent dessous à pied et se coulèrent à gauche, le long des remparts, vers la porte St. Honoré, que l'Echevin Neret devoit occuper.

Cependant les garnisons de Melun et de Corbeil, descendues par eau en plusieurs bateaux, furent reçues par Grossier, Capitaine du quartier de St. Paul, où il étoit fort accrédité et avoit pratiqué nombre de batteliers et gens d'eau, tous à sa dévotion, et baissa la chaine qui traversoit la rivière de l'Arcenal, au quartier de la Tournelle.

Vitry entra par la rue de St. Denis, et d'O vint, à pied, avec sa compagnie, par le Quay de l'Ecole St. Germain, et ne trouva Vitry de résistance que de quelques cinquante mutins, en diverses troupes, qu'il dissipa, et dont deux furent tués, l'un desquels étoit Feilletene, Procureur en la Cour, qui fut tué près le Palais : il étoit de ceux qui avoient mené le Parlement à la Bastille.

Quant à d'O, il trouva au port de l'Ecole un corps de garde de vingt cinq à trente Lansquenets qu'il mit en pièces et fit jetter à l'eau, et, après qu'il eut occupé ou fait occuper, par les Capitaines de quartier Royalistes le Louvre, le Palais, le grand Chastelet, les principales places, et carrefours, et les avenues des ponts, le Roy, à cheval, suivy de nombre de Seigneurs et de quantité de Noblesse, et de cinq ou six cens hommes d'armes, armés de corselets et rondaches, après avoir reçu les clefs de la Ville, qui luy furent Présentées par le Prévost des Marchands l'Huillier, entra dans Paris par la porte St. Honoré, qui lui fut ouverte par

Neret, Echevin, et il fut en l'Eglise de Notre-Dame, où il avoit mandé qu'il désiroit entendre Messe; et, pour l'absence de l'Évêque Cardinal de Gondi et du Doyen Seguier, qui avoient été forcés de se retirer par la faction des Seize és villes de l'obéissance du Roy, il y fut reçû par l'Archidiacre Dreux et le reste du Clergé, qui vint au-devant de luy, à la porte de l'Eglise, avec la Croix, que le Roy baisa en grande humilité et dévotion, et entendit la Messe et le *Te Deum* en musique avec voix et orgues, et se rendit après, aussy à cheval, accompagné de sa Noblesse et gens d'armes, au Louvre, où il trouva son diner préparé, comme s'il y avoit été attendu de plusieurs jours.

Pendant que le Roy étoit à Notre-Dame, le comte de Brissac, qui avoit présenté au Roy, à son entrée à Paris, une belle écharpe en broderie, et en avoit receu l'écharpe blanche avec le nom et le titre de Maréchal de France, dont il l'avoit honoré en l'embrassant, l'Huillier, Prévost des Marchands; Langlois, Echevin, et bon nombre d'autres, accompagnés des hérauts, trompettes et gens de toutes sortes à pied et à cheval, faisans grand bruit, couroient et alloient en tous les quartiers et rues de la ville, dont ils s'assuroient par les Capitaines et bons Bourgeois, annonçant la paix, pardon et grâce au peuple, qui témoignoit sa joye par des acclamations redoublées, que faisoient hommes, femmes et enfans, de *Vive le Roy, la Paix et la Liberté!* le peuple se meslant librement et familiérement avec les soldats, qu'ils faisoient boire et entrer dans leurs maisons, et distribuant en grand nombre les billets que Brissac leur donnoit, et qui avoient été la veille imprimés à St. Denis, comme il suit :

DE PAR LE ROY.

« Sa Majesté, désirant de réunir tous ses sujets et les faire « vivre en bonne amitié et concorde, notamment les Bour- « geois et habitans de sa bonne ville de Paris, veut et entend « que toutes choses passées et avenues depuis les Troubles « soyent oubliées; deffend à tous ses Procureurs Généraux et « leurs Substituts, et autres Officiers, d'en faire aucune re- « cherche, à l'encontre d'aucune personne que ce soit, même « de ceux que l'on appelle vulgairement les SEIZE, selon que « plus à plein est déclaré par les articles accordés à ladite ville.



« Promettant sadite Majesté, en foy et parole de Roy, vivre « et mourir en la Religion Catholique, Apostolique et Ro- « maine, et de conserver tous sesdits sujets et Bourgeois de « ladite ville en leurs Biens, Privilèges, Etats, Dignités, « Offices, et Bénéfices. Donné à Senlis, le vingtieme jour de « Mars 1594, et de notre Règne le cinquième. Signé Henry, « et par le Roy, Ruzé. »

Ces billets, qui se donnoient de main en main, furent en peu de temps portés jusques aux quartiers les plus reculés. Les cloches sonnoient partout en signe de réjouissance, et les gens de bien, qui ne s'attendoient à rien moins qu'à un tel et si subit changement, passèrent bientost de la surprise et de la crainte à la joye et au contentement, tels qu'il n'en fut jamais vû de semblables, même en beaucoup de ceux que jusques-là l'on avoit tenus pour francs Ligueurs. Alors le Roy sortit de Nostre-Dame. Il se trouva, pour le voir, si grande affluence de peuple venu de toutes parts, que l'Eglise, le Parvis et les rues voisines qui y abordent n'étoient assés grandes pour le contenir. On n'oyoit de toutes parts que des cris et acclamations de joye, comme en jour de feste et de triomphe, et si Sa Majesté fut venue dans une paix assurée.

Le Roy étant à Paris, à Notre Dame, que l'on ne sçavoit encore que confusément, deça la rivière, qu'il y étoit entré : Alexandre de Monte, Colonel des Néapolitains, qui en avoit bien douze cens sous sa charge, excité par Senault, désespéré ligueur, qui n'avoit ny grace ny pardon à espérer pour ses voleries et brigandages, se saisit de la porte de Bussy, faisant mine de s'y deffendre.

Aucun des Seize et le Curé de St. Cosme, la pertuisane à la main, allèrent aussy, en armes, pour se joindre à Crucé, Capitaine du quartier de St. Jacques, et avec autres ligueurs ; mais le Conseiller du Vair les arresta, comme ils passoient en la rue des Mathurins, le long de l'hostel de Cluny, où, comme il étoit averty de tout, il avoit, le soir précédent ramassé nombre de gens armés, les menaçant de Jean Roseau, et renvoyant le Curé en sa paroisse prier Dieu, et chanter le *Te Deum* pour l'heureuse délivrance et réduction de Paris en l'obéissanee du Roy.

Il y eut encore d'autres mutins, soutenus par ceux que l'on



appelloit *Minotiers,* que l'on tenoit être au nombre de bien quatre mil dans le seul quartier de l'Université, qui firent mine de remuer, et s'attroupèrent près de la porte St. Jacques, pendant que Crucé et ses satellites, en armes, marchoient pour les joindre et se saisir avec eux de cette porte; mais un héraut, avec dix ou douze trompettes, accompagné de quelques gens d'armes, et de quantité de peuple et d'enfans crians de toute force : *Vive le Roy! vive la Paix!* après avoir traversé le pont St. Michel et les rues de la Harpe, des Mathurins et de St. Jacques, s'étant joint au Comte de Brissac, au Seigneur de Humieres, qui avoient avec eux nombre de gens d'armes à pied, et à l'Huillier, Prévost des Marchands, aux Conseillers Damours, de Marillac, Boucher, Dorsay et autres en grand nombre, qui descendoient de Sainte-Geneviève par la rue de St. Estienne des Grez, cela dissipa si bien ces deux troupes de Ligueurs et mutins qu'après que Monsieur de Brissac eut envoyé à Crucé un billet de pardon, avec quelques paroles qui sentoient la corde qu'il méritoit autant et plus que beaucoup d'autres, chacun alla se mettre à couvert chez soy, et personne ne parut plus depuis, là ny ailleurs : et fut le quartier de l'Université, où il y avoit eu plus de bruit et de tumulte, aussy paisible que les autres, et les boutiques ouvertes le jour même, les marchands à leur comptoir, les ouvriers et artisans à leurs ouvrages à l'ordinaire, et non autrement que les jours précédens.

Et fut remarqué que les Espagnols, Wallons et Néapolitains, de garnisons étrangères, ne bougèrent de leurs logis et corps de garde; hors les vingt cinq à trente Lansquenets du corps de garde du Quay de l'Ecole, que d'O et sa compagnie taillèrent en pièces, dont je vis vingt-deux sur la place étendus morts, qui furent par après jettés en l'eau, et les Néapolitains d'Alexandre de Monte, qui occupèrent la porte de Bussy, puis la quittèrent sans bruit, et le Roy se fit maistre, dans sa ville de Paris, à l'ayde de ses bons sujets et par quatre mil hommes au plus de pied et de cheval, et en chassa les étrangers, qui étoient bien autant, sans presque mettre l'épée hors le fourreau, ny qu'il y eut un seul blessé de sa part.

Le Roy fit dire au Duc de Feria, à Dom Diego d'Ibarra, à Jean Baptiste Taxis et autres Chefs et Colonels étrangers,



qui avoient été tout ce temps en conseil et délibération, avec grand peur et étonnement, sans rien faire ny agir, que s'ils vouloient se retirer, avec leurs Espagnols, Wallons et Néapolitains, il leur donneroit saufconduit et seureté, pourveu qu'ils ne s'en rendissent indignes : ce qu'ils acceptèrent franchement et furent prests à sortir dès le jour même, comme s'ils s'y fussent préparés de loin ; et le Roy, qui avoit disné avec son corselet et ses armes, les quitta, et fut à la porte de St. Denis, où il monta à la Chambre qui est au-dessus d'icelle, pour les voir passer, et, saluant les chefs principaux, leur disoit : « Allés ! recommandés-moy bien à vostre Maistre, mais n'y revenés plus ! » ce qu'ils ne firent semblant d'entendre.

Sortirent avec eux le borgne Boucher, bien fourny de pouilles et d'imprécations, dont le peuple le chargeoit au passage, et cinquante à soixante, que Moines, que Prédicateurs, scélérats, voleurs et brigans, qui n'eurent confiance à la clémence du Roy, et ne la méritoient guères, et se retirèrent au pays de Flandres, et un attirail de garces et vilaines que les soldats trainoient après eux.

Le Roy retint à luy le Capitaine St. Quentin, Colonel d'un régiment de Wallons, et son frère, que l'Echevin Langlois avoit peu auparavant pratiqué, et avoit le Duc de Feria fait arrester prisonnier ledit Colonel, et vouloit luy faire mauvais party : pourquoy, dès que le Roy fut dans Paris, il envoya le demander à ce Duc, qui le rendit aussytot. Restèrent aussy de Wallons et de Néapolitains un bon nombre, que le Roy garda pour s'en servir, et point d'Espagnols.

M. de Saint-Luc et le Baron de Salagnac conduisirent le demeurant, qui montoit bien trois mil et plus, armés de pied en cap, et passèrent tous devant le Roy, qu'ils saluèrent et s'inclinèrent profondément, le chapeau à la main, marchans en bon ordre quatre à quatre, les Néapolitains les premiers, puis les Espagnols; après, le duc de Feria, Dom Diego d'Ibarra et Jean Baptiste Taxis, bien montés sur beaux genets d'Espagne, avec leurs domestiques, gens de suite et livrée, et derrière, les Lansquenets et Wallons; et allèrent en cet ordre jusqu'au Bourget, deux lieues de Paris, où Saint-Luc et Salagnac les laissèrent, sous l'escorte qui leur fut donnée jusqu'à l'Arbre de Guise, où est la séparation et

frontière du costé de Picardie et de Flandres, la pluspart ayant juré et promis de ne jamais porter armes contre la France.

Le Roy avoit aussy envoyé M. de St. Luc vers les Cardinaux de Pellevé et de Plaisance, et aux Duchesses de Montpensier et de Nemours, pour les asseurer qu'il ne leur seroit fait aucun déplaisir, et laissa des gardes à leurs hotels, encore qu'il n'en fut pas besoin, tout se passant avec une pleine tranquilité.

Le Cardinal Pelé ou Pellevé étoit au lit, grievement malade, et, comme mauvais François et déterminé ligueur, ne pût entendre que le Roy étoit dans Paris et bien voulu de ses bons sujets sans entrer dans un grand trouble, ce qui le jetta en telle frénaisie qu'il se mit à crier, comme un enragé qu'il étoit : « Qu'on le prenne, qu'on le prenne ! » et mourut le samedy 26 mars, de douleur et de rage, à ce que chacun disoit, de ce que les affaires de la Ligue s'en alloient en déroute, et que le Roy étoit dans Paris et avoit partout la victoire.

L'Évêque de Plaisance, Légat vers la Ligue à Paris, se montra si fier et si orgueilleux que, quelques raisons et remontrances que l'on pût luy faire et dire, on ne le sceut induire ny persuader à aller voir et saluer sa Majesté, encore que, pour l'y attirer, le Roy eut usé en son endroit d'offres et de soumissions jugées trop basses pour la Majesté d'un si grand Prince.

Madame la Duchesse de Montpensier, faisant de nécessité vertu, témoigna au Roy la joye qu'elle avoit de son entrée dans la capitale de son Royaume, et adjouta qu'elle n'avoit, sur cela, qu'un seul regret, qui étoit que son frere le Duc de Mayenne ne lui eût pas baissé le pont pour son entrée. « Il nous eût trop fait attendre, dit le Roy en se gaussant, et il se seroit levé trop tard. »

Madame la Duchesse de Nemours, pénétrée de vives douleurs, dit au Roy qu'elle avoit employé tous ses efforts pour engager ses enfans à profiter de ses bontez; qu'ils ne l'en avoient pas voulu croire, et en étoient comme ils le méritoient bien : ce qu'elle dit la larme à l'œil, et avec abondance de soupirs, et que, s'il avoit tenu à elle, le Roy eût été, par une bonne paix, plus tôt maistre de Paris : à quoy le Roy répondit avec beaucoup de bonté : « Madame, il est encore temps, s'ils le veulent ! »

Après cette sortie d'étrangers, furent faits feux de joye et grandes réjouissances par les rues et en tous les quartiers de la ville, avec cris de *Vive le Roy! vive la Paix et la Liberté!* Tous les bons Bourgeois, et le moyen et menu peuple, étans fort contens de se voir hors d'esclavage et de la faction et gouvernement des Seize, et remis en liberté dans leurs honneurs et biens, délivrés de la tirannie des Espagnols et étrangers, estimée très-dure et insupportable aux François; ce que chacun fit à l'envi, tant ceux qui hayssoient véritablement la Ligue que ceux qui dans leur ame n'estoient pas fort contens d'un tel changement, et n'osoient pourtant le démontrer, et y fut employée la meilleure partie de la nuit.

Le mercredy 23 Mars, Mr. d'O fut remis par le Roy en son Gouvernement de Paris, dont il avoit été chassé et dépouillé au temps des barricades, le 12 de May 1588, et n'y étoit depuis rentré : et auroient les Parisiens bien autant aimé un autre Gouverneur, celuy-cy n'étant pas trop bien voulu de plusieurs.

Il eut, avec aucuns du Conseil de sa Majesté, une commission pour aller en l'Hotel de Ville recevoir les sermens des Officiers du Roy qui étoient restés à Paris durant les Troubles; en quoy il y eut débat. Plusieurs, qui vouloient bien faire les sermens, faisans difficulté de le prester devant luy, se retirèrent, quelques raisons que l'on pût leur dire.

Le samedy 26, le Capitaine du Bourg, qui tenoit le chateau de la Bastille, lequel il n'avoit voulu rendre qu'il n'eût auparavant envoyé vers le Duc de Mayenne, et qui, le jour que le Roy entra dans Paris, avoit fait tirer quelques coups de son canon sur la ville, capitula d'en sortir, luy et les soldats qui y tenoient garnison, avec armes et bagages, pour estre conduits, sous escorte, en la ville la plus prochaine de son party : ce qui fut exécuté le lendemain 27, jour de Dimanche.

Le Château de Vincennes, où commandoit le Capitaine Baulieu, se rendit aussy le même jour, et aux mêmes conditions.

Le Dimanche 27, Mr. le Chancelier manda Maistres Antoine Loisel et François Pithou, anciens Avocats au Parlement, et leur dit que sa Majesté les avoit ordonnés pour ses Avocat et Procureur Généraux, et en faire les fonctions tant

pour le rétablissement de son Parlement que autrement, en attendant le retour des gens du Roy qui estoient à Tours avec le Parlement, et n'avoient encor eu le temps de se rendre à Paris pour y reprendre l'exercice de leurs offices, et qu'ils eussent à s'y apprester, car le Roy vouloit que son Parlement fût rétably au plus tôt, et qu'il iroit, à cet effet, le lendemain, en la Grande Chambre d'iceluy, où ils se trouveroient; et, en outre, leur dit que charge leur étoit donnée de faire oster et enlever des registres publics, tant du Parlement que autres, tout ce qui se trouveroit y avoir été mis contre et au préjudice de la dignité et Majesté du Roy régnant et du Roy deffunt, et contre les loix du Royaume, et aussy oster des Eglises, Cloistres, Monastères, Collèges, maisons communes, lieux et endroits publics, les tableaux, inscriptions et autres marques qui pouvoient conserver la mémoire de ce qui s'est passé à Paris pendant qu'il a été au pouvoir de la Ligue.

Ce même jour, le Roy, se voyant tranquille et maistre dans sa capitale, chéry et aimé de ses sujets, se confiant en leur affection et bonne volonté de s'estre si librement remis à sa clémence, sans conditions ny traité, commença à faire vuider la ville par les troupes qu'il y avoit fait venir, et renvoya aussy sa Gendarmerie autre part, où il en avoit plus de besoin, ne conservant qu'une simple garde par honneur, et par la grande confiance qu'il vouloit prendre en ses peuples, qu'il disoit être la plus seure pour un Roy.

Ce même jour, Mr. de Villars fit son traitté particulier pour Rouen, le Havre, Harfleur, Montivilliers, Ponteau de Mer et Verneuil, lequel traitté ne parut pourtant que peu de jours après, ayant été beaucoup traversé par la Chapelle Marteau, fieffé ligueur, qui se rendit exprès à Rouen, et n'y fit que blanchir : et est Mr. de Villars celuy de tous les chefs de la Ligue qui s'est fait le mieux payer, s'étant fait donner tous les Gouvernemens de ces villes, avec encore celuy de Fescamp qu'il fallut y adjouter, la charge d'Admiral de France, à laquelle le Duc de Mayenne l'avoit nommé, et que Biron fut contraint de luy lacher malgré luy : outre encore cinq ou six des meilleures et plus riches Abbayes de Normandie, qu'il fallut retirer des bons serviteurs du Roy qui les tenoient et les mécontenter, douze cent mil francs d'argent pour payer ses dettes, et soixante



mil francs par an de pension, qu'il ne garda pas longtemps.

Mr. de Villars étoit fort hautain et emporté; il étoit des plus avant dans la Ligue, et n'y vouloit point reconnoistre d'authorité au-dessus de la sienne : de sorte que, voyant la Ligue sur son déclin et se voyant obligé d'avoir un maitre, il aima autant le chercher en la personne du Roy, son souverain Seigneur, que d'obéir à un autre qu'il estimoit n'estre plus que luy : et fut son accommodement traitté par Mr. de Rosny, tous ceux qui s'en estoient meslés avant luy n'y ayant réussy.

Le lundy 28 mars, Mr. le Chancelier se rendit en la Grande Chambre du Parlement, avec plusieurs Ducs et Pairs et Officiers de la Couronne, Conseillers d'Etat et Maitres des requêtes, et là fit lire à huis clos la commission des susdits Loisel et Pithou, nommés pour Avocat et Procureur Generaux, et leur fit prester serment de bien et fidélement exercer icelles charges : puis, les huis ouverts, fit lire et publier l'édit de rétablissement du Parlement, et, sur la remontrance de Loisel, il fut ordonné qu'il seroit enregistré.

Alors Mr. le Chancelier, ayant fait refermer la Grande Chambre, ordonna à Loisel et Pithou, qui faisoient pour les gens du Roy, de se transporter vers Messieurs du Parlement, qui avoient provisions du Roy et de ses prédécesseurs, et qui avoient été mandés en la Chambre de Saint Louis, où ils attendoient l'ordre de Mr. le Chancelier, et de leur dire qu'ils vinssent à la Grande Chambre : ce qu'ils firent avec lesdits Loisel et Pithou, qui alloient devant eux; et après que tous les uns en suite des autres, et par ordre de dignitez et réceptions, eurent presté nouveaux sermens és mains de Mr. le Chancelier, leur fut permis d'exercer leurs charges comme auparavant. Quant à ceux qui avoient provisions du Duc de Mayenne, ils n'y furent admis jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu nouvelles lettres du Roy. Après quoy fut registré l'Edit et déclaration du Roy sur la réduction de la ville de Paris.

Autant en fut fait pour le rétablissement de la Chambre des Comptes et les Généraux des Aydes, où Mr. le Chancelier se transporta et fit comme au Parlement; et quant à la Cour des Monnoyes, il n'y fut point, n'estimant pas cette fonction digne de sa charge, mais y envoya deux Conseillers

de sa Majesté, Claude Faucon de Ris et Geoffroy Camus de Pontcarré.

La déclaration pour le rétablissement du Parlement et autres Cours de Paris porte que le Roy rétablit en leur premier état, dignité et authorité, ceux de ses Conseillers qui y étoient restés pendant les Troubles, comme si déjà toute la Compagnie y étoit rassemblée, à la charge de faire nouveau serment de fidélité entre les mains du Chancelier, et qu'ils recevront de sa bouche les monitions et commandemens que le Roy, en son Conseil, avoit jugé devoir leur être faits.

Celle pour la réduction de Paris porte asseurance expresse pour la conservation de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, confirmation des privilèges de ses habitans tant en général qu'en particulier, et abolition entière des choses avenues à l'occasion des Troubles, sous réserve néantmoins des voleries, assassinat du feu Roy, conspirations contre la vie de Sa Majesté à présent régnante, et de tous crimes et délits commis et punissables entre gens de même party.

Les Cours receurent aussy, chacune en droit soy, les nouveaux sermens des Officiers et membres de leur dépendance : en quoy chacun s'empressa, pour effacer et éloigner tout soupçon d'être Ligueurs, qui n'étoient plus à Paris qu'en petit nombre, même avant que le Roy y fût entré.

Le même jour, les Officiers du Chastelet, qui s'étoient retirés à St. Denis, où ils tenoient leurs séances, les vinrent reprendre à Paris, Maistre Antoine Seguier étant Lieutenant civil, et, suivant les ordres du Roy, il fit prester nouveaux sermens en ses mains, et aux autres Conseillers et Officiers qui étoient restés à Paris et avoient suivy la Ligue.

Le mardy 29, fut faite la procession générale en action de graces de l'heureuse délivrance et réduction de Paris en l'obéissance du Roy, qui y assista avec tous les Officiers de la Couronne et de sa maison qui étoient près de luy, et grand nombre de Seigneurs et Noblesse; les Cours de Parlement, Chambre des Comptes, Généraux des Aydes, le Chastelet, le Corps de Ville y assistèrent avec une merveilleuse affluence de peuple; si qu'il ne sembloit pas que cette grande ville eut été affligée et tourmentée six ans durant de guerres, famine et peste, et qu'elle fût dépeuplée bien du tiers et plus. Reliques y furent portées, comme la vraye

Croix et autres reliquaires précieux, de toutes les Eglises et Monastères de la ville et des fauxbourgs.

Le mercredy 30 mars, fut lû et vérifié en la Cour de Parlement un édit pour la création d'un office de septième Président de la Cour en faveur de Jean le Maistre, qui auparavant étoit Président pour la Ligue de la façon du Duc de Mayenne, et étoit le premier des quatre par luy créés, et avoit présidé au Parlement depuis la mort de Brisson; d'un office de Président en la Cour des Comptes pour et en faveur de Jean l'Huillier, Maistre des Comptes et Prévost des Marchands; et de deux offices de Maistres des Requêtes, l'un pour Martin Langlois, Avocat et Echevin de Paris, l'autre pour Guillaume du Vair, Conseiller au Parlement, tous lesquels avoient bien mérité telles récompenses, et avoient des plus contribué à réduire Paris, notament Langlois, qui avoit sa partie à part, et y auroit réussy, étant homme d'entendement, hardy et résolu : il avoit pratiqué le Capitaine St. Quentin, Colonel d'un régiment de Wallons, et sur l'avis qu'il en fit donner au Roy, luy fut enjoint de s'unir et concerter avec le comte de Brissac, Gouverneur, le Président le Maistre, le Prévost des Marchands l'Huillier, et autres bons serviteurs du Roy, qui agissoient aux mêmes fins; et dit-on qu'aucuns d'eux n'avoit pacte ny marché avec le Roy, qui fit pour eux, de sa bonne et franche volonté, ce qu'ils ne luy avoient point demandé: dont ils sont très-louables. Aussy, quand l'Huillier présenta au Roy les clefs de la Ville, le jour qu'il y entra, le Comte de Brissac luy ayant dit : « Il faut rendre à Cæsar ce qui appartient à Cæsar », il luy répondit fièrement : « Il faut le luy rendre, et non pas luy vendre! ». Ce qui fut bien entendu par le Roy, qui n'en fit semblant.

Le même jour, la Cour rendit et fit publier l'arrest qui ensuit, par lequel elle révoque et annulle le pouvoir de Lieutenant général de l'Etat et Couronne de France, donné au Duc de Mayenne par ceux de la Ligue, ou qu'il avoit usurpé luy-même.

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

« La Cour ayant, dès le douzième jour du mois de Jan-
« vier dernier, interpellé le Duc de Mayenne de reconnoître



« le Roy que Dieu et les Loix ont donné au Royaume, et
« procurer la Paix, sans qu'il y ait voulu entendre, empé-
« ché par les artifices des Espagnols et leurs adhérans, et
« Dieu ayant depuis par sa bonté infinie délivré cette ville
« de Paris des mains des étrangers et réduite en l'obéissance
« de son Roy naturel et légitime : après avoir solemnellement
« rendu graces à Dieu de cet heureux succès, voulant employer
« l'authorité de la justice souveraine du Royaume, pour, en
« conservant la Religion Catholique, Apostolique, Romaine,
« empêcher que, sous le faux prétexte d'icelle, les étrangers
« ne s'emparent de l'Etat, et rappeller tous Princes, Prélats,
« Seigneurs, Gentilshommes et autres sujets, à la grace et
« clémence du Roy, et à une générale réconciliation, et ré-
« parer ce que la licence des guerres civiles a altéré de l'au-
« thorité des Loix et fondement de l'Etat, droits et honneurs
« de la Couronne. La matière mise en délibération en ladite
« Cour, toutes les Chambres assemblées : a déclaré, et dé-
« clare, tous arrests, décrets, ordonnances, et sermens don-
« nés, faits et prestés, depuis le vingt neuvième Décembre
« mil cinq cens quatre vingt huit, au préjudice de l'autho-
« rité de nos Roys et Loix du Royaume, nuls et extorqués
« par force et violence, et comme tels, les a révoquez, cassez
« et annulez, et ordonne qu'ils demeureront abolis et sup-
« primés, et par espécial a déclaré et déclare tout ce qui a
« été fait contre l'honneur du feu Roy Henry III, tant de
« son vivant que depuis son déceds, nul : fait deffences à
« toutes personnes de parler de sa mémoire autrement qu'a-
« vec tout honneur et respect : et, en outre, ordonne qu'il
« sera informé du détestable parricide commis en sa per-
« sonne, et procédé extraordinairement contre ceux qui s'en
« trouveront coupables.

« A ladite Cour révoqué et révoque le pouvoir cy-devant
« donné au Duc de Mayenne, sous la qualité de Lieutenant
« général de l'Etat et Couronne de France : fait deffences à
« toutes personnes, de quelque état et condition qu'ils
« soient, de le reconnoître en cette qualité, luy prester au-
« cune obéissance, faveur, confort, ou ayde, à peine d'estre
« punis comme criminels de lèze Majesté au premier chef :
« et sur les mêmes peines, enjoint au Duc de Mayenne et
« autres Princes de la maison de Lorraine, de reconnoître
« le Roy Henry, IVe de ce nom, Roy de France, pour leur

« Roy et souverain Seigneur, et luy rendre l'obéissance et « le service deus; et à tous autres Princes, Prélats, Sei« gneurs, Gentilshommes, Villes, Communautés et parti« culiers, de quitter le prétendu party de l'Union, duquel « le duc de Mayenne s'est fait chef, et rendre au Roy ser« vice, obéissance et fidélité, à peine d'être, lesdits Princes, « Seigneurs et Gentilshommes, dégradés de Noblesse et dé« clarés roturiers, eux et leur postérité, de confiscation de « corps et de biens, rasement et démolition des villes, cha« teaux, et places, qui seront réfractaires au commandement « et ordonnance du Roy.

« A cassé et révoqué, casse et révoque tout ce qui a été « fait, arresté et ordonné par les prétendus Députés de « l'Assemblée tenue en cette ville de Paris sous le nom « d'Etats généraux de ce Royaume, comme nul et fait par « personnes privées, choisies et pratiquées pour la pluspart « par les factieux de ce Royaume et partisans de l'Espagnol, « et n'ayans aucun pouvoir légitime : fait deffences ausdits « prétendus Députés de prendre cette qualité, et de plus s'as« sembler en cette ville ou ailleurs, à peine d'être punis, « comme perturbateurs du repos public, et criminels de « lèze Majesté; et enjoint à ceux desdits prétendus Députés « qui sont encore de présent en cette ville de Paris de se re« tirer chacun en leurs maisons, pour y vivre sous l'obéis« sance du Roy et y faire serment de fidélité pardevant les « juges des lieux.

« A aussy ordonné et ordonne que toutes processions et « solemnités ordonnées pendant les Troubles et à l'occasion « d'iceux cesseront, et au lieu d'iceux, sera à perpétuité so« lemnisé le vingt deuxième jour de Mars, et, audit jour, « faite Procession générale en la manière accoustumée, où « assistera la Cour en robbes rouges, en mémoire et pour « rendre graces à Dieu de l'heureuse délivrance et réduction « de ladite ville en l'obéissance du Roy. Et afin que per« sonne ne puisse prétendre cause d'ignorance du présent « arrest, a ordonné et ordonne qu'il sera lû et publié, à son « de trompe et cry public, par tous les carrefours de cette « ville de Paris et en tous les siéges de ce ressort, et à cette « fin, sera imprimé et envoyé, à la diligence du Procureur « général du Roy, à tous ses substituts, ausquels elle en« joint de tenir la main à l'exécution d'iceluy et en certifier

« ladite Cour. Fait en Parlement, le 30e jour de mars l'an « 1594.

« Leu et publié, à son de trompe et cry public, par les « carrefours de cette ville de Paris, le lendemain, dernier « jour dudit mois, signé DE VILLOUTREIS. »

Le même jour, fut envoié aux Quarteniers de cette ville un état ou liste de quelque cent ou cent vingt personnes, des plus suspectes, que le Roy ordonna être chassées de Paris, comme étans des plus avant dans la faction des Seize, et porte l'ordre que les Quarteniers avertiront ceux qui y sont dénommés de l'intention du Roy, qui est qu'ils s'absenteront pour un temps de cette ville, et que si aucuns d'eux se veulent retirer par devers le Duc de Mayenne, leur sera baillé passeport : et ceux qui voudront faire le serment avec les soumissions, seront conservés en leurs biens et offices, et pourront eux retirer en maisons particulières dehors la ville, ou en quelque ville où il n'y ait garnison entretenue par Sa Majesté, et leur seront délivrés passeport et sauvegardes nécessaires : et, à cette fin, feront les Quarteniers procès-verbal de la déclaration des dessus nommés. Fait le 30 mars 1594.

Il n'y eut, de tous ceux là, que le Prieur des Carmes et un autre qui profitèrent de la clémence, bonté et graces toutes singulières de nostre bon Roy : encore disoit-on tout haut que si ce Moine, Prédicateur véhement et des plus emportés, eut sçû trouver ailleurs cuisine comme celle qu'il quittoit, il auroit été precher ses folies en autres villes qui étoient encore ligueuses.

Dans cette liste sont neuf Curés de Paris, vrays émissaires des Seize, précheurs de sang et de carnage, et qui avoient toujours tenu le haut bout, et avoient fait plus de maux que tous les autres Ligueurs ensemble. Les gens de bien étoient obligés d'aller à leurs sermons pour ne passer pour Royaux et Politiques et éviter péril de mort, ou prison et pillage de leurs maisons, et si n'osoit-on rire ny parler trop haut de leurs extravagances.

Nostre Curé de St. André, l'un des plus fous et des plus emportés, ne put estre porté à se soumettre, quelque remontrance que l'on luy fit, et y perdit sa Cure, car ces gens d'Eglise, élevés pour la pluspart dans la barbarie du Collège, y prennent un caractère dur et féroce, et ne se rendent ja-

mais, persistant toujours dans l'erreur et l'entestement. On luy fit même entendre que le Roy pouroit être disposé à luy pardonner la part qu'il avoit au crime de Barrière, ce qui ne pût le porter à se reconnoître.

Le Pédant Rose et le Recteur Vincy sont sur la liste, outre laquelle il étoit déjà sorty, avec les étrangers, plusieurs de ces scélérats, qui, par cette raison, ne s'y trouvent point compris.

Le jeudy 31e Mars, Mr. de Brissac, que le Roy avoit fait et déclaré Maréchal de France en entrant dans Paris, fut reçû en cet office, auquel il avoit desjà été reçû sur la nomination du Duc de Mayenne; et se fit sa réception en l'audience du Parlement tenue par le Président le Maistre, et presta ledit Brissac serment tant comme officier de la Couronne que comme Conseiller.

(*Éd. de* 1719, t. II, p. 195 *et suiv.*)

Avril 1594.

P. 181, l. 1. — Le samedy 2e Avril, comme le Roy étoit à entendre la messe dans la Chapelle de Bourbon, le Recteur, en attendant que l'Université se fût tout à fait déterminée sur les soumissions qu'elle avoit à rendre au Roy, vint, accompagné des Procureurs des Quatre Nations, de plusieurs Docteurs et de ses supposts, se jetter aux pieds de Sa Majesté, la suppliant, avec grandes instances, de les recevoir en grace, et les regarder comme ses obéissans serviteurs et fidèles sujets : ce qui plut beaucoup au Roy.

Plusieurs Ecclésiastiques et Théologiens, tant Séculiers que Réguliers, croyoient que ce n'étoit pas assés que le Roy eût été absous par les Evèques de son Royaume, mais qu'il devoit encore être admis par le Pape, et de luy reconnu pour le fils aisné de l'Eglise : ce qui causoit un grand schisme et différence de sentimens dans l'Université, pour lequel dissiper, furent tenues, à plusieurs et diverses fois, grandes et longues assemblées, comme il arrive communément à gens accoustumés à la dispute.

Enfin, il y en eut une bien solemnelle, tenue le vendredy 22e de ce mois d'Avril, en présence de l'Archevèque de Bourges, devenu Archevèque de Sens : où se trouvèrent,

pour le Roy, Mr. d'O, Gouverneur de Paris, et le Lieutenant Civil du Chastelet, garde et protecteur des privilèges de l'Université, et là Jaques d'Amboise, esleu Recteur, et homme de grand sens, les Doyens des Quatre Facultez, le Grand Maistre de Navarre, l'Ancien de Sorbonne, les Procureurs des Nations, et tout ce qu'il y avoit lors à Paris de docteurs et supposts dans l'Université Séculière et Régulière de tous les Ordres, Corps et Communautez, jurèrent foy et fidélité au Roy, et en donnèrent leur conclusion cy-après.

JURAMENTUM FIDELITATIS.

Universis præsentes litteras inspecturis. Rector et Universitas Studii Parisiensis et Facultatum Theologiæ, Decretorum, Medecinæ, et Artium, salutem, in eo qui est omnium vera salus. Notum sit, hujus publici instrumenti tenore, quod die infra scripta comparuimus in aula Theologali collegii Regalis Campaniæ, alias Navarræ, nimirum nos Jacobus d'Amboise, Rector, Decanus venerandæ senectutis, et Doctores Regentes sacratissimæ Facultatis Theologicæ, tam seculares quam Regulares, quinquaginta quatuor in urbe residentes : in his Magnus Magister dicti collegii, senior collegii Sorbonæ, Syndicus dictæ Facultatis, Priores et Lectores quatuor Mendicantium et aliarum communitatum ad hoc congregati, cum curatis almæ urbis. Decanus, Doctores et Regentes juris Pontificii, Decanus cum Doctoribus saluberrimæ Facultatis Medicinæ : nec non quatuor Procuratores nationum, cum Decanis suis, Censoribus, artium Magistris et collegiorum primariis, et Pædagogis et viris Religiosis omnium Ordinum et Conventuum Minorum, Augustinensium, Prædicatorum, Benedictinorum, Cisterciensium, Præmonstratensium, Canonicorum Regularium Divi Augustini, Cruciferorum, Servorum B. Mariæ, Guillelmitarum, Mathurinensium, S. Catharinæ Vallis Scholarium, cæterorumque suppositorum et officiariorum dictæ Universitatis; atque ibi invocato Divini Pneumatis numine, Virginisque Deiparæ, et sanctorum patrocinio, proposuimus et expendimus ea quæ Apostolorum Coriphæus, I. suæ Epistolæ capite secundo, sapientissime præcipit : Deum timere, Regem honorare, subjectos esse omni humanæ creaturæ



propter Deum, sive Regi quasi præcellenti, sive Ducibus tanquam ab eo missis ad vindictam male factorum, laudemque bonorum. Et super nonnullis dubiis quæ his turbulentissimis temporibus moveri vidimus de obedientia præstanda Henrico IV, Dei gratia Francorum et Navarræ Regi Christianissimo, Domino nostro, et hujus Regni heredi, successorique legitimo, cum nonnulli, male instructi et sinistris opinionibus induti, scrupulos varios in animos hominum injicere tentaverint, prætendentes quod quamvis supradictus Dominus Rex noster sit amplexus firmiter et ex animo ea omnia quæ Ecclesia sancta, Catholica, Apostolica, et Romana credit et profitetur, tamen cum Beatissimus Dominus noster Papa eum nondum publice admiserit recognoveritque filium primogenitum Ecclesiæ, dubium videatur illis sitne obedientia interim penitus reddenda, tanquam absoluto Principi ac Domino clementissimo et unico heredi. Qua de re mature consilio habito, gratiis insuper Deo et toti Curiæ Cœlesti actis pro ejus manifesta conversione, et ferventi erga sanctam Matrem Ecclesiam zelo, cujus nos testes oculati sumus, nec non pro tam pacifica hujus urbis reductione; descendimus omnes cujuscumque facultatis et ordinis unanimiter in eam sententiam, quod dictus Henricus IV est legitimus et verus Rex, Dominus naturalis, et heres dictorum Regnorum Franciæ et Navarræ, secundum leges fundamentales ipsorum; eique obedientia ab omnibus dictorum Regnorum et incolis præstanda est sponte et libere, prout a Deo imperatum est, etiamsi hostes Regni et factiosi homines usque hodie obstiterint eum admitti a sancta Sede, et agnosci, tanquam filium bene meritum et primo genitum sanctæ Matris Ecclesiæ nostræ Catholicæ, quamvis per eum non steterit neque stet ut notorietate facti palam sit omnibus. Et cum nulla, inquit Paulus, potestas sit, nisi a Deo, idcirco qui potestati ejus resistunt Dei ordinationi resistunt et sibi damnationem acquirunt. Itaque ut supradictorum omnium major fides constet, exemplo quæ nostro quilibet possit probare spiritus qui ex Deo sunt : nos Rector, Decani, Theologi, Decretistæ, Medici, Artistæ, Magistri, Seculares, Regulares, Conventuales, et generaliter omnes scholares, Officiarii et alii supradicti, sponte et divina aspirante gratia in verbo dicti Regis Christianissimi Henrici IV, corde et ore juravimus et juramus, cum omni submissione, reverentia

et fidelitate, atque adeo sanguinis nostri profusione, ad hujus status Gallici conservationem, Lutetiæque tranquillitatem et obedientiam legitimam, ut Domino et heredi legitimo promittimus et promisimus orationes, observationes nostras, gratiarumque actiones publicatas et privatas pro eo et omni Magistratu et sublimitate faciendas decernimus. Omnibus fœderibus et associationibus tam intra quam extra Regnum abrenuntiavimus et abrenuntiamus, et tactis ordine corporaliter sanctis Evangeliis, Chirographi nostri et sigilli appositione confirmamus et corroboramus. Contra vero sentientes ut abortivos de gremio nostro abcidimus et privilegiis nostris privavimus, privamus et abscindimus perduellionis reos et hostes publicos et privatos denuntiavimus et proclamavimus : omnibus veris orthodoxis Gallis et sinceris Catholicis, ut idem faciant tuta consciencia, in quantum nobis est, præstamus et denuntiamus. Quapropter nos Rector, Decanique prælibati, præsentem processum, ut vocant, seu attestationem verbalem et authenticum instrumentum ad perpetuam memoriam et securitatem conscienciarum, confecimus, servata apud nos scheda originaria ab omnibus signata manualiter, et hoc in publicum emisimus manibus nostris scribæque Universitatis et Facultatis sacratissimæ apprehensione munitum. Datum et actum Parisiis, in nostra congregatione generali solemniter celebrata, anno 1594, die 22 mensis Aprilis S. D., Clementis Papæ VIII, anno tertio, et ejusdem Regis Christianissimi Henrici IV anno quinto. Subsignarunt Jacobus d'Amboise, Academiæ Rector; Dionisius Camus, Decanus Facultatis Theologiæ; Jacobus le Febvre, Prodecanus, Curatus Sancti Pauli; Adrianus d'Amboise, Prædicator Regis, Magnus Magister Collegii Navarrici; J. Pillaguet, Decanus Decretorum; H. Blacvold, Decanus Medicinæ; Medardus Bourgeotte, Procurator nationis Franciæ; Malherbe, Procurator Picardiæ; Jacobus Gueroust, Procurator Normaniæ; Georgius Critonius, Procurator Germaniæ; Nicolas Vignier, Procurator Fiscalis, et Guillelmus du Val, scriba Universitatis.

FORMULA AUTEM JURAMENTI TALIS EST.

Nos Jacobus d'Amboise, Rector almæ Universitatis Parisiensis, Decanus et Doctores sacratissimæ Facultatis Theologiæ, Decanus et Doctores regentes juris Pontificii, Decanus



et Doctores regentes saluberrimæ Facultatis Medicinæ, Procuratores quatuor nationum, Decani Provinciarum, censores ipsarum, Professores Publici Regii, Primarii collegiorum, Regentes Pedagogi, Magistri in artibus, Priores, Provisores, Religiosi sancti Benedicti, Cistercienses, Augustinienses, Albimantelli, vallis Scolarium, S. Genovefæ et S. Victoris : quatuor Mendicantes et alii, tam Regulares quam seculares, supposita, officiarii, scholares et alii subsignati.

Juramus et promittimus coram Deo et tactis sacrosanctis Evangeliis nos recognoscere corde et intimo affectu Regem nostrum et Principem naturalem et legitimum Henricum IV, Regem Franciæ et Navarræ nunc feliciter regnantem.

Spondemus illius Regiæ Majestati nos servaturos obsequium et fidelitatem, sub vitæ etiam et honoris dispendio, cum omni reverentia et perfecta obedientia, et ad conservationem hujus status et coronæ, potissimum vero hujus Metropolis Parisiensis, sub ejus potestate et imperio, neque nos parcituros vitæ et fortunis nostris in iis quæ spectabunt ad illius servitium Regnique Gallicani tranquillitatem.

Promittimus præterea nullam nos unquam partem, consortium, aut fœdus habituros cum illis qui se perduellionis scelere obstrinxerunt armati contra Regiam ejus Majestatem, neque cum omnibus aliis qui posthac possent in dictum Regem Christianissimum insurgere; quos omnes abominamus, declaramus et pronuntiamus Rebelles, hostes Galliarum publicos, nostrosque privatos.

Renuntiamus omnibus factionibus, juramentis, fœderibus, in quæ nos incurrere antea potuimus occasione et errore perniciosarum tempestatum, contra et in præjudicium præsentis declarationis.

Recognoscimus humiliter accepisse nos de gratia speciali, bonitate et clementia qua placuit Regiæ Majestati, universos nos et singulos amplecti : quibus de rebus nos illi, et quam maximas possumus, gratias habemus atque agimus : obsecrantes intimis visceribus Deum optimum Maximum ut nobis diu feliciterque eum Regem sospitem servet atque incolumem, hostium suorum, nostrorumque victorem et triumphatorem.

In quorum testimonium sigillatim subscripsimus in comitiis generalibus Academiæ Lutetianæ, habitis in aula Theo-



logica Regalis Collegii Navarræ, alias Campaniæ, die veneris 22 Aprilis 1594; subsignarunt :

Jacobus d'Amboise, Rector Universitatis Parisiensis; Dionisius le Camus, Decanus sacræ Facultatis Theologicæ; Jacobus le Fevre, Prodecanus, Curatus Sancti Pauli; Renatus Benoist, Curatus Sti. Eustachii, Lector, Prædicator et Confessor Regius, Episcopus Trecensis; Adrianus d'Amboise, Prædicator et Eleemosinarius Regius, Magnus Magister collegii Navarræ; Franciscus Abely, Abbas d'Ivry, Prædicator et Eleemosinarius Regius; Franciscus Huon, Abbas; du Val, Provisor Bernardinorum; Columbel, Fr. Ferré, Prædicatores; Joannes Poitevin, de Sorbona; Franciscus du Bourg, Lyat, Sabot, Collegii Lexoviensis; Laffilé, magnus Magister Collegii Cardinalitii; Colas, Curatus S. Opportunæ; Jacobus Langues, de Sorbona; Michael Aubourg, Sindicus Facultatis; Ludovicus Godebert, Canonicus Penitentiarius et Vicarius Domini Parisiensis Episcopi; Blasius Martin; Theodorus de Langres; Franciscus Hesselin, magnus commendatarius sancti Dionisii; Quintinus Gehenault, Curatus S. Salvatoris; Drocus Contesse, Thesaurarius S. Jacobi; Petrus de Banlieu, Curatus de Corbolio; Petrus Perotte, Curatus de Melloduno; Claudius Lallemant, Curatus S. Petri des Arcis; Jacobus Julien, Curatus sanctorum Lupi et Ægidii; Franciscus Berenger, Jacobinus, Abbas S. Augustini; Fr. Joannes Noyron, Prior S. Martini de Campis; Joannes Guincestre, Curatus S. Gervasii; R. Balesdens, Archipresbiter, Curatus S. Severini; Joannes Benoist, Archidiaconus Lemovicensis; Frater Simon Filleul, Prior Carmelitarum; Frater N. Maleteste, Augustinus, et alii plurimi Doctores Licentiati et Baccalaurei in Theologia.

Doctores in Decretis : Joannes Pillaguet, Decanus; Martin, Davidson, le Clerc.

Doctores in Medicina : Gerardus Denisot, Decanus; Petrus Laffilé, Ludovicus Robineau, Nicolaus Marescot, Henricus de Monanteüil, et alii multi.

Professores Regii : Joannes Pellerin, Decanus; N. Goulu, M. Vignal, Joannes Passerat, Fridericus Morel, et alii.

Procuratores nationum : Medardus Bourgeotte, Franciæ; Malherbe, Picardiæ; Jacobus Gueroust, Normaniæ; Georgius Critton, Germaniæ; Bigot et Croizier.



Decani Provinciarum, Primarii Collegiorum, Pedagogi multi, etc.

Cæteri Ordines exemplum Universitatis secuti sunt, paucis exceptis.

Dès que le Roy se vit débarrassé de ses premiers soins pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans sa ville capitale, il envoya lettres aux Présidens, Conseillers et Officiers de son Parlement transferé à Tours et à Chalons, pour se rendre à Paris et y venir exercer la justice en leur ancien et premier tribunal, comme aussy aux Présidens et gens des Comptes, Généraux des Aydes et des Monnoyes, qui tous arrivèrent à Paris dans la semaine de Pasques.

Furent au-devant de la Cour, Monsieur d'O, Gouverneur, avec plusieurs Seigneurs et les plus qualifiés Bourgeois, et entrèrent par la porte Saint-Jacques, accompagnans Mr. de Harlay, premier Président, et les Présidens Seguier, Blanc Mesnil-Pottier, de Thou, et Forget, suivis de bon nombre de Conseillers.

Autant en fut fait à Mr. Nicolaï, premier Président, et aux Présidens Tambonneau, des Charmeaux et Danés-Marly et gens des Comptes, qui venoient après le Parlement, chacun s'empressant à les voir arriver en si grande et bonne compagnie, et tous à cheval.

Et dit-on du Conseiller d'Amours, qui avoit bien lavé la tache de Ligueur, et avoit été des premiers et plus zélés à s'employer pour la réduction de Paris, qu'étant député de ceux de la Cour qui y étoient restés, avec autres ses collègues dont il étoit l'ancien, jusqu'à Estampes, pour faire le compliment de bien venüe à ceux qui revenoient de Tours, il fut à l'hostellerie, où étoit logé le premier Président de Harlay, et étant entré en sa chambre, où il étoit seul, ne laissa pas de le haranguer et commença : « Monsieur, le douzieme de May... » Surquoy le Président l'interrompit et dit qu'il falloit envoyer quérir les autres Présidens, et eux venus, d'Amours reprit : « Monsieur, le douzième de May... », et fut encore arresté par Mr. de Harlay, disant que le Procureur général n'y étoit pas, et néantmoins d'Amours reconmença encore : « Monsieur, le douzième de May, qui étoit le jour des Barricades, » dont fut mocqué, et ne dit rien qui vaille dans sa harangue.

Le lundy dix-huit Avril, lendemain de Quasimodo, Messieurs du Parlement de Tours et de Chalons vinrent au Palais reprendre leurs places et ne prestèrent point nouveaux sermens, comme avoient fait ceux de Paris, parce qu'ils étoient restés dans le party du Roy, et fit Monsieur le premier Président de Harlay les ouvertures en la manière accoustumée, le tout étant si bien réuni que, dès ce même jour, il n'y restoit plus aucune apparence des divisions passées.

Il fut aussy, ce même jour, arresté que le nom du prétendu Roy Charles X seroit osté des arrests où il avoit esté mis.

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT
DU SAMEDI 3 DÉCEMBRE 1594.

Sur ce que le Procureur Général du Roy a remontré à la Cour, qu'il est tombé entre ses mains un arrest donné en ladite Cour pendant les derniers Troubles, par le narré duquel est fait mention d'un Roy, qu'ils appellent Charles X, supposé par la malice du temps, au préjudice de la Loy Salique fondamentale de ce Royaume et de l'authorité du Roy, auquel la Couronne appartient légitimement, et qu'en outre il y a plusieurs intitulations d'arrests dudit prétendu Roy : requerroit lesdits mots de *Charles X* estre rayés et biffés, et l'inscription de même nom des autres arrests et commissions donnés aux Gouverneurs, mandemens et lettres expédiées en Chancellerie : la matière mise en délibération, ladite Cour a ordonné que ces mots de *Charles X* seront rayés et ostés, tant des minutes des arrests et registres d'icelle, que des expéditions en forme par Extrait, qui ont été délivrées aux parties, ensemble les écritures du même nom, tant desdits arrests, commissions, que lettres obtenues en Chancellerie, et a fait inhibitions et deffenses à tous Juges, Huissiers ou Sergens d'exécuter lesdits arrests, mandemens et lettres sous pareilles inscriptions, sur peine de crime de Lèze-Majesté.

Le même jour 18 Avril, le Recteur, les Doyens des Facultés, Grand-Maitre de Navarre, Ancien de Sorbonne, Procureurs des Nations, et tous les Docteurs et supposts de l'Université, parce qu'ils ne s'étoient point trouvez à la procession générale du mardy 29 Mars, firent la leur en particulier, à la Ste. Chapelle du Palais, pour rendre graces à Dieu de l'heureuse réduction de Paris, et implorer son assistance pour la conservation de la personne du Roy, le bon-



heur de ses armes et la tranquillité de son Royaume. Ces Messieurs, toujours lents dans leurs délibérations, avoient passé tout ce temps en harangues, disputes et ergoteries, pour sçavoir s'ils se rangeroient à leur devoir, et cependant les festes étoient venues, qui les avoient encor éloignés, en sorte qu'ils furent des derniers à donner des marques publiques de leur soumission.

Dans ce mois d'Avril, nouvelles venoient de toutes parts de Traittez pour réduire plusieurs Provinces, villes et forteresses ligueuses sous l'obéissance du Roy, comme aussy des soumissions de plusieurs Seigneurs et Officiers, qui se portoient à reconnoitre leur Souverain, par le bon exemple des autres et pour en traitter avec ordre.

La Trève générale fut conclue pour trois mois, avec le Duc de Mayenne, le 31 juillet 1593, et continuée pour deux autres mois, finis le dernier de janvier 1594, et le Roy ayant donné une déclaration contenant les causes pour lesquelles il ne la vouloit continuer davantage, plusieurs Princes, Seigneurs et villes de la Ligue, voyans que le Duc de Mayenne ne vouloit entendre à la paix, après la Trève finie, quittèrent son party et se mirent en l'obéissance de leur légitime Roy.

Le premier qui donna l'exemple aux autres fut Louis de l'Hopital, Marquis de Vitry, avec la ville de Meaux, dont les articles furent arrestés le 4 Janvier 1594.

Le Seigneur de la Chastre en fit autant, le mois de Fevrier suivant, pour Orléans et le Berry, et il en fut fait deux Traittés, et donné deux édits registrés au Parlement séant à Tours, le dernier de ce mois de Février.

La ville de Paris vint ensuite, et l'édit de sa réduction fut registré en Parlement, à Paris, le 28 Mars 1594, comme il vient d'être observé.

L'édit pour la réduction des villes de Rouen, le Havre, Harfleur, Montivilliers, Ponteau de Mer et Verneüil, est du mois d'Avril suivant, registré au Parlement de Rouen, le 26.

Les habitants de la ville de Troyes se délivrèrent eux-mêmes et chassèrent de leur ville le Prince de Joinville, pour y faire entrer le Sieur de Dinteville, leur ancien Gouverneur. L'édit de leur réduction est d'Avril 1594, registré au Parlement le dernier du mois.



Celle de Sens fut remise au pouvoir du Roy par de Bellan, auquel le Gouvernement en fut laissé, par l'édit de sa réduction, du même mois d'Avril, registré le 29.

Lion chassa le Duc de Nemours, et les conditions de la soumission et réduction furent réglées par édit de May 1594, registré au Parlement le 24 du mois. Le Colonel Alfonse y rendit de grands services.

La ville de Poitiers fut réduite sous son obéissance, ses Députés étant venus à Paris se soumettre et prester obéissance au Roy, qui leur accorda, en Juillet 1594, un édit registré au Parlement le 24 du même mois.

Celle de Château-Thierry se soumit par les soins du Baron du Pesche, son Gouverneur, et eut un pareil édit en Juillet 1594, registré le 2 Septembre suivant.

Agen, Villeneuve, Marmande, et autres villes d'Agenois, suivirent la même destinée, et obtinrent un édit en May 1594, registré au Parlement de Bordeaux le 16 Juin.

La capitulation de Laon fut faite le 22 du même mois de Juillet, et la ville rendue par du Bourg, qui en étoit Gouverneur.

Les habitans d'Amiens chassèrent de leur ville le Duc d'Aumale, leur Gouverneur, et se soumirent au Roy, qui leur accorda un édit en Septembre 1594, registré au Parlement le 10 Octobre.

Le Roy donna un pareil édit, pour Beauvais, au mois d'Aout, registré le 2 Septembre 1594.

Les habitans de Saint Malo en obtinrent un en Octobre 1594, registré le 5 Décembre.

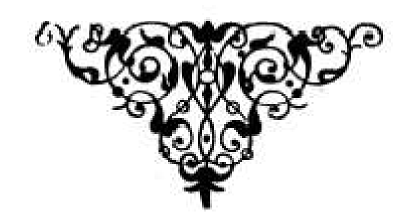
Le Duc de Guise, en se soumettant au Roy avec ses frères, fit rentrer sous son obéissance les villes de Reims, Rocroy, Saint-Diser, Guise, Joinville, Fismes et Montcornet en Ardenne, et obtint un édit fort avantageux en Novembre 1594, registré le 29 du même mois.

Ce sont les succès de l'année 1594. Ces édits et traittés d'abolition sont à près semblables, n'y ayant de différence que sur le prix que les Chefs et Gouverneurs se faisoient donner pour se rendre à leur devoir; car chacun se faisoit payer le plus qu'il pouvoit, et telle étoit la manière du temps : encore le Roy croyoit en être quitte à bon marché, en ce qu'il avançoit d'autant ses affaires, et ménageoit ses soldats. Il auroit fallu assiéger et prendre toutes ces villes,

et il n'avoit ny argent ny munitions suffisantes pour le faire, et, la pluspart du temps, ne sçavoit où en prendre.

Nota. — Le volume qui contient la suite de ces Mémoires jusqu'en 1606 ne s'est point trouvé, ce qui fait un vuide de douze années.

(*Édit. de* 1719, *t. II, p.* 217 *et suiv.*)



SUPPLÉMENT

AU JOURNAL

DU RÈGNE DE HENRY IV

TIRÉ D'UN MANUSCRIT DU TEMPS

ET IMPRIMÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 1736.

(Il y a, en plusieurs endroits de ce Supplément, manque de concordance entre les jours et les dates. La copie originale faisant défaut, on ne peut que signaler ces erreurs.)

MAY 1593.

Le Samedy 1er jour de May, l'espérance d'une trève prochaine a donné aux Parisiens une joye, qu'ils n'avoient pas ressentie depuis long-tems. Ils ont fait des danses et des feux de joie devant leurs portes. Dans la paroisse de S. Eustache, les zélés Partisans des Seize, ayant voulu empêcher ce divertissement, ont esté chargés de coups de bâton.

Le Dimanche 2e de May, les Chambres des Nobles et du Tiers Estat se sont renduës dans celle du Clergé, où, après la Messe et la Prédication, l'Archevêque de Lyon a fait le rapport de ce qui s'estoit passé à Suresne dans les deux premières Conférences.

Le Lundy 3e de May, les Députés des Estats sont partis, ce matin, pour la Conférence; mais l'Archevêque de Lyon a resté à Paris, à cause de quelques incommodités. Toute cette Conférence s'est passée à vérifier et recevoir les passeports et les pouvoirs, de part et d'autre, et à régler les articles de la surséance d'armes, non-seulement pour les Députés, de part et d'autre, leurs gens, leur train, leur suite et ba-



gage, ains pour toutes autres personnes de quelque qualité et condition qu'ils fussent, à quatre lieuës à l'entour de Paris, et autant à l'entour du Bourg de Suresne, et ce, pour le tems de dix jours, à commencer dès aujourd'huy, sauf à les prolonger, si besoin est.

Le Mardy 4e de May, la surséance d'armes et d'hostilités a esté publiée dans cette ville de Paris, par ordre du duc de Maienne, et les divertissemens se sont augmentés dans Paris. La pluspart sont sortis pour aller à leurs maisons de campagne.

Le Mercredy 5e de May, les Députés, de part et d'autre, s'estant rendus à Suresne, l'Archevêque de Bourges a fait un très-beau discours sur la paix, auquel a répondu l'Archevêque de Lyon, par un autre discours également beau, que, la paix n'estant autre chose qu'un ordre bien establi dans l'Estat, dans lequel les inférieurs obéissent aux supérieurs et s'entretiennent avec une admirable conformité d'esprits et de volontés entre eux, que c'est par cette obéissance au Souverain que la Religion et l'Estat s'affermissent; que ce Chef, ce Souverain, ce Roy en France, ne peut être autre que celuy que Dieu et la nature luy a donné, qui a le droit de la succession, et est issu du sang Royal et de la famille de Saint Louis, tel qu'est Henry de Bourbon.

Après le dîner, l'Archevêque de Lyon a répondu à ce dernier discours, et a convenu qu'il falloit obéir à un Roy, mais à un Roy qui fût très-chrestien de nom et d'effet, digne de la piété de ses ancêtres, et qu'Henry de Bourbon estant Hérétique, ennemi de l'Eglise, les droits divin et humain, les Canons Ecclésiastiques, les Conciles généraux, et les loix fondamentale de cet Estat ne leur permettoient pas de le reconnoistre; ce qu'il a bravement déduit en long.

L'archevêque de Bourges, dans sa réplique, démontra que l'Ecriture, les loix de l'Estat, les Conciles, et par plusieurs exemples, qu'on ne pouvoit refuser pour Roy Henry de Bourbon, qui a déjà donné des marques de conversion, en envoyant au S. Père pour se faire instruire, et, au lieu de le rejetter, on doit au contraire s'unir ensemble pour l'aider et l'encourager dans une œuvre si sainte, etc.

Le Jeudi 6e de May, l'Archevêque de Lyon, que la goutte avoit obligé de rester à Suresne la nuit dernière, ses collègues estant arrivés de Paris, les uns et les autres s'estant ap-



prochés de son lit, où il estoit détenu par sa maladie, commença à refuter ce qui lui avoit esté objecté la veille : à quoy ayant répliqué l'Archevêque de Bourges, la Conférence, après plusieurs débats de part et d'autre, finit par un congé civil et réciproque.

Le même jour, le Duc de Mayenne accompagné de plusieurs Princes et notables Gentilshommes, est arrivé à Paris. L'Admiral de France, et le Gouverneur de Paris, ont esté au devant de luy et n'ont pas assisté à la Conférence de Suresne, non plus que Schomberg, qu'on dit estre allé trouver le Roy, pour presser sa conversion, action nécessaire pour monter sur le throne de France.

Le Dimanche 9ᵉ de May, les habitans de Paris, profitant de la liberté que leur donne la trève, sont sortis de tous côtés pour aller aux environs. Plusieurs d'entre eux ont esté à Notre-Dame-des-Vertus et aux lieux voisins, où, par aventure, s'est trouvé le sieur de Vic, Gouverneur de Saint-Denis, qui les a invités à aller à Saint-Denis, et a eu autres propos avec eux.

Le Lundy 10ᵉ de May, l'Assemblée des Estats a esté plus nombreuse et plus illustre que les jours précédens, par la présence du Duc de Mayenne, du Cardinal de Pelevé, des Ducs de Guise, d'Aumale, d'Elbeuf; des Ambassadeurs des Princes Lorrains ; des sieurs de la Chastre, de Rosne, Mareschaux de France ; de Villars, Amiral ; de Belin, Gouverneur de Paris ; du Marquis d'Urfé et d'autres Seigneurs ; des Députés des trois Ordres ; de la Cour du Parlement, des Chambres des Comptes, du Conseil d'Estat ; lesquels s'estant assis en leur rang, l'Archevêque de Lyon a fait le rapport de ce qui avoit esté fait aux premières Conférences de Suresne. Le Duc de Mayenne remercia ledit Archevêque de Lyon et ses collègues, de la part des Estats, et les a priés de continuer.

Demi-heure après, ils sont partis pour aller à Suresne, où ils sont arrivés environ midy. Après quelques propos sur l'arrivée des Princes à Paris, l'Archevêque de Bourges a dit qu'il estoit tems d'ouvrir leur conversation, et, s'adressant à l'Archevêque de Lyon : *Monsieur, que répondez-vous sur la conversion du Roy? Ne voulez-vous pas l'aider à se faire Catholique? — Plust à Dieu*, a répondu l'Archevêque de Lyon, *qu'il fust bien et bon Catholique, et que*

Notre S. Père en peust estre bien satisfait ! Nous sommes enfans d'obéissance, et ne demandons que la seureté de notre Religion et le repos du Royaume. A quoy l'Archevêque de Bourges ayant répliqué que ce recours à Rome demandoit un trop long-tems, il alloit en consulter avec sa compagnie, et estant rentrés dans la salle, un moment après, il a dit qu'ils ne pouvoient répondre qu'après avoir communiqué avec ceux qui les avoient envoyés, et a demandé quelques jours : ce qui a esté accordé gracieusement.

Avant de se séparer, ils ont prorogé la surséance d'armes pour autres dix jours, et donné ordre pour la publier. En partant de Suresne, l'Archevêque de Lyon a dit, en soubriant, au sieur de Vic, sur l'entretien qu'il avoit eu la veille avec les habitans de Paris qu'il avoit rencontrés à Notre-Dame-des-Vertus, que M. le Gouverneur de S. Denis vouloit oster le mestier à M. de Bourges et à luy, se mêlant de prescher. A quoy le sieur de Vic, avec la même civilité, l'assura qu'il avoit seulement dit à quelques femmes de prier Dieu qu'il donnât à la France ce qui luy estoit nécessaire.

Aujourd'huy Mercredy et 12e du mois de May, a esté faite une magnifique et très dévote procession, à Notre-Dame, à laquelle ont assisté le Cardinal Légat, les Archevêques de Lyon, de Viterbe, de Glasco, d'Aix; les Evêques d'Amiens, de Rennes, de Riez, de Senlis, d'Authun, de Fréjus, d'Avranches, de Soissons, de Vannes; les Prélats Montorio, et Agochi, neveu du Cardinal Légat, les Princes, les Officiers de la Couronne et autres Grands Seigneurs, la Cour du Parlement en Robbes rouges, la Chambre des Comptes, le Corps de la Ville, en bel ordre.

Messieurs les Archevêques et Evêques ont porté les châsses des corps des Saints Martyrs et Apostres de France, Saint Denis, S. Rustique et S. Eleuthère; treize Conseillers du Parlement, la châsse de S. Louis Roy de France; le Clergé, plusieurs précieux Reliquaires; les Religieux de Saint-Denis, pieds nuds, sous un riche poile, soutenu par la Noblesse, ont porté la Sainte Croix. L'Evêque de Riez a fait l'Office dans cette procession, et le Cardinal de Pelevé a chanté la Messe à Notre-Dame, et le Docteur Boucher a fait la Prédication, et a fait une vive exhortation à son auditoire, de prier Dieu pour l'heureux succès des Estats et pour l'élection d'un Roy vrayment très-Chrestien et Catholique.



En ce tems, ont couru dans le public divers bruits qui portent que les Princes et Seigneurs Catholiques qui sont auprès du Roy s'estoient divisés des Hérétiques, les premiers sollicitant fortement la conversion du Roy, et les autres la retardant; que, dans la première Conférence, les Députés Royalistes doivent apporter carte blanche pour la sûreté de la Religion; que le Cardinal de Bourbon a un fort party pour être choisi pour Roy, et qu'on croit que les Espagnols l'appuyeront.

Le Dimanche 16e de May, les Catholiques du party du Roy de Navarre ont promis à ceux de la Religion dite Réformée que, dans la Conférence de Suresne, il n'y sera rien fait au préjudice de la bonne union et amitié qui est entre les Catholiques qui reconnoissent sadite Majesté et ceux de ladite Religion, ni des Edits donnés en leur faveur. Cette promesse est signée par *François d'Orléans*, *Comte de S. Pol; Hurault*, *Chancelier; Charles de Montmorency*, *Méru*, *Roger de Bellegarde*, *François Chabot*, *de Brion*, *de Schomberg*, et *Jean de Levis*.

Le Lundy 17e de May, les Députés des deux partis se sont rendus à Suresne, et l'Archevêque de Bourges, après avoir donné les raisons qui les avoient obligés de différer cette Conférence, qui avoit esté fixée au Vendredy dernier, les asseura que Dieu enfin avoit exaucé leurs vœux, et qu'ils auroient tout ce qu'ils avoient demandé pour sauver la Religion et l'Estat; qu'il les asseuroient que le Roy estoit résolu d'abjurer l'Hérésie, et de se convertir; qu'il avoit déjà convoqué les Prélats et les Docteurs qui devoient l'instruire: les asseurant, de plus, que rien ne s'exécuteroit, de leur côté, que le Roy ne se fust déclaré effectivement Catholique. Et l'Archevêque de Lyon, ayant pris avis de ses collègues, respondit qu'ils estoient tous bien aises de la conversion du Roy de Navarre, et en loüoient Dieu et désiroient qu'elle fust véritable, et qu'au demeurant ils en feroient le rapport à Paris et en conféreroient avec le Légat, les Princes, les Ambassadeurs et les Estats. Sur le point du départ, le sieur Revol, Secrétaire d'Estat, donna une copie de la susdite proposition à un de la compagnie, pour la communiquer. Est à noter qu'il y en avoit déjà plusieurs dans Paris.

Le Mardy 18e de May, le Roy envoya des lettres de cachet à plusieurs Archevêques et Evêques, et autres hommes doc-



tes, pour les prier de se rendre auprès de luy, le quinziéme jour de Juillet, où il désiroit d'estre instruit, par eux, de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine ; à quoy il promettoit qu'ils le trouveroient tout disposé, ne cherchant que la voye la plus seure de son salut.

Le Mercredy 19ᵉ de May, on trouva affichée dans les carrefours une protestation, contenant un désaveu de tout ce qui s'estoit passé ou qui se passeroit dans la Conférence ; autre affiche, qui portoit que, sans avoir égard à l'ordre et au droit de succession ou du sang, il falloit élire un Roy Catholique, qui n'eust jamais esté Hérétique, ni fauteur d'iceux. Ont paru aussi divers libelles, entre autres : *Avertissement au Roy, où sont déduites les raisons d'Estat pour lesquelles il ne luy est pas bien-séant de changer de Religion.*

Le Jeudy 20ᵉ de May, l'Archevêque de Lyon fit le rapport aux Estats, de la derniere entrevuë à Suresne, et après fit la lecture de l'écriture que les Royalistes leur avoient donnée, et qui estoit publique dans toute la ville ; et en la lisant, il s'arresta sur quelques points, pour informer la compagnie de la manière dont luy et ses collègues s'estoient comportés ; et cela, pour répondre à aucuns bruits qu'on avoit répandus, que luy et ses collègues avoient esté les dupes des Royalistes. Cependant la lecture de cette écriture avoit fait de diverses impressions sur les esprits, et donné occasion à divers sentimens, sur la continuation de la Conférence et sur la manière de répondre à ladite écriture : il fut néanmoins arresté, qu'on penseroit à faire une bonne réponse.

En ce même jour, auquel le Duc de Mayenne avoit promis aux Espagnols d'oüir leurs propositions, une assemblée particulière fust tenuë pour cela chez le Légat, à laquelle se sont trouvés le Duc de Mayenne, l'Archevêque de Lyon et l'Evêque de Senlis, de la part du Clergé ; La Chastre et Montholin, de la part de la Noblesse ; La Chapelle-Marteau et Bernard, de la part du tiers Estat ; les Ducs d'Aumale et d'Elbeuf, et le Cardinal Pelevé ; et, de la part des Espagnols, le Duc de Feria, Tassis et d'Ibarra.

Les Députés ont demandé à ces derniers, s'ils avoient quelques propositions particulières du Roy, leur maître. A quoy le Duc de Feria, après un long discours sur les louanges du Roy Catholique, sur sa libéralité envers la France, à laquelle il avoit donné six millions d'or ; sur les



vertus royales de l'Infante, qui, estant née de la fille aînée d'Henry II, avoit droit à la Couronne de France; il leur proposa ladite Infante pour être élüe Royne de ce même Royaume par les Estats; et ajouta que ladite élection seroit très-agréable au Pape, avantageuse pour la maison de Lorraine et à la Noblesse de France, par les immenses secours qu'on recevroit de son maître, tant en troupes qu'en argent.

A peine a-t-il fini son discours, que l'Evêque de Senlis, un des plus ardens de la Ligue, luy a dit, d'une voix aigre et d'un ton élevé, qu'il reconnoissoit maintenant que les Politiques avoient dit vray, dans le commencement de cette guerre, en publiant que l'intérest et l'ambition y avoient plus de part que le zèle de la Religion; que, depuis le commencement de la Monarchie, la Loy Salique avoit esté observée; et que, si on nommoit une femme, on court risque qu'elle ne soit transportée à des étrangers.

Le Duc de Mayenne a remarqué, en même temps, que ce discours a fait peine au Duc de Feria, et pour en adoucir l'amertume, il a dit audit Duc que ce bon Evêque estoit attaqué, de tems en tems, de mouvemens de folie, mais qu'il revenoit facilement, et qu'il luy en répond. Alors, le Duc de Feria, revenu de sa surprise, a continué son discours, et a demandé qu'on fist rapport de sa proposition aux Estats, ce qui luy a esté promis.

Le Lundy 24ᵉ de May, il a esté proposé, dans l'Assemblée des Estats, si on appelleroit le Cardinal Légat le jour fixé pour l'audience du Duc de Feria. Le tiers Estat s'y est opposé, disant que les Estats ne reconnoissent d'autre chef que le Roy. Le Clergé, au contraire, a dit que la révérence duë au S. Père demandoit qu'on y appellât le Légat; la Noblesse fut du même avis; ainsi, il a esté conclu que le Légat y seroit appellé.

Le Jeudy 27ᵉ de May, on a eu avis que les Députés Royalistes, n'ayant pas reçu la réponse qu'ils attendoient des Estats, et que l'Archevêque de Lyon leur avoit promise, avoient quitté Suresne et rompu la Conférence.

Le Vendredy 28ᵉ de May, le Duc de Feria ne s'est point trouvé à l'Assemblée des Estats, comme on l'avoit cru; mais, à sa place, J.-Baptiste Tassis y est venu, qui a demandé, de la part de son maître, la Couronne pour l'Infante d'Espagne, et, après avoir fait un long détail des biens qui en arri-



veroient à la France, a prié les Estats de vouloir écouter Mendoza sur les droits de ladite Infante. Ce Théologien, par un très-long discours, s'est efforcé en vain de prouver les droits de ladite Infante, comme aussi que les François n'estoient point obligés, en conscience, de se soumettre à la Loy Salique dans cette occasion; mais tout ce discours, farci des Loix, des Canons, des Gloses, et d'Authorités des Théologiens et des Casuistes, n'a esté bien reçu de personne, même de ceux qui sont du génie Espagnol.

Tassis, ayant reconnu à l'air de ceux de l'Assemblée que les François avoient aversion pour la domination des femmes, a adouci la première proposition, en ajoutant que le Roy Catholique marieroit l'Infante à l'Archiduc Ernest, Prince Catholique, et qui est du sang François par sa mère. L'Assemblée n'a rien répondu à cette modification; mais, à l'air des assistans, on a auguré qu'elle ne plait pas plus que la première.

L'Archevêque de Lyon a proposé ensuite de faire réponse aux Royalistes qui s'estoient retirés de Suresnes, et que si on la refusoit, ce seroit avoüer qu'on a esté vaincus. Il a esté arrêté que cette réponse seroit faite au plus tost, et qu'on en donneroit avis aux Royalistes.

JUIN.

Le Samedy 5e Juin, les Députés de part et d'autre se sont rendus à la Roquette, qui est une maison aux champs, hors de la porte S. Antoine, appartenante au sieur de Chiverny, où l'Archevêque de Lyon, après une excuse sur le retardement, a dit, pour répondre à leur écriture : 1° Que, pour la conversion du Roy de Navarre, ils eussent à se pourvoir par devers Sa Sainteté, à qui il appartenoit de l'absoûdre et de le remettre au giron de l'Eglise; 2° Quant aux traités de paix et seuretés de la Religion, qu'ils ne pouvoient traiter avec ledit Roy, qui estoit hors de l'Eglise, et qu'ils devoient auparavant attendre le consentement du Saint Siége. 3° Pour la trève, qu'on en parlera après avoir esté satisfaits sur les deux premiers points.

A cela, M. l'Archevêque de Bourges a répliqué : 1° Qu'ils leur donnoient asseurance que le Roy veut rentrer sincèrement dans le sein de l'Eglise et se convertir, ce qu'il feroit



bientôt, et si solemnellement que toute la Chrétienté connoîtroit son zèle et sa sincérité, en ayant déjà des preuves connuës à tout le Royaume; 2° Que rien ne les empêche de traiter de la Paix avec eux qui estoient Catholiques et Députés des Princes Catholiques, qui vouloient au plus tost donner le repos à la France, et que cependant le Roy, estant instruit, se fairoit absoudre *ad futuram cautelam,* iroit à la Messe, et députeroit un Ambassadeur au Pape pour demander sa bénédiction et luy rendre l'obéissance accoutumée; 3° Que, quoique la trève fût fort préjudiciable au Roy, ils l'avoient néanmoins présentée pour faciliter la paix et pour le soulagement du peuple; qu'au demeurant ils les en laissent les maîtres, et ont protesté et requis que tout ce qui a esté traité jusques à présent fût mis par écrit, afin qu'on reconnût leurs intentions pour le repos du Royaume.

Sur ces répliques, on est entré en longues disputes les uns contre les autres, avec tant de zèle qu'on a cru tout rompu, lorsque, revenus à eux-mêmes, et ayant considéré qu'une si bonne œuvre heureusement commencée alloit s'évanouir, il a esté conclu d'en parler aux chefs de part et d'autre, et de se rassembler Vendredy prochain, et continuer la trève pour les trois festes de la Pentecoste, et qu'il seroit permis à un des Députés des Estats d'écrire à son nom ce qui s'est passé dans cette Conférence.

En ce tems, plusieurs Prédicateurs, soit du parti de la Ligue, soit de celui des Royalistes, déclament les uns contre les autres : les uns donnent au Pape trop de licence, et les autres la limitent trop. Un nommé Chauveau a prêché, dans le voisinage de cette ville, que le Pape n'avoit rien à voir dans l'élection d'un Roy; les autres preschent que cette élection dépend totalement du Souverain Pontife. Les sentimens des uns et des autres sont appuyés par des libelles qui fourmillent tous les jours.

Le Jeudy 10ᵉ du mois de Juin, les Estats ont approuvé ce qui a esté fait par les Députés dans la Conférence de la Roquette, hormis l'écriture donnée par un d'iceux Députés, contre lequel la Chambre du Clergé a protesté de ne l'avoüer jamais.

Le Vendredy 11ᵉ de Juin, se sont rendus les Députés des deux partis en la maison de la Vilette, où une foule des habitans de Paris est allée aussi, estant curieux de la résolution



de cette Conférence, et désirant la continuation de la trève. L'Archevêque de Bourges a ouvert la Conférence par un détail de ce qui s'estoit fait dans la dernière, ainsi dans toutes les autres, dont il a dit avoir écrit le principal, comme ils verroient par la déclaration qu'il a mise sur le bureau, signée par ledit Archevêque, Chavigny, Bellièvre, Schomberg, Camus, de Thou et Revol; laquelle après avoir esté lûë, ledit Archevêque de Bourges a requis réponse et spécialement sur la trève qu'on leur avoit proposée.

Les Députés des Estats, après avoir conféré entre eux, ont pris ladite déclaration pour la communiquer aux Estats, et ont promis réponse.

Le Dimanche 13ᵉ de Juin, après la Messe des Estats, ladite déclaration fut lûë et examinée.

Le lendemain 14ᵉ, on commença à délibérer sur les trois points principaux de ladite déclaration : sçavoir, sur la future et sincère conversion du Roy de Navarre; sur la nécessité qu'il y avoit de traiter avec ledit Roy, ou avec les Princes Catholiques qui sont auprès de luy; le troisième, sur le trafic proposé par les Royalistes. Les deux premiers points ont esté réglés conformément aux délibérations précédentes. Mais il y a eu des grandes contestations sur la trève. Les divers avis de La Chastre et de Rosne, auxquels, comme gens du métier de la guerre, on avoit remis la résolution : La Chastre a esté d'avis de l'accepter, et la Noblesse a suivi cet avis; de Rosne, au contraire, l'a rejettée, et a esté suivi par le Clergé.

Pendant ces contestations, le Cardinal de Pelevé a demandé de faire la lecture d'une lettre qu'il avoit reçûë hier du Cardinal Légat, avec ordre de la faire enregistrer aux Estats, portant en substance que, puisque la Conférence tenuë pendant plusieurs jours avoit esté inutile pour détacher les Catholiques du party du prétendu Roy de Navarre; que le susdit prétendu Roy n'a point donné aucun signe d'une véritable conversion, mais, au contraire, favorisé les Hérétiques; qu'il est à craindre que ce Royaume ne suive l'exemple de celuy d'Angleterre; qu'après ce qui a esté dit et fait, on ne peut continuer la Conférence, nï entreprendre à traiter avec iceluy ou ses adhérans, sans encourir les peines et censures ordinaires, et l'indignation de Sa Sainteté, laquelle, quoyque bien intentionnée pour la sainte cause, l'a-

bandonnera. Enfin, le Légat proteste, en son particulier, qu'il n'approuvera jamais chose qui répugne tant soit peu aux intentions du Pape, et que, si après on traite directement ou indirectement de la paix ou de la trêve, il se retirera incontinant de cette ville; mais que, si les Estats se départent de leurs poursuites, il les servira efficacement dans toutes les occasions.

Le Jeudy 7e de Juin, fut examinée pour la seconde fois le point de la trêve, sur lequel la Noblesse a esté d'avis de la faire ou de la résoudre promptement, pour tel tems et à telles conditions que le Duc de Mayenne trouveroit à propos, et que ledit Duc seroit supplié de vouloir en parler au Légat et aux Ambassadeurs d'Espagne. Le tiers Estat a esté d'avis de s'en rapporter à la prudence dudit Duc, pourvu que ce fût aussi du consentement du Légat et des Ministres Espagnols. Et le Clergé a déclaré vouloir suivre de point en point la lettre dudit Légat et ne consentir jamais à aucune trêve et traité avec l'Hérétique.

On vient d'apprendre que le Roy de Navarre a assiégé la ville de Dreux, d'où cette Ville tire des grandes commodités.

Le Samedy 19e de Juin, le Légat a fait déclarer aux Estats qu'aiant apris qu'ils avoient délibéré sur la trêve, il avoit résolu de se retirer, et leur a envoyé ses protestations.

Le Dimanche 20e de Juin, le Cardinal Pelevé et plusieurs des principaux des trois Estats sont allés, en qualité de Députés desdits Estats, chez le Cardinal Légat, et l'ont supplié, par des raisons très-fortes, de ne pas abandonner une ville qui en tant d'occasions a donné des marques éclatantes pour la Religion. Le Légat, après avoir remercié les Députés de l'honneur qu'ils luy faisoient, leur a dit que son intention estoit à la vérité de quitter la ville de Paris, mais non pas d'abandonner la défense de la Religion, ni les intérest de la France; mais seulement de se retirer à un lieu où, avec plus d'utilité et moins de blâme pour le S. Siége, il peut aider à l'avancement de l'un et de l'autre; cependant qu'il n'exécutera point sa résolution sans l'avis du Duc de Mayenne, et sans luy-même en personne la faire entendre aux Estats.

Le Lundy 21e de Juin, les Députés ont fait le rapport aux Estats de la réponse du Légat, et, l'Assemblée ne se trou-



vant pas entièrement asseurée de la volonté dudit Légat, il fut délibéré de luy envoyer une seconde fois.

Le Mardy 22ᵉ de Juin, le Duc de Mayenne a esté chez M. le Légat, auquel il a montré les grands inconvéniens que son absence causeroit à la cause commune : ce qui l'a fait résoudre, à ce qu'on dit, de ne pas quitter Paris.

Le même jour, les Chambres des Enquestes se sont renduës à la Grand Chambre, et ont porté plainte contre le Lieutenant Civil, qui avoit nommé des Commissaires pour informer contre quelques Bourgeois qui, avec le peuple, avoient crié : *Vive le Roy !* et avoient parlé mal du Pape et du Légat ; et sur ce, le Parlement a défendu audit Lieutenant Civil de poursuivre lesdites informations contre les Bourgeois, en cause criminelle.

Le Duc de Feria est allé aux Estats, et Jean-Baptiste Tassis a proposé, de sa part, que, moyennant qu'ils déclarent l'Infante Royne de France, solidairement avec l'un des Princes François que le Roy son maître voudroit choisir, y compris ceux de la maison de Lorraine, il donneroit le même secours qu'il avoit promis. Cette nouvelle proposition a esté loüée et appuyée par le Légat, et reçüë d'abord avec allégresse de la Compagnie.

Le Mercredy 23ᵉ de Juin, les Députés Royalistes, qui sont encore à S. Denis, où ils attendent la réponse à leur déclaration, instruits des propositions faites aux Estats par le Duc de Feria, ont écrit aux Députés des mêmes Estats une longue et belle lettre, dans laquelle ils leur découvrent les artifices des Espagnols, « qui, sous un masque de Religion, ont demandé le Royaume pour un Allemand, que presque on « ne sçavoit pas dans le Royaume s'il estoit au monde ; et « avec cet Allemand ils veulent, contre la Loy Salique, « Loy fondamentale du Royaume, mettre le sceptre entre « les mains d'une fille. Voyant que leurs finesses n'avoient « pas succédé de ce côté-là, ils ont proposé de bailler la fille « d'Espagne à celuy que le Roy des Espagnols choisira, « c'est-à dire qu'ils demandent que vous mettiez l'élection « de ce Royaume au jugement et à la discrétion d'un Roy « qui en a toujours esté le plus certain ennemi. Et cela, pour « continuer nos misères, rendre le nom de François méprisable, et pour oster la Couronne à celuy que Dieu et la « nature nous a donné, qui, par les forces qu'il a en main,

« et par le secours des bons François Catholiques, défendra « ses droits et la gloire de la France, aux dépens de sa vie ». Et puis ils les exhortent à prévenir les séditions, la guerre civile, que les Espagnols veulent perpétuer entre nous.

La dernière proposition des Espagnols a inspiré aux Princes de la maison de Lorraine un ardent désir d'être choisis pour époux de l'Infante. Le Duc de Mayenne, estant marié, la recherche pour son second fils, le Duc de Guise, à la protection du Duc de Feria et de Dom Diego d'Ibarra, et son nom est respectable aux Zélés. Le Duc de Nemours croit que cet honneur luy est dû. On dit que le Duc de Mayenne est indéterminé sur son fils et sur son neveu, espérant que, si l'un ou l'autre sont choisis, il demeurera Lieutenant général de la Couronne.

Le Vendredy 25e de Juin, les Chambres du Parlement se sont assemblées, en conséquence de l'Arrest du vingt-deuxiéme, pour traiter des affaires publiques. Les Pairs et les Princes, qui ont droit de s'y trouver, n'y sont point venus, et la délibération a esté remise à un autre jour.

Le Samedy 26e de Juin, les troupes du Roy, qui sont dans les garnisons des lieux circonvoisins, ont paru, pendant la nuit, assez près de Paris, sans qu'on sçache encore leur dessein.

Le Lundy 28e de Juin, le Parlement, les Chambres assemblées, a donné l'Arrest suivant : « Sur la remontrance « cy-devant faite par le Procureur du Roy, et la matière « mise en délibération, la Cour, n'ayant, comme elle n'a « jamais eu, d'autre intention que de maintenir la Religion « Catholique, Apostolique et Romaine, en l'Estat et Cou- « ronne de France, sous la protection d'un Roy très-Chres- « tien, Catholique et François, a ordonné et ordonne que « remontrances seront faites, cette après-dînée, par Monsieur « le Président le Maître, assisté d'un bon nombre de ladite « Cour, à Monsieur le Lieutenant général de l'Estat et Cou- « ronne de France, en présence des Princes et Officiers de « la Couronne estant de présent en cette Ville, à ce qu'au- « cun traité ne se fasse pour transférer la Couronne en la « main des Princes ou Princesses estrangers; que les Loix « fondamentales de ce Royaume seront gardées, et les Ar- « rests donnés par ladite Cour pour la déclaration d'un Roy « Catholique et François soient exécutés; et qu'il ait à em-



« ployer l'autorité qui luy est commise pour empêcher que,
« sous prétexte de la Religion, la Couronne ne soit trans-
« férée en main étrangère, contre les Loix du Royaume, et
« pour venir le plus promptement que faire se pourra au
« repos du peuple, pour l'extrême nécessité duquel il est
« rendu; et néantmoins dès à présent a déclaré et déclare
« tous faits faits et qui se fairont cy-après pour l'establisse-
« ment d'un Prince ou Princesse étrangère, nuls et de nul
« effet et valeur, comme faits au préjudice de la Loy Salique
« et autres Loix fondamentales du Royaume. »

Cet Arrest a surpris tous les partis : aucuns disent qu'il a esté conseillé secrètement par le Duc de Mayenne, pour suspendre l'élection d'un Roy et prendre ses mesures pour se conserver dans sa charge; d'autres, que le Parlement, de son propre mouvement, l'a donné pour conserver les Loix fondamentales du Royaume, dont ils sont les défenseurs.

Le Mercredy 31e de Juin, le Duc de Mayenne, ayant appris le contenu dudit Arrest, a député, ce matin, le sieur Belin au Palais, pour dire au Président le Maître, auquel il avoit donné cette charge, de vouloir se rendre incontinent, après dinée, au logis de l'Archevêque de Lyon, où le Duc de Mayenne devoit dîner : ce que ledit Président a exécuté, et pris avec luy les sieurs de Fleury et d'Amours, Conseillers au Parlement. Le Duc de Mayenne luy a dit, en présence dudit Archevêque de Lyon et de Rosne, que la Cour luy avoit fait un grand tort et affront, d'avoir donné un tel Arrest sans l'avoir averti, comme aussi les autres Princes et Pairs de France qui sont dans Paris.

A quoy a répondu ledit Président que la Cour, dès le Vendredy précédent, l'avoit fait avertir; que, ni luy ni les autres Princes n'estant pas venus au Palais, ils avoient différé leur délibération au Lundy : auquel jour ne s'y estant point trouvé, la Cour auroit trouvé bon de passer outre; en quoy la Cour ne croit pas luy avoir manqué de respect, et mécontenté personne. L'Archevêque de Lyon, pour seconder la plainte dudit Duc, a ajouté avec colère, que cet Arrest est un affront fait audit Duc, un sujet de division entre nous, et un avantage pour l'ennemi.

Sur ce, le sieur Président a répliqué, que si le respect que la Cour avoit pour le Duc de Mayenne ne luy avoit pas permis de luy répondre sur ce mot d'*affront*, il ne devoit pas



endurer de luy, à qui la Cour ne devoit aucun respect; ains, au contraire, que c'estoit luy Archevêque de Lyon qui le devoit à la Cour, et qu'une autre fois il parlât de la Cour avec plus de respect.

Le Duc de Mayenne luy ayant dit qu'il estoit grandement surpris qu'aucuns particuliers de ladite Cour, lesquels il avoit avancés dans les premières charges, ayent eu part à cette délibération à son insçû, le Président, reconnoissant que ce reproche s'adressoit à luy, a répliqué fort sagement que la charge qu'il avoit reçûë de luy dans la Cour, en l'élevant à un plus haut honneur, ne devoit point luy oster la liberté de parler franchement, mêmement dans les choses qui concernent l'honneur de Dieu, la justice et le repos du public, n'ayant retiré aucun fruit de cette charge, que beaucoup de peine et de travail, et la ruine de sa maison.

Après plusieurs autres propos piquans, entre lesdits Archevêque, de Rosne et luy, il s'est retiré.

Juillet.

Le Mardy 6ᵉ du mois Juillet, vint la nouvelle de la prise de la ville de Dreux, après quinze jours d'une vigoureuse résistance, avec ces circonstances qu'elle avoit été ravagée et demi-bruslée; que les pauvres habitans, trop foibles pour soutenir l'assaut, s'estant retirés vers le Chasteau, la garnison n'avoit pas voulu leur ouvrir la porte, et s'estoient jettés dans les fossés dudit Chasteau, où ils ont resté quelques jours, sans pain, sans vin, sans aucune nourriture, exposés à l'ardeur du soleil; d'où ne pouvant sortir, estant repoussés par ceux de leur party et par les ennemis, ils ont presque tous péri à la vûë des uns et des autres. Ceux qui estoient dans la Tour grise ont esté enlevés, brisés ou ensevelis par l'effort d'une mine qui a fendu ladite Tour depuis le bas jusques en haut; une partie de ceux qui estoient restés en vie, après l'effet de la mine, sur les restes des voûtes et des murailles, ont esté tués par les assiégeans à coups d'arquebusade, excepté un petit nombre que le Roy, par compassion, a envoyé prendre, après avoir défendu à ses soldats de tirer, auxquels il a fait donner à chacun un escu avec la liberté de se retirer où bon leur sembleroit. Le Roy, qui a esté à ce siége avec Madame sa sœur et plusieurs autres Dames, a eu auprès de



luy plusieurs de sa suite tués par ceux du Chasteau, quoiqu'il leur eût accordé une trève.

La prise de cette ville fait grandement murmurer les Ligueux zélés, et disent hautement que le Duc de Mayenne et le Duc de Feria sont la cause de cette grande perte : comme aussi ceux-ci s'en chargent réciproquement, par des vifs et mutuels reproches de n'avoir pas secouru cette place, qui estoit d'une grande importance pour leur party.

Le Samedy 10ᵉ de Juillet, les Espagnols ont demandé une assemblée particulière, laquelle s'est tenuë au logis du Légat, et à laquelle se sont trouvés le Duc de Mayenne, le Duc de Guise, le Duc d'Aumale, le Cardinal de Pelevé, l'Archevêque de Lyon, le sieur de Bassompierre, Ambassadeur du Duc de Lorraine, et les principaux des trois Ordres de l'Estat. Le Cardinal Légat a parlé le premier et a dit que le Duc de Feria avoit reçu pouvoir de nommer un Prince pour estre Roy solidairement avec l'Infante. A quoy le Duc de Mayenne a répondu, que si ce pouvoir estoit spécial et déterminé, il feroit aussi-tost procéder à l'élection. Le Duc de Feria a répliqué que ce pouvoir estoit tel qu'on le souhaitoit, et qu'il le feroit voir dans peu de jours.

Le Mercredy 14ᵉ de Juillet, les mêmes Seigneurs se sont assemblés dans le logis du Légat, et, après quelques propos sur le zèle que le Roy Philippe a de conserver la Religion Catholique dans la France et d'en chasser l'Hérésie, le Duc de Feria a remis entre les mains dudit Légat un pouvoir par lequel le Roy d'Espagne nomme le Duc de Guise pour estre l'époux de sa fille, et prie le Duc de Mayenne de travailler auprès des Estats, afin qu'ils agréent son choix. Le Duc de Mayenne, qu'on dit ne s'estre pas attendu à cette nomination, a fait mine d'estre joyeux et content de l'honneur que luy faisoit le Roy d'Espagne, en nommant un Prince de sa maison, et qu'il n'estoit plus question que des conditions, et de trouver les moyens d'assurer ledit mariage avant qu'il fust procédé à ladite élection.

Le lendemain 15ᵉ de Juillet, le Duc de Mayenne fit part à la Compagnie de la proposition à luy faite la veille par les Espagnols; le plus grand nombre des Députés des trois Estats en ont témoigné publiquement leur joye. Ce qu'ayant remarqué ledit Duc de Mayenne, a ajouté qu'il seroit à propos, avant l'élection, de voir les forces et l'argent nécessaire



pour la soutenir, et, de plus, qu'il estoit juste qu'il fust dédommagé des frais immenses qu'il avoit faits jusques icy, et sçavoir la récompense qu'on devoit donner à ses travaux. Sur quoy, ayant esté délibéré par les Estats, dont le plus grand nombre est attaché audit Duc, a esté conclu que l'élection d'un Roy ne sera faite qu'après que ledit Duc de Mayenne sera sûr de ses dédommagemens et de sa récompense.

Le Mardy 20e Juillet, le Duc de Mayenne, dans l'assemblée des Estats tenuë ce matin, après avoir discouru sur la nécessité qu'il y avoit d'avoir plus tost des forces auparavant de procéder à l'élection, a salué fort civilement le Duc de Feria, et luy a présenté la réponse, contenant ce qui avoit esté délibéré quelques jours auparavant : sçavoir, de très-humbles graces pour l'honneur que le Roy Catholique venoit de faire aux Princes de sa maison; que, n'ayant aucunes forces pour résister à l'ennemi qui venoit de prendre Dreux, il estoit obligé de suspendre ladite élection; cependant il a promis que quand il auroit des forces suffisantes pour la faire valoir, il la feroit agréer aux Estats; et a prié, pour cet effet, les Ministres du Roy d'Espagne de faire avancer des troupes au plus tost, pour avancer ladite élection.

Cette surséance a donné occasion à plusieurs murmures de la part des Députés amis des Espagnols. On a remarqué que lesdits Espagnols, voyant que le plus grand nombre des voix alloient au sentiment du Duc de Mayenne, ont caché leur chagrin, et ont demandé qu'en attendant de nouveaux ordres de Sa Majesté Catholique, on ne fist aucune trève avec le Roy de Navarre. A quoy le Duc de Mayenne a dit que sur cet article il falloit agir selon que les affaires l'exigeroient, et que son avis estoit de travailler à une trève : sur quoy, le Légat a déclaré avoir ordre du Pape de se retirer, si on y travailloit.

Le Mercredy 21e du Juillet, le sieur Benoist, Curé de S. Eustache, et six ou sept autres Curés Docteurs, ses confrères, appellés par le Roy pour assister à sa conversion, ont esté demander à M. de Mayenne la permission d'aller à S. Denis, et luy ont fait voir les lettres qu'ils ont reçûës de Sa Majesté. Ledit Duc les a renvoyés à M. le Légat, qui, après plusieurs remontrances, les a menacés de censures ecclésiastiques, s'ils alloient à S. Denis. Sur quoy, le sieur



Curé de S. Eustache, portant la parole tant pour luy que ses compagnons, luy a dit qu'il ne luy pouvoit défendre et encore moins excommunier, pour se trouver à une cérémonie si désirée de tous les gens de bien, voire ordonnée et commandée, par les Décrets et saints Canons, à ceux de sa profession, de se trouver en semblables événemens, pour sçavoir juger et discerner, par les signes, indices et autres remarques, si la conversion seroit feinte, simulée, ou digne d'être approuvée d'eux; et a dit de plus à M. le Légat que son estat et office l'obligeoit luy-même d'y devoir estre.

Après quoy, ledit Curé, nonobstant ces défenses, est allé avec ses compagnons à S. Denis, et, en chemin et en pleine ruë, ont dit qu'ils alloient assister à la conversion du Roy.

Le Jeudy 22[e] de Juillet, jour de sainte Marie-Magdeleine, le Roy s'est rendu à S. Denis, où estoient déja plusieurs Prélats et Docteurs, sçavoir, l'Archevêque de Bourges, les Evêques de Nantes, de Chartres, du Mans, et du Perron, nommé à l'Evêché d'Evreux; Seguier, Doyen de Notre-Dame de Paris; Benoist, Curé de S. Eustache; Chevanat, Curé de S. Sulpice, et Morène, Curé de S. Méry, auxquels il dit qu'il estoit venu pour se faire instruire dans la Religion Catholique, et que dès le lendemain il commenceroit.

Le Cardinal de Bourbon a fait une proposition aux Evêques et Docteurs susdits, sçavoir s'ils pouvoient validement reconnoître le Roy et le recevoir dans l'Eglise, sans le jugement du Pape.

Cette proposition contestée de part et d'autre avec feu, par l'avis du plus grand nombre, a esté conclu qu'ils le pouvoient, contre le sentiment du Cardinal de Bourbon, qui espère encore d'estre élû Roy par la faction des Espagnols.

Le Vendredy 23[e] de Juillet, les susdits Evêques et Docteurs ont esté appellés dans la Chambre du Roy, excepté le Cardinal de Bourbon, crainte d'une nouvelle contestation entre eux, et, depuis les six heures du matin jusques à une heure après midy, le Roy a reçu l'instruction sur les articles de la Religion Catholique desquels le Roy doutoit le plus: sçavoir l'invocation des Saints, la Confession auriculaire, et la puissance du Pape.

A l'issuë de cette instruction, le Roy a fait défense à son premier Maître d'Hôtel, de ne plus servir des viandes prohi-



bées par l'Eglise Catholique, et a commandé d'observer doresnavant les jeûnes commandés par icelle.

Ensuite, il a ordonné qu'on écrivît à Paris, et à tous les lieux circonvoisins, que tous ceux qui voudroient assister à la cérémonie de sa conversion, qui se feroit le Dimanche prochain, pourroient venir à S. Denis, sans passe-port et sans crainte aucune.

Le Samedy 24e de Juillet, le Légat a fait publier une belle et longue lettre, adressée aux Catholiques de France, dont une copie a esté mandée à S. Denis, portant défense à tous Prélats et Ecclésiastiques, de s'attribuer l'autorité d'absoudre Henry de Bourbon des excommunications portées contre luy par les Papes, sous les peines portés par les Canons, et à tous les Catholiques de s'y trouver, ou assister, sous peine d'excommunication.

Le même jour, le Duc de Mayenne fit publier de rigoureuses défenses d'aller à Saint Denis, et de sortir de Paris, sans sa permission.

Le Dimanche 25e de Juillet, le Roy, sur les huit heures du matin, revestu d'un pourpoint et chausses de satin blanc, d'un manteau et chapeau noir, assisté de plusieurs Princes, Grands Seigneurs, des Officiers de la Couronne, et autres Gentilshommes en grand nombre; précédé des Suisses de sa garde, des Gardes du corps Escossois et François, de douze Trompettes, est allé à la grande Eglise de S. Denis, les ruës estant tapissées et jonchées de fleurs, le peuple répétant mille fois : *Vive le Roy*.

A l'entrée de l'Eglise, estoient l'Archevêque de Bourges, assis en une chaire couverte de damas blanc, aux armes de France et de Navarre, le Cardinal de Bourbon, et plusieurs Evêques, et tous les Religieux de S. Denis qui l'attendoient avec la Croix, le Livre des Evangiles et l'eau bénite. L'Archvêque de Bourges luy a demandé « quel il estoit »; le Roy lui a répondu : « Je suis le Roy ». — « Que demandez-vous? » — « Je demande, a dit le Roy, estre reçû au gyron de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine ». — « Le voulez-vous sincèrement? » — « Oui, je le veux et je le désire. » Et à l'instant le Roy s'est mis à genoux et a fait sa profession en ces termes : « Je proteste et jure, devant la face « du Tout-puissant, de vivre et mourir en la Religion Ca- « tholique et Romaine, de la protéger et défendre envers



« tous, au péril de mon sang, et de ma vie, renonçant à « toutes hérésies contraires à icelle » : laquelle il a donné, ladite profession, écrite dans un papier, signée de sa main.

L'Archevêque, ayant pris ce papier, luy a donné à baiser son anneau sacré, et puis l'absolution et la bénédiction.

Après quoy, a esté conduit au chœur de ladite Eglise, par les Evêques de Nantes, de Sées, de Digne, de Mallezés, de Chartres, du Mans, d'Angers; de René d'Aillon, nommé à l'Evêché de Bayeux; de Du Perron, nommé à l'Evêché d'Evreux; des Religieux de S. Denis, des Doyens de Paris et de Beauvais, des Abbés de Bellosane et de la Couronne; l'Archidiacre d'Avranches; des Curés de S. Eustache, de S. Sulpice, et frère Olivier Béranger, Prédicateur ordinaire du Roy; les Curés de S. Gervais et de S. Méry. Le Roy s'est mis à genoux devant l'Autel, a réitéré sur les saints Evangiles sa profession et son serment.

Le Roy a esté relevé par le Cardinal de Bourbon et l'Archevêque de Bourges, et conduit à l'Autel, qu'il a baisé; puis, il a passé derrière ledit Autel, où l'Archevêque de Bourges a oüi sa confession, pendant que la musique chantoit le *Te Deum*.

Après la confession, ledit Archevêque l'a conduit sur un Oratoire couvert de velours cramoisy brun, semé de fleurs de lys d'or : sur lequel s'est mis à genoux, et a entendu la grande Messe, célébrée par l'Evêque de Nantes. Autour du Roy se sont placés les sudits Princes, Evêques et Docteurs, et Messieurs des Cours Souveraines. A l'Evangile, le Cardinal de Bourbon lui a apporté le livre des Evangiles à baiser; et a esté très-dévotement à l'offrande.

Après la Messe, a fait jetter au peuple des sommes d'argent, et s'est retiré à son logis, avec la même céremonie qu'il estoit venu, suivi d'un peuple infini, qui a crié : *Vive le Roy*.

A l'heure des Vespres, le Roy s'est rendu à la même Eglise, où il a entendu la prédication faite par l'Archevêque de Bourges, et ensuite les Vespres, après lesquelles, il est monté à cheval, pour aller à Montmartre rendre graces à Dieu, en l'Eglise dudit lieu, dans lequel il a esté fait un feu de joye, qui a esté imité par les villages d'alentour.

Le Lundy 26e, le Roy est allé faire ses dévotions dans la grande Eglise de S. Denis : il a esté reçû par les Religieux



de l'Abbaye vêtus d'habits sacerdotaux, et avec la Croix, auxquels le Roy a promis et juré sa protection.

Le Mardy 27e et le jour ensuivant, les sieurs de la Chastre, Bassompierre, Rosne, Villeroy et Janin, se sont rendus à la Villette, pour continuer avec les Députés du Roy de traiter de la trève, à laquelle le Légat et les Espagnols ont consenti, par la crainte qu'ils ont que le Duc de Mayenne (qui la veut ardemment) n'abandonne le party.

Le même jour, le sieur Benoist, Curé de S. Eustache, et les autres Curés de Paris qui ont assisté à la conversion du Roy, ont écrit au Légat, pour demander la permission de retourner à Paris, offrans de se soumettre aux saints Décrets et Canons, et de disputer même contre leurs compagnons de la même Faculté, et de montrer qu'ils s'estoient acquités de leur devoir, sans que l'on les puisse blasmer ni calomnier.

Le Samedy 31e de Juillet, la trève générale, pendant les mois d'Aoust, Septembre et Octobre, a esté accordée, à la Villette, entre les Députés des deux partis.

AOUST.

Le Dimanche premier jour du mois d'Aoust, le Duc de Mayenne, accompagné de plusieurs Gentilshommes, a assisté à la Messe des Capitaines du quartier, aux Augustins. Sur les six heures du soir, la trève générale a esté publiée devant l'Eglise desdits Religieux, au bout du pont Saint-Michel, et autres endroits de Paris.

Le Lundy 2e d'Aoust, on a appris, par une lettre de Fontainebleau, que le Duc de Mayenne avoit fait un serment avec les Espagnols, entre les mains du Cardinal Légat, lequel serment avoit esté caché jusques à ce jour, portant en substance, que, n'estant pas à propos de faire un Roy dès à présent, on différeroit à un autre tems plus opportun; que cependant le parti de l'Union des Catholiques, establi depuis quelques années, demeureroit entier et ferme en sa première résolution de ne se départir jamais, pour quelque cause que ce fust, ni de reconnoître, en général ni en particulier, le Roy de Navarre, ni faire paix avec luy, quelqu'acte de Catholicité qu'il fist.

Par le même serment, les Espagnols promettent, de la



part de leur maître, une armée de douze mille hommes de pied et dix mille chevaux, et l'argent nécessaire pour entretenir pendant quelque tems la Cavalerie et Infanterie françoises; qu'on procédera, après ce secours, et sans retardement aucun, à l'élection d'un Roy Catholique; et, si aucuns d'eux refusoient de ce faire, seroient tenus pour leurs ennemis, et néantmoins on procéderoit à ladite élection, pour laquelle effectuer ledit Duc de Mayenne a promis de tenir assemblés les Estats Généraux, pourvû que le Roy d'Espagne fournisse, pour l'entretien d'iceux, huit mille escus par mois.

Ledit serment a esté presté, entre les mains du Légat, par le Duc de Mayenne, le Cardinal de Pelevé, par les Ducs de Guise, d'Aumale et d'Elbeuf; les sieurs de la Chastre, de Rosne et de S. Paul, en qualité de Mareschaux de France; et de Tournabon, Florentin, agent du Duc de Mercœur. Le Cardinal Légat et le Duc de Feria l'ont signé pour le Roy d'Espagne, et tous ont fait apposer leurs armes à iceluy. A Paris, le 23 juillet 1593.

Dès Dimanche dernier, les Prédicateurs zélés ont presché contre la conversion du Roy : à S. Severin, Prevost, Curé de ladite Eglise, a dit que les Evêques, et autres qui avoient procuré ladite feinte conversion, estant aux mêmes charges d'excommunication et interdit, ne pouvoient pas l'absoudre, ni le délier, et que cette cérémonie estoit une comédie.

Le Vendredy 6e d'Aoust, feste de la Transfiguration de Notre Seigneur, les Estats, qui, dans les précédentes délibérations, avoient esté partagés en divers sentiments sur la réception du Concile de Trente, sollicitée grandement par le Légat, se sont aujourd'huy accordés et ont reçû ledit Concile purement et simplement, comme un moyen pour appaiser la colère de Dieu, irrité contre la France, qui avoit rompu l'ancienne alliance saintement contractée avec Dieu par leurs prédécesseurs : la publication de l'acceptation dudit Concile a esté remise à la première assemblée générale.

Le Dimanche 8e d'Aoust, tous les Députés des Provinces se sont rendus à la Salle du Louvre. Le Duc de Mayenne, après avoir asseuré l'assemblée que le but de ses intentions estoit uniquement l'honneur de Dieu et le repos du Royaume, a dit, qu'attendant un tems plus opportun de résoudre les principales affaires pour lesquelles ils estoient



assemblés, il estoit à propos de licencier quelques Députés, pour retourner dans les Provinces, pour les informer de tout ce qui avoit esté fait jusques ici, les Estats demeurant néantmoins toujours assemblés.

Ensuite il proposa, pour le maintien de l'Union, de faire un nouveau serment, dont il fit la formule, contenant que tous les Députés promettoient d'estre toujours unis et de ne jamais consentir qu'aucune chose soit faite au profit de l'Hérésie, d'obéir toujours aux décrets du Pape et du Saint-Siège. Que ceux auxquels il seroit accordé d'aller dans les Provinces retourneroient ou procureroient efficacement que d'autres fussent envoyés en leur places, avant la fin du mois d'Octobre prochain, auquel tems sera procédé à la conclusion entière de l'élection d'un Roy. Ce serment fut presté et signé par le Duc de Mayenne, le Cardinal Pelevé, les Princes, Evêques, Seigneurs et Députés des Estats.

Après quoy, ils sont allés au-devant du Cardinal Légat, qui avoit demandé d'être présent à la publication du Concile de Trente, reçû par les Estats deux jours auparavant Ledit Légat ayant pris place, a esté faite lecture de la Déclaration, sur ladite publication, adressée à tous présens et à venir.

Cette lecture finie, le Cardinal Légat et le Cardinal de Pelevé ont fait chacun une harangue, sur les biens que l'acceptation du Concile de Trente apportera au Royaume, si les décrets sont observés, sur la gloire qui en reviendra aux Estats, etc.

Après lesdites harangues, les Députés des Estats sont allés, deux à deux, à l'Eglise de S. Germain de l'Auxerrois, pour en rendre graces à Dieu, et a esté chanté le *Te Deum;* puis le Légat a chanté l'Oraison *Actiones nostras,* et a donné sa bénédiction solemnelle à tout le peuple, qui y estoit accouru en foule.

En ce tems, le Roy a nommé Gonsague, Duc de Nevers, son Ambassadeur auprès du Pape, pour moyenner son absolution; il lui a baillé pour adjoints Claude d'Angennes, Evêque du Mans, Louis Séguier, Doyen de Notre Dame de Paris, du Perron, désigné à l'Evêché d'Evreux, et Claude Goûin, Doyen de l'Eglise de Beauvais.

Il paroit, depuis quelques jours, un écrit contre les Prescheurs et Docteurs de la Ligue, prétendant qu'ils enseignent au peuple des Hérésies, soit dans les Sermons, soit dans



leurs livres, soit dans leur conversation : entre autres, les suivantes :

Qu'il est permis aux peuples de désobéir aux Magistrats et de les pendre ;

Qu'il est permis aux sujets de se rebeller contre leur Roy légitime ;

Que c'est à la Sorbonne de juger si le Pape doit recevoir le Roy, et si d'aventure il le faisoit, le déclarer Hérétique et excommunié ;

Qu'il est impossible que le Roy se convertisse ;

Qu'il n'est pas en la puissance du Pape d'absoudre le Roy ;

Que la Messe qu'on chante devant le Roy est une farce ;

Qu'il est permis au sujet d'assassiner son Roy ;

Que quand Dieu descendroit du Ciel et me diroit que le Roy est converti, je ne le croirois pas.

Et autres propositions en plus grand nombre, qu'on a fait imprimer. Cet écrit est intitulé : *La Dæmonologie de Sorbonne la nouvelle.*

Le Mercredy 18ᵉ d'Aoust, Isaac Brochard de la Cliesse est parti de S. Denis pour aller à Rome avertir le Pape de la conversion du Roy, en attendant que le Duc de Nevers soit en estat de partir.

Le lendemain, parut en public une Déclaration du Roy sur l'absolution et réception dudit Roy en l'Eglise Catholique par les Evêques ; par laquelle Sa Majesté déclare que, par ce moyen, elle n'a pas prétendu mépriser l'autorité de notre S. P. le Pape, mais seulement pourvoir à la sureté de sa conscience, ne pouvant recourir à Sa Sainteté aussi promptement que le besoin le requéroit, comme le Duc de Nevers représentera à Sa Sainteté.

Le même jour, parut aussi une satyre grossière, contre la conversion du Roy, sous ce titre : *Le Banquet du comte d'Arête,* dans laquelle il dit que, pour le salut de la France, il faudroit livrer aux Seize tous les Ministres de la Religion prétenduë Réformée, pour être attachés, en guise de fagots, à l'arbre du feu de S. Jean, et le Roy mis dans le muid où on mettoit les chats, et que ce seroit un sacrifice agréable au Ciel et délectable à toute la terre.

En ce mois, un Gentilhomme, nommé Brancaléon, s'est rendu à Melun, où est le Roy ; lequel a asseuré Sa Majesté, qu'estant à Lyon, il avoit esté témoin, quoique caché, d'un



entretien entre le Père Seraphim Bainchi, Jacobin, et le nommé Barrière, dans lequel il avait vû et entendu ledit Barrière demander conseil audit Père Séraphim, s'il estoit permis d'attenter à la vie du Roy, dans les circonstances présentes, comme il luy avoit esté déja conseillé par un Docteur et un Prestre; à quoy ledit Père, qui l'avoit introduit secrètement dans sa chambre pour entendre sa réponse audit Barrière, dans l'intention d'en donner avis à S. M., luy avoit répondu qu'il n'estoit jamais permis d'attenter sur la vie de personne, et notamment des Roys.

Néantmoins ledit Barrière, persistant dans sa mauvaise intention, estoit parti pour se rendre à Paris, pour exécuter son détestable dessein; que luy Brancaléon estoit venu pour en avertir Sa Majesté, et que cherchant ledit Barrière, il l'avoit reconnu hier, vingt-sixième de ce mois, devant le logis du Roy, et qu'il seroit bon de le faire appréhender : ce qui fust fait le lendemain vingt-sept Aoust, et remis entre les mains de Lugoly, Lieutenant de la Prevosté de l'Hôtel, et conduit aux prisons dudit Melun; sur lequel on auroit trouvé un couteau, d'un pied de longueur, tranchant des deux costés, fort pointu et fraischement émoulu et aiguisé.

Ledit Lieutenant, après l'avoir interrogé et trouvé coupable de crime de lèze-Majesté, en donna avis au Roy, qui nomma dix Commissaires pour luy faire son procès : ce qui fut fait et parfait dans peu de jours.

Dans les interrogatoires à luy faits avant et après la question ordinaire et extraordinaire, il a déclaré et confessé que son nom est Pierre Barrière, natif d'Orléans, âgé de 27 ans; de son premier mestier, bastellier, et de présent soldat; qu'estant à Lyon, il avoit communiqué son dessein à un Prestre de l'Archevêque, à un Capucin et à un Carme, qui l'exhortèrent de l'exécuter. Ensuite, il en parla à Séraphim Bainchi, qui par deux fois tâcha à l'en détourner. De Lyon il estoit venu à Paris, où il avoit demandé quels estoient les Prédicateurs les plus zélés de la Ligue; son hoste l'avoit adressé à Aubri, Curé de S. André des Ars, qui avec son Vicaire le confirmèrent dans son dessein : ledit Curé l'avoit amené chez le Père Varade, Jésuite, lequel ils ne trouvèrent pas; mais le lendemain il y avoit esté seul, et luy avoit fait connoistre son dessein, dans lequel il l'exhorta de continuer.

Pour la réparation de ce crime, il a esté condamné à avoir



le poing droit bruslé, tenant le couteau dont il a esté trouvé saisi, à estre tenaillé avec des tenailles ardentes, puis rompu tout vif dans le grand marché de Melun, et exposé sur la roüe jusques à sa mort, et ensuite à estre bruslé et ses cendres jettées au vent.

Le 28e, jour de S. Augustin, le Duc de Mayenne, avec plusieurs Princes et Princesses, a assisté à la grande Messe, aux Augustins; il est allé à l'offrande et a fait porter un bon dîner à ces Pères.

Le Lundy 30e d'Aoust, fust faite une procession générale, à S. Martin-des-Champs, en mémoire de la levée du siége de Paris. Monsieur le Légat y a assisté, avec plusieurs autres Seigneurs.

Le Mardy 31e d'Aoust, le bruit a couru que le Légat avoit envoyé à Rome Pierre-François de Montorio, pour prévenir le Pape contre l'Ambassade du Duc de Nevers.

Septembre.

Le Dimanche 5e Septembre, le Duc de Mayenne, le Duc de Feria, Dom Diego d'Ibarra, les Capitaines de quartier, ont assisté à la grande Messe, qui se célèbre tous les premiers Dimanches du mois aux Augustins.

Le Jeudy 9e de Septembre, M. Pierre d'Espinac, Archevêque de Lyon, est parti pour retourner dans son Diocèse : les diverses harangues qu'il a faites, soit aux Estats, soit aux conférences, luy ont donné la réputation de sçavant et d'éloquent.

Le Samedy 18e de Septembre, Claude d'Angennes, Evêque du Mans, l'Abbé Séguier, Doyen de l'Eglise de Paris, et le Pere Gobelin, Religieux de S. Denis, sont partis pour Langres, où ils doivent attendre le Duc de Nevers, et de là partir ensuite pour aller à Rome.

Le Dimanche 19e, M. Joseph Foulon, Abbé de Sainte-Geneviève, après avoir resté quelque tems en prison dans la maison du sieur de Force, par ordre du Duc de Mayenne, s'est retiré dans sa maison d'Hauteuil, pour remettre sa santé, grandement affoiblie par les persécutions qu'il a souffertes, depuis plus d'un mois, de la part des Seize, du Cardinal Légat, et de ses propres frères les Religieux de Sainte-Geneviève.



Il a esté accusé d'être du party du Roy, d'avoir esté à S. Denis lors de la conversion de Sa Majesté, et d'avoir donné des avis. Un de ses Religieux, en qui il avoit confiance, l'a trahi, par la persuasion du Docteur Boucher, auquel il a remis deux billets, que ledit Abbé luy avoit donnés en secret pour les porter au sieur Séguier, à S. Denis. Lorsque le Docteur Boucher eut ces billets, il a esté fait] une assemblée des Seize, dans le Collége de Forteret, où lesdits billets ont esté lûs et examinés, et portés ensuite au Duc de Mayenne, où se sont trouvés le Légat, Dom Diego d'Ibarra, et plusieurs autres; par l'avis duquel il a esté mis en prison et persécuté jusques à ce jour, attendant de faire pis.

Vers la fin de ce mois, le Duc de Nevers est parti pour son Ambassade de Rome, accompagné des Prélats et de cinquante Gentilshommes.

En même tems, on a appris que la ville de Lyon s'estoit révoltée contre le Duc de Nemours, leur Gouverneur, que le peuple avoit pris les armes, et, s'estant saisi dudit Duc, l'avoit enfermé dans le Chasteau de Pierre-Encise, et fait serment de ne recevoir jamais pour Gouverneur ni ledit Duc, ni le Marquis de Sorlin, son frère.

Octobre.

En ce mois d'Octobre, il y a eu plusieurs Conférences, tantost à Andresy, tantost à Milly, et en d'autres endroits, auxquelles se sont trouvés les sieurs de Bellièvre, Revol, Villeroy, le Président Janin, Zamet, Belin, et autres, pour aviser de prolonger la trêve, que le Duc de Mayenne sollicitoit grandement, mais à laquelle le Roy ne vouloit point consentir, estant contraire à ses affaires. Néantmoins, pour attendre la réponse du Pape auquel il avoit envoyé le Duc de Nevers, il y a enfin consenti.

Le Mercredy 13ᵉ d'Octobre, il a esté accordé, à Poissy, que la trêve seroit continuée encore pour deux mois : sçavoir, pour les mois de Novembre et Décembre; cependant, que la publication ne s'en fera que pour un mois, et que dans le dixième de Novembre elle sera publiée pour le mois de Décembre.

Le Jeudy 25ᵉ d'Octobre, on eut avis que le Duc de Nevers estoit arrivé, le quartorze de ce mois, à Poschiavo, terre des



Grisons, où il reçut, par le Père Poussevin, un Bref du Pape, en date du dix-neuf Septembre dernier, par lequel Sa Sainteté l'avertissoit d'ajouter foy à tout ce que ledit Père Poussevin luy diroit de sa part. Après la lecture dudit Bref, le Père Poussevin luy a dit : *Que le Pape ne le pouvoit recevoir comme Ambassadeur de son Roy ; cependant, qu'il seroit bien venu à Rome, comme Ludovic de Gonsague, Duc de Nevers.*

Que ledit Duc, malgré cet avis, avoit continué son voyage, et, qu'estant à Mantoüe, ledit P. Poussevin luy avoit montré une lettre du Cardinal de S. George, neveu du Pape, contenant la confirmation du même avertissement : qui ne l'a pas non plus empêché de continuer son voyage. Voicy le Bref du Pape, à luy donné par ledit Père Jésuite :

Clemens Papa viii. *Dilecte fili, nobilis vir, Salutem et Apostolicam benedictionem. Exponet mandato nostro dilectus filius Antonius Poussevinus, Sacerdos ordinis Societatis Jesu, vir gravis et prudens, ea quæ tibi per eum significare judicavimus : ejus verbis fidem tribuas. Datum Romæ, apud Sanctum Marcum, sub annulo Piscatoris. Die* 19 *Septemb. anno* 1593. *Pontificatus nostri anno secundo.* Antonius Buccapadulius. Les Royalistes disent tout hautement que le Pape a esté prévenu par le Légat, lequel a envoyé à Rome son Prélat Montorio, et sur le même ton, ils avançent que le Duc de Mayenne n'est pas mieux intentionné que luy, quoiqu'il ait promis de faire solliciter le Pape pour approuver la conversion du Roy.

Le Samedy 30ᵉ d'Octobre, la prolongation de la trêve a esté continuée pour le mois prochain.

Novembre.

Le Dimanche 7ᵉ de Novembre, le Duc de Mayenne et Dom Diego d'Ibarra ouirent la Messe des Capitaines du quartier, aux Augustins; le Légat, à l'issuë de cette Messe, eut un pourparler avec ledit Duc, auquel dit-on qu'il luy dit que le Pape ne recevroit pas le Duc de Nevers comme Ambassadeur du Roy.

Le 15ᵉ de Novembre, le Duc de Mayenne envoya le sieur de Belin, à Dieppe, où estoit le Roy, sur l'avis que Sa Majesté y vouloit faire la guerre contre Villars, qui, depuis



plus d'un an, tenoit assiégé le Fort de Fescamp, dans lequel Bois-Royer commandoit, et parce que ledit Bois-Royer avoit cédé ce fort au Roy auparavant la trêve, le Roy répondit au sieur Belin, qu'en obligeant Villars de lever ce siége devant Feschamp, qui luy appartenoit, il ne faisoit rien contre ladite trêve.

Ces deux Seigneurs, quoique du party du Duc de Mayenne, se faisoient la guerre depuis quelque temps. Bois-Royer avoit surpris ce fort, en 1592, avec soixante soldats, par le moyen d'une escalade nouvelle, ayant planté des échelles, de distance en distance, le long d'un rocher, du costé de la mer, lequel est de trois cens toises de haut, et qui est couvert, au pied, de six en six heures, par la marée. Par ce moyen, il avoit surpris la garnison et s'en estoit rendu maître. Le sieur Belin proposa, de plus, au Roy, de la part du Duc de Mayenne, une plus longue prolongation de la trêve, pour avoir un tems suffisant de recevoir nouvelles de Rome et d'Espagne, d'où il falloit qu'il eust avis devant que de traiter la paix. Sur quoy, le Roy luy a répondu qu'il aviseroit sur ce point.

Le Vendredy 19e de Novembre, Madame de Montluc-Balagny, estant allée *incognito* à Dieppe, s'est présentée au Roy, sur le tard, et a obtenu de Sa Majesté une prolongation de la trêve pour son mary, qui tient Cambray et le Cambresis; on en ignore les conditions.

DÉCEMBRE.

En le commencement de ce mois, le Roy quitta la Normandie et se rendit à Mantes, où les Députés Religionnaires s'estoient rendus, cuidant obtenir un nouvel Edit en leur faveur. Dans l'audience que le Roy leur a donnée, ils luy ont présenté les cahiers de leurs plaintes, que Sa Majesté a remis à son Conseil pour estre examinés. Pendant qu'on les examina, voicy que plusieurs Ministres, du nombre des Députés, pour diminuer la confiance que le Roy a pour le sieur du Perron, firent courir un bruit parmi les Seigneurs de la Cour, que ledit sieur du Perron n'oseroit entrer en dispute contre aucun d'eux. Ce qui estant venu à ses oreilles, par le sieur de Favas, dans la chambre de Madame sœur du Roy, luy dit fort modestement qu'il estoit prest d'entrer



avec lesdits Ministres en Conférence, pouvû que Sa Majesté le voulust permettre. Surquoy, ledit Favas, pressé par Madame, la sœur du Roy, et sollicité par le sieur du Plessis-Mornay, en a parlé à Sa Majesté, qui a accordé la Conférence, sous les conditions suivantes :

1° Que la Conférence se feroit modestement et sans invectives de part et d'autre; 2° Qu'elle se feroit par des argumens en forme syllogistique; 3° Qu'on ne proposeroit rien, ni ne résoudroit, que par la parole de Dieu; 4° Qu'il y auroit des scribes, nommés de chaque part, pour recueillir tout ce qui seroit dit, et le représenter à Sa Majesté; 5° Qu'on feroit choix de quatre ou cinq Ministres pour conférer; 6° Que la Conférence seroit faite dans le logis du sieur Resny, Gouverneur de Mantes; 7° Que ledit Gouverneur représenteroit Sa Majesté, et qu'il n'y auroit que ceux qui auroient esté choisis qui entreroient dans ladite Conférence.

Le Mardy 7e de Décembre, le sieur du Perron et le Ministre Rotan, fort estimé parmi ses confrères, ont commencé la Conférence, et, après plusieurs protestations de ne chercher de part et d'autre que la vérité, ils ont commencé d'examiner si l'Ecriture estoit suffisante à salut. Le Ministre Rotan a soutenu que la parole de Dieu estoit suffisante à salut, et a allégué le passage de S. Paul à Timothée, chap. 2 : *que toute l'Ecriture Sainte est divinement inspirée, et suffisante pour rendre l'homme sage, afin qu'il soit parfait en toutes bonnes œuvres.*

Le sieur du Perron a répondu que S. Paul, dans cet endroit, parle du Vieil Testament, et non point du Nouveau, puisqu'il n'estoit point encore entièrement reconnu, tel qu'estoit l'Evangile de S. Jean, les Actes, l'Apocalypse, et autres. Or, si S. Paul ne parle que du Vieil Testament, celuy-là seul est suffisant à salut : ce qui est absurde, vû que le Vieil Testament, sans le Nouveau, n'est qu'une écriture morte.

En expliquant *l'homme sage et l'homme parfait,* dont il est parlé dans ce passage, la dispute tomba sur les versions de Genève, dans lesquelles du Perron fit voir des fautes considérables; et alors le Ministre Rotan, qui s'estoit vanté de vaincre tous les Catholiques en dispute, confus des raisons de du Perron, se mit sur les louanges dudit du Perron; et ainsi finit la dispute de ce jour.

Le lendemain, Bérault, Ministre de Montauban, prit la



place de Rotan ; mais il est sorti de la dispute, après plusieurs jours, de la même manière que son confrère, avouant alors qu'il n'estoit pas venu pour disputer.

Le Dimanche 12e de Décembre, le Conseil du Roy n'ayant pas pû examiner toutes les demandes contenuës dans les Cahiers des Religionaires, pour d'autres affaires de conséquence qui sont survenuës, Sa Majesté en a remis l'examen à un autre tems, et les Députés de la Religion prétenduë Réformée sont retournés dans leurs Provinces.

Le Jeudy 23e de Décembre, Villeroy, après avoir suivi le parti de l'Union et rendu au Duc de Mayenne de très-grands services, voyant que ledit Duc ne vouloit pas faire la paix ni reconnoistre le Roy de Navarre pour Roy de France après sa conversion, comme il l'avoit plusieurs fois promis, a pris congé dudit Duc, et s'est retiré à Pontoise, dans le dessein, luy, son fils et ses amis, de reconnoistre le Roy, et d'abandonner le party de l'Union.

Le Lundy 27e de Décembre, on a eu avis que le sieur de l'Hospital Vitry, Gouverneur de Meaux, après avoir asseuré plusieurs fois le Duc de Mayenne, soit en paroles et par écrit, que le Roy, s'estant converty, il ne pouvoit désormais porter les armes contre Sa Majesté : il avoit, la veille de Noël, assemblé les principaux de la ville de Meaux, auxquels il avoit dit que son intention estoit de reconnoistre le Roy, et qu'avant de les quitter, il avoit bien voulu les en avertir, et leur laisser la liberté de prendre le party qu'ils jugeroient le meilleur ; que, pour luy, il estoit sorti du service du Roy, à cause qu'il estoit Huguenot ; qu'il y alloit rentrer, puisqu'il estoit Catholique.

Après ce petit discours, il a rendu les clefs de la ville, il a pris l'écharpe blanche, s'est mis à la teste de sa Compagnie de Cavalerie, et est sorti de la ville. Les Magistrats et principaux Bourgeois se sont, incontinent après, assemblés dans l'Hostel de Ville ; après avoir délibéré sur cet événement, pendant près d'une heure, ils ont résolu tous unanimement d'imiter leur Gouverneur et de se donner au Roy : ce qu'ils ont confirmé, en criant tous : *Vive le Roy !* Ensuite, un grand nombre, conduits par les principaux, ont couru arrester la femme du Gouverneur, qui estoit déja montée en carrosse avec ses enfans, et l'ont sollicitée, les larmes aux yeux, de faire revenir son mary. Elle a détaché aussi-tost



pour courir après le Gouverneur, qui estoit déja à deux lieuës, lequel est revenu, et, entrant dans la Ville, leur a donné l'écharpe blanche.

Le lendemain, jour de la Noël, les Magistrats et les Bourgeois écrivirent aux Bourgeois de Paris, sur ce qu'ils avoient quitté le party de l'Union, qu'ils avoient embrassé et soutenu pour conserver la Religion; mais qu'aujourd'huy que le Roy estoit converti, ce ne seroit plus combattre pour icelle Religion, mais plustost favoriser des conjurations contre leur Roy naturel, et contre l'honneur et la gloire Françoise, que les Espagnols veulent flétrir et diviser, pour rendre les François leurs esclaves.

Le Mercredy 29ᵉ de Décembre, a paru, en cette ville, une Déclaration du Roy, faite à Mantes le 27ᵉ dernier, dans laquelle Sa Majesté rend compte au public de la sincérité de sa conversion, des devoirs qu'il a rendus au Saint Siége en qualité de premier fils de l'Eglise, des raisons qu'il a de ne pas prolonger la trêve, dont ses ennemis se serviroient pour introduire dans le Royaume des Estrangers qui perpétueroient la guerre et les malheurs de ses peuples, vû que ses ennemis, pendant le tems de la trêve, s'en estoient servis pour attenter à sa personne, et qu'ils avoient fait un serment public et solemnel, dans les prétendus Estats de Paris, de n'entrer jamais en aucun traité ni accord avec luy; ce qui l'oblige, malgré luy, de reprendre les armes, promettant néantmoins, à tous ceux, soit Particuliers, Villes ou Communautés, qui sont unies et liguées avec ses ennemis, toute oubliance du passé, restitution en leurs charges et bénéfices, pourvû que dans un mois ils rentrent en leur devoir, et quittent lesdites unions et associations. Et, à faute de ce faire, il mande à ses Cours de Parlement et à tous ses Officiers, de procéder contre ceux qui se rendront opiniâtres et indignes de cette présente grace, comme contre des criminels de lèze-Majesté au premier chef.

On a eu avis que, le Lundy 15ᵉ du mois dernier, le Duc de Nevers estoit arrivé à la Moucha, qui est à cinq journées de Rome; où le Père Poussevin l'a esté trouver, et luy a montré une lettre du Cardinal Saint George, par laquelle il le chargeoit d'avertir ledit Duc, que l'intention du Pape estoit qu'il vînt à Rome avec moindre apparat de compagnie qu'il pourroit, pour ne donner aucun ombrage que ce fust comme



personne publique, ou chargée d'affaires publiques, afin qu'aucun ne pût faire, par sa venuë, jugement différent de la droite et sainte intention de Sa Sainteté, et que ledit Duc eust agréable, venant à Rome, d'y venir résolu de ne s'y arrester plus de dix jours.

Que ledit Duc, nonobstant cet avis, s'estoit avancé vers Rome, et qu'il y estoit arrivé, le Dimanche 21e du même mois, presque de nuit et en carrosse, accompagné seulement de cinquante Gentils-hommes, et de son train ordinaire; et estoit entré, non par la porte *Del popolo*, où grand nombre de personnes l'attendoient, mais par la porte *Angelica*.

Que, le même soir, il fust au Palais, pour baiser les pieds de Sa Sainteté, et la prier de ne vouloir le contraindre à demeurer dans Rome que dix jours, et de luy permettre de visiter Messieurs les Cardinaux, comme il avoit ordre du Roy. A quoy le Pape avoit répondu qu'il y aviseroit, et le luy feroit sçavoir. Le Duc ayant fait tomber le discours sur la conversion du Roy, le Pape luy a dit qu'il ne pouvoit l'absoudre, *etiam in foro conscientiæ*. Le Duc ayant répliqué qu'il ne parleroit à Sa Sainteté des affaires de France, qu'en présence des Ambassadeurs d'Espagne et Agens de la Ligue, et de tels Cardinaux qu'elle trouveroit bon, le Pape l'a remis à un autre jour.

Que le 23e du même mois, ledit Duc avoit eu audience du Pape : à laquelle il s'y estoit rendu, accompagné de soixante-dix Gentils-hommes François, et luy avoit fait un très-beau discours, sur l'authorité qu'avoit le Roy dans son Royaume, et de la force de son parti, de la cruauté exercée par les Ligueux, de la foiblesse des chefs de la Ligue, du sentiment du Parlement de Paris sur les affaires présentes, de l'inutilité des Estats assemblés contre les Loix, de la conversion sincère du Roy.

A ces paroles, le Pape a dit au Duc de Nevers : « Ne parlez pas que votre Roy soit Catholique : je ne croiray jamais, qu'il soit bien converti, si un Ange du Ciel ne me le venoit dire à l'oreille. Quant aux Catholiques qui ont suivi son parti, je ne les tiens que pour désobéissans et déserteurs de la Religion et de la Couronne; ils ne sont qu'enfans bâtards de la servante, et ceux de la Ligue sont les vrays enfans légitimes, les vrays arcs-boutans, et mêmes les vrays pilliers de la Religion Catholique. »

Le Duc de Nevers, après avoir remontré très-humblement la grande différence des Royalistes et des Ligueurs en France, quant à la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, le grand nombre des Princes et des Seigneurs qui suivent le Roy, les actes héroïques de ces mêmes Princes, il pria Sa Sainteté de vouloir prolonger son séjour à Rome. A quoy le Pape luy répondit : *Vederemo;* cependant, que le Jeudy en suivant il pourroit luy parler.

Le Duc de Nevers estant retourné auprès du Pape le Jeudy 25e de Novembre, il supplia Sa Sainteté de luy prolonger le terme de dix jours; et, luy ayant esté répondu comme à la dernière Audience, il donna à Sa Sainteté la lettre du Roy en luy disant : « Le Roy mon Maître m'a envoyé par- « devers vous pour vous apprendre sa conversion, et me « prosterner de sa part à vos pieds, etc. » A quoy le Pape a répondu : « *Vederemo*, et vous feray sçavoir ma résolution. »

Le Lundy 28e de Novembre, le Pape envoya son Maître de Chambre au duc de Nevers pour luy dire que, s'il vouloit encore parler à Sa Sainteté, il l'écouteroit bénignement; mais qu'il doit se disposer à partir au plus tost, sans visiter les Cardinaux; et qu'au regard des trois Prélats qui estoient avec luy, Sa Sainteté ne vouloit les voir qu'auparavant ils n'eussent esté se présenter au Cardinal de Sainte Severine, chef de l'Inquisition et grand Pénitencier.

Le Duc de Nevers pria le Maistre de Chambre du Pape de vouloir luy bailler par écrit ce qu'il venoit de luy dire et, s'il n'avoit pas cet ordre, de vouloir bien le recevoir de Sa Sainteté, et qu'alors il luy donneroit réponse.

Le même jour, sur le soir, le Cardinal de Toledo fust trouver le Duc de Nevers, et luy dit, de la part du Pape, que les trois Prélats qui sont auprès de luy ne pouvoient point se présenter qu'après qu'ils auroient esté devers le Cardinal, chef de l'Inquisition, et qu'il ne devoit point attendre de réponse par écrit, et que, n'ayant que peu de tems à demeurer à Rome, il devoit s'épargner la peine de visiter les Cardinaux.

A quoy le Duc de Nevers répliqua 1° que les Prélats qui estoient avec luy ne pouvoient faire un seul pas sans son congé, et qu'il perdroit plustost la teste que de leur permettre de faire une telle démarche, honteuse pour luy et



pour son Maistre ; 2° qu'estant envoyé par un grand Monarque, la moindre chose que le Pape luy devoit estoit de luy donner par écrit la réponse qu'il luy demandoit ; 3° que l'usage est que les Ambassadeurs des testes couronnées visitent les Cardinaux, pour les informer du sujet de leur Ambassade.

Le Cardinal de Toledo, voyant le Duc de Nevers si ferme dans sa résolution, promit d'en parler à Sa Sainteté.

Le lendemain, le Maistre de la Chambre du Pape vint dire au Duc de Nevers, que le Pape persistoit en sa résolution de ne point recevoir lesdits Prélats, et qu'il devoit sortir de Rome au tems préfix, n'ayant aucune affaire à traiter avec luy, n'estant venu que comme une personne privée, et non chargée d'affaire quelconque pour Navarre (c'est de ce nom qu'on appelloit le Roy à Rome), comme le Père Poussevin le luy avoit déclaré. A quoy le Duc de Nevers a répondu que ledit Père Poussevin ne luy avoit pas fait cette exception.

Ce dernier fait estant rapporté au Pape, le Père Poussevin fust contraint de sortir de Rome, pour éviter la colère du Pape, et les Prélats François, craignant un sort plus fâcheux, se sauvèrent dans la Chambre du Duc de Nevers. Leurs bagages et mulets furent arrestés. Le Père Gobelin, envoyé par les Religieux de S. Denis, pour rendre compte au Pape de ce qui s'estoit passé dans leurs Eglise à la conversion du Roy, en fust tellement troublé, qu'il en tomba malade.

Le Duc de Nevers, surpris de toutes ces choses, et voyant qu'il n'avoit qu'un jour pour demeurer à Rome, envoya vers le Maistre de la Chambre pour sçavoir la volonté de Sa Sainteté ; mais il n'a eu d'autre réponse, sinon qu'il auroit audience le cinq du mois de Décembre. Ces nouvelles réjouissent les Ligueux et affligent les Royalistes. Néantmoins les affaires du Roy vont de mieux en mieux, et ceux de la Ligue se décousent tous les jours.

Le Vendredy, dernier de ce mois, le Roy est parti de S. Denis pour aller à Senlis, et puis à Mantes.

Janvier 1594

Le premier de ce mois, les hostilités ont recommencé, aux environs de Paris. La garnison de S. Denis a fait une course



jusqu'à Charenton; et ont esté battuës et chassées quelques compagnies de gens de pied de l'Union, qui y estoient logées : dont plusieurs ont esté blessés, d'autres se sont sauvés icy, et plusieurs ont esté noyés, et la plus grande partie ont esté faits prisonniers. Cette action a jetté la consternation dans le cœur des Parisiens, qui se voyent resserrés plus que jamais, et demandent hautement la paix au Duc de Mayenne.

Le Dimanche 2e de Janvier, a esté faite une procession, à Notre Dame, à laquelle le Légat a assisté. Le Docteur Pigenat, Curé de S. Nicolas, a prêché, et a dit que, le Pape ayant déja trouvé la conversion du Navarrois feinte, simulée, et faite contre les saints Canons, ce seroit tomber dans l'Apostasie que de le reconnoistre; que bien-tost Dieu envoyera un secours puissant à ceux qui souffrent et qui ont souffert pour la gloire de la Religion.

Le Lundy 3e de Janvier, a esté renduë publique une lettre que le sieur de Villeroy a écrite au Duc de Mayenne, dans laquelle, après avoir rappellé tout ce qu'il avoit eu l'honneur de luy dire et écrire par le passé, pour l'induire à faire la paix avec Sa Majesté, sans attendre davantage la résolution du Pape sur la conversion du Roy, vû le parti honorable qui luy a esté proposé de la part de Sa Majesté, et le mauvais estat de ses affaires s'il le refuse, et le peu de secours qu'il doit attendre des Espagnols, qui cherchent la ruine de l'Estat, il le prie d'agréer qu'il accepte la trêve qu'il a demandée à Sa Majesté pour la ville de Pontoise.

Le Mercredy 5e de Janvier, courut un bruit, qu'à la sollicitation des Espagnols et des Seize, le Duc de Mayenne devoit mettre un autre Gouverneur de Paris, à la place du Comte de Belin, et qu'il avoit jetté les yeux sur le sieur de Brissac; de plus, qu'il avoit résolu de donner, à plusieurs Bourgeois, des Billets, et les faire sortir de la ville.

Le Jeudy 6e de Janvier, plusieurs d'entre ceux qu'on appelle Politiques ont reçû ordre de sortir de la ville. Le sieur Aubray, Colonel, ayant reçû un pareil commandement, auparavant de l'exécuter, il a supplié, par lettre, le Duc de Mayenne de vouloir luy en mander les raisons. Le Duc de Mayenne, craignant que son authorité fût intéressée, si ledit d'Aubray demeuroit dans la ville, ou qu'il n'arrivât une émotion populaire, s'il le faisoit sortir par la force, a pris le

parti de luy écrire une lettre fort honneste, dans laquelle il le prie de vouloir aller prendre repos, pour quelque tems, à sa maison de campagne, et que cette retraite ne fera aucun tort à sa réputation. Le sieur Aubray, se voyant contraint si honnêtement, est allé à la Maison de Ville, où il a fait enregistrer ladite lettre, et puis s'est retiré à sa maison de campagne, appellée Brières-le-Chasteau.

Le Vendredy 7e, le Duc de Feria, du consentement du Duc de Mayenne, a fait entrer dans Paris quelques Compagnies d'Espagnols, Wallons et Italiens, avec grande quantité de doublons, pour contenter les pensionnaires et conserver la ville.

Le Dimanche 9e, avis est venu de Mantes qu'avant-hier fust faite une grande cérémonie dans l'Eglise de Notre-Dame de la même ville, à l'occasion de Madame Louise de Lorraine, Royne Douairière de France, veuve du feu Roy Henry III, dans laquelle le sieur de Guesle, Procureur Général du Roy, a fait une très-belle remontrance sur l'assassinat dudit feu Roy.

Sur quoi, Sa Majesté a promis à ladite Royne que justice seroit faite de tous ceux qui se trouveroient coupables, attendant un tems opportun pour les cérémonies funèbres qui sont dûes à un si grand Roy.

Le Mardy 11e de Janvier, plusieurs membres du Parlement se sont réunis dans une assemblée particulière, tenuë chez le Président le Maistre. A esté résolu que ledit Président seroit prié d'aller trouver le Duc de Mayenne, pour le prier de ne pas permettre que le Comte de Belin se demist du Gouvernement de Paris.

Le Mercredy 12e de Janvier, le Duc de Mayenne a mené le Duc de Guise au Parlement, cuidant par ce moyen détruire les bruits qui courent sur la mésintelligence de ces deux Princes (car on dit que le Duc de Mayenne a obtenu parole du Légat, et de Dom Diego d'Ibarra, que le Roy Philippe, leur Maître, donnera l'Infante à son fils). Estant à la Chambre, il a notifié à la Cour qu'il avoit diminué grandement les impôts et leur a fait un discours plein d'attachement singulier pour la Cour en général et pour chaque particulier.

Le même jour, a paru plusieurs copies d'un Manifeste, fait par le sieur de Vitry, adressé à la Noblesse de France,



dans lequel il expose au long les causes qui l'ont mû de quitter le parti de la Ligue pour rentrer en celuy du Roy. Entre autres, qu'ayant porté les armes depuis son bas âge pour le service des Roys de France, il n'avoit quitté le Roy à présent regnant que parce qu'il n'estoit point Catholique; mais, après avoir esté certain de sa conversion, il auroit plusieurs fois témoigné au Duc de Mayenne que la conscience et l'honneur ne luy permettent plus de servir contre luy; qu'il n'estoit point entré au party de la Ligue par aucun motif d'intérest, comme plusieurs autres, ayant toujours fait le service à ses frais et dépens, sans avoir encore reçû la plus petite récompense, ni en avoir attendu, etc.

Le Jeudy 13ᵉ de Janvier, a esté ordonné, par la Cour de Parlement, qu'il seroit fait ce-jourd'huy des remontrances de bouche au Duc de Mayenne, pour le prier de laisser le sieur Comte de Belin dans Paris, avec la charge de Gouverneur, qu'il remplit avec zèle. A quoy ledit Duc a répondu que le départ du sieur Comte de Belin estoit résolu sur les instances que ledit sieur Belin lui avoit faites d'agréer sa démission.

Le Vendredy 14ᵉ de Janvier, le Duc de Mayenne, averti que le Parlement vouloit publier l'Arrest et les remontrances qui luy avoient esté faites hier de la part de cette Cour, est allé au Palais, où, après plusieurs complimens et assurances d'amitié qu'il vouloit toujours garder, il les assura que ses intentions n'avoient jamais esté de faire aucun traité avec les Espagnols, et que si ledit sieur Belin s'estoit demis de son Gouvernement, il en estoit fort marry, pour l'estime qu'il en faisoit, et a conjuré la Cour de ne se mettre davantage en peine et de ne plus délibérer sur cette affaire.

Après ce discours, le Duc s'estant retiré, la Chambre a continué ses délibérations, où force Conseillers ont éclaté grandement en leurs opinions, louant hautement ceux de Meaux et le sieur de Vitry d'avoir, comme bons et vrays serviteurs, reconnu le Roy, puisqu'il estoit Catholique, chacun reconnoissant trop bien les pernicieux desseins de ceux qui vouloient envahir et transporter cette Couronne; a esté déliberé, d'un commun consentement, que, vû le mépris que le Duc de Mayenne a fait des remontrances verbales à luy faites par la Cour, seront mises par écrit autres remontrances, qui luy seront envoyées par le Procureur Général



du Roy, pour y faire réponse, laquelle sera insérée aux Registres de la Cour :

Sçavoir, que ladite Cour proteste s'opposer aux mauvais desseins de l'Espagnol, et de ceux qui voudroient l'introduire en France;

Ordonne que les garnisons Estrangères sortiront de la ville de Paris, et déclare son intention estre d'empescher, de tout son pouvoir, que le sieur de Belin abandonne ladite ville, ny aucuns bourgeois d'icelle, et plustost sortir tous ensemble avec ledit sieur de Belin. Enjoint au Prévost des Marchands de faire assemblée de Ville, pour aviser à ce qui est nécessaire, et de se joindre à ladite Cour pour l'exécution dudit arrest. Et cessera ladite Cour toutes autres affaires, jusques à ce que ledit arrest soit exécuté.

Le Lundy 17ᵉ Janvier, le Comte de Belin est sorti de Paris, est allé trouver le Roy. Le Comte de Brissac a esté mis à sa place, au grand contentement des Seize.

Les lettres de Rome portent que, le cinq du mois dernier, le Duc de Nevers avoit eu audience de Sa Sainteté, dans laquelle le Pape a commencé par se plaindre de ce que les Prélats François qui estoient à sa suite ne vouloient aller trouver le Cardinal, chef de l'Inquisition; mais, puisqu'ils avoient quelque peine d'y aller, il se contenteroit qu'ils allassent par devant le Cardinal d'Arragonne, chef de la Congrégation de France; ajoutant qu'il trouvoit estrange qu'ils ne voulussent obéir. A quoy le Duc de Nevers a dit que lesdits Prélats ne pouvoient faire rien d'eux-mêmes, et que, pour luy, il ne pouvoit permettre qu'ils fissent choses préjudiciables à leur qualité, de crainte qu'il n'en reçût luy-même le déshonneur; et, connoissant Sa Sainteté, estoit toujours dans la résolution de ne point approuver la convention du Roy; et, croyant que cette audience seroit la dernière, après l'avoir suppliée, par mille prières et soumissions, de vouloir recevoir un Roy pénitent dans l'Eglise, il luy donna le Mémorial suivant :

« Très-Saint Père, le Duc de Nevers, pour moins ennuyer
« Votre Sainteté, au lieu d'une audience, il la supplie très-
« humblement, par ce peu de lignes, qu'il plaise à Votre
« Sainteté donner réponse sur le Mémorial, à celle fin que
« ledit Duc puisse rapporter au Roy son Seigneur la vraie
« vérité, et clairement la volonté de votre Sainteté. Et pour



« sa plus grande décharge, il la supplie en toute humilité
« que ce soit son plaisir de faire donner ladite réponse par
« écrit. Et ledit Duc prie Dieu qu'il donne à votre Sainteté
« très-longue et très-heureuse vie. »

Après ce peu de paroles, le Duc luy a donné son Mémorial. Sur quoy, le Pape a dit qu'il verroit ce Mémorial, et qu'il luy feroit sçavoir sa résolution. Cette réponse obligea le Duc de demeurer à Rome, quoique le tems qu'on luy avoit donné n'eût pas esté prolongé, ce qui luy fut permis tacitement.

Après cette audience, coururent divers bruits à Rome, les uns disant que le Pape devoit approuver l'absolution du Roy, les autres le contraire. Il y eut même plusieurs Cardinaux qui se plaignirent qu'une telle affaire se traitast avec certains Cardinaux seulement.

Ce bruit a obligé le Pape de déclarer son sentiment, le Lundy 28e Décembre, par un long discours qu'il fit dans un Consistoire, dans lequel il assura les Cardinaux qu'il avoit mandé le Père Poussevin au Duc de Nevers pour luy persuader de ne pas venir à Rome, ne le voulant recevoir pour Ambassadeur; qu'il proteste souffrir plutost le martyre que d'admettre le *Navarre* dans l'Eglise, pour trois raisons, sçavoir : à cause de son impénitence, du scandale, et du péril qu'il y auroit à le recevoir, estant encore uni avec les Hérétiques.

Le Mardy 25e de Janvier, les Magistrats et Bourgeois de la ville d'Orléans, à l'imitation de plusieurs autres villes, ont député au Roy, avec l'agrément du sieur de la Chastre, leur Gouverneur, pour obtenir de Sa Majesté une prolongation de trêve et surcéance d'armes et la levée des Tailles. Ce qu'ayant sçû le Cardinal Légat, en a écrit fortement audit sieur de la Chastre, et luy apprend, pour le tenir dans le parti, que le Pape n'approuvera jamais l'absolution qui a esté donnée au prétendu Roy de Navarre.

Le même jour, le Comte de Brissac, mis, par la faction des Espagnols et des Seize, à la place du Comte de Belin, est allé au Palais, et a presté serment à la Cour pour la charge de Gouverneur de Paris.

Par ordre du Duc de Mayenne, on a doublé les gardes de la ville et augmenté les corps de garde sur les remparts.



FÉVRIER.

Au commencement de ce mois, le sieur de Villeroy, ayant fait son accord et celuy de son fils le sieur d'Alincourt avec le Roy, pour la ville de Pontoise, est rentré au service de Sa Majesté, qui luy a donné l'employ de Secrétaire d'Estat, qu'il avoit occupé sous le Roy Henry III.

Le Dimanche 6e de Février, le Duc de Mayenne a assisté à la Messe des Capitaines de quartier, aux Augustins.

Le Samedy 12e Février, un honneste Bourgeois a reçû la lettre suivante, sur la réduction de Lyon :

« Monsieur, c'est à ce coup que je vous écrirai librement, et nommeray les personnes par leur nom, puisque Dieu m'a fait la grace de voir le Roy reconnu en cette ville, remise entièrement en son obéissance, contre toute espérance humaine. Si ma lettre du présent mois vous a esté renduë, vous aurez vû que nous estions en terme et à la veille d'être Espagnols et Savoyards : d'autant que le Gouvernement de notre ville estoit ès mains de personnes du tout affectionnées à leur parti ; et vous dirai en peu de mots ce qui s'est passé, sans répéter le précédent.

« Le Roy d'Espagne, depuis peu de temps, a confirmé plus que jamais ses pratiques et intelligences avec le Duc de Mayenne, comme nous avons vû par ses lettres, écrites à Madrid, le 11e de Janvier dernier, à ceux de sa faction en cette ville, par lesquelles il les asseuroit d'hommes et d'argent; en exécution de quoy le Duc de Terra-Nova, Gouverneur de Milan, en même tems, leur écrivit et les asseura d'une levée de gens de guerre, et même de douze cens Suisses, par le commandement de son Maistre, qu'il devoit, avec d'autres forces, sous prétexte de secours contre le Marquis de Sorlin, frère de Monsieur de Nemours, faire approcher de cette ville, pour après les introduire, et faire glisser parmi nous, avec la faveur de ceux du party Espagnol, et se rendre maître de Lyon.

« Sur ces termes, quelques bons serviteurs du Roy, postposans le danger de leurs personnes à la conservation de leur liberté, et au témoignage qu'ils désiroient rendre de leur affection au service du Roy, en une si grande nécessité et péril si évident de voir leur ville tomber en la domina-



tion et tyrannie de l'Estranger : du consentement de quatre Eschevins, aussi serviteurs du Roy, le cinquième de ce mois, à huit heures du soir, se résolurent de prendre les armes, pour remettre la ville en l'obéissance de Sa Majesté, et pour favoriser l'exécution d'une si belle et si glorieuse entreprise, en avertirent M. le Colonel Alphonse d'Ornano, de l'amitié et du secours duquel ils avoient toute asseurance; à quoy il ne manqua nullement, et se rendit en toute diligence au Fauxbourg de la Guillotière, le lundy ensuivant septième, avec de fort belles troupes de gens de guerre.

Ce même jour, entre les quatre heures du matin, M. Jacques, Echevin, et l'un des quatre susdits, assisté des Messieurs de Liergues et de Seve, suivis de bon nombre de gens armés du quartier du Plastre, donnèrent sur un corps de garde de l'Herberie, au pied du pont, où estoit et commandoit en personne Thiery, Eschevin, l'un des plus factieux, lequel fut forcé avec beaucoup de résistance, et quitta la place aux nostres, au bruit des arquebusades. L'allarme fut donnée par toute la ville, et les barricades aussi-tost faites en la pluspart des quartiers, par ceux qui estoient avertis de ce qui se faisoit.

« Sur cette première émotion, chacun en son quartier cria : *Vive la liberté Françoise!* et qu'il falloit se délivrer de toute tyrannie et servitude estrangère. M. notre Archevêque, de la maison d'Espagne, voyant une si prompte et si inopinée prise des armes, accompagné des sieurs Baron de Lux et de Chasseul, ses neveux, après avoir demeuré deux heures avant que de pouvoir passer le pont de la Saône, enfin se rendit en la Maison de Ville, et remontra en l'assemblée qu'il falloit estre neutres, en attendant la résolution du Pape et de M. de Nevers. Cette opinion fust si mal reçûë par ceux qui estoient à ladite assemblée, que, sur un murmure de leur mécontentement, ledit sieur Archevêque se retira assez vîte en son logis; et néantmoins, pour cela, ne fust parlé que sourdement du service du Roy, ni fait autre exécution, sinon qu'on se saisit de l'Arsenal, et qu'on s'assura des personnes des sept autres Echevins factieux, et quelques Penons, ou Capitaines, et autres Ligueurs. Mais la nuit du Lundy au Mardy, la vigilance et sollicitation de ceux qui avoient hardiment acheminé cet affaire eut tel pouvoir sur le peuple, que, le Mardy, on com-



mença, les uns, et les autres, à prendre des pannaches blancs, et peu de tems après des écharpes blanches, et à dix heures du matin ne se trouvoit plus de tafetas ni de crespe blanc dans la ville, tant fut grande l'affluence de ceux, et jusques aux enfans, qui voulurent porter les marques du Roy. Quelques serviteurs de Sa Majesté en firent largesse, et se perdit le son de nos cloches, par la force de la voix du peuple qui crioit : *Vive le Roy!* chacun s'éclatant à qui mieux mieux, excepté quelque petit reste, qui faisoit ou pour le Duc de Mayenne ou pour le Duc de Nemours. Il n'y eut ruë ou carrefour, où l'on n'aye fait feu de joye, et brûlé les armes et livrées d'Espagne, de Savoye, de Nemours, et l'effigie de la Ligue, qui fust faite et peinte en forme de sorcière : en un même instant, furent les armes du Roy partout, aux places et barricades.

« Les serviteurs du Roy firent libéralité au peuple, tenans tables ouvertes, et bûvoient à la santé de Sa Majesté. Sur les deux heures après midy, mondit sieur Colonel entra dans la ville, à pied, botté et éperonné, accompagné des sieurs d'Andelot de Chevrières et de S. Forgeu, de Botheron, la Liègue, la Baume, de Mures, et plusieurs autres Gentilshommes du pays, tous avec l'écharpe blanche. Ledit sieur Colonel estant entré, on advisa à ce qui restoit pour la seureté de la ville, et, à la requeste et cri du peuple, furent démis de leurs charges sept Eschevins, sçavoir : Amable Turry, Jean-Baptiste Regnard, Pousson, Bernard, Guillaume Gella, Charles Noirat de Berny, et Claude du Rubis, cy-devant Conseiller au siége Présidial et Procureur de la Maison de Ville, qu'on peut appeller « le flambeau de Lyon », et qui, par son livre imprimé en 1589 et par toutes ses paroles a tellement blasphêmé contre la mémoire du feu Roy et contre Sa Majesté régnante, qu'il ne peut plus vivre au monde, qu'à la honte de tous les François. Ce dernier avoit esté suspendu de sa charge depuis l'emprisonnement du Duc de Nemours.

« Au lieu des sept Echevins démis, ont esté créez Messieurs de Combelande, de Montmartin, le Thrésorier, Henry Pelletier, Laurens Pessalion et Mormeu. Les Capitaines Penons suspects ont esté ostés, et le serment de fidélité fait solemnellement au Roy, avec plus de joye, d'allégresse et de contentement qu'on ne sçauroit exprimer. Les factieux et



adhérans à l'Espagnol ont esté depuis mis dehors, qui sont les susdits sept Echevins, et avec eux Tourneon, Lieutenant Criminel; Austrain, Lieutenant Particulier; Dupré et Dubourg, Conseiller au Présidial; le Baron de Vaux-Platel, Piguière, Prest, Maleval, Antoine Testu, Mathieu Balbani et tous les siens, et les deux Poggio, Lucquois. Quant aux Thrésoriers Baraillon, Jannète Dallequi et Resmaud, ils se sauvèrent, en habits déguisés, dès lors l'emprisonnement du Duc de Nemours, sçachant que, comme estant des principaux instrumens desquels ledit Duc de Nemours se servoit pour son entreprise d'assujettir à luy cette grande et ancienne ville, et qui ne peuvent attendre, pour ces méchancetés qu'ils ont commises, qu'une mort ignominieuse. Ces trois insignes traîtres, de pauvres et affamés qu'ils estoient, sont devenus riches par leurs pratiques et voleries.

« Ce qui est de plus remarquable en cette exécution est qu'encore que la vie et les biens de tous les particuliers d'Espagne et des traîtres de la France fust en notre main, et que, par droit de la guerre, nous pussions venger la mort de plusieurs gens de bien qu'ils avoient fait exécuter injustement par des bourreaux, et la perte de leurs biens par eux pillés, néantmoins nous avons usé de toute douceur, tant en leurs personnes qu'en leurs biens mêmes. On leur a donné seureté en leurs maisons des champs, attendant de les remettre et rappeller, quand la ville aura obtenu pardon de Sa Majesté pour eux.

« M. l'Archevêque a eu quelque mécontentement de ce changement, et a demandé de sortir : il a esté prié de demeurer. Nous attendons de reconnoître et obéir à celuy qu'il plaira à Dieu nous donner pour Gouverneur, comme feront entendre à Sa Majesté les Députés que dans peu de jours nous luy envoyons : et cependant, nous obéirons aux Eschevins. Il a esté résolu, en la Maison de Ville, et juré de n'admettre jamais aux charges publiques nuls Italiens. Toutes choses sont si paisibles, que demain on lèvera les barricades. Il faut reconnoître, en cette conduite et exécution, une grâce spéciale de Dieu, qui nous a miraculeusement délivrés de la servitude jusqu'à la porte de laquelle nous avons donné. Enfin cette grâce, que justement, au bout de cinq ans, le même mois de Février et les mêmes barricades, qui nous avoient perdus, nous ont rendu notre liberté. Cependant



M. de Nemours demeure prisonnier de Sa Majesté. »

Le même jour, 12e de Février, on a eu avis de Rome, que le Duc de Nevers avoit eu audience de Sa Sainteté, le deuxiéme jour de cette année, sans rien obtenir; que, le dixiéme, il avoit pris congé, avant lequel Sa Sainteté avoit fait des présens considérables à Monsieur son fils; qu'il estoit parti de Rome, le quinzième de Janvier, et qu'il avoit rencontré sur son chemin le Cardinal de Joyeuse et le Baron de Senesay, qui s'en alloient à Rome, de la part du Duc de Mayenne et du party de l'Union.

Le Mercredy 16e de Février, parut une lettre du Cardinal Légat, adressée aux Catholiques, par laquelle il les assure que Sa Sainteté ne veut pas approuver l'absolution donnée au Roy. Cette lettre n'empêche pas que le nombre des Politiques et des Royalistes n'augmente tous les jours, aussi-bien que leur hardiesse à dire qu'il faut le reconnoistre pour Roy légitime.

Le Dimanche 20e, on apprit que les sieurs de Chiverny, Chancelier, et de Rhodes, estoient à Chartres, où ils faisoient de grands préparatifs pour une cérémonie extraordinaire. Les Espagnols et les Ligueux craignent que ce ne soit pour le Sacre et Couronnement du Roy.

Le Vendredy 25e de Février, est venu avis que le Roy s'estoit rendu à Chartres, le 17e du présent mois, avec les Princes et grand nombre des Seigneurs, pour se faire sacrer Dimanche prochain; qu'il y avoit eu une grande contestation entre l'Archevêque de Bourges et l'Évêque de Chartres, l'un et l'autre cuidant faire la cérémonie : le premier, parce qu'il est Archevêque Primat des Gaules, et encore Grand Aumônier de France, et qu'il a reçû le Roy en l'Eglise; le second, parce qu'il est Evêque du lieu, et que la Juridiction luy appartient en propre dans son Eglise, et qu'il n'y a que le Pape, ou un Légat envoyé exprès, à qui il dût céder; et dit-on qu'il a ajouté qu'il excommunieroit tout autre qui s'ingéreroit de faire cette cérémonie; et qu'il a esté résolu, dans le Conseil du Roy, que ce seroit l'Evêque de Chartres qui sacreroit le Roy : dont l'Archevêque de Bourges paroist grandement mécontent.

Mars.

Le Mercredy 2ᵉ du mois de Mars, on a appris, par plusieurs lettres, que le Roy avoït esté sacré Dimanche dernier, 27ᵉ de Février, dans l'Eglise de Notre-Dame de Chartres, par Nicolas de Thou, Evêque de ladite ville, en présence du Prince de Conty, du Duc de Montpensier, du Duc d'Epinay-Luxembourg, du Duc de Raiz, du Duc de Ventadour (qui ont tenu la place des Pairs Laïcs absens); de Philippes du Bec, Evêque de Nantes; Henry Maignan, de Digne; Henry Descoubleau, de Maillezais; Claude de l'Aubespine, d'Orléans; Charles Miron, d'Angers (qui ont tenu la place des Pairs Ecclésiastiques), et d'un grand nombre de Seigneurs et Dames de la première distinction et Noblesse de France.

Cette cérémonie commença par une prédication, prononcée par Maître René Benoist, Curé de S. Eustache de Paris, nommé à l'Evêché de Troyes, sur la divine institution du Sacre et onction du Roy de France. La Sainte Ampoule fut apportée, de l'Abbaye de Marmoutier, par le Frere Mathieu Giron, Sacristain de ladite Abbaye, monté sur une haquenée blanche, sous un poile de Damas blanc à fleurs d'or, soutenu par quatre Religieux, et accompagné par quatre Barons. Le Roy fut sacré par l'Evêque de Chartres, et toutes les cérémonies requises en pareilles occasions y ont esté très-magnifiquement et dévotement observées; en sorte que plusieurs personnes y ont versé des larmes de joye. Le Pere Girard, Prieur des Augustins, s'estoit rendu à Chartres, pour y recevoir l'Aumône portée par les statuts dudit Ordre; Messieurs les Chevaliers luy donnèrent trois cens écus d'or sol.

Le lendemain, le Roy fut entendre les Vespres du Saint-Esprit, et pendant le *Magnificat* chanté par la Musique, Sa Majesté reçut le collier de l'Ordre du Saint-Esprit, par les mains du même Evêque qui l'avoit sacré, en présence des Officiers, Prélats, Commandeurs et Chevaliers dudit Ordre, vêtus de leurs grands manteaux, et ayant leurs grands colliers au col. Après quoy, Sa Majesté fit le serment porté par les statuts de l'Ordre.

Le dimanche 6ᵉ de Mars, le Duc de Mayenne, après avoir



entendu la Messe, aux Augustins, avec les Capitaines de quartier, est party avec Madame sa femme et ses enfans, qu'il doit laisser quelques jours à Soissons, et luy doit aller joindre les troupes que le Comte de Mansfeld rassemble sur les frontières, et s'approcher ensuite de Paris.

Le Vendredy 11e de Mars, les principaux des Seize se sont rendus au logis de Dom Diego Ibarra, où il a esté fait une assemblée, à laquelle le sieur de Brissac, notre Gouverneur, a assisté; et dit-on que c'est pour aviser sur la conduite des Royalistes, contre plusieurs desquels ils ont demandé des billets pour les faire sortir de Paris.

Le Jeudy 17e de Mars, a esté faite une procession, à laquelle le Légat a assisté, et a esté descenduë la Chasse de sainte Geneviève.

On a remarqué que pendant les réjouissances et les allégresses de la My-Carême, nombre des Estrangers se sont introduits dans divers quartiers de la ville : ce qui a causé une émotion entre les Seize et les Politiques; les uns et les autres s'accusent mutuellement de vouloir détruire le party contraire.

Le Samedy 19e de Mars, a esté faite en cachette une assemblée à l'Arsenal, à laquelle le Comte de Brissac et quelques Conseillers de la Cour se sont trouvés, sans qu'on sçache ce qui a esté avisé.

Le Lundy 21e de Mars, on reçut deux avis qui émurent diversement les Politiques et les Seize. Le premier portoit que le Roy, revenant de Senlis, avoit passé à Ruel, pour aller à S. Denis, et qu'on menoit un convoy considérable d'argent à Sa Majesté, qui estoit déjà arrivé à Palaiseau. Sur quoy, le Comte de Brissac fit partir Jacques Ferrarois, Capitaine, avec deux Compagnies des troupes de la garnison, pour aller enlever ledit convoy, lorsqu'il passeroit le bac, et luy donna toutes les instructions pour réussir.

Le second, que la paix estoit accordée entre le Roy et le Duc de Mayenne : ce qui afflige grandement les Ligueux et les Espagnols.

Dans le même tems, le Cardinal Légat, le Duc de Feria et Dom Diego Ibarra, avertis qu'il y devoit avoir une entreprise sur Paris et sur eux-mêmes, ils firent doubler leurs gardes, et envoyèrent prier le Comte de Brissac de vouloir venir leur parler. Ledit Comte s'est rendu aussi-tost au logis



du Duc de Feria, et, après avoir oüi le sujet de leur crainte, il leur a dit qu'il n'en croyoit rien, néantmoins qu'il falloit y prendre garde, et que, pour cet effet, il alloit faire la ronde le long des murailles : ce qu'il a fait, avec trois Capitaines et quelques Soldats Espagnols, que le Duc de Feria luy a donnés pour l'accompagner, et auxquels dit-on qu'il avoit ordonné, en secret, de tuer ledit Comte de Brissac, au premier bruit qu'ils entendroient au dehors. La ronde estant faite sans avoir entendu aucun bruit au dehors, et après avoir trouvé les Gardes en estat, ils se sont retirés, sur les deux heures après minuit, et, ayant reconduit les Officiers Espagnols jusqu'au logis du Duc de Feria, le Comte de Brissac a donné ses ordres secrets, au corps de garde qui est auprès le logis du Duc de Feria, de tirer sur les mêmes Espagnols, au cas qu'ils sortissent de leur logis.

En même-tems, les Seize, qui craignoient autant que les Espagnols, et qui avoient visité les corps de garde, se sont retirés chez eux.

Le Mardy 22[e] de Mars, vers les quatre heures du matin, un grand bruit advenu, au quartier de l'Ecole S. Germain, par les Lansquenets qui font la garde, a réveillé tout le voisinage. Les premiers qui ont couru à ce bruit ont trouvé les troupes du Roy, qui avoient taillé en pièces ou jetté dans l'eau le corps de garde desdits Lansquenets, qui avoit voulu leur résister. Ceux-cy, retournant en leurs maisons, ont dit à ceux qu'ils ont rencontrés sur leurs pas, que le Roy estoit dans Paris ; ceux-là l'ont dit à d'autres : tellement qu'avant l'heure de cinq heures, tout Paris a cru que le Roy estoit au Louvre, et que ses troupes occupoient les avenuës de tous les Ponts, le Palais, le Chastelet, les Portes, les Remparts ; en sorte que ces habitans qui ne sçavoient pas l'entreprise ont demeuré coys dans leurs maisons, attendant d'être mieux instruits.

Peu de tems après, les cris de *Paix* et de *Vive le Roy*, dont les troupes et ceux qui sçavoient l'arrivée de Sa Majesté faisoient retentir l'air, ont donné occasion aux plus craintifs d'aller s'informer de ce qui se passoit ; et ont appris que le Roy estoit dans Paris, et estoit entré par la même porte que le feu Roy en estoit sorti. Cette nouvelle a causé divers mouvemens dans le cœur des Parisiens. Ceux qu'on appelle les Seize en sont affligés, et les Politiques et Roya-



listes s'en réjouissent; le nombre de ces derniers est infiniment plus grand que les premiers.

Le Roy estant entré dans Paris, le Comte de Brissac luy a présenté une belle écharpe, que Sa Majesté a reçûë, et luy a donné son écharpe blanche qu'il portoit, et l'a honoré du titre de Maréchal de France. Il est allé à Notre-Dame, parmi les allégresses et les acclamations. Le sieur de Dreux, un des Archidiacres de cette Eglise, en l'absence du Cardinal de Gondy, Evêque de Paris l'a reçû à la porte, avec les cérémonies ordinaires; puis, ayant baisé la Croix, il est entré dans le chœur, où il a entendu la Messe, pendant laquelle la Musique a chanté le *Te Deum*.

Après la Messe, Sa Majesté est allée au Louvre, où le dîné a esté préparé, comme si elle y eût fait toujours son séjour. Son entrée ayant esté divulguée par toute la ville, soit par le son des cloches, des trompettes et des tambours, soit par un grand nombre de billets imprimés, portant un pardon général, qui furent distribués dans tous les quartiers, la foule du peuple qui accourut pour voir Sa Majesté estoit si nombreuse qu'à peine pouvoit-elle passer pour se rendre au Louvre, au milieu des acclamations de mille et mille *Vive le Roy*.

Pendant que le Roy estoit à Notre-Dame, quelques-uns des Seize prirent les armes, du côté de l'Université. Hamilton, Curé de Saint-Côme, fut trouvé avec une pertuisanne à la main, courant vers S. Yves pour y joindre le Capitaine Crucé; mais l'un et l'autre furent arrêtés, l'un par le Conseiller du Vair, et l'autre par le Comte de Brissac, qui leur donnèrent un des susdits billets, et se retirèrent dans leur maison.

Ainsi cette grande ville, qui pendant près de cinq ans avoit fait une cruelle guerre contre son Roy, par un changement qui approche du miracle, n'a aujourd'huy que des louanges et des démonstrations de joye et d'actions de graces pour Sa Majesté; en sorte qu'en moins de deux heures elle est devenuë aussi tranquille que si elle n'eût jamais esté dans le trouble.

On doit ce grand événement au courage et à la prudence d'un si grand Roy, et au zéle de plusieurs de ses serviteurs, entre lesquels on compte le sieur de Vic, Gouverneur de S. Denis, qui pendant la trêve avoit gagné par ses remon-

Du quartier de Lambert.

Joly; Delestre; le Brun l'Aîné; Martinet, Mercier.

Du quartier de Dutertre.

Olivier Bezançon; Acarie, Maître des Comptes; de Vaux; Jacquet, Commissaire; Salvaney; Chevalier, Greffier; Durant, Procureur; Hennequin du Perray, Président; Thomas, Receveur des Aydes; Nicolas Thomas, Couvreur; l'Allemand, Conseiller; Noël, Bedeau de S. Gervais; du Couloix, Avocat.

Du quartier de Ave.

Messier, Drappier; Coüet, Capitaine; Drouart, Sergent.

Du quartier de Goys.

Luy; le Président de Nully; Trigallot; Mangeot et son frere; Loison, Procureur; Daugère, Peintre.

Du quartier de Perfait.

Tablier, Notaire; Bruneau, Commissaire; le Camus; Choüiller; Fresneau; Nicolas, Procureur.

Du quartier de Chailly.

Le Mercier; le Peuple; le Riche; de Courcelle, Capitaine; Baston, Conseiller; Taconet; Girard, Capitaine; Bidault, Sergent; Renoüart, Couvreur; Substille, Sergent; Pere Bernard, Jésuite.

Lesdits Quarteniers avertiront lesdits susnommés de l'intention du Roy, qui est qu'ils s'absenteront pour un temps de cette ville, et que si aucuns d'eux se veulent retirer par devers le Duc de Mayenne, leur sera baillé passe-port; et ceux qui voudront faire serment avec les soumissions, seront conservés en leurs biens et offices, et pourront eux se retirer ès maisons particulières dehors la ville, où en quelque ville où il n'y ait garnison entretenuë par Sa Majesté, et leur seront donnés passe-ports, et sauvegardes nécessaires; et à cette fin, feront les quarteniers procès-verbal de la déclaration des dessus nommés.

Le Dimanche 27e de Mars, Dubourg l'Espinasse, Gou-

verneur de la Bastille, après quelque marque de résistance, a abandonné ce Fort par composition, et en est sorti ce matin, luy à cheval et ses soldats avec leurs armes; et il a esté conduit en sureté jusques à la première ville tenant le parti de la Ligue. Dans le même jour, Beaulieu, Commandant du Chasteau du Bois de Vincennes, a eu la même composition.

Le 28e de Mars, ont esté lus, au Parlement, l'Edit et Déclaration de Sa Majesté sur la réduction de Paris et le rétablissement du Parlement à Paris, en présence de M. le Chancelier, de plusieurs Officiers de la Couronne et Pairs de France.

Le Mardy 29e de Mars, a esté faite une procession générale à la Sainte Chapelle, et de là à l'entour de la Cité, et ensuite à Notre Dame, où fust dite la grande Messe. En cette procession ont été portées les plus précieuses reliques de la Sainte Chapelle, comme la vraye Croix, la Croix de Victoire, la Couronne d'Epines, le Chef de S. Louis, etc. Sa Majesté, accompagnée des Officiers de sa Couronne et de sa maison, du Parlement, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aydes et du Corps de Ville. Cette procession a esté appellée la Procession du Roy.

Le Mercredy 30e de Mars, le Parlement a donné un Arrest portant révocation du pouvoir de Lieutenant Général de l'Estat et Couronne de France, donné auparavant au Duc de Mayenne, de tout ce qui a esté fait en la prétenduë tenuë des Estats de Paris, de toutes les processions, solemnités, ordonnées durant la Ligue; et ordonne qu'à perpétuité sera solemnisé le 22 de Mars, et qu'en celuy jour sera faite une procession générale, à la manière accoutumée, où assistera ladite Cour en robes rouges, en mémoire de la réduction de Paris à l'obéissance du Roy.

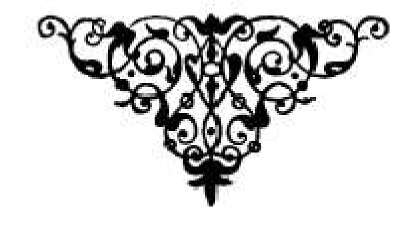


TABLE ANALYTIQUE

DES MÉMOIRES DE PIERRE DE L'ESTOILE

Depuis le mois de mai 1593 *jusqu'au mois de décembre* 1594

1593

MAI. — La Cène remise. — Prédications de Rose, du Curé de Saint-André-des-Ars, de Commolet et autres, sur la conférence. — Paroles du Roi sur les sermons. — Bruit de sa mort. — Du Conroy blessé. — Défense à ceux de la Religion de prêcher. — Ordre à eux donné de se tenir en leurs maisons. — Trêve de dix jours criée. — Maienne et les Princes de Guise à Paris. — Leur mine. — Les Parisiens vont aux Vertus-Saint-Denis. — Bruit de la conversion du Roi. —Vigenère. — Les Parisiens à Saint-Denis. — Les Prédicateurs formalisés.— Réponse de Nicolas au Duc de Maienne. — Reproches du ministre Damours au Roi. — Réponse du Roi. — Fêtes des Barricades, à Paris. — Sermon de Boucher.— Le Duc de Feria propose de faire l'Infante Reine de France. — Trêve pour huit jours.— Blé à la halle. — Prêche du Curé de Saint-André-des-Ars. — Faux bruit de la conversion du Roi.— Les Lansquenets dans les Collèges. — Le Crocheteur de Saint-Michel et le Prêtre. — Savetier arrêté et mené à Maienne. — Réponse de Maienne. — Querelle de l'Amiral et du chevalier Breton. — Prêche du Curé de Saint-André-des-Ars. — L'Estoile note les termes de ce sermon. — Prédications contre le Béarnois. — Maienne tombe de cheval. — Son mot. — Portes de Paris fermées. — Démarches des Seize auprés de Maienne pour empêcher la paix.— D'Aumale menace un gentilhomme.— Sa réponse. — Sermon de Boucher, le jour de l'Ascension. — Entretien des Politiques avec Mr de Belin. — Demande d'une Trêve générale. — Le Parlement repousse les prétentions du Duc de Feria. — Maintien de la loi Salique. — Paroles de Molé à Maienne. — Menaces de Maienne aux colonels Marchant et Passart. — Mandoze déclame contre la loi Salique. — Prêche du Curé de Saint-André contre la paix. — Mot de Mlle Guibert. — Lucain insulte le Roi. — Le Curé



de Saint-Supplice parle pour la paix. — La Trêve réduite à la sollicitation des Curés. — Maienne amuse les Ecclésiastiques et les Seize. — Conversation de Maienne et du Commissaire Normand. — Fuite de Moniot. — Bataille de Brion l'apothicaire et du Seize Bichon. — Maienne offensé. — Mme de Nemours parle pour Brion. — Réponse de Maienne. — Normandin remplace Boucher. — Prédicateurs hués. — Remontrances des Ministres au Roi. — Réponse du Roi. — Morts de M. Chaillou, secrétaire du Roi, et du general Lothier.— Maison vidée par la peste.— Température du mois. 1-20

JUIN. — Bruits de paix. — Le doyen Seguier traite la Maréchale de Rets. — Maienne se moque des plaintes. — Sermon de Boucher, le jour de Pentecôte. — Maienne mécontent. — Paroles de Feu-Ardant en chaire. — Moraines, curé de Saint-Merri, prêche la paix. — Prêches du Curé de Saint-Germain, de Genebrard, du Curé de Saint-Supplice.— Bruit de Trêve.— Paroles de la Chastre à Boucher. — Zamet donne un souper de 200 escus à Maienne et à Guise. — Le Roi averti d'une entreprise pour le tuer.—Les Seize et le Clergé présentent requête aux Etats pour l'élection d'un Roi. — Ils sont renvoyés sans réponse.—Bruit de guerre le matin, et de paix le soir. — Boucher demande à Maienne de faire le duc de Guise Roi. — Réponse de Maienne. — Assemblée des Seize. — Dreux investi. — Le Roi mande Benoît, pour l'instruire. — Paroles de Maienne et du Légat à Benoît. — Sermons du Curé de Saint-André, de Boucher, de Chavagnac. — Trêve arrêtée au Conseil de Maienne. — Le Légat menacé par les bouchers de Paris. — Il s'oppose à la Trêve. — Ses paroles. — Madame du Maine chez Videville. — Assemblée chez Maienne. — Démarches d'Aubert pour la paix. — Le Moine Léo rembarré. — D'Aumale reproche à Maienne d'endurer les Prédicateurs. — Leur conversation. — Cenault blâmé par Maienne. — La Trêve desirée. — Le Légat et le Duc de Feria mal reçus du Peuple. — Le Prebstre assassiné par sa femme. — Feria et Maienne repris par le Curé. — Paroles de Boucher contre les Politiques. — Son Sermon. — La Rue insulté par les Seize. — Sermon de Boucher contre le Conseil. — Quatrain politique. — Nouvelles de Dreux. — Le Lieutenant civil Labruière devant la Cour. — Vigoureux discours du Président Le Maistre. — Défense à Labruière d'informer. — Maladie. — Sermons du Curé de Saint-André-des-Ars et de Normandin contre la Trêve. — Incestre prêche la paix. — Ses paroles. — Les Prédicateurs divisés. — Les Etats repoussent l'Infante et le Duc Ernest. — Feria, insulté par la populace, se plaint à Maienne. — Propositions de Feria aux Etats, pour l'élection d'un Roi qui épouserait l'Infante. — Mot d'un député. — Billet au Curé de Saint-André. — Boucher annonce un Roi. — Paroles de Guarinus. — Opposition de Du Vair à l'élection d'un Roi autre que Bourbon.— De Rosne Marechal de France.— La Trêve continuée pour six jours. — La Trève signée du Roi. — Paroles de Maienne sur l'élection d'un Roi. — Le Roi mande Benoît et Moraines. — Conversation du Seize Borderel et de Mme Mallet. — Le Bearnois et la Reine d'Angleterre brûlés en effigie. — Maienne promet la Trêve. — Réponse de d'Aubrai au Seize Du Pont. — Bruits de sédition. — Moraines privé de sa chaire comme Politique. — Le Curé de Saint-André prèche le sang. — Sermon de Chavagnac, pour le Roi. — Arrêt pour la loi Salique, dit Arrêt du Président Le Maistre. — Harangue préparée





1594

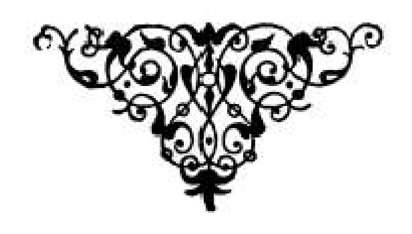






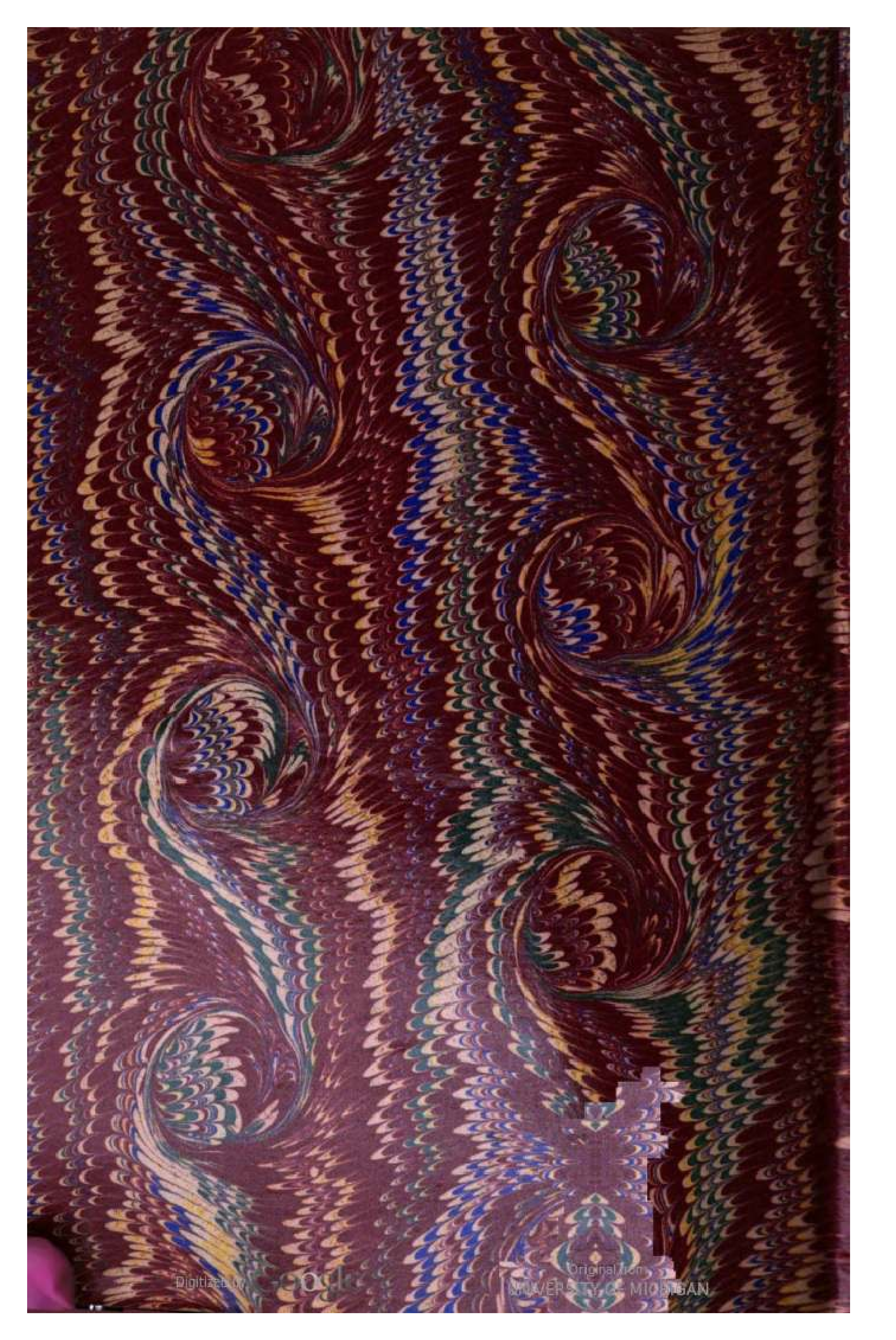


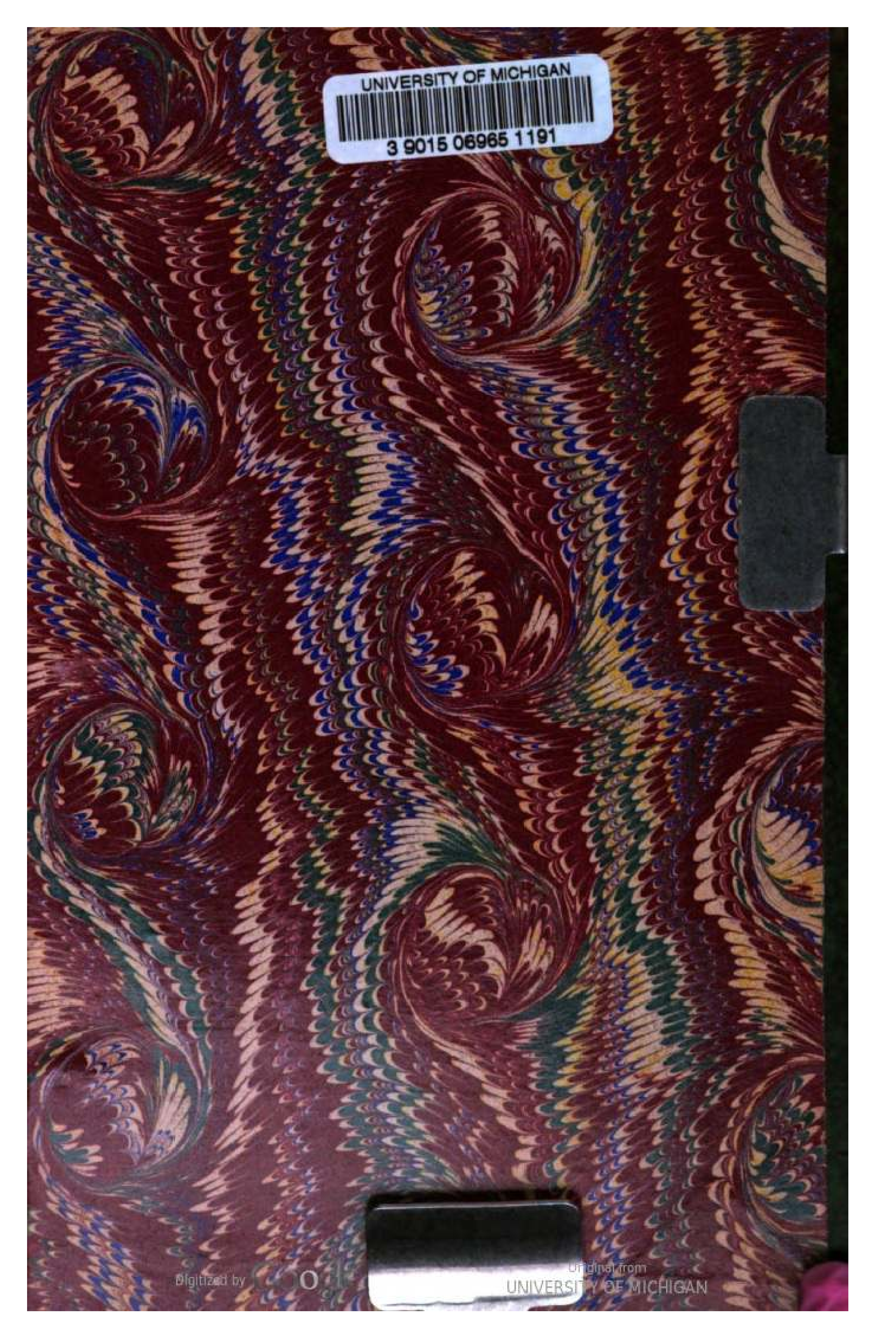
APPENDICE.



6231 — Imp. Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06965 1191

